TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9169 | 28 PAGES | MARDI 9 JUILLET 1974

SELON L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Une nouvelle explosion nucléaire française a eu lieu dans le Pacifique

LIRE NOS INFORMATIONS P. 28

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

LA VISITE A BONN DE M. GISCARD D'ESTAING

M. Schmidt se félicite du parallélisme des mesures économiques prises par la France et l'Allemagne

M. Valéry Giscard d'Estaing, attendu à Bonn ce 8 juillet, en début d'après-midi, s'entretiendra lundi et mardi avec le chancelier Helmut Schmidt. Le président de la République française est accompagné de M. Jacques Chirac, premier ministre, et de sept autres membres du gouvernement.

Plusieurs dossiers seront vraisemblablement abordés au cours de ce « sommet » : la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.), qui a fait l'objet, le 7 juillet à Munich, d'un entretien entre MM. Schmidt et Kissinger ; la politique énergétique et, bien entendu, les difficultés économiques des pays européens, notamment de l'Italie.

A ce propos, M. Giscard d'Estaing a souligné, dans une interview à la chaîne de télévision américaine C.B.S., la nécessité pour la France d'avoir une politique anti-inflationniste ferme. C'est également l'avis de M. Schmidt, qui, rendant hommage à la « nouvelle orientation de la politique économique intérieure française », *a déclaré dans une autre interview :* « Au point de vue économique, la France et l'Allemagne suivent maintenant un cours parallèle. Cela ne manquera pas, je l'espère, d'exercer une très forte influence sur la politique d'autres pays européens. » *De part et d'autre, on se défend, cependant, de vouloir créer un axe Paris-Bonn.*

De notre correspondant

Bonn. — Les Allemands ont l'impression que le pragmatisme qui guide aujourd'hui leur politique règne aussi à Paris. Finis les grands mots et les petites phrases. Sur toutes les questions qui séparaient et séparent encore la France et la République fédérale, on pense ici que des formules « réalistes » peuvent être trouvées au coup par coup, qui satisfassent les deux parties. Ce devrait être vrai, à l'avenir, aussi bien de la politique énergétique que de la politique de défense.

Le réalisme implique cependant que l'on ne nourrisse pas de trop grandes illusions sur les possibilités d'une relance de la politique européenne. Les milieux gouvernementaux ouest-allemands sont tout à fait conscients qu'une initiative en vue de relancer l'union économique et politique des Neuf ne peut être, à l'heure actuelle, que modeste. Au cours des six mois de leur présidence, ils ont fait d'amères expériences qui les ont rendu prudents, sinon sceptiques. Pour eux, comme pour le gouvernement français, il s'agit, dans un premier temps, de préserver l'acquis. Toutefois, ils ne sont pas prêts à renoncer au but fixé par le « sommet » de Paris en 1972, c'est-à-dire à l'union économique et politique de l'Europe pour 1980. Toute décision, même la plus terre à terre, devrait s'inscrire dans cette perspective.

Le moment du « sommet » franco-allemand leur paraît particulièrement bien choisi. Les circonstances sont plus favorables qu'il y a six mois, dit-on à Bonn.

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 2.)

Austérité italienne

Le soleil ne brillera pas cet été sur les routes italiennes. Pour faire face au déficit croissant de sa balance commerciale, lié à l'augmentation du prix du pétrole, Rom vient, en cette période de vacances, de frapper sévèrement les automobilistes. En relevant, pour la quatrième fois depuis la fin de septembre 1973, le prix de l'essence, qui devient ainsi la plus chère d'Europe, le gouvernement italien espère freiner la consommation de l'énergie dans un pays où la voiture est tout particulièrement un symbole de la société de consommation.

L'Italie ne peut plus vivre au-dessus de ses moyens. Il semble que cette fois les autorités aient tiré les conséquences, sombres pour les particuliers, de la mise en garde du gouverneur de la Banque centrale, M. Carli. Les automobilistes, qui devront aussi payer une surtaxe variable selon la puissance de leur véhicule, ne sont d'ailleurs pas les seuls touchés. Tous les consommateurs de « biens superflus » sont visés par le plan de redressement, qu'il s'agisse de la possession d'appartements trop grands, de résidences secondaires, de l'achat de produits de luxe, de spiritueux... ou même de viande de bœuf.

Grand malade des pays industriels, l'économie italienne ne pouvait plus vivre en état de survie artificielle, soutenue par l'assistance étrangère. L'endettement du pays atteint en effet 10 milliards de dollars. La production industrielle a bien continué d'augmenter de près de 13 % au cours des cinq premiers mois de 1974 par rapport à la même période de 1973, mais — les événements étant liés — le déficit commercial a, durant ce même temps, dépassé celui qui avait été enregistré pour l'ensemble de l'année dernière. Et dans la péninsule l'inflation ne cesse d'être la plus forte des pays de la C.E.E. : en un an, par rapport à mai 1973, la hausse des prix s'est établie à 16 %, contre une moyenne de 12,4 % pour le Marché commun élargi.

Il est clair qu'avec une telle dérive italienne les risques de dislocation européenne entraînés par le déphasage des différentes économies grandissaient. M. Kissinger, qui se trouvait à Rome le 5 juillet, a dû en dire un mot aux responsables qu'il y a rencontrés, n'excluant pas une aide américaine, vraisemblablement à condition que Rome s'aide d'abord elle-même. En adoptant un programme « dur », que les syndicats n'ont d'ailleurs pas rejeté, se contentant d'en renvoyer au 13 juillet un examen plus approfondi, l'Italie a, semble-t-il, tenu compte de l'avertissement que le secrétaire d'État américain n'a sans doute pas manqué de faire.

Voici venir le temps des sacrifices « pesants mais indispensables », selon le président du conseil italien, sacrifices qui pourraient faire l'objet d'un certain consensus social. A un moindre degré, les autres citoyens européens ne seront pas épargnés : après les décisions françaises, l'Allemagne fédérale, enfant sage de la C.E.E., vient d'adopter un budget d'austérité à la veille de la visite qu'effectue à Bonn M. Giscard d'Estaing.

La France pourrait, selon le chancelier allemand, M. Schmidt, rejoindre dans un délai d'un ou deux ans le « noyau économiquement sain » que constituent en Europe la R.F.A., la Belgique et les Pays-Bas. La route sera évidemment plus longue et plus malaisée pour l'Italie. Retrouver le rythme d'une inflation « modérée » implique non seulement des sacrifices, mais aussi une certaine prise de conscience collective. Au moment où la Commission de Bruxelles s'apprête aussi à freiner ses dépenses pour 1975, le maintien de l'unité européenne est au prix d'une discipline librement consentie et concertée des pays membres.

(Lire nos informations page 2.)

PRÉPARÉES EN CONSEIL DES MINISTRES MERCREDI

Les réformes de la Constitution seront entreprises à l'automne

Le conseil des ministres du 10 juillet doit entendre des communications du premier ministre, du ministre de la justice et du ministre de l'intérieur sur l'état d'avancement des projets de réforme de la Constitution, qui ne viendront pas en discussion devant le Parlement avant la session d'octobre. Un conseil restreint, réuni à l'Élysée ce lundi 8 juillet, a préparé ces réformes.

André Passeron évoque ci-dessous le problème des suppléants de ministres, qui sont actuellement au nombre de 51 à l'Assemblée nationale (24 suppléants de membres du gouvernement Chirac et 27 suppléants de membres du deuxième et du troisième gouvernement Messmer), et de 3 au Sénat (suppléants de membres du gouvernement Chirac).

Deux autres réformes, qui feront l'objet d'un deuxième article, sont étudiées par le gouvernement. Il s'agit de la saisine du Conseil constitutionnel, qui sera désormais ouverte aux membres du Conseil eux-mêmes et aux députés et sénateurs, et des conditions de présentation des candidats à l'élection présidentielle, qui seront rendues plus difficiles.

I. — La transformation du régime des suppléants se heurte à des difficultés politiques et juridiques

Par ANDRÉ PASSERON

La Constitution de la V[e] République, élaborée il y a seize ans et modifiée il y a douze ans avec l'élection du président de la République au suffrage universel, doit être révisée. A des degrés divers, toutes les formations politiques en conviennent, depuis l'union de la gauche, qui, dans son programme commun, envisage une assez profonde transformation, jusqu'aux gaullistes les plus fidèles, qui ne souhaitent que des retouches de détail.

Georges Pompidou avait entamé le processus qui devait aboutir à l'instauration du quinquennat, mais il avait renoncé à le conduire à son terme.

M. Giscard d'Estaing, dans sa campagne électorale, avait repris ce projet et proposé même de limiter le nombre des mandats successifs que pourrait remplir le président de la République. Dans son message au Parlement, le 30 mai dernier, le chef de l'État avait énuméré trois domaines dans lesquels des modifications devraient être apportées soit à la Constitution, soit à des lois organiques : les conditions de présentation des candidatures à l'élection présidentielle, la détermination des conditions dans lesquelles les membres du gouvernement peuvent, lorsqu'ils quittent celui-ci, retrouver leur rôle de parlementaire et, enfin, l'extension des attributions du Conseil constitutionnel par l'élargissement des modalités de sa saisine.

Au conseil des ministres du 12 juin, le président de la République avait indiqué que la procédure de révision de la Constitution par la voie parlementaire (art. 89), avec la réunion du Congrès à Versailles, devait devenir plus habituelle et permettre — sans le recours solennel au référendum — d'adapter plus aisément la loi suprême. Depuis 1958, le Parlement n'a, en effet, été réuni qu'une seule fois à Versailles : en 1961, pour modifier la date des sessions parlementaires.

Le gouvernement de M. Jacques Chirac a donc mis en chantier les réformes souhaitées par le chef de l'État. Le premier ministre a procédé à des consultations parlementaires sur le problème des suppléants et il a recueilli l'avis d'experts sur les autres. Sur les trois sujets, les modalités précises des projets ne sont pas encore arrêtées.

(Lire la suite page 7.)

L'État refusant d'augmenter sa subvention

Le paquebot « France » sera désarmé avant la fin de l'année

La Compagnie générale transatlantique devait annoncer, ce lundi après-midi, sa décision de désarmer le France *à l'automne prochain. Le gouvernement refuse en effet d'augmenter la subvention prévue pour le paquebot.*

Des contacts ont déjà été pris depuis plusieurs mois avec d'éventuels acheteurs français ou étrangers ; des formules ont été envisagées pour continuer d'exploiter le navire comme hôtel flottant ou club de vacances, mais l'affectation définitive du France *n'est pas encore connue.*

La décision de le désarmer — qui doit, dans les jours prochains, être débattue au sein de plusieurs instances administratives ou paritaires — pose dans l'immédiat un problème social grave. Les syndicats de marins ont annoncé qu'ils lanceraient une grève générale si le bateau quittait la flotte.

C'est au cours d'un conseil interministériel sur l'énergie présidé par Georges Pompidou au début du mois de mars, que le sort du *France* avait en réalité été décidé. Ce navire accusait d'année en année un déficit de plus en plus lourd. Avec la crise du pétrole et le renchérissement du prix des carburants, la situation ne pouvait qu'empirer. De 70 millions de francs en 1973, le déficit devait atteindre 100 millions cette année. Les seules dépenses de combustible devaient passer de 14,7 millions en 1973 à 68,7 millions en 1974.

Le gouvernement notifia alors à la Compagnie générale transatlantique, propriétaire du navire, sa décision de ne plus subventionner l'exploitation du paquebot pour les lignes régulières sur l'Atlantique nord au-delà de 1974. Au budget de cette année, une somme de quelque 36 millions de francs a été inscrite, mais, à la fin de ce premier semestre, elle était déjà complètement consommée.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(Lire la suite page 25.)

LA FRAGILITÉ DU GOUVERNEMENT WILSON

L'enjeu anglais

Par RENÉ DABERNAT

L'Italie n'est pas seule à souffrir. Les difficultés intérieures et extérieures de l'Angleterre, les controverses d'outre-Manche entre partisans et adversaires du maintien dans le Marché commun, ne peuvent laisser aucun Européen indifférent. Au moment où les deux Super-Grands, s'ils ne se partagent pas tout à fait le monde, s'en arrogent volontiers les principales responsabilités, il faut souhaiter que, après quatre siècles de course étincelante sur les océans, la Grande-Bretagne reste définitivement amarrée au continent et contribue avec lui à transformer le rapport international des forces.

Personne ne saurait, en conséquence, sous-estimer l'intensité des problèmes posés au peuple britannique. Il doit simultanément sortir de l'insularité et du grand large où il a si longtemps vécu ; relâcher diverses amarres avec les États-Unis ; s'insérer dans une communauté, certes proche de ses côtes, mais dont les règles, fixées bien avant son arrivée, le placent sur le même pied que n'importe quel membre ; jouer au sein de cette communauté un rôle digne de lui sans se défaire ni la défaire. Plus que tout autre, il donne la mesure des mutations imposées par le passage d'une ère révolue à une ère nouvelle.

Mais l'aide que les pays européens peuvent lui apporter dans cette épreuve n'est rien à côté de la prise de conscience puis du redressement qui doivent intervenir en Angleterre même. Il s'agit de savoir si elle est devenue, ainsi que le disait Byron de l'Italie, la triste mère d'un empire mort ou si elle retrouvera le souffle magique qui ranime les génies éteints.

Arnold Toynbee fonde sa théorie des civilisations sur le « défi stimulant » en vertu duquel un peuple se révèle grand lorsque, précipité à terre, les difficultés sont pour lui, non une cause durable d'effacement, mais un choc salutaire. Il s'applique en particulier aux Anglais qui, maintes fois — après la guerre de Cent Ans, à l'issue de la guerre des Deux Roses, au moment de l'indépendance des colonies américaines, et, bien entendu, en 1940, — ont su retourner la situation.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

LA MER A BOIRE

On dit que M. Wilson va nationaliser les pétroles de la mer du Nord. Il ferait aussi bien de nationaliser toute la mer du Nord.

Il n'y a plus un moment à perdre. Il faut réquisitionner les sources, mettre des compteurs aux rivières, étendre au maximum la limite des eaux territoriales. Un Italien vient d'inventer un moteur qui utilise l'hydrogène de l'eau de manière rentable et compétitive, et il paraît que, cette fois, c'est vrai.

Cela devait arriver. Le moteur à eau était un vieux rêve. Il utilise la matière première la plus abondante qui existe à la surface de notre planète. Mais soyons sûrs que cela ne durera pas. Connaissant la folie de notre espèce et imaginant la fascination qu'exercera sur elle cette source d'énergie à bon marché, je crains qu'en quelques décennies le monde ne meure de cela.

ROBERT ESCARPIT.

APRÈS LA COUPE DU MONDE

Pauvre sport

La Coupe du monde de football s'est terminée, dimanche 7 juillet, par la victoire de l'équipe d'Allemagne fédérale, un match qu'ont suivi, grâce à la télévision, des centaines de millions de personnes. Chacun des joueurs de l'équipe victorieuse reçoit une prime de 60 000 deutschemarks (114 000 francs français). La France, pour sa part, n'a figuré à aucun moment dans cette compétition. Elle a été éliminée par les équipes d'U.R.S.S. et d'Irlande. (Lire nos informations page 10.)

Cet argent, dont on dit qu'il ne fait pas le bonheur des sportifs, n'est-il pas aussi le moyen qui fait défaut en France ? Alfred Grosser explique ci-dessous les risques d'une trop grande misère financière en ce domaine.

Les représentants français absents, vite éliminés, jouant tout au plus les utilités dans les compétitions internationales : quelle importance, après tout ? Il est même normal d'être absents, d'être battus, puisque les champions sont des professionnels, avoués ou non, qui gagnent beaucoup d'argent. Et l'argent, comme chacun sait, c'est immoral !

Eh bien ! l'argent, parlons-en : il pourrit peut-être quand il est trop présent (encore que le pourrissement de Cruyff ou de Merckx ne soit pas évident), mais il détruit encore plus sûrement par son absence. Peu importe assurément que les téléspectateurs français aient eu à faire travailler leurs muscles oculaires devant d'autres footballeurs que les nôtres. Mais quels désastres moins visibles, et pourtant plus significatifs dans un sport de base comme l'athlétisme !

L'argent y est pour beaucoup, pour l'essentiel. Où sont nos stades, nos terrains de sports et même nos terrains de jeux ? Que peuvent nos clubs ? L'un des plus désintéressés, des plus hostiles à la présence de l'argent comme enjeu du sport, risque d'être obligé de fermer ses portes, c'est-à-dire en particulier les portes de son stade Charléty, faute d'une faible somme. Le seul club parisien qui ne soit pas en difficulté, c'est celui qui peut se permettre de faire vivre ses équipes avec les lourdes cotisations que lui apportent les privilégiés de la fortune qui se disputent pour y être admis.

Où sont nos entraîneurs, nos professeurs, nos organisateurs ? Oh ! certes, ceux qui exercent leur activité le font en général très bien, presque trop bien, car leur dévouement, leur désintéressement, cache en partie l'étendue du désastre financier.

ALFRED GROSSER.

(Lire la suite page 9.)

DIPLOMATIE

Libre opinion

Pour une nouvelle Europe des Six

Par V.-G. LETIA (*)

AU chevet du malade, il faut savoir regarder les réalités en face. Telle va être le devoir de MM. Giscard d'Estaing et Schmidt, qui se retrouvent à Bonn. Comment relancer l'Europe des Neuf minée par la léthargie et les dissensions ?

Les réalités, c'est avant tout la puissance économique de chacun des participants. De la même façon qu'on ne forme pas une équipe sportive avec des joueurs de force trop différente, on ne peut constituer l'équipe européenne à partir de partenaires par trop dissemblables — c'est cela que l'effilochage récent de l'Europe a démontré.

Regardons donc le classement, en utilisant des majuscules pour les membres de la Communauté européenne.

PAYS (source : BIRD)	Population (en millions)	PNB annuel (en francs par tête)	Taux moyen annuel de croissance 1965-73, %
1. Etats-Unis	214	27 400	2,2
2. Suède	8	22 100	3,0
3. Canada	22	22 000	3,4
4. Suisse	7	19 400	2,9
5. DANEMARK	5	18 200	3,9
6. FRANCE	52	17 800	5,2
7. REP. FED. ALLEMANDE	63	17 800	4,6
8. Norvège	4	16 600	3,8
9. LUXEMBOURG	0,4	16 300	4,5
10. BELGIQUE	10	15 900	4,5
11. Australie	13	15 400	3,3
12. PAYS-BAS	14	15 400	4,4
13. —	—	—	—
16. Japon	106	11 800	10,2
—	—	—	—
19. ANGLETERRE	56	11 500	1,4
—	—	—	—
23. ITALIE	54	9 300	4,2
—	—	—	—
26. IRLANDE	3	7 500	3,8
—	—	—	—
29. Union soviétique	252	6 900	5,2
	—	—	—

Certes, le P.N.B. par habitant n'est qu'un indicateur imparfait du développement économique et du niveau de vie, mais il n'en existe pas à l'heure actuelle de meilleur. Tenant compte des petites disparités dans les modes de calcul utilisés par les différents pays, les chiffres du tableau sont finalement approximatifs, mais cela ne les empêche pas d'exprimer une vérité qui saute aux yeux : il y a dans l'actuel Marché commun un peloton de tête (six pays dont le P.N.B. par tête est situé dans une fourchette de 15 % à partir du premier d'entre eux), et il y a un peloton de queue.

Ce n'est donc pas un hasard si les récentes dissensions sur le plan européen sont venues de ce dernier — et il faut comprendre les difficultés que ces pays éprouvent, surtout l'Angleterre, affligée d'un taux de croissance extrêmement bas, qui provoque le recul de sa place au classement d'année en année. A cela s'ajoute le fait que le développement géographique de l'Angleterre et de l'Italie est très inégal et que les principes d'aide aux régions formulés par la Communauté risquent de constituer une lourde charge pour les autres partenaires.

Dans ces conditions, que commande une vision réaliste des choses ? Aussurément de refaire l'Europe communautaire à partir du seul peloton de tête. On sera de nouveau six au lieu de neuf, on ne sera plus deux cent cinquante-huit millions, mais seulement cent quarante-cinq, mais on aura enfin constitué un groupe combien plus homogène à tous égards d'un niveau de vie, de salaires et de productivité comparable, autrement prêt à respecter les règles communautaires, et bien plus mûr pour une union politique.

Et les autres ? Il n'y aura dans leur départ que la conséquence des dérogations qu'ils appliquent eux-mêmes, sans animosité, ni parti pris. Il n'y a rien de déshonorant à décrocher d'un mouvement dont on ne peut plus suivre le train : telle équipe sportive qui passe en deuxième division pourra regagner la première si ses résultats s'améliorent par la suite. Plus concrètement, une fois la nouvelle Europe des Six refaite et solidement cimentée, rien n'interdira d'y accueillir à nouveau des membres moins fortunés, mais cette fois dans un contexte qui ne risquera plus de mettre en péril l'œuvre accomplie.

(*) Ingénieur civil des ponts et chaussées.

LA VISITE A BONN DE M. GISCARD D'ESTAING

(Suite de la première page.)

Les dirigeants allemands ne font pas mystère, en effet, de la satisfaction que leur a procurée l'élection de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République et, surtout, le départ de M. Jobert du quai d'Orsay. On pense ici que le sentiment de confiance retrouvée entre Bonn et Paris, sentiment confirmé des la première rencontre entre MM. Schmidt et Giscard d'Estaing au début du mois de juin, a eu une influence bénéfique sur le comportement des autres gouvernements européens. On veut croire que M. Wilson lui-même en a été influencé, puisqu'il affrontera les électeurs — vraisemblablement à l'automne — en arguant non du résultat de ses pourparlers avec les « Huit », mais de ses propres demandes...

Dans les milieux proches de la chancellerie fédérale, on laisse entendre cependant que M. Schmidt veut faire justice de quelques clichés. A l'usage de l'opinion publique allemande, on indique que le chancelier n'est pas un « vieil ami » ni d'ailleurs « un ami récent » de M. Giscard d'Estaing, mais « un ami tout court ». Cette amitié est fondée « *sur une appréciation commune et réaliste* » de la situation et elle n'empêche pas chacun de défendre ses propres intérêts nationaux. A l'adresse des autres pays européens, on déclare qu'un axe Paris-Bonn est « *une image totalement fausse* ». Les Français et les Allemands veulent tout au plus déblayer le terrain pour que les Neuf soient en mesure de prendre des décisions.

Les difficultés économiques de l'Europe

Les observateurs n'en suivent pas moins avec une grande attention l'évolution de la politique extérieure française. M. Genscher, ministre des affaires étrangères, a déclaré lui-même qu'un « *nouvel esprit* » était apparu en Europe. Le changement n'est-il pas de pure forme ? « *Si la France est aimable avec M. Kissinger, elle permet une relance de l'Europe parce qu'il y a des pays qui ne peuvent pas se payer le luxe d'avoir des relations tendues avec l s Etats-Unis* », dit-on ici. Cependant, les Allemands sont conscients du fait que le nouveau gouvernement français doit compter avec les gaullistes et ils ne souhaitent pas créer des difficultés par des manifestations de satisfaction intempestives.

Sur un point tout au moins, les dirigeants allemands ne cachent pas qu'ils sont satisfaits : la France a enfin adopté un plan sérieux de lutte contre l'inflation et l'Italie s'est engagée dans le même effort. On n'exclut pas à Bonn que, après la première confrontation des expériences de stabilité que permet le « sommet » franco-allemand, les ministres de l'économie et des finances des Neuf puissent, dès le 15 juillet, esquisser une concertation des divers plans de lutte contre l'inflation. Ce serait ainsi le premier pas vers une politique commune de stabilité que M. Schmidt appelle de ses vœux depuis plusieurs années déjà.

Même si elle se réduit tout d'abord à un simple échange de vues, cette concertation apparaît au gouvernement fédéral une condition nécessaire avant la convocation d'un « sommet » des Neuf. Sans doute n'est-ce pas là une condition *sine qua non* mais, pour l'instant, M. Schmidt semble très réservé. « *Je suis partisan de telles rencontres*, a-t-il déclaré, *si l'on est sûr qu'il en sortira quelque chose.* » Le gouvernement de Bonn a d'ailleurs indiqué qu'il n'avait pas encore été informé officiellement des intentions françaises à cet égard et il attend pour prendre position que le président Giscard d'Estaing ait exposé comment il envisageait cette réunion.

Les difficultés économiques de l'Europe devraient donc être au centre des entretiens de lundi et mardi et l'on pense ici que le « sommet » sera surtout « *une conversation de technocrates sur des problèmes urgents* ». MM. Schmidt et Giscard d'Estaing devraient également parler du problème posé par le marché des eurodollars. Il s'agit d'arriver à mettre de l'ordre sur ce marché gonflé par les recettes en devises des pays producteurs de pétrole et d'ouvrir des possibilités d'investissements à long terme.

Le deuxième sujet concerne la politique de l'énergie. Les Allemands participent actuellement à trois institutions où sont traités les problèmes énergétiques : la Communauté européenne, le « Groupe des douze », issu de la conférence de Washington et l'O.C.D.E. Si le gouvernement fédéral n'a pas perdu tout espoir de voir la France se rallier au « Groupe de Washington », il estime que le problème institutionnel n'est pas essentiel et que chaque institution peut poursuivre parallèlement ses efforts.

Le principal thème politique de ce « sommet » sera la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.). Les dirigeants de Bonn craignaient, avant la rencontre Nixon-Brejnev, que les Américains fassent des concessions aux Soviétiques sans tenir compte des positions européennes et notamment ouest-allemandes. M. Kissinger, qui a séjourné samedi et dimanche à Munich, paraît les avoir rassurés. Le chancelier fédéral et le secrétaire d'Etat américain estiment même qu'un grand « sommet » couronnant la C.S.C.E. est possible avant la fin de cette année.

Dans les milieux proches du gouvernement fédéral, on considère que les problèmes de défense ne seront pas abordés au fond au cours de cette réunion car les formules conciliant les conceptions française et allemande en la matière restent encore à trouver. La R.F.A. attache une grande importance à l'Eurogroupe qui est un lieu non seulement de concertation stratégique, mais aussi d'harmonisation des politiques d'armement. Est-ce un attrait suffisant pour la France qui cherche à développer ses exportations ? C'est possible, mais personne ne croit à Bonn que la réponse sera donnée dans l'immédiat.

Enfin, on n'exclut pas, dans la capitale fédérale, que M. Giscard d'Estaing soulève la question de la ratification de la convention franco-allemande du 2 février 1971 qui permettrait de poursuivre en R.F.A. les criminels de guerre nazis condamnés en France par contumace.

DANIEL VERNET.

Après avoir passé le week-end en Allemagne

M. Kissinger s'entretient avec M. Wilson et les dirigeants britanniques

M. Henry Kissinger est arrivé ce lundi 8 juillet à Londres où il rencontre, d'abord dans la matinée, le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, et le chancelier de l'échiquier, M. Denis Healey. Dans l'après-midi, il doit s'entretenir avec le premier ministre, M. Harold Wilson, puis avec M. Edward Heath, leader de l'opposition conservatrice. Mardi matin, le secrétaire d'Etat américain s'envolera pour Madrid.

M. Kissinger avait passé le week-end à Munich où il avait assisté à la Coupe du monde de football. Samedi matin, il s'était entretenu avec le ministre des affaires étrangères d'Allemagne fédérale, M. Hans-Dietrich Genscher. Par mesure de précaution, l'avion du secrétaire d'Etat américain s'était posé à la base militaire de Furtenfeldbruck, au lieu de l'aéroport international de Munich. S'adressant aux journalistes dans la salle des « briefings », sévèrement gardée, M. Kissinger avait déclaré à son arrivée que sa visite en Allemagne fédérale marquait l'aboutissement des « consultations intensives » qui avaient eu lieu ces jours derniers au sein de l'OTAN.

Dimanche matin, le secrétaire d'Etat a eu un entretien de deux heures avec le chancelier Helmut Schmidt, à l'issue duquel un communiqué du secrétariat ouest-allemand à l'information a annoncé que les deux interlocuteurs étaient tous deux d'avis qu'une issue positive de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe était possible d'ici à la fin de l'année. Les problèmes concernant la coopération économique entre la Communauté européenne et les Etats-Unis et la crise de l'énergie ont été également abordés au cours de cet entretien. Dimanche soir, M. Kissinger a eu un autre entretien d'une heure avec le président de la République fédérale allemande, M. Walter Scheel.

En Israël, le journal *Hatzofeh*, organe du parti religieux, critique sévèrement, au lendemain de l'audience accordée par le pape Paul VI au secrétaire d'Etat américain, la position du Vatican sur le statut de Jérusalem. « *Sur ce problème*, estime Hatzofeh, *le monde musulman, le bloc soviétique et, peut-être même le bloc chrétien, s'opposent à Israël. Pourtant, au moins pour le monde chrétien, la souveraineté israélienne (sur la ville), qui permettrait l'exercice de tous les droits des églises chrétiennes, est préférable à celle des musulmans dirigés par le roi saoudien du pétrole.* » — (A.F.P., Reuter, A. P.)

LE PARLEMENT EUROPÉEN VA DÉBATTRE DE L'« ÉTAT DE LA COMMUNAUTÉ »

La session du Parlement européen qui se déroulera du 8 au 12 juillet à Strasbourg doit être marquée par un débat sur « l'état de la Communauté européenne ».

Ce débat, qui, par sa nature politique, tranchera sur un ordre du jour comportant la discussion de nombreux rapports techniques, aura vraisemblablement lieu avec la participation de M. Jean Sauvagnargues, président en exercice depuis le 1er juillet du conseil des ministres des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères, si sa venue à Strasbourg se confirme, pourra ainsi répondre mercredi aux interrogations des parlementaires des Neuf et faire le point de la situation de la C.E.E. devant une Assemblée qui, selon le mot de son président, M. Cornelis Berkhouwer, veut en être « le moteur politique ».

M. GISCARD D'ESTAING VA PRÉSIDER UNE CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Niamey (*A.F.P.*). — A l'issue d'une visite officielle de quatre jours en Côte-d'Ivoire et en Haute-Volta, M. Pierre Abelin, ministre de la coopération, a précisé au cours d'une escale à Niamey le samedi 6 juillet, qu'une réunion de tous les ambassadeurs de France accrédités dans les pays d'Afrique francophone et de l'océan Indien aura lieu à Paris les 17 et 18 juillet, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing.

M. Abelin, qui a profité de son escale nigérienne pour s'entretenir avec le lieutenant-colonel Kountché, chef de l'Etat, a également évoqué la « *nouvelle orientation* » que doit, selon lui, prendre l'aide française. Il faut « *mettre fin*, a-t-il déclaré, *au saucissonnage de l'aide* », et lui substituer « *des méthodes de financement global, à la fois plus subtiles et plus efficaces, qui grouperont, pour un projet, les aides publiques et les aides privées* ». Le ministre de la coopération était de retour à Paris samedi soir.

LES SOVIÉTIQUES SONT MÉCONTENTS DE L'INSTALLATION A BERLIN-OUEST DU MINISTÈRE FÉDÉRAL ALLEMAND DE L'ENVIRONNEMENT.

Moscou (*A.F.P.*). — En adoptant, le 19 juin dernier, un projet de loi visant à installer à Berlin-Ouest le ministère fédéral allemand de la défense de l'environnement, le Bundestag « *a violé la lettre et l'esprit de l'accord quadripartite sur Berlin-Ouest* », affirment les *Izvestia* du 8 juillet. Cet accord, selon l'organe du gouvernement soviétique, « *stipule sans aucune équivoque possible que Berlin-Ouest n'est pas une partie constitutive de la R.F.A. et ne sera jamais gouverné par les institutions fédérales* ».

Les *Izvestia* estiment, en outre, que « *l'installation d'un ministère de l'environnement à un millier de kilomètres des principaux centres industriels est dénuée de tout bon sens* ».

AFRIQUE

Guinée

M. ANDRÉ BETTENCOURT EN VISITE A CONAKRY

Dakar (*A.F.P.*). — M. André Bettencourt, député républicain indépendant de Seine-Maritime et ancien ministre, a assisté, le samedi 6 juillet à la clôture du Conseil national de la révolution, l'instance suprême du parti unique guinéen. Radio-Conakry, en annonçant la nouvelle, a présenté M. Bettencourt comme un « *ami de longue date* » de la Guinée (l'ancien ministre a déjà effectué plusieurs séjours dans ce pays.)

Il n'est pas exclu que l'accession de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République favorise une reprise des relations avec la Guinée, qui avaient été rompues en 1965. M. Bettencourt a toujours défendu l'idée d'un rapprochement entre les deux pays. Il fut l'un des fondateurs du Comité d'amitié France-Guinée au Parlement français. Ce voyage intervient après plusieurs tentatives infructueuses de reprise de contact.

[Il est vraisemblable que M. Bettencourt a évoqué, au cours de son séjour, avec M. Sékou Touré, le cas des quelque vingt Français détenus en Guinée depuis plusieurs années, et auxquels des « activités subversives » avaient été reprochées.]

● M. HABIB CHATTI, ministre tunisien des affaires étrangères, se rendra en visite officielle en Chine populaire du 11 au 19 juillet, puis en Corée du Sud du 19 au 21 juillet, enfin au Japon du 21 au 24 juillet.

Algérie

Une campagne de presse dénonce la coopération entre la France et l'Afrique du Sud

De notre correspondant

Alger. — En une semaine — du 29 juin au samedi 6 juillet — *El Moudjahid* a publié quatre articles sur deux colonnes à la une pour dénoncer l'intensification de la coopération économique et militaire entre la France et l'Afrique du Sud.

Les deux premiers étaient consacrés à la centrale nucléaire de 1 000 mégawatts que l'E.D.F. entend construire en Afrique australe, le troisième traitait du contrat conclu avec Pretoria par Telspace pour la réalisation d'une station terrestre de communications, et le quatrième de la décision prise récemment par le conseil municipal de Nice de jumeler cette ville avec Le Cap.

Soulignant que « *la France est le premier fournisseur d'armes du régime raciste* », *El Moudjahid* rappelle que l'Afrique du Sud fabrique sous licence des chars Panhard, et que Paris a fourni, entre autres, à Pretoria des Mirage et des sous-marins. « Sans la France, l'Afrique du Sud n'aurait pas la puissance militaire dont elle dispose aujourd'hui. » *El Moudjahid*, qui rapporte ces propos d'un ministre sud-africain, cite également Radio Pretoria qui affirme : « *Les liens avec Paris sont solides et vont se renforçant.* »

L'Agence Algérie Presse Service, reprise par *El Moudjahid*, commente : « *Ainsi, deux semaines seulement après l'appel de l'O.U.A. demandant l'isolement total des régimes racistes d'Afrique, la France manifeste une nouvelle fois son attachement à la république de l'apartheid.* » L'A.P.S. s'inquiète en outre de l'utilisation que pourrait faire Pretoria de son armement contre des pays indépendants comme la Zambie et contre l'Angola et le Mozambique après leur accession à l'indépendance.

En ce qui concerne la signification et la portée de ces articles, les milieux informés évoquent la déclaration que le président Boumediène avait faite au *Monde* (du 5 septembre), à la veille du « sommet » des non-alignés : « *La France ainsi que le reste de l'Europe... doivent choisir. On ne peut en même temps être l'ami de l'ange et celui du diable. On ne peut être l'ami des Africains et l'ami des racistes, on ne peut être l'ami des Arabes et fermer les yeux sur les entreprises sionistes.* »

En fait, les articles de l'A.P.S. et d'*El Moudjahid* s'inscrivent dans un contexte précis. Les différents mouvements africains de libération qui reçoivent une aide de l'Algérie lui ont demandé à plusieurs reprises, dans le passé, de réagir plus vigoureusement contre la coopération de la France avec le Portugal et l'Afrique du Sud. Certains auraient même suggéré, en novembre dernier, que l'embargo pétrolier frappant Lisbonne et Pretoria soit étendu à Paris. Tout en proclamant leur solidarité, les diplomates algériens avaient conseillé aux représentants de l'A.N.C. (African National Congress) et des mouvements de libération de la Guinée-Bissau, de l'Angola et du Mozambique, de tenir compte des aspects positifs de la politique française, hostile aux blocs, amicale à l'égard des Arabes, et ouverte sur le problème des matières premières du tiers-monde.

PAUL BALTA.

Maroc

Rabat souhaite que les pays arabes soutiennent ses revendications sur le Sahara espagnol

De notre correspondant

Rabat. — Précédé par un détachement de l'armée syrienne, le corps expéditionnaire marocain de retour de Syrie a défilé dimanche 7 juillet devant le roi Hassan II. Le général Abdelghani Ibrahim, chef de l'unité de l'armée syrienne, était aux côtés du souverain. Des jeunes filles jetaient des fleurs aux soldats que la foule acclamait. Les commentaires de cette manifestation ont présenté l'armée royale comme une force en réserve pour deux combats éventuels : celui de « *la patrie arabe* », que les Marocains reprendront si un nouvel affrontement au Proche-Orient l'exige ; celui de la patrie marocaine, si les revendications territoriales de Rabat à l'égard de l'Espagne ne sont pas satisfaites. Ce rappel de deux thèmes, qui font ici l'unanimité nationale, se situait à la veille de l'anniversaire du souverain (Hassan II aura quarante-six ans le 9 juillet), et au lendemain de son intervention auprès du général Franco pour mettre celui-ci en garde contre « *toute action unilatérale* » au Sahara espagnol.

Les propos des commentateurs, certes, ne sonnaient pas la charge, mais ils affirmaient que l'armée marocaine constitue une force sur laquelle on peut compter s'il le faut.

Ainsi se confirme la détermination des dirigeants marocains de ne plus laisser se perpétuer au Sahara une situation à laquelle, malgré de nombreuses démarches diplomatiques, Madrid n'a apporté aucun changement.

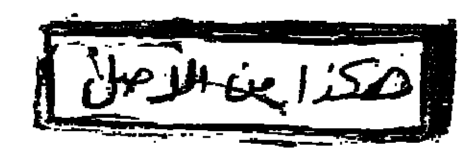
Le défilé de dimanche fut l'occasion de rappeler que si le Maroc a consenti au Golan et au Sinaï des sacrifices à la cause commune des pays arabes, ceux-ci, par un juste retour, doivent l'appuyer dans son action auprès de Madrid. L'échec de cette action, estime-t-on dans les milieux officiels, serait de nature à provoquer une détérioration « *profonde* » des rapports maroco-espagnols et « *une situation tendue dans notre région* ». — L. G.

Éthiopie

DES MESURES DE CLÉMENCE SONT PRISES EN FAVEUR DES EXILÉS ET DES DÉTENUS POLITIQUES

Addis-Abeba (*A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.*). — M. E. Makonnen, premier ministre, a annoncé, le samedi 6 juillet, que les ambassades éthiopiennes à l'étranger avaient été autorisées à délivrer des visas d'entrée, en Ethiopie, aux exilés politiques. Il a, d'autre part, déclaré que des détenus politiques ont déjà été libérés. On croit savoir, à Addis-Abeba, qu'il s'agit de militaires impliqués dans le soulèvement du mois de février dernier. Selon le quotidien *Ethiopian Herald*, le premier ministre a également ordonné la révision des dossiers de tous les prisonniers politiques arrêtés avant les derniers événements. En revanche, six nouvelles arrestations ont été rendues publiques.

De son côté, l'empereur a fait deux interventions dans la journée du 6 juillet. S'adressant aux représentants des deux Chambres, dont il a ordonné qu'elles se réunissent en session extraordinaire jusqu'à ce qu'une nouvelle Constitution soit adoptée, il a invité les Ethiopiens à se tourner vers la prière, comme il est de tradition quand la situation est grave.



EUROPE

Italie

Les nouvelles mesures prises par le gouvernement devraient permettre de combler près de la moitié du déficit commercial prévu pour 1974

Le gouvernement italie, réuni samedi 6 juillet au palais Chigi, a adopté une série de mesures fiscales destinées à faire rentrer dans les caisses de l'Etat 3 000 milliards de lires. Cette somme doit permettre de combler une partie du déficit commercial italien, qui, pour les cinq premiers mois de 1974, s'est élevé à 3 350 milliards de lires (*le Monde* des 7-8 juillet) et, à ce rythme, aurait atteint 7 000 milliards de lires à la fin de l'année.

« *Nous avons le devoir*, a déclaré M. Colombo, ministre du Trésor, *de remettre en place nos comptes avec l'extérieur. Ce devoir découle de l'éthique internationale, des engagements que nous avons pris avec nos partenaires européens, mais aussi de notre propre intérêt... Si nous n'avons pas le courage de prendre des mesures impopulaires en ce moment, on devrait enregistrer des conséquences encore plus graves dans la vie des familles, dans le développement des activités productives.* »

Le ministre italien espère que les « *sacrifices* » demandés à ses concitoyens « *permettront de venir à bout des graves difficultés économiques dans lesquelles* [le pays] *se débat* ».

Les trois confédérations syndicales, qui avaient jusqu'ici sévèrement critiqué le gouvernement coupable, selon elles, d'avoir trop fortement recours à l'impôt, semblent avoir compris l'urgence de la situation.

Dans un document publié vendredi soir, la fédération des trois confédérations syndicales déclare n'enregistrer « *aucun changement en matière de politique économique susceptible de modifier l'actuel processus, cependant que les menaces de récession n'ont pas encore été éliminées* ». Elle confirme les préavis de grèves tournantes au niveau régional lancés au début de la semaine. Toutefois, la fédération procédera le 13 juillet à un examen plus complet des mesures prises.

Voici ces mesures :

— Le prix de l'essence « super » a été relevé de 260 à 300 lires le litre (de 2 à 2,30 francs) et celui de l'essence « normale » de 250 à 287 lires (de 1,92 à 2,20 francs). De plus, une surtaxe sera appliquée, pour l'année en cours, sur les canots automobiles, les automobiles, les avions et les motocyclettes (sont exclus les véhicules affectés au service public). Pour les voitures, la surtaxe, qui s'ajoute à la vignette, varie d'un minimum de 6 000 lires (47,20 francs) pour les véhicules de moins de 10 CV à un maximum de 200 000 lires (1 540 francs) pour celles de 20 à 40 CV. Les propriétaires de voitures dont la vignette est supérieure à 200 000 lires devront payer une surtaxe du même montant. Pour les motocyclettes, la surtaxe va de 20 000 lires pour celles de 101 cm³ de cylindrée à 100 000 lires pour celles de plus de 500 cm³.

— Il est institué un impôt sur les appartements : 5 000 lires pour chacune des pièces supérieures au nombre d'occupants (une famille de quatre personnes ne paiera pas d'impôt si elle occupe un appartement de quatre pièces, mais elle versera 5 000 lires si l'appartement a cinq pièces). Est aussi créé un impôt de 20 000 lires par pièce pour les résidences secondaires et de 50 000 lires par pièce pour les résidences de luxe.

— La T.V.A. pour les produits de luxe sera portée de 18 à 30 %. La T.V.A. frappant la viande de bœuf passera de 6 à 18 % afin de freiner les importations et réduire le déficit de la balance des paiements. La T.V.A. sur les alcools passe de 18 à 30 %.

— Enfin des allégements fiscaux sont prévus pour les revenus annuels inférieurs à 4 millions de lires (30 800 F).

Les mesures concernant le prix de l'essence et la surtaxe des moyens de transport sont entrées en vigueur à partir de samedi minuit. Elles doivent toutefois, comme les autres décisions, être entérinées par le Parlement dans un délai maximum de soixante jours.

ESSENCE MOINS CHÈRE POUR LES TOURISTES

Les touristes bénéficieront cet été en Italie d'un traitement de faveur en ce qui concerne l'essence. Ils pourront recevoir des bons « spéciaux » qui, à concurrence de 200 litres d'essence pour les douze premiers jours de leurs vacances et de 15 litres par jour ensuite, leur permettront d'obtenir du « super » au prix de 220 lires (1,70 franc) le litre au lieu de 300 lires (2,30 F), nouveau prix officiel sur le marché italien. Les travailleurs italiens résidant à l'étranger et venant passer leurs vacances sur le sol natal pourront également obtenir ces bons spéciaux.

Allemagne fédérale

M. Egon Bahr est nommé ministre de la coopération économique en remplacement de M. Eppler

De notre correspondant

Bonn — Le chancelier Schmidt a proposé le samedi 6 juillet au président de la République fédérale de nommer M. Egon Bahr ministre de la coopération économique. Il a donc choisi, à la surprise générale, le ministre d'Etat de M. Brandt, qui était aussi le plus proche conseiller de l'ancien chancelier et l'architecte de la politique à l'Est, pour succéder à M. Erhard Eppler qui avait démissionné jeudi dernier (*le Monde* du 6 juillet) en signe de protestation contre la diminution de son budget.

Cette nomination est apparue comme une véritable provocation à l'opposition chrétienne-démocrate qui a longtemps pris pour cible M. Bahr. Un porte-parole de la C.D.U.-C.S.U. a souhaité ironiquement à M. Bahr « *plus de succès dans l'aide aux pays sous-développés que dans les relations avec les pays de l'Est* ». Et il a exprimé la crainte que l'aide au tiers-monde ne soit encore déterminée « *par des considérations idéologiques* »

Mais en faisant entrer M. Bahr dans son gouvernement, M. Schmidt a montré une fois de plus son habileté tactique. Vis-à-vis des pays socialistes, il indique ainsi son intention de poursuivre l'Ostpolitik de son prédécesseur à la chancellerie. A l'égard de son parti, il marque son rapprochement avec M. Brandt, président du S.P.D.; et il donne satisfaction aux sociaux-démocrates qui s'inquiètent d'une évolution de la coalition libérale-socialiste dans le sens technocratique. Enfin M. Schmidt a pensé qu'il valait mieux avoir à l'intérieur du gouvernement qu'à l'extérieur un éventuel critique. — D. V.

[Ancien journaliste, âgé aujourd'hui de cinquante-deux ans, M. Egon Bahr fit, en 1960, à Berlin-Ouest, la connaissance de M. Willy Brandt, dont il allait très vite devenir l'un des plus proches collaborateurs. M. Bahr sera successivement chef des services de presse du Sénat de Berlin-Ouest, conseiller de M. Brandt au ministère des affaires étrangères, puis secrétaire d'Etat à la chancellerie. Considéré comme le principal négociateur ouest-allemand avec l'Europe de l'Est, il participa notamment à la conclusion du traité germano-soviétique et du « traité fondamental » entre les deux Allemagnes. Après la démission du chancelier Brandt, le 7 mai dernier, M. Bahr, qui était ministre sans portefeuille chargé de missions spéciales, ne fut pas nommé au gouvernement de M. Helmut Schmidt.]

Portugal

LA COALITION GOUVERNEMENTALE CONNAIT DE SÉRIEUSES DIFFICULTÉS

Lisbonne (*A.F.P.*). — On s'accorde, dans tous les milieux, à constater un malaise assez profond au Portugal moins de deux mois après l'entrée en fonction, le 16 mai, du gouvernement provisoire, créé pour une année, et chargé, notamment, de préparer les premières élections libres depuis cinquante ans.

L'indice le plus sérieux de ce malaise est le retard apporté depuis quelque temps par le gouvernement à annoncer les nouvelles mesures sociales concernant notamment la législation sur les grèves et les lock-out et la législation financière concernant les salaires. Le gouvernement avait d'abord reculé de dix jours l'échéance, prévue pour le 27 juin. Il y a quelques jours, il a annoncé le report de ces dispositions à la fin de juillet. Le 5 juillet, le Conseil d'Etat s'était réuni sous la présidence du général Spinola, sans que l'ordre du jour soit annoncé.

D'autre part, la nomination récente de M. Vega Simao, ancien ministre de l'éducation de M. Caetano, comme représentant du Portugal aux Nations unies a soulevé les protestations des partis de gauche. Enfin, les difficultés des pourparlers relatifs à l'avenir des territoires d'outre-mer et le caractère préoccupant de la situation économique contribuent au malaise.

Prenant la parole le 6 juillet au cours d'une cérémonie à l'Académie militaire, le chef de l'Etat a déclaré : « *Le Portugal sera, en dernière analyse, ce qu'en feront les forces armées.* »

L'influent hebdomadaire *Expresso* se demande si c'est « *le commencement de la fin d'une coalition* ». Que serait l'alternative à l'équilibre actuel ? « *Ce serait nécessairement une bipolarisation, qui diviserait le pays en une droite pseudo-démocratique et un parti communiste, qui traînerait à sa remorque les autres forces politiques de la gauche* », conclut l'auteur de l'article.

Grande-Bretagne

L'enjeu anglais

(Suite de la première page.)

Au contraire, Arthur Koestler, dans *Suicide d'une nation*, attribue le « *mal de la Grande-Bretagne* » moins à la perte de son empire qu'à la « *perte de son élan* ». Les difficultés anglaises ne seraient que les soubresauts d'un royaume dont seul le cérémonial dissimulerait la décadence, sinon l'agonie. Ces deux thèses situent l'enjeu.

Il y a de sérieuses raisons de penser que le redressement prévaudra — et étonnera. Ce qui a disparu, c'est un système mondial dirigé de Londres, exposé, comme tous les systèmes, à l'usure du temps et probablement impossible à sauver. Ce n'est pas l'Angleterre, ni même la totalité des moyens et mécanismes lui permettant de se redresser : le pétrole et le gaz de la mer du Nord ; la City, la technologie avancée ; un vaste réseau de relations dans tous les continents ; une jeunesse nombreuse ; une longue habitude de survivre aux malheurs, autant d'atouts pour l'époque où, l'énorme endettement extérieur ayant été apuré, le pays pourra retrouver pleinement son rôle. Encore faut-il que l'opinion anglaise, et pas seulement une élite, mesure clairement les réalités d'aujourd'hui dont deux méritent une attention particulière.

En premier lieu, le choix n'est plus, pour les Britanniques, entre l'Europe et le grand large, mais entre l'Europe et une Angleterre diminuée. La route des Indes constitua longtemps le pivot du système anglais. Elle a été engloutie par l'histoire. Mais ce qu'elle exprimait subsiste, à savoir le besoin absolu pour l'Angleterre de déployer son appareil commercial et financier au sein d'un vaste ensemble que les modestes îles natales ne sauraient offrir. Déjà, l'antique Londinium ne devait sa prospérité qu'à son rattachement à l'empire romain ; le départ des légions en fit une ville soudain sans éclat dans un pays de nouveau effacé.

Aujourd'hui, le Royaume-Uni ne trouve plus dans le grand large extra-européen la plate-forme de sa richesse et de sa puissance. En 1939, il payait le quart de ses achats à l'étranger avec les revenus de ses placements extérieurs ; de 1965 à 1972, il n'en a couvert que 5 % environ. L'ex-empire et les dominions absorbaient avant guerre la moitié de ses exportations, fournissaient 40 % de ses importations. En 1972, ils ne représentaient plus que 30 % de son négoce total, alors que l'Europe occidentale, passée à 41 %, augmentait sa part de moitié. Le Commonwealth effectue actuellement les deux tiers de ses échanges avec des pays autres que l'ancienne métropole. Les Etats-Unis polarisent le Canada ; le Japon, le Pacifique, l'Amérique du Nord, attirent chaque année davantage l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie, l'Inde.

Le port de Londres traduit dramatiquement ce déclin du rôle mondial britannique. Jusqu'en 1913, il dépassait de loin tous ses concurrents étrangers. En 1970, il n'arrivait plus que neuvième dans la hiérarchie des « grands ». Le distançaient par ordre décroissant : Rotterdam, New-York, Nagoya, Anvers, Marseille, Kawasaki, Osaka, Chiba (1). Certes les importations d'hydrocarbures modifient périodiquement la liste, mais le recul londonien subsiste, massif. Il reflète avec une froide rigueur celui de la Grande-Bretagne, ainsi que la redistribution de l'activité à la surface du globe.

Tous les autres indices convergent : en 1913, le royaume, alors seigneur des océans, lançait 58 % du tonnage mondial. Ce pourcentage est tombé à 4,7 % en 1972 ; il traitait 15,2 % du commerce international au lieu de 6 % actuellement. De nombreux milieux d'affaires, plusieurs journaux influents, divers responsables politiques ont analysé ces réalités nouvelles avec lucidité. Pourtant, ils n'ont pu déterminer une prise de conscience nationale. L'Angleterre fait encore illusion à certains Anglais qui ne voient pas ce qu'elle est devenue.

En outre — et c'est le second point à considérer — ils croient ou ils sont entretenus dans l'idée que le retour définitif en Europe de ce vieux pays, qui en est le prolongement ethnique et géographique, signifierait une hausse supplémentaire du coût de la vie. Cette ambiguïté, que travaillistes et conservateurs ont, à de rares exceptions près, maintenue, contribue à expliquer l'hostilité d'une bonne part de l'opinion. Pourtant la situation réelle est fort différente.

La politique d'alimentation à bon marché, ou *cheap food policy*, reposait outre-Manche sur de larges subventions budgétaires et une agriculture ultra-moderne. Bien avant l'adhésion aux organismes de Bruxelles, le budget, surchargé, était incapable d'assurer les subventions requises et il transférait une part du fardeau aux consommateurs. Par surcroît, les dirigeants agricoles ont réclamé dès 1970 « une injection d'argent frais permettant à l'agriculture de faire face à la plus grave crise financière qu'elle connaît depuis la guerre ». Il fallait donc ou bien que l'Etat demande aux consommateurs et aux contribuables un effort supplémentaire, d'où aurait découlé une majoration des prix de la nourriture, ou bien qu'il accepte, sous réserve de quelques retouches, la politique agricole commune, source également d'une légère majoration. Dans les deux cas — maintien dans le Marché commun ou retrait, — une certaine hausse du coût de la vie était inévitable.

Actuellement, les passions politiques, mais aussi de rudes épreuves, dont il faut comprendre l'intensité, pèsent sur certains jugements en Grande-Bretagne. Il est cependant hors de doute que, par les voies lentes mais démocratiques et sures qui sont les siennes, le pays réunira tôt ou tard dans l'opinion un consensus suffisant lui permettant de tirer les conséquences de ces réalités. Les Anglais, dit Emerson, s'agenouillent toujours devant les faits. Ce jour-là, ce sera le début du redressement. Si M. Wilson parle à ses compatriotes aussi courageusement qu'il l'a fait dans le passé, ce sera aussi une chance nouvelle pour l'Europe.

RENÉ DABERNAT.

(1) *Journal de la marine marchande*, 2 décembre 1971.

● UN SEMINAIRE SUR L'AVENIR DE L'IRLANDE à réuni à Oxford, pendant le week-end des 6 et 7 juillet, quelque deux cents participants catholiques et protestants, parmi lesquels le secrétaire d'Etat britannique à l'Irlande du Nord, M. Merlyn Rees, M. Garret Fitzgerald, ministre des affaires étrangères de la République d'Irlande, ainsi que les principaux membres de l'ancien exécutif interconfessionnel du Parlement de Belfast.

● LE CHANCELIER DE L'ECHIQUIER, M. Denis Healey, a déclaré samedi 6 juillet dans une interview à la B.B.C. que les électeurs britanniques seraient « *presque inévitablement* » appelés aux urnes à l'automne. « *Les partis de l'opposition*, a précisé M. Healey, *ont en effet créé par leurs votes capricieux et irresponsables de ces derniers temps, une situation qui fait que les travaillistes ne peuvent plus gouverner et sont donc forcés d'organiser des élections aussitôt après les vacances.* » — (*A.F.P.*)

ASIE

Cambodge

Alors que des succès militaires sont enregistrés

La presse de Phnom-Penh dénonce le « gangstérisme » et la « corruption »

Les troupes du maréchal Lon Nol ont marqué des points la semaine dernière, progressant au nord de Phnom-Penh, et occupant une position stratégique dominant Oudong, l'ancienne capitale royale occupée par les Khmers rouges le 18 mars. Samedi, indique une source officielle, quatre cents soldats du GRUNC ont été tués (mille tués et blessés au total en huit jours dans cette région). Au sud de Phnom-Penh, quelque dix mille habitants ont été « récupérés », indique un communiqué.

Cependant, de l'avis même des dirigeants, aucun redressement n'est noté sur le plan économique. « *Les prix montent, les produits pétroliers manquent, le riz et le sel sont en quantité insuffisante, la vie devient de plus en plus dure chaque jour* », écrivait samedi un quotidien. Un autre journal va plus loin : « *La guerre a fait augmenter les prix, c'est vrai. Si toutes les routes sont rouvertes, les prix baisseront. Mais ce n'est pas le seul facteur qui conditionne la hausse et la baisse des prix. Il y en a d'autres : les prix montent à cause de la corruption des fonctionnaires et des autres agents de l'Etat, de l'anarchie découlant des vols, des actes de gangstérisme, de stockages illicites, de la contrebande et de la prévarication sous toutes ses formes.* »

D'autre part, la polémique rebondit au sujet de l'assassinat le 4 juin du ministre de l'éducation et de son adjoint. Dimanche, la police a annoncé que le meurtrier avait été identifié ; il s'agirait de M. Thuch Sau Khy, ancien vice-président des élèves du lycée de 18-Mars, âgé de vingt ans, qui aurait ensuite rejoint une zone tenue par les Khmers rouges.

Cependant, un groupe d'étudiants de la faculté des lettres a remis le même jour à la presse un communiqué rejetant une fois encore sur « *le gouvernement la responsabilité de la mort* » des deux personnalités et affirmant que « *ce sont des policiers en civil qui, de sang-froid et sans honte, les ont tués pour porter préjudice à la lutte de la jeunesse khmère* ». Le jour même de l'assassinat le premier ministre avait accusé « *les communistes* » d'avoir provoqué le drame. Mais l'officielle Agence khmère de presse avait, sans les identifier, parlé de la présence pendant toute la manifestation, et ensuite dans la salle où les deux hommes ont été tués, de trois individus en civil. Dans une correspondance datée de Phnom-Penh, *le Monde* du 19 juin indiquait que le ministre et son adjoint avaient sans doute été tués par des policiers en civil agissant au nom d'un clan de droite rival d'un autre groupe. En déclarant aujourd'hui que l'assassin a gagné une zone révolutionnaire, le pouvoir paraît vouloir éviter de mener une enquête qui pourrait dévoiler certaines mœurs politiques.

Chine

La campagne d'affiches de Pékin

LE « SINGE D'OR » EST DÉMASQUÉ

La campagne d'affiches sur les murs de Pékin se poursuit avec virulence. Le « singe d'or », qui avait placardé sur les murs des critiques violentes contre certains dirigeants du P.C. « *partisans du capitalisme* » ou contre l'infiltration d'agents étrangers dans le parti, a été « démasqué » dans une série de journaux muraux rédigés par « *des représentants des masses* ». Ceux-ci, un groupe d'ouvriers appartenant à la même usine que le « singe d'or » — de son vrai nom, selon l'affiche, Chen Chia-hou — l'accusent d'être un élément « *contre-révolutionnaire* », « *originaire d'une famille qui a exploité le peuple et dont les membres, avant la libération — 1949, — étaient soit des banquiers réactionnaires capitalistes, soit des propriétaires terriens* ». M. Chen Chia-hou est par ailleurs accusé d'avoir violé les directives du comité central du P.C.C. sur la conduite de la campagne contre Lin Piao et Confucius.

D'autre part, le sénateur américain Henry Jackson a regagné Tokyo samedi après un voyage de six jours en Chine au cours duquel il avait rencontré M. Chou En-lai

La polémique sino-soviétique se poursuit. *Krasnaya Zvezda*, quotidien de l'armée rouge, commente avec déplaisir la visite à Pékin du sénateur Jackson et accuse la Chine d'être « *devenue actuellement un partisan parmi les plus chauds de l'OTAN* ». Pour sa part, l'agence Chine nouvelle affirme que l'U.R.S.S. a « *pillé plus de 90 %* » des ressources tchécoslovaques d'uranium afin de développer ses propres armements nucléaires. Moscou contrôlerait aussi l'extraction de ce minerai en R.D.A. et en Hongrie.

Corée du Sud

L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE DE WONJU A ÉTÉ ARRÊTÉ

Mgr Daniel Chi, évêque catholique de Wonju, a été arrêté par les services de sécurité du général-président Park Chung Hee — la C.I.A. sud-coréenne — à son retour à Séoul samedi 6 juillet, ont annoncé les correspondants du « Washington Post » et du « Guardian » de Londres. Mgr Chi, qui revenait d'un voyage de deux mois en Europe, via Tokyo, a été intercepté à sa descente d'avion et n'est pas sorti de l'aéroport de Kimpo, où l'attendaient ses amis. Le prélat savait qu'il était menacé, car il avait déclaré à Tokyo : « En tant qu'évêque, je dois rentrer dans mon diocèse. Nous verrons ce qu'ils feront (...) J'ai le sentiment que la C.I.A. coréenne m'attendra à mon arrivée à Kimpo. »

L'arrestation de Mgr Chi, après celle d'un certain nombre de pasteurs protestants qui s'opposent à la dictature du général Park, montre que le régime, qui vient d'organiser plusieurs grands procès politiques (« le Monde » du 7-8 juillet), n'a pas l'intention de mettre un terme à la répression.

PROCHE-ORIENT

Egypte

LE CIMETIÈRE JUIF DU VIEUX-CAIRE MENACÉ DE DISPARITION

Selon des informations de source privée, les autorités égyptiennes ont récemment informé les membres de la communauté juive du Caire de leur décision de procéder incessamment à l'évacuation du cimetière juif du Vieux-Caire. Aucune explication n'a été fournie sur les motifs de cette décision.

Depuis un certain temps déjà le cimetière se trouve à l'abandon, et les autorités n'ont pris aucune mesure pour mettre un terme aux actes de vandalisme et de déprédation qui y sont régulièrement signalés.

● RECTIFICATIF. — Une erreur s'est glissée dans la correspondance de notre envoyé spécial à Kuneitra, Edouard Saab, publiée dans *le Monde* du 4 juillet. Un paragraphe se terminait ainsi : « Mme Nassif, qui est de culture francophone, cite André Chénier : « *Les Turcs sont passés là, tout est ruine et deuil...* » En réalité la citation, tirée des *Orientales*, de Victor Hugo (L'enfant, XVIII), est la suivante : « *Les Turcs ont passé là. Tout est ruine et deuil.* »

AMÉRIQUES

RÉUNIS A PARIS

Les partis de gauche européens demandent que cesse l'« état de guerre » interne au Chili

Ce sont finalement des partis de gauche (communistes, socialistes, sociaux-démocrates, radicaux), des syndicats et des organisations de jeunesse venus de vingt-huit pays européens qui ont participé, les 6 et 7 juillet à Paris, à la conférence de solidarité avec le Chili (« le Monde » du 28 juin). La réunion a donc bien été, comme le souhaitaient ses promoteurs — et même au-delà de leurs espoirs — une manifestation paneuropéenne : seules l'Islande, Malte et l'Albanie — pour ne rien dire du Vatican — n'étaient représentées par aucune organisation au tout nouveau Palais des congrès de la porte Maillot.

Malgré la portée évidente de l'événement sur le plan continental, il ne fut, comme il avait été convenu, question à la tribune que du Chili. Tout au plus, M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste français, évoqua-t-il dans le discours de clôture le progrès ainsi réalisé « dans la compréhension des peuples » d'Europe.

Des représentants de six partis chiliens ayant participé au gouvernement de M. Savador Allende — parti communiste, parti socialiste, Mouvement d'action populaire unifié (MAPU), MAPU-ouvriers et paysans (MAPU-OC), gauche chrétienne et parti radical, — ainsi que le Mouvement de la gauche révolutionnaire et le syndicat unique des travailleurs chiliens (CUT) ont participé aux travaux. En outre, diverses personnalités chiliennes et latino-américaines ont assisté à la conférence. La déclaration commune des partis chiliens a été lue par M. Carlos Altamirano, secrétaire général du parti socialiste.

Comme il était prévu, la conférence a lancé un appel *« à l'opinion publique internationale »* pour que cesse au Chili *« l'état de guerre interne »* et en particulier les *« arrestations arbitraires, les tortures, les jugements sommaires »* ; pour que soient *« respectées les libertés élémentaires civiques, démocratiques et syndicales, la dignité et les droits de l'homme »* ; enfin, pour que *« soient libérés tous les détenus politiques et notamment les dirigeants de l'Unité populaire dont le procès va avoir lieu »*. Le document cite nommément MM. Luis Corvolan, Clodomiro Almeyda, Carlos Morales, Fernando Flores et Pedro Felipe Ramirez.

La conférence paneuropéenne de solidarité était, certes, l'occasion d'une solennelle manifestation de soutien au peuple chilien. Mais elle a aussi été une sorte de forum où ont circulé des quantités d'informations sur la situation du pays :

« La résistance au Chili se manifeste de mille façons. Tantôt ce sont des grèves, courtes, mais de plus en plus fréquentes ; tantôt des actes de sabotage économique ; dans les autobus, des mains anonymes apposent des consignes ; dans les cinémas, dès qu'un général paraît aux actualités, les sifflets fusent ; les slogans se multiplient sur les murs ; des injures envers les membres de la junte sont écrites sur les billets de banque ; dans les queues qui se forment devant les magasins où l'on vend des cigarettes, de l'huile, du sucre — les produits qui manquent le plus actuellement, — on entend des gens murmurer que cela n'avait jamais été pire avant la prise de pouvoir par la junte ; des histoires drôles circulent par dizaines sur les militaires. »

(Dessin de PLANTU.)

Ainsi, M. Carlos Altamirano décrit-il la réalité quotidienne — obscure, dénuée de tout romantisme, mais non de risques — de la résistance intérieure. *« La junte militaire veut condamner le peuple au silence. Le but de cette conférence est précisément de briser ce silence »*, a déclaré dans son discours M. Mitterrand.

Ce but a pu être d'autant mieux atteint que — l'expérience et sans doute la multiplication des complicités aidant — l'information à destination du monde extérieur circule mieux. Selon les responsables de la plupart des mouvements, les lettres, bulletins, consignes et messages clandestins parviennent à présent du Chili en Europe en une à deux semaines, en moyenne.

L'une des informations les plus attendues par les délégation européennes était celle relative à l'état présent de l'organisation de la résistance. Selon les indications recueillies auprès des délégués chiliens, les partis de gauche — du moins *« les principaux d'entre eux »*, précisent certains — ont désormais surmonté les coups qui leur ont été portés après le 11 septembre 1973. *« La vie organique de notre parti a repris*, déclare ainsi M. Millas, représentant du parti communiste. *Le P.C. a désormais sa direction nationale et ses organes clandestins dans tout le pays. Nous avons pu voir qu'il en est de même des autres partis alliés dans l'unité populaire. »* Dans tous les cas, les directions extérieures des partis sont d'ores et déjà subordonnées aux organes directeurs travaillant à l'intérieur du pays, ont confirmé les délégués chiliens.

« La phase actuelle est l'organisation de structures populaires de résistance, indique M. Juan Vega, ancien ambassadeur du gouvernement de Salvador Allende à Cuba, et représentant du MAPU-O.C. *L'opposition spontanée des masses est en train d'être structurée dans des comités d'usines, de quartiers, d'universités, etc. Ainsi se multiplient les journaux clandestins ronéotypés. Ainsi s'organisent les filières pour loger les militants recherchés. »*

Un cercle vicieux

La phase suivante devrait être la constitution clandestine d'un organe unique des sept partis ayant participé à la conférence. *« On y travaille et on avance »*, indique sur ce point M. Vega. Des indices montrent que le rapprochement est le plus avancé entre le P.C., le P.S. et le MAPU-OC. Parallèlement, les partis de gauche souhaitent mettre à profit le mécontentement croissant qu'ils observent dans certains secteurs de la population qui, jusqu'à présent, leur étaient défavorables. Ce mécontentement est dû, en particulier, à la baisse générale du niveau de vie, consécutive à une inflation galopante. C'est là le sens de l'appel, lancé le 1er mai dernier par plusieurs partis, à la constitution, avec la démocratie chrétienne, ou du moins son aile progressiste, d'un front antifasciste (*le Monde* du 18 juin)

La conférence de solidarité a décidé, en particulier, d'envoyer une délégation composée de représentants d'une douzaine de partis et de syndicats européens auprès de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, pour l'alerter sur la situation réelle du Chili. Des contacts sont pris pour qu'au nombre des organisations qui iront à New-York figure un représentant de la démocratie chrétienne italienne. *« Vous comprendrez le sens et l'importance de cette démarche »*, a déclaré M. James Marangé, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, qui présidait la dernière séance.

La démocratie chrétienne est, en effet, au cœur du débat politique chilien actuel. Pour améliorer son image de marque internationale et accéder ainsi aux sources de crédits qui lui permettraient tant de ralentir l'inflation que de relancer l'économie, certains éléments de la junte — appuyés, disent les représentants de l'Unité populaire, par des milieux américains — sont tentés de libéraliser quelque peu le régime. Ils pourraient ainsi faire appel à la démocratie chrétienne, et notamment à l'ancien président de la République, M. Frei. En sens contraire, des contacts sérieux existent entre l'aile gauche du mouvement et les partis de l'Union populaire.

« Certains des mouvements de la junte chilienne sont persuadés que cette évolution est impossible. La junte est prise dans un cercle vicieux, explique ainsi M. Eduardo Aquevedo, représentant du MAPU. *Si elle libéralise le régime, cela permettra à la lutte populaire de s'amplifier. Si elle maintient la dictature, les capitaux étrangers ne viendront pas s'investir au Chili. »*

Ceux-là même qui pensent qu'une certaine libéralisation est une hypothèse probable ne sont pourtant pas décidés à se contenter d'aussi peu. Ainsi M. Altamirano a dû être extrêmement net dans le discours qu'il a prononcé à la fin de la conférence, au nom des sept partis représentés. Il a proclamé, en effet, la volonté *« irrévocable et définitive »* des signataires de ce texte de *« lutter pour la défaite complète de la junte militaire »* en écartant *« toute transaction douteuse fondée sur des raisons humanitaires »*.

La junte chilienne met en vente des entreprises du secteur d'État

Le gouvernement chilien a décidé de vendre aux enchères la plupart des entreprises du secteur de propriété sociale. On sait que le gouvernement Allende avait réussi à contrôler un ensemble de plus de cinq cents entreprises industrielles. En vertu de dispositions particulières du droit chilien, trois cents d'entre elles étaient prises en charge par l'État bien que leur propriété n'ait pas été transférée. Ces établissements ont, en général, été rendus à leurs propriétaires dès les premiers mois qui suivirent le putsch. Certains propriétaires avaient cependant opposé un refus en raison des dettes accumulées auprès des banques. A ces exceptions près, le secteur social comprend des entreprises qui appartenaient à l'État avant le régime d'Unité populaire, ainsi que des entreprises achetées par l'État sous le gouvernement Allende. Ce sont elles qui sont visées par la récente décision de la junte.

Cette mesure a été précédée par une intense campagne des clans financiers et notamment par le groupe qui contrôle le journal *El Mercurio*. Leur thèse peut être ainsi résumée : l'État éliminerait l'une des principales causes d'inflation en se débarrassant des entreprises publiques ; en effet, de janvier à mai 1974, l'indice des prix a monté de 103,3 % ; les explications monétaires de l'inflation, les seules admises par les nouveaux gouvernants, attribuent la hausse des prix à l'émission de monnaie ; celle-ci étant due en grande partie au déficit des entreprises publiques, le remède consiste donc à les rendre au secteur privé.

La vente a commencé par l'annonce, le 24 mai, que vingt entreprises métallurgiques seraient cédées au plus offrant. Cette annonce concernait notamment Inchalam, Prodinsa, Sigdo-Koopers, Fundicion Libertao, Compac, Maestranza Cerrillos, Maestranza Maipu et Socometal.

Deux jours plus tard, un appel d'offres concernait cette fois des paquets d'actions de cinquante entreprises. Le gouvernement soulignait que ces propositions ne concernaient en aucun cas plus de 10 % du capital des entreprises. Mais cette limitation ne semble pas s'appliquer à des sociétés comme Fensa, Mademsa, Cholguan, Farmo Quimica del Pacifico, Consorcio Nieto, Pizarreno, Chilena de Tabaccos, Constructora de Establecimientos Educacionales et Constructora de Establecimientos Hospitalarios.

Un délai de dix jours seulement a été accordé pour répondre à l'appel d'offres. D'autre part, un prix minimum a été fixé : il correspond au cours des actions le 10 mai, c'est-à-dire le jour de plus basse cotation de l'indice général des actions. Ensuite, c'est par des petites annonces dans les journaux que le gouvernement a offert des paquets d'actions aux particuliers. On prévoit que sera très prochainement annoncée la vente de 20 % des actions de la compagnie sidérurgique CAP. La part du capital ainsi visée, et le fait que le gouvernement attende, pour faire cette offre, que soit publié le nouveau statut des investisseurs étrangers, semblent indiquer que son intention est d'obtenir la participation de capitaux étrangers.

Il faut enfin préciser que, le 13 juin, le gouvernement a annoncé la vente de cent dix-sept entreprises, en ajoutant qu'il s'agissait là d'une première tranche d'une opération qui doit toucher cent cinquante entreprises. Pour chacune d'entre elles, l'État possède une participation majoritaire. Les conditions de vente et le calendrier des opérations ne sont pas encore connus.

États-Unis

La Cour suprême examine la portée et les limites du « privilège de l'exécutif »

De notre correspondant

Washington. — Depuis le samedi 6 juillet, une dizaine de jeunes gens campaient devant la Cour suprême. Ils voulaient être parmi les cent membres du public admis lundi dans l'enceinte de la plus haute instance judiciaire du pays. Cet intérêt exceptionnel tient au fait que très rarement, pendant ses cent quatre-vingt-quatorze ans d'histoire, la Cour a tenu une session spéciale extraordinaire, et, en outre, pour juger directement d'une affaire sans avoir attendu la décision de l'instance intermédiaire d'appel. De plus, chacun a conscience que ses décisions auront une importance décisive sur la procédure d'*impeachment* actuellement engagée contre M. Nixon. En fait, ce n'est pas seulement l'avenir personnel du chef de l'État, mais aussi une certaine conception de l'institution présidentielle qui seront affectés par l'arrêt.

Pratiquement, la Cour aura à trancher deux points :

● Le président a-t-il le droit de refuser de communiquer les soixante-quatorze documents sonores demandés par le procureur général Jaworski par voie d'injonction judiciaire ?

● Le Grand Jury avait-il l'autorité constitutionnelle pour qualifier M. Nixon de *« complice non inculpé »* dans la tentative d'étouffement de l'affaire du Watergate ? Les huit juges (le neuvième, M. Rehnquist, ayant servi au département de la justice sous les ordres de M. Mitchell, actuellement inculpé, s'est récusé) ont déjà reçu les mémoires des deux parties, représentées par M. Saint-Clair pour le président Nixon et par le procureur Jaworski ; ceux-ci reprendront oralement lundi des arguments déjà exposés sur la portée et les limites du privilège de l'exécutif.

L'avocat présidentiel invoque essentiellement le principe de la séparation des pouvoirs pour rejeter la décision prise en première instance par le juge Sirica, qui avait enjoint à M. Nixon de communiquer les documents demandés. Le privilège de l'exécutif doit être considéré comme absolu, a écrit M. Saint-Clair, sinon le judiciaire empiétera sur les attributions et les responsabilités de l'exécutif.

Pour M. Jaworski, les précédents nient le caractère absolu de ce privilège : dans chaque cas il appartient aux tribunaux d'apprécier s'il peut être invoqué. Le procureur ajoute que le président ne peut refuser de communiquer des documents quand il s'agit d'instruire une affaire criminelle dans laquelle il se trouve indirectement impliqué.

L'arrêt ne sera pas connu avant une semaine ou dix jours. Une décision partagée (quatre contre quatre) aboutirait, d'après la règle, à confirmer le jugement de première instance. Mais, dans cette hypothèse, la Maison Blanche a laissé entendre que la décision ne serait pas *« définitive »*, sous-entendant que le président pourrait ne pas l'exécuter.

Quoi qu'il en soit, les conséquences de l'arrêt seront considérables. Si la Cour donne raison à M. Nixon, les enquêteurs du Grand Jury, comme ceux de la commission judiciaire, seront privés des preuves qu'ils estiment indispensables. En outre un refus présidentiel de communiquer les documents ne pourra plus être considéré comme une *« impeachable offense »*, un acte délictueux justifiant l'*impeachment*. Enfin, un arrêt favorable à M. Nixon consacrerait la conception d'un exécutif tout-puissant et renforcerait l'autorité des futurs occupants de la Maison Blanche. Si, en revanche, la Cour suprême se prononce contre M. Nixon, le président aura à faire un choix : ou bien refuser d'obéir à la décision, mais, dans ce cas, il s'isolera et s'aliénera le soutien même de ses amis les plus fidèles, ou bien obtempérer, et il devra alors communiquer des documents qui pourraient lui être extrêmement préjudiciables.

L'intervention de la Cour suprême avive l'intérêt moribond du public et éclipse les laborieux débats de la commission judiciaire perdue dans des querelles procédurières, et surtout irrémédiablement divisée. Cette division sert les intérêts du président Nixon, dont les avocats concentrent toujours leur défense sur la seule question : M. Nixon a-t-il ou non encouragé ou même simplement autorisé le paiement de 75 000 dollars pour prix de son silence à M. Hunt, un des « plombiers » arrêtés ? Jusqu'à plus ample informé, les preuves apportées ne sont pas concluantes.

HENRI PIERRE.

Argentine

AVEC L'ÉLOIGNEMENT DE M. REGA

La politique d'« union nationale » devient plus crédible

Buenos-Aires (A.F.P.). — *La situation politique a très sensiblement évolué en Argentine depuis le jour des obsèques du général Peron, le 4 juillet. Mme Peron, la nouvelle présidente de la République, entend bien ne pas exercer ses fonctions de façon purement honorifique. Elle a, en effet, décidé d'éloigner de la présidence de la République M. José Lopez Rega, qui avait été, pendant dix années comme secrétaire particulier du général Peron, le conseiller le plus écouté*, l'« ombre », *disaient certains*, du lider. *M. Lopez Rega a été remplacé dans ses fonctions au poste de secrétaire de la présidence par Mme Dolores Ayerbe, déjà proche collaboratrice de Mme Peron.*

L'éloignement de M. Lopez Rega a surpris les milieux politiques de Buenos-Aires. Durant les quelques journées qui ont immédiatement suivi la mort du général, le conseiller avait, en effet, semblé devoir garder auprès de la nouvelle présidente l'influence qu'il avait précédemment, « filtrant » les visiteurs du président, transmettant ses ordres et prenant même des décisions en son absence.

Le 1er juillet, deux heures à peine après l'annonce radio-télévisée de la mort du général, M. Lopez Rega était venu à l'écran pour « confirmer » ce décès ! Il avait également cosigné certains actes avec la présidente.

M. Lopez Rega demeure, cependant, ministre de l'action sociale, poste auquel il avait été nommé par M. Hector Campora, en mai 1973, et confirmé lors de l'accession du général à la présidence, en octobre dernier.

L'éloignement de la Casa rosada de cette éminente figure de l'aile droite du mouvement justicialiste, ennemi déclaré de l'aile gauche du péronisme, et plus particulièrement de la jeunesse d'extrême gauche, les fameux Montoneros, modifie singulièrement le paysage politique argentin.

En particuliers, il rend plus crédibles les efforts actuellement entrepris pour créer un gouvernement d'union nationale, dans lequel entreraient en particulier les radicaux. Le leader de l'Union civique radicale, M. Ricardo Balbin — dont la réélection, le 12 juillet, à la présidence de son mouvement paraît acquise, — a participé, le 5 juillet, à une réunion à la présidence de la République. Le vieil ennemi du général Peron, qui s'était nettement rapproché du *lider* depuis l'accession de celui-ci à la présidence de la République, est, ainsi, devenu dans les faits un des piliers sur lesquels s'appuie aujourd'hui le régime. Beaucoup de péronistes voient désormais en lui un des garants de la politique d'union prêchée par le disparu. Les radicaux, qui représentent 24 % de l'électorat argentin, se déclarent prêts, en cas de situation de crise, *« à entrer dans le gouvernement, mais seulement si la présidente les convoque publiquement »*.

M. Ricardo Balbin est devenu tellement important en Argentine que, selon les journaux, un projet d'attentat contre sa vie aurait été découvert ces jours-ci par les services secrets. D'après le journal progouvernemental *la Opinion*, ce complot aurait été ourdi par les adversaires de la politique d'union nationale.

Trop « gauchisant »

D'autre part, M. Ovilio Brunello, un journaliste de quarante-neuf ans qui, de 1946 à 1955, et depuis la réélection de Peron, a occupé de hautes fonctions dans l'administration argentine, a été nommé, le 7 juillet, secrétaire général du Mouvement national justicialiste. La présidence du parti était, auparavant, exercée par le général Peron. Mme Maria Estela Martinez de Peron en était la vice-présidente.

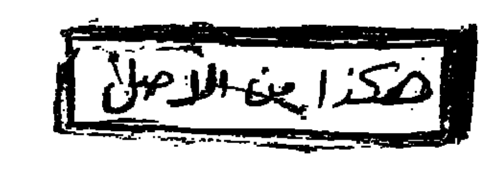
M. Brunello occupait, récemment, les fonctions de délégué gouvernemental *(interventor)* dans la province de Cordoba, dont le gouverneur avait été destitué, il y a trois mois, sous l'accusation d'avoir distribué des armes aux organisations révolutionnaires. M. Brunello avait prononcé le discours au nom du parti justicialiste lors des obsèques de Juan Peron.

Enfin, c'est le 12 juillet que doit avoir lieu la désignation du prochain secrétaire général de la Confédération générale des travailleurs (C.G.T.), le principal appui du régime. Selon *la Opinion*, deux clans vont s'affronter : les modérés, conduits par l'actuel secrétaire général de la C.G.T., M. Adelino Romero, qui avait remplacé, en septembre dernier, José Rucci assassiné, apparemment, par un commando de l'aile gauche du mouvement ; la droite, conduite par M. Lorenzo Miguel, le leader des ouvriers métallurgistes. M. Romero ne paraît pas menacé, mais l'aile droite souhaiterait le voir entouré d'éléments hostiles à la politique actuellement menée par M. José Gelbard, ancien président de l'influente Confédération générale économique et actuel ministre de l'économie. Cette politique est jugée par l'opposition à M. Romero comme « gauchisante ».

UN INCIDENT AU PASSAGE DU CORTÈGE DU VICE-PRÉSIDENT DONNE LIEU A DES COMMUNIQUÉS CONTRADICTOIRES

Dallas (A.F.P., A.P., Reuter). — Après un incident survenu à une voiture de l'escorte du vice-président Gerald Ford alors que celui-ci traversait, le samedi 6 juillet, le centre de Dallas (Texas), des communiqués contradictoires ont été publiés. Une vitre latérale d'une voiture dans laquelle se trouvaient des policiers, à une centaine de mètres environ de la voiture du vice-président, a éclaté. La police locale a alors indiqué qu'un coup de feu avait été tiré de la foule. Le premier rapport signalait qu'un homme porteur d'un fusil avait été repéré parmi les spectateurs massés sur le passage du cortège.

Mais, peu après, la police fédérale, le F.B.I., démentait cette version et indiquait qu'une fouille approfondie de la voiture et les premiers résultats de l'enquête n'avaient permis de trouver aucune trace du projectile ou du tireur. A Washington, un porte-parole des services de sécurité a déclaré que la vitre avait pu éclater sous l'effet d'un gravillon projeté par une autre voiture, ou même à cause de la chaleur. Il a toutefois indiqué que l'enquête se poursuivait et que les enquêteurs se refusaient à toute autre déclaration. C'est à Dallas, le 22 novembre 1963, que le président John Kennedy a été assassiné.



LA TROISIÈME ÉPREUVE ÉLECTORALE DE M. TRUDEAU

III. — Le vote du Québec ou les raisons de l'histoire

Dans les deux articles précédents (« le Monde » des 6 et 7-8 juillet), Michel Tatu a exposé les thèmes de la campagne électorale et analysé les chances des principales formations. Notre correspondant à Montréal dépeint ci-dessous les raisons historiques du choix politique du Québec.

De notre correspondant FRANÇOIS-MARIE MONNET

Montréal. — Les métamorphoses de M. Pierre Elliott Trudeau, dont l'effet reste incertain dans le Canada anglais, n'affecteront sans doute pas le Québec. Le brillant intellectuel non conformiste et Canadien-Français de 1968 avait obtenu au Québec le même nombre de sièges qu'un Lester Pearson, anglophone et effacé en 1965 ; le philosophe de l'unité canadienne, en 1972, avait conservé au parti libéral ses cinquante-six sièges québécois ; le premier ministre combatif et partisan de 1974 devrait donc augmenter son contingent québécois, ce qui lui permettra peut-être de conserver le pouvoir.

La fidélité du Québec au parti libéral est moins remarquable que le fait, pour la province canadienne-française à 80 %, de voter « en bloc » pour un, et un seul des grands partis. Comme le note J. Murray Beck au terme d'une analyse des élections fédérales depuis 1867 : « *La clef de la politique canadienne est toujours le Québec... Les conservateurs ont dominé la scène politique canadienne jusqu'en 1896 parce qu'ils remportaient régulièrement un grand nombre de sièges au Québec ; après 1896, le gouvernement est passé la plupart du temps aux libéraux pour la même raison. Sauf en de rares occasions, les deux partis ne peuvent remporter un nombre substantiel de sièges au Québec en même temps.* »

Ce comportement a maintes fois permis aux Canadiens-Français, minoritaires dans la confédération (le Québec n'envoie que soixante-quatorze députés aux Communes sur un total de deux cent soixante-quatre), de maintenir au pouvoir à Ottawa, comme ce fut le cas en octobre 1972, un parti minoritaire dans le Canada anglais. C'est là une autre forme de ce comportement de « résistance » grâce auquel les Canadiens-Français ont évité de voir leurs intérêts se diluer, contrairement aux espoirs formulés par lord Elgin, gouverneur anglais du Canada de 1847 à 1854, avant la création de la confédération : « *Tant que les Canadiens (Français)*, écrivait le gouverneur, *ne seront pas scindés en partis britanniques de noms correspondants, je ne crois pas qu'aucune administration forte et durable puisse être organisée... L'élément national se fondrait dans la politique si la scission que je propose était réalisée.* » La scission n'a pas été réalisée, et l'élément national ne s'est pas fondu.

Les Québécois se sont tournés vers le parti libéral — pourtant honni par l'Eglise catholique — à partir de 1891, afin de mettre en échec le parti conservateur, devenu après les années 80 le parti de l'impérialisme britannique. Lorsque le parti libéral est devenu majoritaire dans le Canada anglais à partir de 1935, parce qu'il était le parti de l' « empire américain », le Québec a opté pour un système de double vote : au niveau fédéral, la province votait libéral pour écarter les conservateurs du pouvoir ; au niveau provincial, elle votait en bloc pour un parti conservateur autonomiste, l' « union nationale » de Maurice Duplessis.

De 1957 à 1963, John Diefenbaker réussit à rendre ses droits à la majorité anglophone du pays, et à imposer un gouvernement conservateur. Mais la « révolution tranquille » au Québec, conjuguant ses effets avec plusieurs interventions des Etats-Unis en faveur du parti libéral, renvoya les tories dans l'opposition en 1963. Diefenbaker se proposait d'assimiler les Canadiens-Français. Pour mieux résister à l'influence américaine, il ne voulait voir au Canada qu'une seule nation. Malgré les efforts persistants de son nouveau chef, M. Stanfield, pour regagner du terrain au Québec, le parti conservateur souffre toujours de cette image traditionnelle.

Un vote « national »

Le vote « en bloc » des Québécois en faveur des libéraux exprime plus un rejet des conservateurs qu'une adhésion massive au « fédéralisme » de M. Trudeau : un sondage récent révèle que si 30 % des Québécois francophones sont décidés à voter libéral, une proportion équivalente (26 %) se disent favorables au niveau provincial au parti québécois (P.Q.), qui préconise l'accession du Québec à la souveraineté. Bien qu'ils reconnaissent que la hausse du coût de la vie est leur principal souci, 23,5 % seulement des Québécois francophones pensent que le parti libéral est « *le plus capable d'arrêter la hausse des prix* »; pourtant, 30 % d'entre eux donneront leurs voix à ce parti. Le vote libéral au Québec semble donc être un vote politique et « national ».

M. Trudeau, apparemment, l'a toujours compris ainsi. Alors que, pendant sa campagne de 1972, il exaltait auprès des Québécois — et d'eux uniquement, — le « *pouvoir français* » à Ottawa, c'est-à-dire le nombre de Canadiens-Français qu'il avait placés à la tête de ministères importants, il insiste davantage cette fois sur l'idée de résistance : le slogan libéral au Québec — et au Québec seulement — est : « C'est *solide*. » L'adjectif « *solide* » fait référence aux années de Wilfrid Laurier, de 1896 à 1911, pendant lesquelles un Québec « *solidement libéral* » avait réussi, en faisant bloc contre les conservateurs, à écarter du pouvoir les tories impérialistes et assimilateurs. Certes, l'antinationaliste qu'est M. Trudeau se garde bien d'en appeler explicitement au « *sens national* » des Québécois, mais l'adjectif « *solide* » fait partie de ces mots magiques inscrits dans le subconscient de la « *nation* » canadienne-française. Le parti créditiste (droite populiste), parti de protestation, ne perdra pas tous les sièges (15) qu'il avait dans le dernier Parlement. Et M. Trudeau ne bénéficie pas de l'appui déclaré du gouvernement provincial, libéral, lui aussi, de M. Robert Bourassa.

Ce dernier a même rendu un mauvais service à M. Trudeau, en présentant son projet de loi visant à faire du français la seule langue officielle de la province. Les Canadiens-Anglais ont mal réagi, même si leurs protestations sont restées discrètes : à quoi bon s'astreindre à respecter un « *bilinguisme fédéral* » pour faire plaisir au Québec si ce même Québec tend à imposer l'unilinguisme français chez lui ? Ce n'est pas la première fois qu'une initiative « *nationaliste* » d'un gouvernement libéral québécois nuit, au Canada anglais, à un gouvernement libéral fédéral. Pendant la campagne électorale de 1965, M. Jean Lesage, alors chef du gouvernement québécois, avait fait un voyage dans les provinces de l'Ouest pour revaloriser le « *fait français* » et affirmer que le Québec était le « *point d'appui* » des minorités canadiennes-françaises du reste du pays. Il avait provoqué une réaction anticanadienne-française dans cette région qui avait profité aux conservateurs. Lesage souhaitait que le gouvernement Pearson restât faible. Il n'est pas dit que M. Bourassa ne souhaite pas que le gouvernement Trudeau, partisan d'un fédéralisme centralisateur, reste faible, lui aussi, au moment où le premier ministre du Québec préconise une politique de « *souveraineté culturelle* » pour sa province.

Les craintes des conservateurs

Les conservateurs de M. Stanfield se montreraient peut-être plus conciliants face aux revendications autonomistes de M. Bourassa. Mais l'arrivée au pouvoir de M. Stanfield, de l'aveu même du chef tory, serait une « *tragédie* » si son parti n'était pas plus représenté au Québec qu'il ne l'est actuellement (il a seulement deux députés, dont un seul francophone). Le gouvernement fédéral apparaîtrait aux yeux des Québécois comme le « gouvernement des Anglais ». Le parti québécois ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Bien que le P.Q. recommande à ses adhérents de voter nul, « *parce que tous les partis sont fédéralistes* », certains « péquistes » ne seraient pas fâchés de voir M. Stanfield gagner les élections du 8 juillet : d'après les sondages, un électeur québécois « conservateur » sur trois est partisan du P.Q. au niveau provincial. Le parti québécois a réussi engagé ses troupes à ne pas trop manifester contre le projet de loi linguistique de M. Bourassa — qu'il juge insuffisant — avant le 8 juillet : les échauffourées du 24 juin 1968 à Montréal, au cours desquelles M. Trudeau avait été hué par les « séparatistes » et bombardé de tomates, n'avaient pas peu contribué à son succès électoral dans le Canada anglais.

M. Stanfield mène au Québec une campagne « honnête » : il a renoncé à avoir un « lieutenant québécois » et il tient aux Canadiens-Français les mêmes propos que ceux qu'il tient dans le reste du pays : il leur parle de l'inflation. Il n'est pas impopulaire : ses efforts pour améliorer son français, qui reste très cahoteux, sont appréciés, même si l'on en rit. Mais il est Canadien-Anglais, et chef d'un parti dont les Québécois se méfient.

Au cours des quarante dernières années, les conservateurs ne sont parvenus à renverser la tendance au Québec qu'une seule fois, en 1958 : M. Diefenbaker était premier ministre depuis 1957, tout le Canada anglais allait voter pour lui ; les Québécois se rallièrent afin de ne pas se retrouver dans l'opposition. Mais leur ralliement ne dura que le temps d'une élection, et ils furent profondément déçus par l'indifférence et l'incompréhension de M. Diefenbaker à leur égard.

D'autre part, le Canada anglais étant beaucoup moins homogène que le Québec, du fait de sa division en neuf provinces et en régions riches et pauvres, le « bloc » canadien-anglais conservateur qui était apparu en octobre 1972 ne saurait résister longtemps à ses divisions internes sans le ciment du pouvoir. C'est ce qu'espère M. Trudeau, en continuant à s'appuyer sur un Québec « solidement libéral ». Mais M. Robert Stanfield est un homme patient et persévérant, un « modérateur » habile, moins populaire, mais plus « crédible » que M. Trudeau.

Après l'enthousiasme suscité par la « vision » qu'avait M. Diefenbaker d'un Canada uni, « Canadian and British », la réalité sociologique canadienne imposa le retour à un dialogue animé entre Lester Pearson, diplomate avant tout, et le premier ministre québécois de l'Union nationale, Daniel Johnson, dont le slogan était : « *Egalité ou indépendance !* » Rien ne dit qu'après l'échec de la vision d'un Canada uni et bilingue que M. Trudeau a tenté d'imposer un nouveau dialogue ne se dessine entre M. Robert Stanfield, partisan d'un fédéralisme décentralisé, et M. Robert Bourassa, premier ministre québécois, partisan de la « souveraineté culturelle du Québec ».

En 1968, le programme du parti conservateur avait reconnu l'existence au Canada de « *deux nations* ». M. Trudeau ridiculisa cette affirmation qui, selon lui, ouvrait la voie au « séparatisme » québécois, tandis que M. Diefenbaker criait à la trahison. Ce n'était pourtant qu'un constat d'évidence dont les élections de 1974, après celles de 1972, font apparaître le bien-fondé.

FIN

POLITIQUE

Libres opinions

QUATRE QUESTIONS POUR LA GAUCHE

Par CLAUDE FUZIER (*)

LE débat qui s'est ouvert au sein de la gauche au lendemain de l'élection présidentielle porte, ramené à l'essentiel, sur la notion de rassemblement. L'ampleur du résultat atteint le 19 mai, le caractère mobilisateur de la campagne de François Mitterrand, l'enthousiasme et les espérances créés, rendent à cette notion une actualité nouvelle et ne permettent pas qu'elle se réduise à des solutions médiocres ou partielles. S'il faut tenir compte des particularismes au sein de la gauche et du poids des habitudes ou des traditions, il ne faut pas dans l'immédiat décevoir des millions de Françaises et de Français tournés d'abord vers l'avenir.

Ce rassemblement est, dans la réalité quotidienne, le fait unitaire qui ne se résume pas aux relations entre socialistes et communistes. Il s'agit à la fois de régler ce premier et important problème, d'unir tous ceux qui, en dehors du communisme, font référence au socialisme et de trouver les formes d'action commune possibles pour toutes les organisations de travailleurs. C'est une tâche de longue haleine, qui doit être poursuivie avec ténacité et qui doit tout particulièrement s'appuyer sur le mouvement des masses. Or celles-ci ont montré, en mai 1974, qu'elles avaient atteint un niveau unitaire qui rend souhaitable et envisageable une nouvelle étape dans la structuration de l'unité des forces de la gauche française.

Finalement, le parti socialiste S.F.I.O., le premier, a entériné la règle de l'unité d'action avec le P.C.F. et, le premier, s'est sabordé pour permettre l'union des socialistes. Une fois les passions personnelles décantées, l'histoire le constatera et le dira. Mais le combat continue, confronté aux mêmes risques, celui des élargissements sans valeur et des repliements sur soi qui peuvent être aujourd'hui la simple préoccupation de conserver l'acquis par peur de le remettre en cause.

***

Dans l'immédiat, quatre questions méritent réflexion après la campagne présidentielle : les relations avec le parti communiste, l'union des socialistes, les rapports entre le politique et le syndicalisme, l'élargissement de l'unité à des forces extérieures aux précédentes.

Avec le parti communiste, de nouveaux progrès unitaires sont nécesaires. La bataille menée loyalement en commun sur le nom de François Mitterrand et le fait que treize millions de Françaises et de Français en aient accepté l'issue logique, c'est-à-dire la participation des communistes au pouvoir, les rendent possibles. La Bataille socialiste avait proposé au congrès de Grenoble, sans être suivie, la création d'un comité permanent de liaison entre les deux partis, comité à compétence générale sous le contrôle, évidemment, des deux organisations, qui garderaient leur souveraineté. Cet organisme nous paraît plus que jamais nécessaire, non seulement pour l'organisation du combat commun, mais encore pour le règlement des questions en suspens sur le contenu de la notion des voies de passage au socialisme et sur celui d'une société socialiste française.

L'union des socialistes continue de se faire, notamment par les adhésions nouvelles. Dans le cadre politique, elle laisse cependant encore en dehors le P.S.U. et une fraction du gauchisme. La ruse ou l'astuce ne conviennent pas dans une telle démarche : il faut dire qu'on souhaite la fusion, comme cela a été dit avant-hier et hier à la S.F.I.O., à l'U.C.R.G. (Union des clubs pour le renouveau de la gauche), à l'U.G.C.S. (Union des groupes et clubs socialistes) et à la Convention des institutions républicaines. Les questions personnelles sont secondaires et les méthodes sont fonction des circonstances : c'est devant l'opinion publique que la question politique, la seule qui compte, se pose. Veut-on un parti socialiste unique, groupant toutes les nuances de la pensée socialiste avec comme seule limite que n'en sont pas ceux qui n'adhèrent pas au socialisme ? Quant à nous, nous le voulons aujourd'hui comme nous l'avons voulu hier, sans nous soucier de la place que nous y tiendrons et qu'y tiennent ceux qui, comme nous ou avec nous, font une référence raisonnée à la pensée marxiste.

Beaucoup de militants du mouvement ouvrier ont rêvé, depuis le début du siècle, à un système de relations entre parti et syndicat qui ne soit pas dominé par la méfiance, les malentendus et les conflits qui paraissent être une des traditions françaises. La tradition est respectable, sauf lorsqu'elle finit par ne plus correspondre à la réalité de son temps ou qu'elle repose sur une confusion. L'indépendance du syndicalisme est une règle absolue, y compris dans une société socialiste. Elle ne s'accompagne pas obligatoirement de l'absence d'action commune avec le politique. Le syndicalisme a aussi pour objectif la transformation fondamentale de la société. Les adhérents des syndicats et, plus particulièrement, les militants les plus actifs savent que l'action politique et l'action syndicale sont complémentaires. Les inviter à rejoindre les rangs des partis et à y prendre des responsabilités est sans doute une bonne chose. Cependant, l'acte individuel est insuffisant et peut même amener la confusion, en prêtant le flanc aux accusations de noyautage. En réalité, l'indépendance de chacun et l'intérêt de tous les travailleurs trouveraient leur compte dans des contrats publics, définissant l'action commune possible entre les partis et les syndicats. Là encore, il faudrait faire preuve d'imagination et montrer le but à atteindre, l'action commune du syndicalisme et du politique pour le changement de société. Des millions de Français et, à coup sûr, une majorité dans les catégories actives de la population, n'ont pas été gênés par les formes d'engagement du syndicalisme dans la campagne présidentielle et semblent au contraire s'en être satisfaits. Bien entendu, une telle proposition, si elle peut conduire à des solutions pratiques différentes tenant compte des situations propres à chaque parti et à chaque syndicat, doit, de notre part, s'adresser à tous et ne privilégier personne.

***

Si toute la gauche abordait ces trois premières questions avec une ténacité et une passion unitaires de tous les instants, la réponse à la quatrième question irait de soi : les millions de Françaises et de Français qui, par leur place dans la société, devraient soutenir la gauche et ne le font encore pas, pourraient la rejoindre sur des bases claires et à partir d'idées claires. En revanche, les appels au rassemblement de tous les Français qui, au moins par le vocabulaire utilisé, ressemblent beaucoup à des invitations, à des hommes ou à des formations que la gauche n'a cessé de combattre pour la raison la plus légitime, celle du conflit entre la classe possédante et la classe opprimée, paraît relever de ce mythe de l'union nationale qui aboutit tantôt à absorber les énergies de la gauche au profit d'une politique de droite, tantôt, par exemple dans le cadre des fronts nationaux, à imposer finalement certaines idées de gauche par la ruse ou la force plutôt que par la conviction. Or acquérir la conviction des masses majoritaires sur la nécessité du passage au socialisme est une exigence absolue, non seulement au niveau du principe selon lequel la fin se justifie par les moyens, mais plus encore pour la raison concrète que la société capitaliste n'a plus de réponses convenables et durables aux problèmes de notre temps et que, dans ces conditions, accéder au pouvoir pour ne pas la faire disparaître et pour seulement l'améliorer est un marché de dupe.

(*) Animateur de la Bataille socialiste (tendance minoritaire du P.S.), adjoint au maire de Bondy.

La réorganisation de la gauche socialiste

LE CERES ET LE P.S.U. VONT PUBLIER UN NUMÉRO COMMUN DE LEURS REVUES

Le CERES (Centre d'études, de recherches et d'éducation socialistes) a confirmé samedi 6 juillet dans un communiqué « *la décision de M. Gilles Martinet de ne plus siéger à la direction du CERES tout en continuant à faire partie du courant* » (*le Monde* du 2 juillet).

Le CERES, qui prend acte de cette décision, considère qu'elle « *ne doit pas nuire à la collaboration existant entre des camarades qui partagent des opinions communes même si les perspectives à long terme peuvent être différentes* ».

M. Gilles Martinet, délégué général du P.S. pour les recherches idéologiques sur les problèmes du socialisme, a de son côté précisé :

« *Tous mes camarades du CERES veulent le succès de l'assemblée des 12 et 13 octobre, et donc la réunification des forces socialistes au sein d'une même organisation. Mais cette réunification posera, bien entendu, de sérieux problèmes à toutes les tendances du parti.*

» *Etant l'un des fondateurs du P.S.U. et ayant rejoint le CERES au moment de mon adhésion au parti socialiste, je souhaite que des militants dont les orientations sont très proches ne se laissent pas diviser par de vieilles et sans doute respectables solidarités, par la référence à des désaccords anciens, voire par des oppositions de personnes. L'unité de tous les socialistes est inséparable, dans mon esprit, du rapprochement des courants rénovateurs du socialisme. Il me paraît, de ce point de vue, très important que les revues* Frontière *et* Critique socialiste *aient décidé de publier un cahier commun sur les problèmes posés par la réunification socialiste.* »

[La revue du CERES « Frontière » va en effet publier un numéro commun avec la revue du P.S.U. « Critique socialiste ». Afin qu'on ne puisse l'accuser de se prêter à un jeu de tendances, le P.S.U. publiera également un cahier commun à « Critique socialiste » et à « la Nouvelle revue socialiste », organe théorique du P.S.]

M. SARRE : si les mots ont un sens.

M. Georges Sarre, membre du secrétariat du parti socialiste, a déclaré dimanche 7 juillet à Chamboulive (Corrèze) à propos des assises nationales du socialisme :

« *Nous voulons qu'en France il y ait un seul et authentique parti socialiste, c'est le sens de notre démarche à travers la tenue des assises pour le socialisme à l'automne. Il ne s'agit pas là seulement d'additionner les diverses composantes, mais de déclencher une dynamique unitaire qui emporte les résistances pour assurer le succès souhaitable et inéluctable de l'entreprise. Si les mots ont un sens, si les proclamations ne masquent pas de tartufferies, l'unité socialiste, commencée à Epinay-sur-Seine, sera parachevée demain.* »

EN LOZÈRE

M. Giscard d'Estaing a placé son premier voyage officiel sous le signe de la solidarité nationale

La Canourgue. — M. Valéry Giscard d'Estaing a voulu placer sous le signe de la solidarité nationale sa première visite officielle à un département français (si l'on excepte ses déplacements dans le Puy-de-Dôme pour l'abandon de ses mandats locaux et dans la Haute-Loire pour la commémoration de la Résistance). Solidarité à l'égard des personnes les plus défavorisées comme à l'égard des départements les plus pauvres.

Le chef de l'Etat, qui inaugurait, samedi 6 juillet, à La Canourgue un centre pour grands handicapés, a rappelé, dans une première allocution consacrée aux problèmes de la Lozère : « *Au cours de la campagne présidentielle, je me suis engagé à organiser et à diriger le changement en France. Au cours des premières semaines, nous avons déjà largement engagé ce changement. Nous continuerons. Ce changement, j'entends qu'il repose sur une croissance économique mise davantage que par le passé au service d'une société plus juste et plus égale, non seulement entre les hommes, mais aussi entre les régions.* »

La Lozère estime, en effet, être parmi les plus délaissées des régions de France. M. Jacques Blanc, député (rép. ind.) et maire de La Canourgue, dont le dynamisme plaît visiblement au chef de l'Etat, devait le souligner dans son discours de bienvenue, véritable cahier de doléances : les habitants du plus petit département de France (près de cent cinquante mille habitants il y a un siècle, moins de soixante-quinze mille aujourd'hui) sont des « *isolés* », isolés du Nord et du Sud, mais aussi isolés de l'intérieur. Des équipements insuffisants, une agriculture en crise, une industrie presque inexistante, un développement touristique encore expérimental : M. Blanc demande donc « *des moyens financiers et humains exceptionnels* » pour trois ou quatre ans.

« *La Lozère me paraît devoir bénéficier de l'effort de solidarité nationale auquel j'invite les Français* », devait répondre le président de la République avant d'énumérer les « *atouts* » du département et de promettre, dans les différents secteurs, le concours de l'Etat : au sujet de l'agriculture d'élevage, M. Giscard d'Estaing assure que, en dépit de l'actuelle mévente du bétail et de la baisse des cours, les tendances à long terme du marché feront de la Lozère « *un des grands fournisseurs européens et peut-être un jour mondiaux de viande* ». Le chef de l'Etat promet aussi que « *toutes les mesures seront prises pour que la Lozère ne subisse aucun préjudice* » de la construction du barrage de Naussac. Deuxième atout : le développement d'activités industrielles et artisanales de qualité, le président de la République souligne qu'il avait décidé, comme ministre de l'économie et des finances, de faire bénéficier de primes au taux maximum les programmes d'investissement industriels créateurs d'emplois, notamment féminins, et il indique qu'un expert de qualité rémunéré par l'Etat sera placé auprès du

De notre envoyé spécial

comité départemental d'expansion.

Le troisième « atout » est l'accueil des activités de service, dans le domaine sanitaire et social comme dans celui du tourisme, qui doit « *consacrer le rôle pilote de la Lozère dans le domaine de l'écologie* ». M. Giscard d'Estaing annonce ensuite qu'un expert spécialement chargé des affaires lozériennes assistera le commissaire à la rénovation du Massif Central et qu'un effort particulier sera fait pour « *désenclaver* » le département (par la modernisation des routes, notamment de la nationale 9, avant de préparer « *une réalisation de plus grande envergure* », par l'amélioration de l'équipement téléphonique et de la réception des émissions de télévision).

Il conclut : « *Il faut, qu'ici comme ailleurs, nous relevions le défi des temps modernes et que nous inversions la tradition séculaire qui a conduit la Lozère à une déperdition quotidienne de ses forces et de ses hommes. (...) Ce que j'essaie de faire, c'est de réunir en France la tradition et le nouveauté. La tradition, pour garder ce que la nature, le travail des hommes, une des histoires les plus longues et les plus glorieuses de tous les pays du monde nous ont permis d'accumuler de richesses. Mais aussi la nouveauté : la France est un pays qui n'a été vivant, qui n'a été heureux que lorsqu'il était en avance sur son temps. Mon objectif est de permettre à la France non seulement de vivre avec son temps, mais d'être en avance sur son temps.* » Le chef de l'Etat dit enfin sa volonté de faire que les Lozériens ne se sentent plus au nombre des laissés-pour-compte : « *Vous m'avez fait largement confiance, en Lozère. Ce sont des choses qui ne s'oublient pas. C'est pourquoi je suis venu vous dire à mon tour : bonne chance, la Lozère.* »

Le droit des handicapés

Autres « exclus » — pour reprendre le titre du livre de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, qui accompagne le président de la République, — « *les handicapés ont leur place* », affirme M. Giscard d'Estaing, « *dans toutes les structures sociales de la nation* ». Le chef de l'Etat, après avoir dévoilé la plaque du centre médical Pierre-Blanc, au domaine de Booz, à quelques kilomètres de La Canourgue, souligne que « *l'aide aux handicapés n'a pas toujours été une priorité de l'action gouvernementale* » et que « *l'heure est venue d'affirmer les droits fondamentaux des personnes handicapées avec lesquelles notre société doit réapprendre à vivre* ». Il confirme que le projet de loi d'orientation en faveur des handicapés, dont M. Jacques Blanc est le rapporteur à l'Assemblée nationale, sera soumis au Parlement dès la prochaine session. Ce projet, explique-t-il, garantit quatre droits essentiels : le droit à l'éducation, au travail, à un minimum de ressources (par l'attribution d'une allocation unique qui évoluera parallèlement au minimum vieillesse), à l'intégration sociale (par des mesures importantes dans le domaine du logement, du transport, des loisirs, de la vie sociale). Cette législation, dit-il, sera « *plus claire, plus compréhensible, plus généreuse* ». Après avoir indiqué qu'il veillera à ce que les délais de mise en œuvre en soient rapides et que les associations seront consultées pour son application, le président de la République insiste sur la nécessité d'informer la population tout entière. « *Une société*, estime-t-il, *qui laisse se refermer les ghettos sociaux ne mérite pas le nom de société civilisée.* » M. Giscard d'Estaing conclut : « *En inaugurant un établissement destiné aux plus déshérités des Français, j'ai voulu montrer que la solidarité nationale doit s'exercer à leur égard. Je leur apporte l'amitié et l'affection du président de leur République.* »

Le chef de l'Etat quitte alors La Canourgue pour se rendre au mariage de sa nièce Florence de Las Cases au château de La Baume, à Prinsuejols, près de Marjevols. M. Jacques Blanc peut être satisfait de sa journée : comme député et maire de La Canourgue, il a montré à ses électeurs qu'il avait à Paris des amis haut placés et que par lui le département aurait enfin quelque chance de « décoller » ; comme médecin neuropsychiatre et propriétaire du nouveau centre de soins, il a réussi une belle opération publicitaire. Certains habitants de La Canourgue font certes observer que dans ce département déjà bien pourvu en établissements médicaux des installations créatrices d'emplois qualifiés étaient peut-être plus urgentes. Mais ces contradicteurs se disaient de gauche. Et la Lozère a donné le 19 mai 64,32 % de ses voix à M. Giscard d'Estaing.

THOMAS FERENCZI.

***

Dimanche 7 juillet, M. Giscard d'Estaing a visité à Albi le musée Toulouse-Lautrec où se tient une exposition Derain. Reparti en hélicoptère, comme il était venu, il s'est posé quelques minutes plus tard sur le terrain de sport de la petite localité de Lisle-sur-Tarn, pour faire une courte visite à une famille amie, au château de Saint-Géry. Ensuite il s'est envolé pour Toulouse d'où il a gagné Paris en avion.

M. PLISSONNIER : M. Giscard d'Estaing ne peut pas être le président de tous les Français.

M. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat du parti communiste, a déclaré, dimanche 7 juillet à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), à propos des engagements pris par M. Giscard d'Estaing au cours de sa campagne électorale :

« *Où en est-on aujourd'hui des belles promesses ? La hausse des prix crève tous les plafonds. Elle est alimentée, impulsée, par le gouvernement lui-même, qui a augmenté le prix de l'essence, du fuel, de l'électricité, du gaz..., ce qui se répercute sur l'ensemble des prix.*

» *Les nouvelles ponctions fiscales, le relèvement du taux d'intérêt, vont prendre à la gorge nombre de petites et moyennes entreprises. La France connaît le taux d'inflation le plus élevé depuis trente ans. La garantie de l'emploi devient de plus en plus incertaine.*

» *Ainsi, quarante jours d'expérience pour le pouvoir Giscard d'Estaing, Chirac, Lecanuet portent la marque d'une politique sociale profondément rétrograde et réactionnaire sur toute la ligne. Giscard d'Estaing président de la République ignore tout des promesses de Giscard d'Estaing candidat. Défenseur des intérêts des monopoles, il n'est pas et ne peut pas être le président de tous les Français.* »

Des « parlementaires en mission » représenteront les usagers auprès des ministres

Ce n'est qu'à l'automne, après que ce seront déroulées les éventuelles élections législatives partielles, que plusieurs députés et sénateurs seront nommés « parlementaires en mission » auprès de divers ministres.

M. Jacques Chirac, dans sa déclaration de politique général du 5 juin, avait annoncé à l'Assemblée nationale son intention de constituer auprès de plusieurs ministres des « comités d'usagers » afin qu'ils servent d'intermédiaires entre les citoyens et le gouvernement et étudient notamment une simplification des circuits administratifs et proposent une plus grande clarté dans les formulaires que doivent remplir les usagers. Ces comités d'usagers seront animés par un « parlementaire en mission » qui jouera le rôle d'interlocuteur du ministre.

Auprès du premier ministre lui-même, un autre parlementaire sera chargé de coordonner les propositions, d'animer les études et de présenter les suggestions des autres parlementaires en mission à M. Chirac. Cette tâche sera confiée à M. Hector Rolland, député U.D.R. de l'Allier, qui a fondé à l'Assemblée nationale un « *groupe de réflexions et de propositions* » réunissant une soixantaine de députés U.D.R. qui se disent de la « base » et qui représentent surtout des circonscriptions de province.

C'est M. Pierre Messmer qui dans son discours du 30 octobre 1972 devant l'Assemblée nationale avait, pour la première fois, utilisé largement les possibilités de l'ordonnance du 24 octobre 1958 permettant de confier à des parlementaires une mission temporaire ne pouvant excéder six mois. Depuis mai 1973, neuf parlementaires, tous U.D.R., ont ainsi été nommés. Ce furent : 18 mai 1973 : MM. Missoffe, auprès du ministre des affaires étrangères pour la coopération économique avec le Vietnam, et Ansquer, auprès du ministre de l'équipement pour les questions d'aménagement foncier.

8 juin 1973 : M. Braconnier (sénateur), auprès du premier ministre pour la sécurité routière.

14 janvier 1974 : MM. Pierre-Christian Taittinger (sénateur), pour la réforme administrative de la région parisienne, Jean Tiberi, auprès du premier ministre pour mieux « associer les parlementaires à l'action gouvernementale ». Hector Rivierez, auprès des ministres de la justice et de la santé pour l'étude des conditions d'application de la législation sur l'adoption.

12 février 1974 : M. Albin Chalandon, auprès du ministre des affaires étrangères pour la coopération avec les Etats du Proche-Orient.

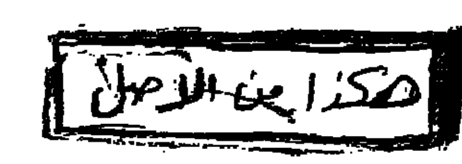
28 mars 1974 : MM. Jean Boinvilliers, pour étudier les structures de l'information des pays européens, et Pierre Lelong, pour suivre l'application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (M. Lelong a été nommé le 8 juin secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications).

EN BREF...

● *Me Amiel*, avocat à la cour, nous signale que son beau-père, le docteur Baratgin, ancien sénateur des Hautes-Pyrénées, décédé en 1966, avait fait acte de candidature en 1965 non seulement contre le parti communiste (*le Monde* du 2 juillet), dont les candidats ne représentaient dans le département, nous écrit-il, « *qu'une force secondaire* », mais aussi contre ses « *seuls adversaires redoutables* », les partis ou groupements modérés.

● *M. André Billoux*, député socialiste du Tarn, suggère dans une question écrite adressée au ministre de l'industrie qu'en raison de la crise de l'énergie la production de charbon soit relancée, notamment dans le bassin de Carmaux.





POLITIQUE

M. Chirac : le régime doit se présidentialiser beaucoup plus

M. Jacques Chirac, dans une interview accordée au *Quotidien de Paris* du lundi 8 juillet, estime qu'un régime présidentiel de type américain n'est pas applicable en France et il ajoute :

« *Par contre, je suis convaincu que le régime français doit se présidentialiser beaucoup plus qu'il ne l'est actuellement. Cela tient à l'évolution même des choses, en particulier à l'évolution des techniques, qui font toujours peser plus de contraintes sur l'ensemble des citoyens et, de ce fait, rendent indispensables une capacité d'arbitrage unique, l'existence d'un chef de l'exécutif qui ait véritablement cette possibilité d'arbitrer.* »

Selon M. Chirac, il convient d'« *appliquer notre Constitution nos institutions, dans leur aspect présidentialiste, c'est-à-dire bien concevoir que le président de la République est le chef incontestable du pouvoir exécutif. C'est le chef de l'Etat qui est directement responsable de l'orientation générale de la politique, c'est lui qui doit donner les directives servant à l'action quotidienne du gouvernement. Cela implique qu'il ne peut y avoir de discussion sur les orientations qu'il nous donne. Donc que le premier ministre, par définition, doit adhérer aux actions du président de la République ou se retirer (...).*

» *Il y a donc, par conséquent, une espèce de lien inévitable entre la majorité parlementaire qui soutient l'action du président de la République et celui-ci. S'il y avait absence de majorité parlementaire, cela voudrait dire que le gouvernement nommé par le président de la République est mis en minorité et que, par conséquent, il y a dissolution de l'Assemblée avec de nouvelles élections législatives.* »

Le premier ministre évoque le rôle de l'U.D.R. en disant :

« *Le problème de l'U.D.R. aujourd'hui, c'est de réaffirmer très clairement, après le combat politique qu'elle a mené et qu'elle n'a pas gagné au premier tour des élections présidentielles, sa vocation fondamentale, sa vocation gaulliste, c'est-à-dire sa vocation de rassemblement autour d'une certaine idée de l'homme et de la nation. (...)*

» *Je suis, pour ma part, très hostile à toutes les thèses selon lesquelles l'U.D.R. devrait dégager une doctrine. Cela ne veut rien dire. Elle doit s'efforcer de dégager les éléments de transformation de la société correspondant aux besoins de notre temps.* »

Rappelant qu'il est très attaché au maintien du scrutin d'arrondissement, M. Chirac indique que si, sur ce point, il avait une « *divergence* » avec le président de la République, le premier ministre devrait se retirer.

UN ÉDITORIAL DE « L'ÉCONOMIE »

L'U.D.R. serait la dernière à pouvoir s'opposer au déblocage de la société politique

On prête généralement à M. Michel Poniatowski, actuellement ministre de l'intérieur mais aussi principal stratège des républicains indépendants, la paternité des éditoriaux importants de la revue « l'Economie », considérée comme « proche des milieux giscardiens ». Le fait est que le père présumé n'a jamais renié ces enfants, même — et surtout pas — quand ceux-ci ont fait quelque peu scandale.

Dans le dernier en date de ces éditoriaux, on est bien tenté de retrouver la « patte » de l'ancien secrétaire général du parti dont est issu le chef de l'Etat. La « patte » et même la griffe car, si les idées et la volonté politique sont les mêmes que celles qui sous-tendaient, le 25 juin dernier, le discours adressé à l'U.D.R., il n'échappera à personne que, dans le présent éditorial, les mots sont plus rudes, les propos plus secs et, pour tout dire, la menace plus claire. Que les gaullistes ne s'y trompent pas : il leur est dit sans détour qu'ils ne doivent pas espérer pouvoir « participer » sans « soutenir », s'installer dans quelque « conditionnalité » ou croire que leur « oui, si... » aura le même avenir qu'un certain « oui, mais... ». Qu'ils le veuillent ou non, la majorité sera équilibrée différemment « le jour venu » — après des élections législatives — et l'U.D.R. « serait la dernière à pouvoir s'opposer à ce déblocage ».

Ceux que visent de tels propos ne se satisferont sans doute que modérément du fait que leur auteur (qui signe de trois étoiles) soit officiellement un inconnu. — N.-J. B.

On lit notamment dans l'éditorial de *l'Economie*, parue le 8 juillet : « *Les journalistes* [qui interrogeaient le premier ministre au cours de l'émission télévisée « Actuel 2 »] *ont eu l'air surpris que Jacques Chirac considère le président de la République comme le chef de la majorité. C'est pourtant une règle constante de la Vᵉ. Elle s'est appliquée récemment encore, aux élections de 1973.*

» *Le premier ministre partage cette autorité morale et politique avec le président, selon sa position dans la hiérarchie des pouvoirs, qui est la seconde, mais qui n'est nullement secondaire. Et M. Chirac vient de montrer, à Vélizy, qu'il avait bien l'intention de s'en servir. Les députés U.D.R. ne la lui ont pas disputée. Au contraire, ils se sont regroupés autour de lui...*

« *Quand Michel Poniatowski déclarait qu'il est* « dangereux » que la majorité s'exprime à » travers un seul parti ou même » un parti trop puissant », *il ne semonçait ni ne menaçait personne. Il exprimait une évidence de bon sens et une constatation de fait que vérifieront certainement, le jour venu, les élections législatives, en rééquilibrant la majorité parlementaire autour des axes nouveaux de la majorité présidentielle. Il ne sera même pas nécessaire que ce soit leur objectif. Ce sera leur conséquence, dans la dynamique du changement et la logique du régime. L'U.D.R. serait la dernière à pouvoir s'opposer à ce déblocage de la société politique.* »

L'auteur de l'article se livre ensuite à une étude comparée des contenus politiques du « oui, mais » par lequel, en 1967, M. Valéry Giscard d'Estaing avait pris ses distances avec certains aspects de la politique du général de Gaulle et le « oui, si » avec lequel certains gaullistes ont accueilli la formation du gouvernement de M. Jacques Chirac, en mai 1974. Il écrit : « *On a parfois présenté le « oui, mais » comme l'alibi commode d'une opposition déguisée. Les électeurs ne s'y sont pas trompés. Ils ont compris ce qu'indique d'ailleurs la grammaire : le « mais » est une conjonction de coordination.*

» *On ne saurait en dire autant du « oui, si... », si un tel « si » devait signifier qu'après avoir dénoncé parmi les hypocrisies du régime d'assemblée le soutien sans participation, le gaullisme cherchait une étrange originalité dans la participation sans soutien. La politique ne se fait ni dans l'inconditionnalité ni au conditionnel, mais par la confrontation et au futur.* »

La transformation du régime des suppléants

(Suite de la première page.)

Ces réformes pourraient donner lieu, au cours de la session d'automne, à une réunion du congrès, qui réglerait en une seule fois les deux sujets de sa compétence : le statut des suppléants et la saisine du Conseil constitutionnel, alors que la présentation des candidats à l'élection présidentielle serait modifiée par une loi organique.

La réforme du régime des suppléants, qui était apparue d'une grande simplicité lorsque M. Giscard d'Estaing en a énoncé le principe, s'est compliquée au niveau politique et juridique.

Profitant de la préparation d'un projet gouvernemental, une vingtaine de suppléants ont fait savoir qu'ils ne donneraient leur démission de parlementaire — pour permettre le déroulement d'élections législatives partielles — que si un véritable statut leur était accordé (*le Monde* du 6 juillet). Cette révolte de ceux qui ne veulent plus se considérer comme des « doublures » tient au fait que, dès leur installation à la place du député devenu ministre, les suppléants jouissent de tous les droits et prérogatives des parlementaires. Cela est d'ailleurs conforme à l'esprit de la Constitution de 1958. Le général de Gaulle estimait, en effet, qu'un parlementaire devenant membre du gouvernement devait se consacrer uniquement à sa nouvelle mission et abandonner à son suppléant toutes ses préoccupations électorales. Cette conception révélait une grande ignorance de l'âme politique, et l'on a vite constaté que tous les ministres en exercice continuaient de s'occuper, plus activement encore, de leurs circonscriptions électorales. Les suppléants n'en sont pas moins dans la logique gaullienne lorsqu'ils refusent de donner leur démission.

Politiquement, l'intention des suppléants de refuser de démissionner, si elle se transformait en une ferme détermination, ne manquerait pas de donner lieu à interprétation. On pourrait, en effet, se demander si, en définitive, le gouvernement n'aurait pas intérêt à ne pas voir revenir au Parlement quelques-uns des leaders les plus prestigieux de l'U.D.R. et certains des « barons », qui seraient autant de tribuns qui n'approuveraient pas forcément sa politique. De plus, le pouvoir aurait-il intérêt à organiser des élections partielles dans une conjoncture générale où les échecs de ses candidats seraient autant de tests en faveur de l'opposition ?

Le souci d'éviter la multiplication des élections législatives partielles destinées à permettre aux anciens membres du gouvernement de retrouver leur mandat parlementaire a inspiré à M. Jean Foyer, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, une solution juridiquement astucieuse et qu'il qualifie d' « élégante ». Selon l'ancien garde des sceaux, le mandat parlementaire « appartient » en quelque sorte à l'élu « de premier rang » et à son suppléant, qui peuvent l'exercer à tour de rôle. Ainsi, lorsqu'un suppléant devenu député meurt ou donne sa démission, c'est l'élu — à condition qu'il ait cessé d'être membre du gouvernement — qui occupe de nouveau automatiquement le siège parlementaire. Pendant une même législature, un mandat pourrait donc être exercé à plusieurs reprises par le titulaire et le suppléant alternativement.

Dans une proposition de loi, qu'il a déposée le 6 juillet, M. Foyer propose d'ajouter à la loi organique du 7 novembre 1958 l'article suivant :

« *Les députés ou sénateurs peuvent reprendre l'exercice de leur mandat en cas de décès ou de démission de leur remplaçant, ou d'acceptation par celui-ci d'une fonction incompatible avec l'exercice d'un mandat parlementaire, à la condition, s'il y a lieu, de se démettre de la fonction incompatible qu'ils exerceraient à la date de cet événement. Un mois leur est laissé, à compter de la même date, pour exercer leur option.* »

Cette solution, qui éviterait, selon M. Foyer, de procéder à une révision de la Constitution et exigerait seulement une réforme de la loi organique, n'assurerait toutefois pas le retour automatique de l'ancien ministre au Parlement puisque la démission du suppléant est une condition préalable.

Or, c'est ce retour que veut organiser le gouvernement, si l'on se réfère aux déclarations de M. Giscard d'Estaing. La forme de la modification envisagée est simple : il s'agit de supprimer la dernière partie du deuxième alinéa de l'article 25 de la Constitution, qui serait ainsi rédigé à l'avenir : « *Elle* (la loi organique) *fixe également les conditions dans lesquelles sont élues les personnes appelées à assurer, en cas de vacance du siège, le remplacement des députés ou des sénateurs.* » Le membre de phrase suivant « *... jusqu'au renouvellement général ou partiel de l'Assemblée à laquelle ils appartiennent* » disparaîtrait

Il n'est donc pas envisagé de supprimer l'incompatibilité entre mandat parlementaire et fonction gouvernementale instaurée par la Constitution de 1958, mais de l'aménager.

M. Jacques Chirac vient de procéder à une vaste consultation des présidents de tous les groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat au cours de laquelle aucune objection de principe n'a été faite. Les représentants de la gauche ont toutefois jugé cette réforme mineure alors que ceux de la majorité se sont davantage inquiétés de ses modalités d'application. Ces dernières seront réglées dans une loi organique qui sera soumise aux deux Chambres après la réforme de l'article 25.

Deux problèmes

Deux problèmes essentiels se posent en effet pour la mise en œuvre du système projeté selon lequel un suppléant de parlementaire devenu membre du gouvernement céderait son siège à ce dernier six mois après que celui-ci aurait cessé d'exercer ses fonctions ministérielles. Il s'agit de savoir quand et à qui la réforme s'appliquera.

En raison du principe général de la non-rétroactivité des lois, la réforme, même si elle est votée d'ici à moins de six mois, ne pourra pas s'appliquer aux membres du dernier gouvernement Messmer qui ne se sont pas retrouvés dans celui de M. Chirac puisque le fait créateur de droit s'est produit sous l'empire de la Constitution non modifiée. *A fortiori* le statut des membres du deuxième gouvernement Messmer qui ont perdu leurs fonctions en mars 1974 demeurerait inchangé et leurs suppléants continueraient d'exercer leur mandat parlementaire. La question se pose, en revanche, de savoir si la modification projetée pourra s'appliquer pendant la présente législature. Ceux qui estiment qu'il convient d'attendre le renouvellement complet du Parlement avancent la notion du double contrat qui lie l'élu à son suppléant et ces deux derniers au corps électoral. Au moment de l'élection — en mars 1973 pour les députés, par exemple, — chacune des trois parties connaissait les termes précis de l'engagement pris pour cinq ans. De plus, en devenant parlementaire, un suppléant a acquis des droits auxquels il ne peut renoncer que volontairement en donnant sa démission.

Mais l'obligation d'attendre le renouvellement complet des Assemblées pour que se crée, dans des termes différents, un nouveau contrat se complique en raison du renouvellement du Sénat qui s'effectue par tiers tous les trois ans, ce qui risque de repousser d'une décennie la mise en œuvre de la réforme. C'est pourquoi le gouvernement est tenté par la thèse de l'application immédiate, considérant qu'il s'agit d'une mesure technique destinée à régler un problème pratique. La réforme entrera donc en œuvre aussitôt après sa promulgation et s'appliquera, dès lors, au premier remaniement gouvernemental qui suivra.

Mais une distinction a été proposée, notamment par certains membres de l'U.D.R. : retrouveraient leurs mandats parlementaires six mois après la fin de leurs fonctions ministérielles les membres du gouvernement victimes d'un remaniement général ou d'une décision d'éviction prise par le président de la République. En revanche, devraient attendre le renouvellement complet de l'Assemblée à laquelle ils appartenaient pour retrouver — éventuellement — leur mandat ceux qui auraient volontairement donné leur démission du gouvernement. Ce traitement différencié servirait à dissuader certains ministres de prendre des positions personnelles intempestives ou spectaculaires et de rechercher popularité ou publicité. Cette mesure tendrait à limiter l'instabilité ministérielle, les membres du gouvernement étant retenus de démissionner par la sanction que constituerait leur éloignement du Parlement. Mais la ségrégation qui serait ainsi établie, outre qu'elle ne semble guère fondée en droit, ne serait ni admissible ni équitable. En effet, les membres du gouvernement révoqués par le chef de l'Etat pour incompétence ou incurie auraient le privilège de reprendre au Parlement le cours de leur carrière politique alors que ceux qui, ayant fait preuve de caractère, de courage, de fidélité à leurs opinions en donnant leur démission, seraient pénalisés en demeurant écartés des Assemblées.

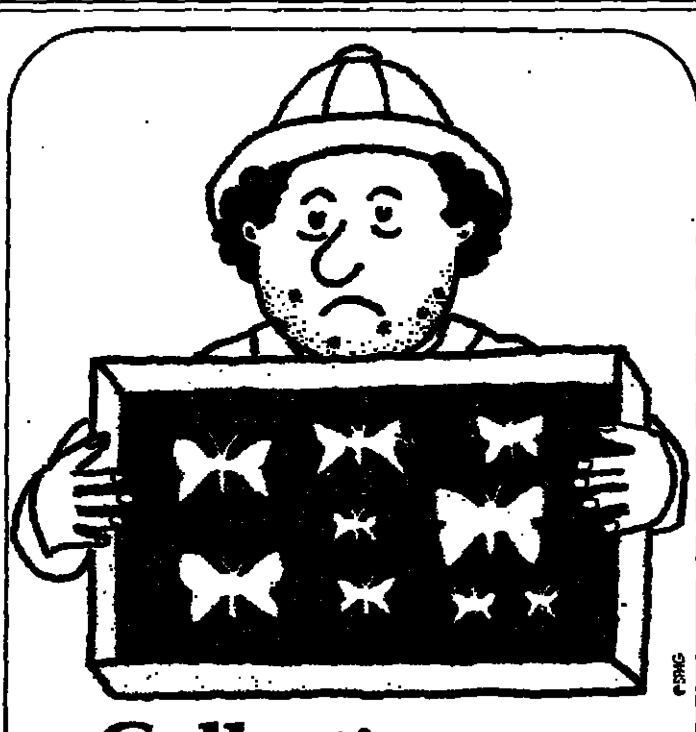
C'est pourquoi, il ne semble pas qu'en définitive le gouvernement puisse accepter un amendement en ce sens s'il devait être déposé.

Enfin, toujours à propos des suppléants, le gouvernement devra résoudre un problème particulier de procédure pour le vote de la loi organique qui suivra la révision de la Constitution. L'adoption de ce type de lois obéit à des règles particulières de délais prévues par l'article 46 de la Constitution, qui précise de plus que « *les lois organiques relatives au Sénat doivent être votées dans les mêmes termes par les deux Assemblées* ». La réforme projetée, qui concerne les sénateurs — puisqu'ils peuvent devenir membres du gouvernement au même titre que les députés, — est donc soumise à cette obligation. Les sénateurs ont ainsi la possibilité d'entraver durablement — voire définitivement — la révision de la Constitution. Pour éviter cet écueil le gouvernement pourrait fort bien déposer deux lois organiques dans les *mêmes* termes, l'une concernant les députés, l'autre les sénateurs. La première, si un désaccord apparaissait au cours des « navettes » avec le Sénat, serait alors adoptée définitivement en dernière lecture par l'Assemblée nationale à la majorité absolue de ses membres. En poussant la logique juridique jusqu'à l'absurde, le régime des suppléants pourrait dès lors être différent selon qu'il s'agirait des députés ou des sénateurs si ces derniers repoussaient la loi organique qui les concernerait spécialement.

ANDRÉ PASSERON.

Prochain article :

DE LA SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL A L'ACCÈS A L'ÉLYSÉE





ARMÉE

Révélé par l' « appel des cent » pendant la campagne électorale

LE « RAS-LE-BOL » DES SOLDATS DU CONTINGENT

« Depuis la guerre d'Algérie, l'armée n'avait peut-être jamais connu pareil mouvement de contestation au sein du contingent », *déclare un jeune officier d'infanterie. C'est dit sur le ton de la confidence, car la hiérarchie se montre d'une grande discrétion sur l'affaire : une partie du contingent proteste et entend le faire savoir publiquement. A la veille du deuxième tour de l'élection présidentielle, un groupe de cent soldats a adressé à MM. Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand une lettre ouverte pour obtenir la reconnaissance d'une série de* « droits élémentaires » *destinés à améliorer le sort du contingent* (« le Monde » du *17 mai). L'événement était alors passé presque inaperçu. Mais depuis le texte a été diffusé clandestinement dans les casernes. Ils étaient cent. Ils sont aujourd'hui près d'un millier à avoir apporté leur signature (1). Leurs noms et l'indication de leur affectation ont été publiés.*

Quelque peu improvisé à l'origine, ce mouvement a pris une ampleur inattendue, même pour ses promoteurs, des militants d'extrême gauche rassemblés autour du Comité de défense des appelés (C. D. A.) (2). Ceux-ci semblaient s'attendre à davantage de réserve de la part des appelés et, surtout, à une répression plus sévère. La sécurité militaire a enquêté dans de nombreuses unités. Mais, pour l'instant, seul un petit nombre de soldats a fait l'objet de mesures disciplinaires fondées sur le fait que les pétitions collectives sont interdites dans les armées. Encore s'agit-il dans la plupart des cas, de mutations. Si des sanctions ont été prises à l'égard des premiers signataires, elles ont été souvent suspendues depuis. Les états-majors font apparemment preuve d'une extrême prudence à l'égard d'un mouvement qui, au dire de certains appelés, « *désarme* » la hiérarchie militaire. On préfère en minimiser l'importance.

Cette adhésion à l' « *appel des cent* » est pourtant significative d'un mécontentement grandissant. Au-delà d'une série de revendications qui n'ont rien de subversif, des jeunes mettent en question le style du service national. Cette campagne souligne indirectement l'inadaptation d'une institution, un besoin de réformes et plus encore la nécessité d'un débat public.

Sous le manteau

Liberté d'information et d'expression, suppression des « *brimades* », libre choix de la date d'incorporation entre dix-huit et vingt-cinq ans, solde égale au SMIC et gratuité des transports, permissions hebdomadaires, dissolution de la sécurité militaire, suppression des tribunaux et prisons militaires. Ce sont les principaux points de l' « *appel des cent* » qui, à ce jour, a circulé sous le manteau dans une trentaine de garnisons aussi bien en France que parmi les unités stationnées en République fédérale d'Allemagne. « *Ce texte doit réunir l'approbation d'une majorité d'appelés,* déclare M. Alain Krivine. *Car il n'est pas antimilitariste ; ce n'est pas une provocation. La nécessité des revendications qui sont énoncées doit être évidente pour tous ceux qui ont l'expérience du service militaire.* »

Le succès de ce manifeste ne peut être nié, car son audience ne s'arrête pas aux seuls signataires. De nombreux soldats, des sous-officiers également (parfois un officier) se déclarent d'accord avec son contenu, sans pour autant prendre le risque de signer. Dans la plupart des casernes, le processus a été le même. Quelques soldats, souvent des militants dans la vie civile, signent les premiers. Après la publication de leur nom, leurs camarades attendent de voir la réaction des autorités du régiment.

En général, celle-ci ne se traduit que par des interrogatoires conduits par des officiers de la sécurité militaire. Puis, constatant l'absence de sévérité, les indécis viennent ajouter leur signature, parfois par dizaines ou par centaines, comme au 2e régiment d'infanterie de marine, installé au camp d'Auvours, à proximité du Mans (Sarthe). Près de trois cents soldats de ce régiment — un sur trois — ont signé l'appel. « *La vie est particulièrement pénible à Auvours,* déclare l'un d'eux. *L'atmosphère est souvent très tendue. Les incidents sont fréquents. Plus qu'ailleurs, des sous-officiers sont mis aux arrêts de rigueur. C'est tout dire... Et puis, nous rentrions de manœuvres très dures. Voilà pourquoi nous avons le record des signatures.* »

L'un des appelés précise qu'il faisait partie, avec quelques amis, depuis plusieurs mois, d'une petite équipe de « *réflexion* », décidée à faire connaître les conditions de vie du contingent. « *Le public ignore totalement ce qui se passe à l'intérieur des casernes,* ajoute-t-il. *Nous étions même décidés à intervenir auprès du commandement pour certaines revendications. C'est alors qu'a paru l' « appel des cent ». Nous avons reporté toute notre action pour réunir le maximum d'appelés autour de ce manifeste et leur faire comprendre son importance.* » Cette recrue et ses amis, membres de la Jeunesse ouvrière chrétienne, pensent que le « *ras-le-bol* » qui se manifeste actuellement dans le contingent est un phénomène qu'il serait trop facile, et trop rassurant pour l'armée, de qualifier de « *gauchiste* ».

Un entretien très courtois

Pour l'instant aucune sanction n'a été prise au camp d'Auvours. Un groupe d'officiers de la sécurité militaire, présent depuis plusieurs jours dans le régiment, a procédé à de nombreux interrogatoires et à quelques fouilles. « *Nous redoutions beaucoup la comparution devant les enquêteurs ; la sécurité militaire a mauvaise réputation,* affirme un appelé qui vient de subir son quatrième interrogatoire en quelques jours. *Finalement, ces entretiens sont très feutrés. Après avoir recherché des meneurs, les enquêteurs ont paru avoir reçu la mission de sonder le mouvement. La dernière fois, on m'a demandé de faire le bilan de mes impressions après dix mois de service militaire.* »

Selon d'autres témoignages, la première réaction de certains officiers fut d'accuser d'antimilitarisme les signataires de l'appel. « *Ils étaient tout étonnés d'apprendre que nous n'étions pas opposés au service militaire,* remarque une autre recrue. *Pour beaucoup de gradés, tout contestataire de l'armée est un objecteur de conscience ou un pacifiste. Ils sont très embarrassés lorsqu'on leur explique que l'on peut vouloir faire son service mais pas dans les conditions actuelles.* »

Après que ses supérieurs ont découvert son nom dans le journal *Rouge*, un appelé incorporé dans une unité stationnée près de Verdun a été puni de trente jours d'arrêts. Le lendemain, le général commandant la division réduisait la punition à quinze jours. Quelques jours plus tard, le chef de corps, de retour de manœuvres, faisait libérer le soldat, puis le convoquait dans son bureau. « *Ce fut un entretien très courtois,* raconte le jeune soldat. *Le colonel a même estimé que certaines de nos revendications, telles que la demande d'augmentation de la solde, n'étaient pas déraisonnables. Il a d'autre part admis qu'un certain nombre de réformes étaient souhaitables.* » Toutefois, comme plusieurs autres signataires, cet appelé a été muté, et, à son avis, cette sanction déguisée est une erreur car elle a contribué à faire connaître et à développer le mouvement d'adhésion au manifeste : « *Je suis devenu une vedette aux yeux de certains.* »

L'ampleur de ce mouvement de contestation semble inciter la hiérarchie militaire à la prudence, bien qu'il lui soit difficile d'admettre pareille entorse aux principes fondamentaux de la discipline. Comment réagir ? La marge de manœuvres est étroite. Faire des exemples ? Au 39e régiment d'infanterie cantonné à Rouen, cinq appelés ont été mutés dans d'autres régiments (*le Monde* du 20 juin). Les partis de gauche et les syndicats de la ville ont vivement protesté — dans une pétition commune — contre ces « *sanctions totalement injustifiables* ».

Les autorités militaires préfèrent sans doute éviter de telles manifestations de soutien qui ne pourraient que contribuer à développer l'audience de l' « *appel des cent* ». On préfère, apparemment, dans ces conditions, minimiser l'affaire. En dépit du succès singulier de l'appel dans son unité, le colonel Jean-Roland de Heaulme de Boutsocq, commandant le 2e RIMA au camp d'Auvours, considère le contenu de l'appel comme « *anodin* », et il est convaincu que ses hommes partagent son point de vue. Sinon, c'est que ces derniers ont été « *manipulés* » par les « *gauchistes* ». Il estime, enfin, que l'unité du régiment n'est pas profondément remise en cause. « *Qu'on le veuille ou non,* ajoute-t-il, *le régiment est un corps et ressemble à une famille...* » Il marque un temps d'hésitation avant de préciser : « *Evidemment, dans une famille, il y a des enfants qui ne comprennent pas ce que font et décident leurs parents...* »

« Avoir la paix »

Lorsque des appelés décrivent leur vie à la caserne, un mot revient sans cesse dans leurs propos : l'ennui. « *L'expression « tirer son temps » n'est pas nouvelle,* affirme l'un d'eux. *Mais elle est toujours aussi vraie. On compte les heures et on ne sait pas comment les remplir.* » Un autre ajoute : « *Les types ne comprennent pas pourquoi ils sont là.* » Dans une brochure éditée par le service d'information et de relations publiques des armées (*le Monde* du 2 juillet), on explique que le service national « *sert essentiellement à préparer chaque Français à la défense de son pays* », et qu'il « *apporte* » aux jeunes « *la poursuite de la formation physique, morale et civique ; l'apprentissage ou l'exercice des responsabilités* (...) ; *la formation de la personnalité et le développement de l'esprit de solidarité et de camaraderie* ».

Pour que ces intentions soient suivies d'effets, notent de nombreux soldats, il faudrait que l'encadrement soit à la hauteur de la tâche, qu'il ait reçu une formation adéquate. « *Un adjudant qui est resté une quinzaine d'années entre les murs de la caserne,* observe un appelé, *ne sait rien du monde extérieur. Faire de l'animation ? Il en est incapable, cela s'apprend, mais pas à l'armée.* » Les appelés constatent que certains cadres ont souvent tendance à « *démissionner* », à se montrer moins exigeants avec les hommes du rang pour « *avoir la paix* ». Un soldat affirme : « *Je pense que l'armée n'est pas vraiment capable de faire de nous de bons soldats. Au cours des manœuvres Stern, en Bretagne, nous avons fait 80 kilomètres de marche forcée. A la fin, au moment où nous étions à pied d'œuvre pour le combat simulé, nous étions tellement éreintés que nous pouvions à peine éviter les voitures qui venaient en sens inverse. En temps de guerre, nous serions beaux face à l'ennemi !* »

Hors les murs de la caserne, la société est devenue plus « *permissive* ». A l'école, au lycée, la discipline s'est considérablement assouplie. A l'armée elle n'a guère changé. Des jeunes soldats, en 1974, la supportent de moins en moins facilement. « *Le moindre geste est prévu par le règlement,* explique l'un d'eux, *et au moindre écart correspond une sanction.* » Il ne comprend pas ce que peut avoir de « *formateur* » un tel système. Il conclut : « *L'armée, c'est l'avachissement intellectuel, la meilleure école de la planque, du vice, du mensonge et de l'hypocrisie.* »

« Citoyen de deuxième zone »

Beaucoup de jeunes refusent cet « *embrigadement* ». Alors que la majorité électorale et civile est abaissée à l'âge de dix-huit ans, le soldat ne veut pas être un « *citoyen de deuxième zone* ». Cette contestation s'est nourrie de l'héritage de mai 1968. L'armée avait alors été pratiquement épargnée. Mais depuis les manifestations des lycéens et des étudiants contre la loi Debré en 1973 l'antimilitarisme s'est développé. Les protestations contre l'extension du camp du Larzac et contre les essais nucléaires français dans le Pacifique ont créé un climat favorable à la naissance d'un mouvement à l'intérieur des casernes, où sont apparus des journaux aux titres éloquents : *Bidasse en lutte*, *Crosse en l'air*, et où se sont créés quelques « *comités de soldats* » dont les revendications ont été reprises dans l' « *appel des cent* » (*le Monde* du 3 mai).

Les revendications des signataires du « *manifeste des cent* » appellent une réponse des organisations politiques et syndicales. Localement, comme à Rouen, le parti communiste, le parti socialiste, la C.G.T. et la C.F.D.T. ont apporté leur soutien aux soldats sanctionnés. Mais ces organisations n'ont pas encore fait connaître leur position sur la totalité des revendications inscrites dans l'appel. Communistes et socialistes semblent vouloir garder leurs distances à l'égard des groupes antimilitaristes d'extrême gauche qui ont participé au lancement du mouvement des appelés. Cependant, des jeunes communistes ont signé le manifeste et sollicitent l'attention du parti. Un dirigeant national de la C.F.D.T. reconnaît que les syndicats devraient rapidement définir leur attitude. La C.F.D.T. le fera vraisemblablement avant la rentrée. La réserve ou l'embarras des mouvements d'opposition sur les questions militaires s'ajoutent à ceux du pouvoir confronté depuis longtemps à des choix délicats — de caractère économique et stratégique, principalement — en matière de défense.

FRANCIS CORNU.

(1) Huit cent trente-sept signatures avaient été réunies, selon un dernier décompte établi par le Comité de défense des appelés. Les listes de signataires ont été publiées dans le journal *Rouge*.

(2) Le Comité antimilitariste (CAM) est également à l'origine du mouvement d'adhésion à l' « *appel des cent* ». Comme le C.D.A. et le Front des soldats, marins et aviateurs révolutionnaires (F.S.M.A.R.), le CAM est issu de groupes de tendance trotskiste proches de l'ex-Ligue communiste.

« On nous transforme en zéros sociaux »

Voici des extraits de la lettre collective adressée à MM Giscard d'Estaing et Mitterrand avant le second tour de l'élection présidentielle :

« Nous avons un jour reçu un ordre d'appel au service national. La loi nous fait obligation d'y obéir dans les temps prévus. Pourtant, quand nous avons dû endosser l'uniforme, nombre d'entre nous n'avaient pas réglé leurs problèmes individuels, parfois très préoccupants : formation professionnelle, vie sentimentale, indépendance ou stabilité financière, acquisition d'un emploi, etc. (...) Nous réclamons le libre choix de la date et du lieu d'incorporation, entre dix-huit et vingt-cinq ans.

Nous estimons que notre solde est ridiculement basse. Elle ne nous donne pas la possibilité de faire face à nos dépenses, même modestes, occasionnées par nos déplacements et nos loisirs. Elle ne nous permet pas, si nous avons une compagne, des enfants, de contribuer à leur existence (...). Nous revendiquons par conséquent une solde égale au SMIC et la gratuité des transports (...)

Notre isolement pendant un an — et la misère sexuelle et affective qui en résulte — est accru par l'obligation de passer la nuit dans les enceintes militaires et de répondre aux appels (...) Nous devons avoir la libre disposition de nous-mêmes en dehors des heures fixées pour le service. Et cela dès le premier jour de notre incorporation. (...)

Militaires, nous pouvons voter. Mais curieusement nous n'avons pas le droit de nous informer comme bon nous semble. Nous n'avons pas accès à la presse de notre choix dans les enceintes militaires. Nous sommes même punis si nous introduisons certains journaux (...) On nous transforme en zéros sociaux, en moins que rien politiques (...) Nous réclamons la liberté totale d'information et d'expression politique dans les enceintes militaires (...)

Comment supporter que la sécurité militaire ait le droit de fouiller notre courrier, nos affaires personnelles, qu'elle puisse surveiller nos déplacements et contrôler nos relations ? L'armée est un véritable Etat dans l'Etat que les civils ne peuvent contrôler (...) Nous exigeons la dissolution de la S.M., la suppression des tribunaux et de toutes les sanctions militaires ainsi que des prisons, camps spéciaux et autres dont s'est dotée l'armée pour enfermer ceux qu'elle condamne. »

● *Un jeune insoumis condamné à Bordeaux.* — Le tribunal permanent des forces armées de Bordeaux a condamné, vendredi 5 juillet, un insoumis, M. Michel Barbanson, vingt et un ans, à un an d'emprisonnement. Le prévenu, qui était détenu à la maison d'arrêt de Gradignan depuis cinq mois, avait, lors de son incorporation dans la marine, refusé de porter l'uniforme. Le commissaire du gouvernement avait requis à son encontre deux ans d'emprisonnement, dont six mois avec sursis. Quatre témoins, membres du Groupe d'insoumission totale, eux-mêmes insoumis et condamnés, avaient été cités par la défense. — (*Corresp.*).

● *L'escorteur d'escadre Cassard sera désarmé* à Brest et remis aux Domaines pour être vendu. Lancé en 1953, ce bâtiment de 3 740 tonnes à pleine charge était en service dans la marine nationale depuis avril 1956 et il fut surtout le bâtiment amiral du commandant de l'escadre de la Méditerranée.

EDUCATION

DU 22 AU 26 JUILLET A PARIS

Vingt-cinq groupes de travail vont étudier la réforme de l'enseignement

Plus de cinq cents personnes : enseignants, administrateurs et parents, syndicalistes, « experts » et « usagers », vont se réunir à nouveau, du 22 au 26 juillet, à Paris, pour faire des propositions au ministre de l'éducation en vue de la réforme de l'enseignement.

M. René Haby ne sera pas plus lié par les propositions de ces groupes de travail que son prédécesseur, M. Joseph Fontanet, ne l'avait été par le « colloque » réuni à la fin de novembre 1973. Il y aura toutefois plusieurs différences : au lieu d'être rassemblés en un vaste « forum », les participants formeront vingt-cinq petits groupes très spécialisés, qui, de surcroît, seront dispersés dans différents établissements scolaires de la capitale. Mais si la méthode de travail est plus spécialisée, l'objectif général est encore plus vaste : la réforme doit en principe concerner aussi l'école primaire et l'enseignement technique.

Dix groupes vont réfléchir sur les différents niveaux et les différentes « filières » d'enseignement (des écoles maternelles et primaires au second cycle des lycées en passant par le premier cycle, les formations professionnelles, l'enseignement technique « court », la formation des techniciens, l'enfance et l'adolescence inadaptées) ; sept sur des disciplines ou groupes de disciplines (sciences et technologie ; langue maternelle, langues vivantes et anciennes ; techniques d'expression et de communication ; philosophie ; sciences humaines, économiques et sociales ; éducation physique et sportive ; éducation artistique) ; quatre aux fonctions, au recrutement et à la formation des enseignants (fonction enseignante, instituteurs, professeurs « généralistes » et professeurs spécialisés).

Les orientations du ministère

Les quatre autres groupes seront consacrés respectivement à la vie scolaire (rythmes, participation des élèves aux activités des établissements et de « *la cité* », centres de documentation, foyers, clubs, rapports avec les familles...), à l'organisation administrative des établissements ; à l'information sur le monde extérieur et l'actualité ; à la création éventuelle d'une « *année de préparation professionnelle auprès chaque palier d'orientation* ». Ces sujets traduisent déjà certaines orientations du ministère : on remarque qu'un groupe particulier, parmi ceux qui sont chargés d'étudier les « niveaux » d'enseignement, traitera des classes terminales des lycées ; de même, l'on examinera la possibilité d'introduire un enseignement de la philosophie dès la classe de seconde. Quant à l' « *initiation aux problèmes et aux techniques d'expression et de communication* », elle concernerait les maîtres comme les élèves.

Chaque groupe comprendra une vingtaine de participants. Il choisira en son sein un animateur, mais le rapporteur sera désigné à l'avance par le ministère de l'éducation. La composition des groupes n'est pas encore complètement arrêtée. Elle sera, naturellement, différente selon les thèmes. Y figureront en tout cas les différents syndicats, les corps d'inspection, l'administration centrale et locale, les associations de « spécialistes » des différentes disciplines, les mouvements pédagogiques, des lycéens et des parents d'élèves. Y participeront aussi des « experts » de toutes sortes appartenant ou non à l'éducation nationale, notamment des journalistes et des parlementaires (en principe un par groupe de travail).

Pour l'allemand et l'anglais

LE NOMBRE DES CLASSES BILINGUES AUGMENTE PEU A PEU

Le nombre des sections offrant un enseignement bilingue augmente peu à peu. Dans ces classes les élèves font cinq heures par semaine de langue vivante (trois de cours et deux de travaux dirigés). D'autre part l'enseignement est donné progressivement dans la langue choisie dans trois disciplines, telles que l'éducation physique, l'éducation artistique, musicale ou les travaux manuels. Enfin la présence d'un assistant étranger dans l'établissement permet de renforcer l'enseignement en langue.

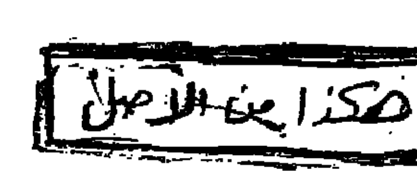
Pour l'allemand cette formule a été inaugurée il y a quatre ans. C'est donc dans cette langue qu'elle est le plus développée. Il y aura à la rentrée prochaine quatre nouvelles sections de sixième bilingue (C.E.S. international de Fontainebleau, C.E.S. Epiray à Dijon, lycée Romain-Rolland à Clamecy, lycée de Pierrelatte), ce qui porte leur nombre total à soixante-quatre. Il y aura, d'autre part, quatorze nouvelles sections en seconde (à Marseille, Caen, Moulins, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Amboise, Reims, Rennes et Quimper), soit dix-sept en tout.

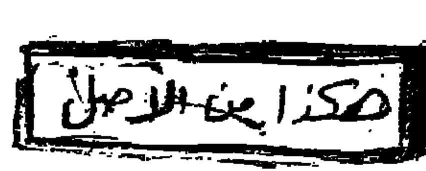
Cette formule s'étend cette année à l'anglais : il y aura quarante et une sixièmes bilingues, qui sont presque toutes des créations.

● *Economies de chauffage dans les établissements d'enseignement.* — Une circulaire parue au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 4 juillet renforce les directives déjà données le 21 février dernier pour réduire la consommation des produits énergétiques. L'économie réalisée devra atteindre en 1974 au minimum 15 % de la consommation de 1973. La circulaire signale aux chefs d'établissement que « *l'efficacité dans l'application du programme d'économie de chauffage sera l'un des facteurs d'appréciation de leurs responsabilités en tant que chefs d'établissement* ».

● *La suppression des filières en sixième à la rentrée.* — Une circulaire publiée au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* daté du 4 juillet précise l'organisation des classes de sixième (*le Monde* du 28 juin). Elle maintient les classes « *de transition* » (« sections III ») pour « *les élèves qui ne peuvent suivre avec profit* » les programmes « normaux », sous forme de classes « *à programme allégé* », à effectifs relativement légers (vingt-quatre élèves en moyenne). D'autre part, elle invite les chefs d'établissement à regrouper les élèves, quelle que soit la section à laquelle ils appartiennent, en groupes de vingt-quatre pour les disciplines artistiques, les travaux manuels et l'éducation physique.

● *La gratuité des fournitures scolaires en sixième.* — Une circulaire publiée au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*, daté du 4 juillet, annonce l'attribution d'une subvention supplémentaire exceptionnelle de 30 francs par élève de sixième, en plus des 15 francs versés chaque année pour acheter de nouveaux manuels scolaires (*le Monde* du 29 juin). Les établissements déjà suffisamment dotés pourront utiliser une partie de cette somme pour acheter d'autres fournitures individuelles (trousses, compas, classeurs...), pour polycopier des cours, ou pour prêter des tenues de sport aux élèves de sixième. Les nouveaux établissements, ou ceux qui ouvrent de nouvelles classes, recevront 75 francs par élève au lieu de 45 francs. Une première tranche de crédits va être versée ; ceux qui concernent les classes nouvelles, ou qui sont destinés à rembourser des crédits versés par les municipalités aux collèges d'enseignement général doivent l'être en octobre.





RELIGION

« Une procédure doctrinale n'est pas une procédure judiciaire »

déclare Mgr Hamer, secrétaire de la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi

La Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office) continue de faire l'objet de diverses attaques. Les deux exemples les plus récents sont l'affaire Hans Küng et l'affaire Pfürtner. A leur propos, la *Documentation catholique* du 16 juin 1974 (5, rue Bayard, 75380 Paris Cedex 08) reproduit un entretien avec Mgr Jérôme Hamer, secrétaire de cette congrégation, accordé le mois dernier à *Herder Korrespondenz* (Allemagne).

En voici des extraits :

« La compétence de la congrégation s'étend seulement à la doctrine de la foi, et non aux opinions théologiques qui peuvent être librement discutées. La congrégation est au service de la vérité révélée qui, une fois acceptée librement par le croyant, lie chaque membre de l'Eglise catholique, qu'il soit membre de la hiérarchie, théologien ou laïc. Lorsqu'une doctrine est soumise à l'examen, il ne s'agit donc pas d'une procédure judiciaire, bien que des garanties juridiques soient accordées à l'auteur, mais d'une méthode pastorale déjà décrite dans les épîtres du Nouveau Testament, dont le but est de s'assurer si une opinion doctrinale concorde avec les normes de la doctrine catholique. (...) Une procédure doctrinale n'est pas une procédure judiciaire. »

Soulignant l'importance du contenu de la foi, Mgr Hamer dit notamment :

« La congrégation a le devoir d'insister à nouveau sur certaines vérités de foi lorsque cela s'avère nécessaire du point de vue pastoral. La foi est un acte de remise de soi à Dieu ; elle repose donc sur un contenu concret. Le contenu ne dépend pas de l'arbitraire d'un individu ni même de l'Eglise ; il est proposé par la Révélation. Dans ce processus de la foi, l'Eglise a la mission de présenter la vérité de façon obligatoire et de l'interpréter. Elle ne peut ni ne doit s'en dispenser si elle veut répondre au service pastoral et permettre à tous de trouver le chemin vers Dieu. »

Répondant à ceux qui reprochent à la congrégation d'user de méthodes inquisitoriales, Mgr Hamer affirme :

« La Congrégation pour la doctrine de la foi estime que sa procédure est juste et honnête, même si elle peut encore être améliorée. Elle sait à quel point il est facile de jouer avec le concept d'« inquisition ». Quel sens donne-t-on à ce mot ? Désigne-t-il la disposition que réclame l'auteur de la lettre à Timothée lorsqu'il écrit : « Garde le dépôt » ? Ou bien ce mot signifie-t-il le fait d'examiner et de dire ce qui, dans une doctrine, est de foi catholique ou non ? Dans l'Eglise catholique il y a un magistère qui a la mission et le devoir de proclamer la foi. La communauté ecclésiale a le droit de recevoir une doctrine de foi exempte de falsification. Dans ce but, il doit exister dans l'Eglise quelqu'un qui dise ce qu'est la vraie foi et ce qui ne l'est pas. Quand un auteur — ne serait-ce que par la publication d'un livre — expose en public ses opinions, il va de soi qu'il accepte du même coup que ses opinions soient évaluées, examinées, jugées et critiquées, et cela par chacun, donc également par l'autorité compétente. (...) C'est pour que l'on ne procède pas à la légère à l'examen des doctrines que la Congrégation pour la doctrine de la foi est obligée de respecter une manière de procéder déterminée, à savoir une « procédure doctrinale ».

L'ABBÉ G. GILSON DEVIENT VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE PARIS

Le cardinal François Marty, archevêque de Paris, annonce plusieurs nominations dans son diocèse.

M. l'abbé Georges Gilson, secrétaire particulier du cardinal, est nommé vicaire général. Il s'occupera de la formation permanente des prêtres, des vocations, mais demeure le collaborateur de Mgr Marty pour les affaires extérieures et pour les mass media. L'abbé Jacques Vauchez, ancien secrétaire particulier de Mgr H. Mazerat, évêque démissionnaire d'Angers, devient secrétaire particulier du cardinal.

M. l'abbé Michel Coloni, aumônier diocésain de la paroisse universitaire et directeur des aumôneries des étudiants, est nommé vicaire épiscopal pour le monde scolaire et universitaire.

M. l'abbé Jean Romary, responsable de l'équipe pastorale de Saint-Lambert de Vaugirard et doyen, devient membre du conseil épiscopal.

M. l'abbé Jean-Jacques Latour, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, devient secrétaire du bureau doctrinal de l'épiscopat et chargé de créer, sous la responsabilité de Mgr Daniel Pézeril, un centre d'information doctrinal.

M. l'abbé Maurice Fourmond, du centre Jean-Bart, prend la charge du catéchuménat diocésain des adultes, en remplacement de l'abbé Pierre Talec, qui devient animateur diocésain de la pastorale liturgique.

● *Ecoute du judaïsme*, tel est le titre d'une nouvelle association chrétienne que viennent de créer MM. Pierre Boudier, Michel de Goedt, Pierre Lenhardt et Jean-Bernard Livio, dans le but de favoriser l'étude de la vie et de la tradition juives par des chrétiens. (Pour tout renseignement, s'adresser à Ecoute du judaïsme, 56, rue Chevreul, 69007 Lyon.)

SPORTS

Pauvre sport

(Suite de la première page.)

Ces nombreuses petites compétitions de natation pour garçons et filles de huit à treize ans, donc d'un âge où les performances ne donnent aucune gloire ni au champion ni au club, qui donc sait combien de longues soirées fastidieuses elles signifient pour quelques hommes et quelques femmes dont les occupations professionnelles rémunérées se situent dans la journée ? Et toutes ces équipes locales dont le fonctionnement n'est possible que par le travail bénévole assuré en supplément par des professeurs d'éducation physique, quelles municipalités se soucient vraiment de les soutenir de leur budget ?

Les professeurs d'éducation physique, l'Etat ne les recrute qu'en fonction de l'argent, puisque les besoins sont criants et que le nombre des candidats formés et compétents est le décuple de celui des postes disponibles : le budget de la nation ne permet pas de s'occuper du corps des Français, malgré toutes les promesses et même toutes les décisions. Cinq heures d'activités physiques par semaine, avait-on décrété : bienheureux les établissements qui peuvent en assurer deux !

Le bilan de la grande misère des activités sportives en France ne saurait être trop poussé au noir, depuis l'aspect le plus sombre du projet Fontanet prévoyant l'absurde de la polyvalence du professeur du premier cycle du secondaire (venant après la « normalisation » du primaire parisien par le retour à l'instituteur unique supposé musicien, dessinateur et sportif), jusqu'à la chasse à l'enfant muni d'une balle dans les rares espaces publics, y compris les coins les plus poussiéreux du Champ-de-Mars. Mais à qui la faute ? Au gouvernement, évidemment, et aux administrations et autorités de toutes sortes et de tous niveaux. Mais se comporteraient-ils avec autant de désinvolture si l'immense majorité des administrés, des électeurs, n'étaient pas des parents qui font donner des répétitions à leur enfant faible en maths, mais qui demandent au médecin de famille d'attester que le pauvre petit est trop faible pour développer son corps et doit être dispensé d'éducation physique ?

Il y aurait plus d'argent pour le sport si on voulait comprendre quelles peuvent être ses fonctions dans une société comme la nôtre. A droite, on gémit sur l'apathie et la morosité des jeunes. A gauche, on se réclame de la fête, étant bien entendu cependant que le corps, dans la fête, se réduit parfois au sexe. Or le sport, c'est d'abord l'apprentissage de la joie. Joie de courir pour sentir son corps après une longue journée d'immobilité sur le banc de l'école ou du lycée. Joie de se dépasser dans l'effort. Joie d'être en communauté.

Montherlant vient d'être célébré à l'Académie française. Pourquoi oublie-t-on presque toujours ses beaux poèmes des *Olympiques* ? « Pour les Chinois, y lit-on, d'un accord d'instruments naissait entre les musiciens une sympathie. Comme nous disons : amis de collège, ils disaient d'un mot : amis-par-la-musique. Quel mot pour ceux qui ont couru ensemble dans l'accord de la foulée ? » La musique et le sport — également négligés, méprisés dans notre système d'enseignement, également générateurs de joies individuelles et communautaires.

La maîtrise du corps donne plus que la joie. Relisons Jean-Jacques Rousseau : « Plus le corps est faible, plus il commande ; plus il est fort, plus il obéit. » Les Grecs déjà, et les Romains ? Des citations dans les pages roses du Petit Larousse ? Une idée qui est vieille n'en est pas fausse pour autant. Et est-elle si vieille quand elle est réinventée par les pédagogues de l'expression corporelle, par les défenseurs de l'accouchement dit sans douleur, par le message artistique d'un Maurice Béjart ?

Le sport serait de droite parce que l'effort qu'il demande, les joies qu'il propose, détourneraient des libérations nécessaires ? Si seulement les méchantes forces obscures qui nous oppriment pouvaient enfin donner l'argent nécessaire pour assurer notre asservissement par le sport ! Plus sérieusement : le militantisme utile, l'action au service de la justice, sont-ils vraiment efficaces sans apprentissage de la volonté et de la constance, sans la construction d'un équilibre personnel qui permet de regarder vers les autres sans se laisser bloquer par ses petites misères corporelles ou psychiques (ou sans les projeter sur eux) ? Le sport favorise cet apprentissage, contribue à cet équilibre. Pourquoi faut-il que la culture française soit ainsi faite qu'il y rencontre surtout l'ironie, sinon le mépris des élites du pouvoir, des universités et des salles de rédaction ?

ALFRED GROSSER.

SPORTS

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

WM 74

L'Allemagne fédérale, vingt ans après

Comme il y a vingt ans, les joueurs de l'Allemagne fédérale ont remporté la Coupe du monde de football en battant les favoris de l'épreuve. En 1954, à Berne, la Hongrie, que tout le monde désignait comme le vainqueur, s'inclinait par 3 à 2. En 1974, à Munich, la même mésaventure est arrivée aux Pays-Bas, vers qui allait cependant la faveur des pronostics. Mais on aurait dit que les Néerlandais avaient attendu ce 7 juillet pour jouer leur moins bon match... Cette constatation ne diminue en rien la valeur des footballeurs ouest-allemands qui, selon l'expression employée à Munich, auront été les plus forts sinon les meilleurs. Quant aux passionnés de football, ils n'oublieront pas que, dans l'ombre des deux grands, la Pologne aura fait mieux que de jouer les trouble-fête. Sa place de troisième paraît plus que méritée, et nul n'aurait crié au scandale si elle avait battu l'Allemagne fédérale, dans les « marécages » de Francfort, en demi-finales. Mais ce 3 juillet, les dieux du stade étaient allemands, et ils le sont restés jusqu'au bout.

Les meilleurs battus par les plus forts

De notre envoyé spécial

Munich. — Les Néerlandais étaient les meilleurs, mais les Allemands de l'Ouest étaient les plus forts. Cette formule, pour sibylline qu'elle paraisse, résume assez bien la finale de la dixième Coupe du monde de football disputée dimanche 7 juillet à l'Olympiastadion de Munich, dans un stade plus qu'archicomble : officiellement, quatre-vingt mille spectateurs pour officiellement soixante-quinze mille cinq cents places ; tout juste si l'on n'a pas casé des ayants droit et quelques autres sur les barres transversales des buts. Un milliard de téléspectateurs devant leurs récepteurs. Autant peut-être à l'écoute des radios, dans les favellas de Rio, dans la brousse africaine, à Belleville et dans Soho.

Johan Cruijff et ses camarades étaient les meilleurs : sur l'ensemble du tournoi, ce n'est guère contestable. Un premier tour plus difficile que leurs ultimes rivaux avec des adversaires comme l'Uruguay et la Suède, alors que la R.F.A. était battue par son seul opposant dangereux, l'autre Allemagne. Un deuxième tour plus ardu encore contre l'Argentine, le Brésil, la R.D.A. — quoi qu'il en ait semblé, — tandis que l'Allemagne fédérale ne trouvait, avec l'érosion des équipes yougoslave et suédoise, que la Pologne sur sa route.

M. Franz Beckenbauer et ses coéquipiers étaient, dimanche, les plus forts, et rien n'explique cela, ni l'inégalité des deux premiers tours, ni l'avantage, assez considérable, du terrain, d'un public quasi inconditionnel, et de tout un pays, là derrière, aux aguets, qui attend, qui espère et qui pousse. Ou plutôt l'explication est à chercher ailleurs : dans l'opposition entre l'orgueil sinon la vanité des Néerlandais et l'opiniâtreté des Allemands.

Les premiers se voyaient déjà couronnés en entrant sur le terrain, comme quoi les compliments et les sondages d'opinion peuvent tourner la tête aux professionnels les plus endurcis. C'était même tout à fait gagné, selon eux, après le premier but, acquis sur penalty justifié dès la deuxième minute de jeu. Hoeness fauche Cruijff dans la surface de réparation. Bravo l'arbitre, M. John Taylor (Grande-Bretagne), qui n'a pas fui ses responsabilités face à un public vociférant !

L'opiniâtreté germanique

Mais on n'est pas champion du monde quand il reste quatre-vingt-huit minutes à jouer. Que prend-il alors aux Néerlandais de retarder le jeu ou de rechercher le chaos par à-coups désordonnés et, ne l'obtenant pas, de s'énerver ? Le règlement c'est le règlement. Avertissement à Van Haneghem et Neeskens et, pour avoir dit des mots désagréables à l'arbitre juste après le coup de sifflet annonçant la mi-temps, au capitaine Cruijff lui-même. Nul ne le sait encore, mais tout est déjà consommé à ce moment-là. Car, en face, il y a la volonté, l'opiniâtreté germanique.

Un but en commencement de match n'assomme pas, galvanise. On s'ébroue, certes, mais on repart de plus belle jusqu'à ce que la vapeur soit renversée. Deuxième penalty, dans l'autre sens celui-là, à la vingt-sixième minute de jeu : Jansen plonge à l'envers dans les pieds de Hölzenbein : mal vu, l'arbitre, M. John Taylor (Grande-Bretagne) ! Le Néerlandais a joué à la fois l'homme et le ballon et devait être acquitté au bénéfice du doute. Mais le directeur de jeu n'a pas à sa disposition le ralenti de la télévision. C'est une lacune. Paul Breitner, l'arrière-buteur, transforme. Ce n'est pas une injustice.

Le désir de vaincre

Le désir de vaincre, la foi en la victoire finale, c'est l'équipe ouest-allemande qui les possède. Et quand Gerd Mueller — on l'avait qualifié de Revelli allemand, mais on retire le nom : quatre buts en sept matches pour un « bombardier », son surnom, c'est peu, mais deux points décisifs contre la Pologne et les Pays-Bas, cela rachète, — quand Gerd Mueller marque, à quelques secondes de la mi-temps, les observateurs neutres ont un sursaut : quelle classe les Néerlandais, mais quelle trempe les Allemands !

Près de trois quarts d'heure sur un seul but, la classe ne paiera pas. Revenant à leur génie quotidien, Johan Cruijff et sa bande ont tout essayé : permutations, transversales, passes en profondeur, approche du gibier ; rien à faire ! Il y a des jours comme cela : la balle passe à 3 centimètres du poteau gauche. Egalisation à la « volée » par un arrière qui sauve sur sa ligne, et puis, comble de malchance, le gardien de but est dans un état de grâce. Quel esprit Sepp Maier, trente-deux ans, quatre bras, quatre jambes, Brahma vivant, qui debout renaît de ses cendres, qui à terre défie le ciel et qui en l'air trouve d'autres forces pour supporter un monde d'espoir : Phénix, Prométhée et Antée dans l'ordre et le désordre !

Mais trêve de lyrisme : il y a un but à sauvegarder et même celui d'en face à violer. A nouveau, il y a la machine allemande, née à la fois de la Ruhr et de la Lorelei, il y a de l'autre une peinture de Van Gogh défendue par un Don Quichotte hargneux. C'est toute la différence, et c'est pour cela que, en finale de la dixième Coupe du monde de football, l'Allemagne fédérale a battu les Pays-Bas par deux buts à un.

MICHEL CASTAING.

La révélation de l'équipe polonaise

De notre envoyé spécial

Munich. — La médiocre qualité du jeu fourni, samedi 6 juillet, à l'Olympiastadion de Munich, par les équipes de la Pologne et du Brésil, confirme si besoin est l'inutilité du match de classement pour la troisième place. L'enjeu purement honorifique de cette partie ne constitue pas en 1974 un attrait suffisant pour les professionnels du football...

Le public a assisté à une sorte de match d'entraînement : une rencontre mièvre, décousue, confinée au milieu du terrain, disputée à faible allure et qui ne s'est animée que dans le dernier quart d'heure de jeu après le but réussi par le Polonais Lato. Les Brésiliens, renvoyés à Rio sur deux défaites consécutives, en avaient perdu leur agressivité, dans tous les sens du mot, et leurs rivaux se sont contentés de jouer en « démonstration ». Manque de combativité de part et d'autre : en boxe, cette passivité entraîne un avertissement puis la disqualification.

Inspiration et robustesse

Ce match n'a eu qu'un seul mérite : distinguer l'équipe polonaise sur le terrain même de son triomphe aux Jeux olympiques de 1972. Car malgré ce succès olympique et bien qu'ils aient éliminé l'Angleterre au cours de la phase qualificative pour cette Coupe du monde, les joueurs de l'Est ne figuraient même pas au début du mois de juin parmi les outsiders. Cet oubli, un peu injuste, un peu méprisant, est réparé : ils n'ont été écartés que *in extremis* de la course au titre par l'Allemagne fédérale, futur vainqueur de l'épreuve, au terme d'une rencontre disputée dans des conditions atmosphériques invraisemblables. Ils ont montré tout au long de cette phase terminale qu'on devrait désormais compter avec eux.

Inspiration et robustesse, mobilité et équilibre, la formation polonaise, qui, outre le Brésil, a épinglé à son palmarès l'Argentine, l'Italie, la Suède et la Yougoslavie, a fait preuve, lors de ce tournoi final, de qualités... germano-néerlandaises. Sont-ce les méthodes « électroniques » introduites par les responsables de la sélection nationale qui ont apporté plus de rigueur à un style dont l'improvisation était naguère l'arme à double tranchant ?

Avec ses stratèges Deyna et Gadocha, avec ses réalisateurs Szarmach et Lato, le meilleur buteur de cette Coupe du monde, l'ensemble entraîné par Casimir Gorski est apparu en tout cas comme le porte-parole d'un football est-européen nouvelle formule réalisant la synthèse entre l'automatisme des Soviétiques et la virtuosité des Hongrois. Il constituera un test périlleux pour l'équipe de France, au début de la prochaine saison internationale. A moins que Jacek Gmoch, l'entraîneur polonais adjoint, n'obtienne, comme il en a exprimé le désir, l'autorisation de venir en France et qu'il ne livre à Stefan Kovacs ses secrets d'ordinateur. — M. C.

Amsterdam en était tout bouleversé

(De notre correspondant.)

Amsterdam. — Et boum, les Pays-Bas se sont retrouvés brusquement les deux pieds sur terre. Après avoir volé si haut, en se berçant de tant d'illusions et de tant de vanité, l'atterrissage a été une rude épreuve. Amsterdam en était tout bouleversé. Après le match, les rues restaient pratiquement aussi vides que pendant ce spectacle qui devait consacrer les héros d'Orange champions du monde et surtout vainqueurs de l'Allemagne.

Dans l'ensemble, les Hollandais se sont montrés « sports », et les ressentiments datant d'une autre époque ont été rapidement noyés dans de nombreuses bières et d'aussi nombreux petits verres de genièvre.

Dans ce bar du Jordaan, le vieux quartier populaire d'Amsterdam, la tristesse, accentuée par l'alcool, est pourtant grande. Un vieux monsieur déclare, avec une voix cassée : « Je les avais avertis, ces crâneurs. Et voilà, ils ont eu ce qu'ils méritaient. »

On proteste vivement. « Traître, va », balbutie un grand-père. Et comme pour expliquer le sens de ses paroles il déclare avec solennité : « Lui, c'est un communiste. Moi je ne suis pas communiste : je suis protestant. »

« On aurait dû te mettre dans notre équipe nationale », reprend le vieux monsieur. « Les Allemands auraient tellement ri qu'ils en seraient restés paralysés. »

Les gentillesses aigres-douces continuent d'être échangées et on tente de rire un peu. Mais manifestement le goût n'y est pas. « On a quand même perdu. Quel gâchis ! » C'est le sage du coin, plus ivre qu'intelligible, qui le constate avec une amertume largement partagée.

Sur le Dam, la grand-place au milieu de la ville, les employés municipaux démontent déjà la vaste tente et les haut-parleurs qu'on avait installés en début d'après-midi. Ici, des milliers de Hollandais devaient danser, chanter, et les trams allaient être déviés. Mais la place est restée vide et seul le « Mounda » local, qui n'a d'ailleurs qu'une jambe, appelle le peuple à se rassembler pour fêter on ne sait quoi.

Quelques jeunes à moto font des « queues de poisson » à des voitures allemandes. « Après tout, nous sommes parmi les meilleurs du monde », affirme un présentateur de télévision, plus tard, dans la soirée. Et, avec gravité : « Il faut quand même aller les chercher à l'aéroport demain, lundi, pour les saluer comme de vrais champions. »

La Hollande s'exécutera.

P. F.

AUTOMOBILISME

Peterson (Lotus) vainqueur du Grand Prix de France

De notre envoyé spécial

Dijon. — *Il s'en est fallu de peu que le Grand Prix de France ne ressemble au Grand Prix des Pays-Bas disputé quinze jours auparavant à Zandvoort et que le pilote, qui dispose de la plus compétitive voiture actuelle et en tire le meilleur parti, Nikki Lauda (Ferrari), ne confisque la première place, du départ à l'arrivée. L'affaire prit cette tournure jusqu'à ce que la tenue de route de sa Ferrari se dégrade à la suite de vibrations dans le train avant.*

UN RÉCIDIVISTE

Le Suédois Ronnie Peterson (Lotus), en embuscade derrière Lauda, était l'homme de la situation. Faute de disposer cette année d'une monoplace de tout premier plan — la mise au point des nouvelles Lotus n'a donné jusqu'à présent que de fâcheux résultats, — Ronnie Peterson est contraint d'avoir recours aux « vieilles » voitures. Même si elles ont de fort beaux restes, une bonne conjoncture est nécessaire aux anciennes Lotus — en formule 1, il arrive souvent qu'une voiture d'un an d'âge ait des rides — pour qu'elles permettent à leur pilote de gagner un Grand Prix.

Déjà, à Monaco, une telle situation s'était présentée et Peterson avait su la saisir. Le voilà récidiviste après le Grand Prix de France et avec d'autant plus de mérite qu'en juillet 1974 c'est un double succès de remporter une épreuves en devançant les toutes puissantes Ferrari. Ronnie Peterson, naturellement, ne doit pas sa performance aux seules circonstances. Ce grand garçon blond qui semble perdre du caractère en descendant de voiture a en course un tempérament de volcan et les qualités que l'on reconnaît aux plus grands. On l'a dit parfois un peu risque-tout et c'est sans doute son style, moins souple et élégant que d'autres, qui est à l'origine de cette réputation, conforme, au demeurant, à l'idée que l'on peut éventuellement se faire du métier qu'il exerce.

Ils sont trois à avoir gagné deux Grands Prix depuis le début de l'année : Lauda (Ferrari), Fittipaldi (Mac Laren), Peterson (Lotus), et, la mi-saison passée, nul ne pourrait encore dire avec certitude — contrairement aux années précédentes — qui sera champion du monde. En prenant sa retraite, Stewart a rendu un distingué service démocratique au sport automobile. Les Ferrari, on l'a répété, demeurent les meilleures monoplaces du monde, mais un rien suffit pour tout remettre en question. L'intérêt du championnat du monde ne peut qu'y gagner.

Le sport automobile a trouvé un nouveau public en Bourgogne. C'est sans doute le plus important pour une discipline qui joue souvent devant des banquettes vides et qui cherche en France sa recette. Il y avait environ cinquante mille spectateurs à Dijon, et même si l'organisation du 7e Grand Prix de France doit demeurer pour beaucoup controversée, il restera que l'affluence dans l'inconfort campagnard vaut peut-être le luxe dans le désert.

FRANÇOIS JANIN.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Poulidor ou la justification de la popularité

De notre envoyé spécial

Aix-les-Bains. — Et si Poulidor gagnait le Tour de France ? La question ne se posait plus depuis plusieurs années mais l'éventualité d'un tel résultat redevient plausible. C'est du moins l'opinion générale dans la caravane, où Jacques Anquetil lui-même affirme que son ancien rival, dont il connaît les possibilités, peut réaliser, à trente-huit ans passés, le plus bel exploit de sa carrière.

Dimanche 7 juillet, au cours de l'étape Gaillard-Aix-les-Bains, le doyen du peloton a distancé dans le col du Chat le porteur du maillot jaune, Eddy Merckx, déjà mis en difficulté par l'Espagnol Aja. Et si le Belge, à la suite d'un regroupement partiel, a remporté sa deuxième victoire en deux jours — la vingt-huitième depuis qu'il participe au Tour de France, — la preuve paraît établie qu'il est désormais vulnérable.

A Aix-le-Bains, où les coureurs goûtent lundi 8 juillet leur première journée de repos, le champion français occupe une position des plus favorables. Deuxième du classement général avec 2 min. 1 sec. de retard sur Merckx, il aura théoriquement l'avantage du challenger contre son principal adversaire, qui doit supporter le poids de la course.

En attendant l'évolution de l'épreuve, qui reste très indécise — et que Merckx n'a pas encore perdue, tant s'en faut, — peut-on parler d'un miracle Poulidor ? Les observateurs s'étonnent à juste titre devant les ressources et la fraîcheur physique d'un athlète qui effectue sa quinzième année de professionnalisme après avoir toujours respecté un programme extrêmement dense. Cependant, si le routier limousin disposait à l'origine de dons exceptionnels, il récolte aujourd'hui les fruits d'une vie saine et bénéficie incontestablement de l'intensification de la lutte antidopage, lui qui a subi plus de deux cents contrôles médicaux, tous négatifs.

La performance qu'il vient de réaliser durant le week-end suffirait à justifier la fabuleuse popularité dont il jouit depuis plus de dix ans. En l'espace de quelques heures, Poulidor a sauvé un Tour de France étouffé par la concurrence de la Coupe du monde de football.

JACQUES AUGENDRE.

LA VILLE D'UN JOUR

De notre envoyé spécial

Croisette. — *Vers le nord-ouest, le Jura effacé par la lumière ; à l'opposé, la chaîne du mont Blanc, opaline et sucre. D'ordinaire c'est ce qu'on vient voir à Croisette. Croisette, à 1 200 mètres d'altitude, est en équilibre sur le mont Salève, à peu près au milieu de cette muraille tendue entre Cruseilles et Annemasse comme un caprice de la nature. Le 6 juillet, au petit matin, le paysage était ce qu'il est chaque été, désert et silencieux, légèrement mouillé d'une pluie de la nuit que le vent séchait déjà, animant d'une houle l'herbe somptueuse des prairies vierges.*

Mais, depuis la veille, les journaux et les radios avaient fixé la suite : c'est là, dans le mont Salève, que le Tour de France allait être « lancé ».

Alors ils sont venus petit à petit avec leurs habitudes de citadins. Ils ont commencé par occuper, tout au long de la route étroite qui monte à 13 % depuis Saint-Julien-en-Genevois, ce qui pouvait y être occupé. Puis ils ont étendu leur occupation jusqu'au sommet. De la route ils ont fait une rue, du silence une cacophonie, de l'odeur des bois et des prairies celle d'une gargote. Pendant six heures la ville fut à la campagne avec tout ce que veulent fuir — croit-on — ceux qui l'habitent : encombrements, lenteur des trajets, exaspération pour la recherche d'une place de stationnement. Paradoxalement, aucun ne songeait à s'en plaindre. On ne sentait plus la fatigue. On s'accommodait des lenteurs. On acceptait les directives du gendarme. On payait sans rechigner les quatre francs demandés pour garer sa voiture sur l'arpent de pré fauché pour la circonstance, ce dont le propriétaire avait vite mesuré l'avantage.

La plus belle casquette

Et puisque la ville était là, n'était-il pas naturel qu'y vienne aussi la publicité avec sa caravane, nerf de la guerre de ce Festival annuel, qu'elle s'y attarde, qu'elle y exerce ses talents et étale ses séductions. Elle y fut donc en souveraine, comme à son habitude, ignorant le décor pour ne considérer que ceux qui l'occupaient. Ils se moquaient bien de l'environnement ces professionnels du boniment, à commencer par ces vendeurs de casquettes à l'effigie « des champions que vous allez applaudir ».

Casquettes gratuites pour peu qu'on veuille acheter la crème glacée X. Casquettes à 3 francs, « la moins chère de la caravane ». *Casquettes à 5 francs,* « mais exactement pareilles à celles des coureurs ». *Le vendeur des casquettes à 5 francs faisait merveille, allant à pied de groupe en groupe. C'était son deuxième Tour de France.* « On arrive à en vendre trois cents à quatre cents dans la journée, ça dépend des étapes. La montagne c'est toujours meilleur : ça va moins vite et on a plus le temps. » *Il se confie tout en marchant :* « C'est une affaire de psychologie. Il faut savoir profiter de l'ambiance, trouver la formule. » *Lui l'avait trouvée :* « La plus belle casquette, vendue par le plus beau gosse de la caravane. »

Dans le tohu-bohu, les pétarades des motos, les criailleries des sonorisations, la caravane publicitaire était passée comme un carnaval des temps modernes.

Et la course ? Elle passa aussi, à son tour, fermant la marche, étirant sa hiérarchie dans les clameurs, les commentaires sans appel des connaisseurs, les enthousiasmes des passionnés, les apitoiements des sensibles. Cela fait, il s'agissait pour les habitants de cette ville d'un jour de regagner leur ville de tous les jours. Des « bouchons » *qui en résultèrent, aucun radioguidage n'a parlé.*

7 juillet au matin. Croisette est redevenue Croisette. Il y a seulement, sur les pentes de ses alentours, la trace des blessures faites à ses prairies.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

LES RÉSULTATS

Athlétisme

La seconde journée du match Etat-Unis - U.R.S.S., disputé à Durham (Caroline du Nord), a confirmé la suprématie de l'Union soviétique, qui l'emporte par 192 points à 184. Les Américains ont gagné par 117 points à 102, mais les Américaines se sont inclinées par 90 points à 67.

Automobilisme

CHAMPIONNAT DU MONDE DES CONDUCTEURS

GRAND PRIX DE FRANCE DISPUTE SUR LE CIRCUIT DE DIJON - PRENOIS

1. Peterson (Lotus), 1 h. 21 min. 55 sec. 1 (moyenne : 192,721 kilomètres-heure) ; 2. Lauda (Ferrari), 1 h. 22 min. 15 sec. 38 ; 3. Regazzoni (Ferrari), 1 h. 22 min. 22 sec. 86 ; 4. Scheckter (Tyrrell), 1 h. 22 min. 23 sec. 13 ; 5. Ickx (Lotus), 1 h. 22 min. 32 sec. 56 ; 6. Hulme (McLaren), 1 h. 22 min. 33 sec. 15 ;

A un tour : 7. Hailwood (McLaren) ; 8. Depailler (Tyrrell) ; 9. Merzario (Iso) ; 10. Beltoise (B.R.M.) ; 11. Brambilla (March) ; 12. Jarier (Shadow), etc.

CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DU MONDE

1. Lauda, 36 pts ; 2. Regazzoni, 32 ; 3. Fittipaldi, 31 ; 4. Scheckter, 26 ; 5. Peterson, 19 ; 6. Hailwood et Hulme, 12 ; 8. S. Depailler, 11 ; 9. Beltoise, 10 ; 10. Reutemann, 9 ; 11. Jarier et Ickx, 6 ; 13. Stuck, 5 ; 14. Hunt, 4 ; 15. Pace, 3 ; 16. Hill, Merzario et Watson, 1.

Cyclisme

LE TOUR DE FRANCE

CLASSEMENT DE LA 9e ETAPE BESANÇON - GAILLARD

1. Merckx (Belg.), les 241 kilomètres en 7 h. 9 min. 58 sec. ; 2. Panizza (Ital.) ; 3. Poulidor ; 4. Agostinho (Port.) ; 5. Aja (Esp.) ; 6. Lopez-Carril (Esp.), à 18 sec. ; 7. Van Springel (Belg.), à 2 min. 27 sec., etc.

CLASSEMENT DE LA 10e ETAPE GAILLARD - AIX - LES - BAINS

1. Merckx (Belg.), les 131 kilomètres en 3 h. 46 min. 44 sec. ; 2. Mariano Martinez ; 3. Poulidor ; 4. Aja (Esp.) ; 5. Bertoglio (Ital.), à 1 min 2 sec., etc.

CLASSEMENT GENERAL

1. Merckx (Belg.), 53 h. 21 min. 30 sec. ; 2. Poulidor, à 2 min. 1 sec. ; 3. Aja (Esp.), à 2 min. 12 sec. ; 4. Agostinho (Port.), à 2 min. 16 sec. ; 5. Panizza (Ital.), à 3 min. 4 sec. ; 6. Lopez-Carril (Esp.), à 3 min. 20 sec. ; 7. Mariano Martinez, à 4 min. 38 sec. ; 8. Pollentier (Belg.), à 6 min. 13 sec. ; 9. Oliva (Esp.), à 6 min. 24 sec. ; 10. Santy, à 6 min. 27 sec., etc.

Hippisme

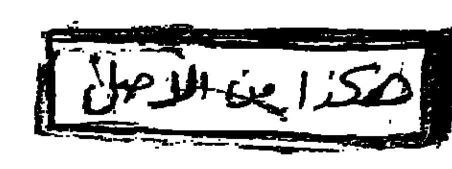
Le handicap de Saint-Cloud, disputé le 7 juillet et servant de support au pari tiercé, a été remporté par Xaliz, suivi de Fair World et de Relkoris. La combinaison gagnante est 5 - 1 - 16.

Motocyclisme

En catégorie 500 centimètres cubes, le Britannique Phil Read a remporté sur M V le grand prix de Belgique devant l'Italien Agostini sur Yamaha.

Natation

A Rostock, deux records du monde ont été battus au cours des championnats de la République démocratique d'Allemagne. Ann Katryn Schott, quatorze ans, a amélioré le record du 200 mètres brasse en 2 min. 37 sec. 9/10 (ancien record : 2 min. 38 sec. 5/10 par l'Américaine Catie Ball) et Ulrika Richter celui du 200 mètres dos en 2 min. 18 sec. 4/10 (ancien record : 2 min. 19 sec. 2/10 par l'Américaine Melissa Belote).



SPORTS

TENNIS

L'«ouragan» Connors, champion de Wimbledon

De notre envoyé spécial

Londres. — La finale de Wimbledon, pour celui qui ne l'a jamais jouée, est, paraît-il, impressionnante comme aucun match disputé sur le Centre court. Ce n'est pas tant la foule qui y assiste — les quinze mille spectateurs sont là, en rangs serrés, depuis le premier jour — que la solennité qui l'entoure, du Royal Box où les invités de Buckingham Palace *« portent leurs ancêtres sur la figure »* font des grâces, au cérémonial spécialement réservé à cette grand-messe du tennis — sans parler évidemment de l'enjeu du match qui donne des cauchemars au novice, lequel n'en dort pas de la nuit.

Eh bien ! s'il y a un gaillard qui s'en moquait un peu de cette ambiance et de cet environnement, c'était bien Jimmy Connors, le jeune Américain qui rencontrait Ken Rosewall, le *« vieil »* Australien de trente-neuf ans.

A vingt et un ans, Connors représente à cent pour cent le battant de sa race, type *« bouffeur de viande »*, qu'affectionnait un homme de guerre comme Patton. Ce qu'il voulait absolument, ce qu'il voulait à tout prix, c'était gagner : tout était bien net dans sa tête et il avait laissé ses nerfs à son hôtel.

Avant le match, cependant, le cœur des Anglais ne battait que pour *« Kenny »*. Sa photo de famille, lui encadré de sa femme et de ses deux garçons, s'étalait à la « une » des journaux de la City, on le comparait à Peter Pan, et l'ancien champion olympique de Melbourne, Christopher Brasher, allait même écrire : *« All the world loves the loser »* (tout le monde aime le perdant), ce qui est sans doute la plus grande calembredaine proférée proférée par une médaille d'or.

En réalité, les connaisseurs non sentimentaux n'avaient pas mis un maravédis sur la chance de Rosewall. Car il n'y eut pas de match : seulement une fracassante exécution d'un joueur inédit, champion hors rang, qui aurait dû soulever l'enthousiasme et point tellement apprécié par cette foule débordant de gérontophilie et dont la fibre « australienne » était également sensibilisée.

La journée de ce samedi 6 juillet était splendide et un chaud soleil illuminait le central quand, à 13 h. 40, les deux finalistes pénétrèrent sur le gazon, précédés par Pully, le gardien-chef des vestiaires, portant orgueilleusement les raquettes en fer de ces messieurs.

A la joie de tous, Rosewall enlève le premier jeu. Après quoi, frappant de toutes ses forces sous tous les angles, d'abord au fond du court, puis à la volée, pratiquant — devait-il dire lui-même après le match — *« un tennis incroyable »*, Connors aligne dix jeux de rang. Il délivre des *aces* de son service tournant de gaucher auquel il imprime un *lift* phénoménal, des retours de service coiffés dans le rebond et des revers à deux mains qui filent à toute allure, faisant fumer les lignes ; enfin, il va pêcher *ou* intercepte ces fameux *passing shots* de Rosewall qui, la veille, laissaient sur place Smith et qu'il transforme en points gagnants. Tandis que son adversaire ploie sous l'avalanche, notre jeune homme roule des épaules, déploie ses immenses bras, se dandine sur ses jambes infatigables et déborde de confiance. Lui qui a cette manie exaspérante de faire rebondir *jusqu'à huit fois* sa balle et de *souffler* longuement sur ses ongles avant de servir, il « bourre » sans arrêt, s'éponge à peine aux changements de *côté*, comme s'il avait peur de laisser échapper sa main gagnante. Continuant à jouer à une vitesse terrifiante, il rappelle les ouragans américains tels qu'Ellsworth Vines ou Donald Budge qui ont fait la loi sur court avant guerre.

Chose invraisemblable, la superbe démonstration de Connors est à peine applaudie. Le public continue d'être obnubilé par la capacité de Rosewall à retourner la situation.

17 000 livres sterling

Car le « petit maître de Sydney » malgré ses airs de chien battu, est parfaitement en jambes et il serait faux de prétendre qu'il paye ses difficiles victoires des jours précédents. Tout simplement, il est laissé sur place, pulvérisé, matraqué, haché menu, réduit en chair à pâté par un tennis dévastateur, une force contre laquelle son talent, son métier, son courage ne peuvent rien. Il tente néanmoins sa chance au troisième set, remonte de 2-4 à 3-4, de 3-5 à 4-5. Mais il n'y a rien à faire. Connors a trois balles de match à 40-0 sur son service, score qui est le reflet de toute la partie. Il perd les deux premières. Mais il écrase la troisième par un *ace* sans réplique.

Il est 15 h. 10. On va dérouler le tapis solennel et le duc de Kent descendra de la loge royale pour remettre la coupe de l'All England Club à Jimmy Connors, qui n'aura même pas eu l'occasion de retirer son tricot. Pour la quatrième fois en vingt ans, on revoit Ken Rosewall assister à la cérémonie, attendant modestement sous la chaise d'arbitre et adressant un sourire absolument dépourvu de tristesse à sa famille.

Laissons à d'autres les attendrissements ridicules. Gardons plutôt sur la rétine la vision roborative du jeune vainqueur ayant gagné le tournoi devant sa dame — ou plutôt sa damoiselle — Chris Evert, victorieuse de l'épreuve féminine à dix-neuf ans, et au bras de laquelle il ouvrira le soir même le bal de clôture. 17 000 livres sterling dans la corbeille de mariage (pour septembre), la romance de Wimbledon n'aura jamais été plus américaine ni mieux dorée que cette année.

OLIVIER MERLIN.

LE VAINQUEUR

James Scott Connors, dit Jimbo, est le plus jeune champion de Wimbledon depuis Lewis Hoad, en 1956. Né le 2 septembre 1952 à East-Saint-Louis (Illinois), fils et frère de bons joueurs de tennis, il a tenu une raquette à l'âge de cinq ans. Formé au Beverly Hills Tennis Club par les deux Pancho (Gonzalès et Segura). Passé professionnel au début de 1972 sous la coupe de Bill Riordan, promoteur de tournois indoor *en circuit fermé. Classé numéro un américain cette année, ex-aequo avec Stan Smith, il a enlevé successivement les championnats d'Australie et d'Afrique du Sud. Son engagement fut refusé à Rome et à Paris parce qu'il avait signé un contrat avec l'organisation professionnelle des Intervilles (W.T.T.). Actuellement, Connors a intenté un procès à Jack Kramer et à l'Association des joueurs professionnels (A.T.P.), réclamant 450 000 F de dommages et intérêts pour lui avoir interdit de réussir le « grand chelem » de 1974.*



ÉQUITATION

Mme Tissot-Lefebvre championne du monde pour la seconde fois

De notre envoyé spécial

La Baule. — Sur la piste toute perlée de soleil de La Baule, le Championnat du monde des cavalières, ce samedi 6 juillet, touche à sa fin. La jeune Américaine Mlle Michèle Mc Evoy, et son grand pur-sang *Mr Muskie* viennent de quitter le rectangle avec 5 pts 3/4 seulement de pénalisation. Les rênes cédées jusqu'à la couture, ses étriers déchaussés, elle s'abandonne au pas de sa monture. Une dernière caresse au paddock, un sourire un peu tremblé à la ronde. Mission accomplie.

Pour faire mieux dans cette puissance particulièrement corsée, Janou Tissot-Lefebvre devra se surpasser. Alors les choses vont très vite. En présence d'une foule électrisée dont les « *oh !* » et les « *ah !* » troublent les concurrents, moins gravement toutefois que les « *silence !* » claironnés par d'insupportables censeurs, notre compatriote et le bai *Rocket*, un seul souffle, un seul cœur, se paient, ô surprise, une perche à mi-parcours : 4 points. Encore un obstacle accroché et le beau rêve s'évanouirait. *Rocket* aborde plein galop la rivière en numéro 16. Vingt mètres avant l'eau, les oreilles du fils de *Le Tyrol* sont déjà pointées vers un vertical de 1,50 m. Son allure est moelleuse. Par bonheur son dos, sur lequel travailla naguère le scalpel du docteur Sthil, tient le coup. Encore une détente somptueuse avant le virage à gauche de la piste au pied de la clique militaire tirée soudain d'une douce torpeur entre deux aubades. Ici discrète intervention de la Française, le temps pour les spécialistes d'un clignement d'approbation et, ai-je bien vu, d'un sourire. La fameuse balance main-jambe, si difficile à exécuter pour rééquilibrer tout animal en difficulté, a si bien opéré sur *Rocket* que nous le voyons décoller des quatre fers et franchir victorieux la ligne d'arrivée. Une joyeuse croupade du vieil acteur, une cravache levée, nous sommes fixés.

Alors, dans le fracas des applaudissements, l'héroïne de La Baule sur le pavois, nous nous surprenons à récapituler les grandes étapes de sa carrière.

Championne du monde pour la deuxième fois consécutive, titre qui lui laisse un nouveau répit de quatre ans, championne de France à trois reprises, championne d'Europe en 1966, médaille d'argent par équipe à Tokyo et à Mexico, des flots de rubans par milliers sur les deux continents, jamais sportive à notre connaissance ne fut plus titrée que la jeune championne. Dix ans de travail acharné en selle. Un liseré rouge à la boutonnière de sa tunique noire, telle est la récompense officielle que beaucoup lui souhaiteraient.

Et tandis que ces dames reviennent de piste pour recevoir force coupes, plaques, flots de rubans et brassées de fleurs des mains du duc d'Edimbourg venu spécialement à La Baule en qualité de président de la Fédération internationale des sports équestres, dressons un rapide bilan de la journée.

Un planning

La dernière explication comprenait deux phases, maniabilité dans un premier temps, puissance dans l'autre. Pour juger de leur sévérité, quelques chiffres. La championne de Suède, Mlle Gervais, a fini avec 50 points de pénalisation et un cheval recru ; la Française, Mlle Pouzieux, 45 points ; ces deux cavalières fermant la marche. Tableau de la reine de La Baule et de sa dauphine, 15 points de pénalisation pour la Française, 17 points pour l'Américaine. Cependant une cavalière fera mieux : l'Anglaise Miss Bradley, 14 points. Mais le total de ses pénalisations accumulées dans les épreuves du début de semaine la relègue à la quatrième place. La robuste et régulière Canadienne, *Mme Kerr*, restant calée de bout en bout à la troisième.

Enorme déception avec l'ancienne championne du monde, Marion Coakes, aujourd'hui Mrs Mould. Une glissade et une chute de son excellent *John Gamble*, après l'oxer n° 8, la contraindront à l'abandon, l'écart étant trop grand pour que subsiste la moindre chance de la voir à l'alignement de parade devant le prince Philip. Nous arrêterons notre pointage à la Française, Mme Lovati, cinquième au classement général sur l'épais mais courageux tâcheron *Turf du Lude*.

Qui peut-on associer à la victoire de Janou Tissot-Lefebvre, la mode étant au travail en équipe ? Dans son cas : personne. Depuis un an, elle avait, en prévision du championnat, fait son planning comme se plaît à dire son beau-père, propriétaire de *Rocket* et industriel avisé. Un programme qui, dédaigneux des pressions officielles, s'est révélé payant.

ROLAND MERLIN.

JUSTICE

M. CHIRAC : la justice sera la première priorité du budget de 1975.

« La justice sera la première priorité du budget de 1975 », annonce M. Chirac, premier ministre, dans une interview que publie *le Quotidien de Paris* de ce lundi 8 juillet. Il ajoute : *« Car ses moyens actuels, notamment en personnels, sont indiscutablement insuffisants et, comme nous avons la chance en France d'avoir une justice qui se caractérise par son indépendance et sa grandeur, rien ne serait plus injuste que de remettre en cause sa capacité d'exercer normalement ses fonctions, c'est-à-dire de mettre en cause, en fait, le rôle social et le rôle humain des magistrats. »*

Arrêtées en Espagne

HUIT NOUVELLES PERSONNES SONT ACCUSÉES D'AVOIR PARTICIPÉ A L'ENLÈVEMENT DE M. SUAREZ

Huit personnes accusées d'avoir été mêlées à l'enlèvement de M. Balthazar Suarez, vendredi 3 mai, à Neuilly (Hauts-de-Seine), viennent d'être arrêtées en Espagne, a annoncé, samedi 6 juillet, la police de Barcelone.

Parmi les personnes accusées d'avoir participé à l'enlèvement du directeur de la succursale française de la Banque de Bilbao, figureraient deux porte-parole des GARI — les Groupes d'action révolutionnaire internationale, — qui ont revendiqué cette action.

Selon la police espagnole, c'est sur commission rogatoire d'un tribunal de Paris, transmise par voie diplomatique, qu'elle a engagé l'enquête qui vient d'aboutir à ces arrestations.

En France, onze personnes sont incarcérées pour cet enlèvement, dont M. Arnaud Chastel, attaché de recherches au C.N.R.S., et son épouse, qui ont récemment demandé à bénéficier du régime spécial de détention, bien qu'ils nient toute participation à cette affaire. (A.F.P.)

La loi sur la majorité civile et électorale est publiée

Deux millions et demi de jeunes vont en bénéficier

Le « Journal officiel » du 7 juillet publie le texte de la loi qui abaisse à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et électorale. Nous reprenons ci-dessous les principales dispositions du texte, déjà analysé lors du débat devant l'Assemblée nationale, le 25 juin (« le Monde » du 27 juin) et devant le Sénat, le 28 juin (« le Monde » du 30 juin-1er juillet). Deux millions et demi de personnes sont visées par la loi nouvelle.

● EN MATIERE ELECTORALE, les nouveaux citoyens à part entière pourront se faire inscrire sur les listes électorales à partir du 1er septembre. Plus tôt, sur décision du juge d'instance, si une consultation électorale est organisée avant cette date.

● EN MATIERE CIVILE. Le principe est le suivant : tous les actes qui, auparavant, n'étaient possibles qu'à partir de vingt et un ans, le seront désormais à dix-huit ans. *Aucune autorisation des parents* ne sera nécessaire, à compter de cet âge, pour se marier, passer des contrats, ouvrir un compte bancaire, obtenir un passeport ou une carte d'identité, quitter le domicile des parents ou se rendre à l'étranger.

Les actes dommageables, en revanche, ne seront plus à la charge des parents à compter de l'âge de dix-huit ans. Cependant, les assurances dites « chef de famille » continueront à jouer pour les dix-huit-vingt et un ans si la police a été signée avant la promulgation de la loi.

Les mesures d'assistance éducative que peut prendre le juge des enfants pour les mineurs non émancipés ne seront plus possibles à partir de dix-huit ans. Toutefois, celles qui sont en cours resteront applicables pendant un an, à moins que le mineur n'atteigne entre-temps l'âge de vingt et un ans.

L'obligation d'entretien des parents à l'égard de leurs enfants, si elle cessera quand ceux-ci auront dix-huit ans, pourra, comme le décide la jurisprudence, être prolongée, en particulier pour permettre la continuation des études.

Les pensions alimentaires décidées judiciairement avant promulgation de cette loi resteront inchangées jusqu'à ce que les mineurs qu'elles concernent aient atteint vingt et un ans.

Emancipation. Elle sera possible à partir de seize ans. Toutefois, c'est maintenant le juge des tutelles qui la prononcera. Auparavant, elle était de plein droit si le mineur se mariait — ce qui est maintenu — ou si les parents le souhaitaient — ce qui est supprimé. Le mineur émancipé selon le nouveau régime ne pourra plus exercer le commerce.

Scolarité. Dès l'âge de dix-huit ans, ils seront en droit d'obtenir que leur notation leur soit directement communiquée. De plus, dans les internats, ils devront bénéficier d'une réglementation différente de celle des mineurs de dix-huit ans.

En matière pénale, les mesures de protection et de surveillance ne pourront plus être prononcées par des juridictions pour enfants lorsque ceux-ci auront dix-huit ans révolus. Des dispositions transitoires maintiennent le régime ancien pour les mesures de placement actuellement en cours.

L'homosexualité, réprimée jusqu'alors lorsque l'un des partenaires avait moins de vingt et un ans, ne le sera que si celui-ci a moins de dix-huit ans.

Les stupéfiants. Les pénalités aggravées prévues contre ceux qui en facilitent l'usage à des mineurs continuent d'être applicables jusqu'à vingt et un ans.

Fiscalité, sécurité sociale. Des textes ultérieurs aménageront les dispositions actuellement en vigueur.

★ Cette analyse est faite à partir d'une note d'information établie par les services du ministère de la justice.

POLICE

M. PONIATOWSKI DEMANDE AUX PRÉFETS DE VEILLER A L'EXÉCUTION DE L'OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES ».

Dans une note aux préfets de police et aux préfets de départements à fortes zones urbaines, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, précise les conditions dans lesquelles doit se dérouler l'opération *« tranquillité vacances »* annoncée récemment (*le Monde* du 5 juillet).

Les brigades anticambriolage de surveillance nocturne, les patrouilles légères de sécurité, les îlotiers et toutes les patrouilles de police en civil et en tenue devront être affectés en priorité à la surveillance des quartiers et des immeubles vidés de leur population au cours des mois d'été, afin de lutter contre la vague de cambriolages que connaissent traditionnellement les zones urbaines en cette période

Dans sa note, le ministre demande aux préfets de veiller personnellement à la préparation et à l'exécution de cette campagne.

La première de ces opérations « tranquillité vacances » s'est déroulée dans le Val-de-Marne au cours de la journée du 5 juillet et de la nuit suivante

FAITS DIVERS

Dans le dix-huitième arrondissement de Paris

CINQ PERSONNES MEURENT DES SUITES D'UN INCENDIE

Une explosion qui, selon les premières constatations, pourrait être due au gaz s'est produite ce lundi 8 juillet vers 1 h 30 dans un immeuble d'habitation, 4, rue d'Orsel à Paris (18e), provoquant un incendie qui a causé la mort de cinq personnes.

L'une des victimes a péri asphyxiée, mais les quatre autres ont succombé aux blessures contractées en se jetant par les fenêtres de leurs appartements pour échapper aux flammes. La rapidité de la propagation du sinistre entre le deuxième et le cinquième étage a, en effet, provoqué une véritable panique parmi les occupants de l'immeuble. Si certains d'entre eux ont pu s'enfuir par la cage d'escalier, avant que celle-ci ne s'effondre, d'autres ont dû être évacuées par les échelles des sapeurs-pompiers. C'est au cours de ces opérations que plusieurs personnes, affolées, se sont jetées dans le vide. On compte d'autre part onze blessés, dont cinq sapeurs-pompiers.

AU CONSEIL D'ÉTAT

Le droit d'être Français

Il est né en 1939 de parents espagnols réfugiés dans le Jura. Jusqu'à sa majorité, il n'a jamais traversé de frontières. Il aurait dû alors, très légalement, acquérir la nationalité française. Mais, en 1960, le gouvernement s'y opposa... à cause d'une mauvaise chute !

A l'âge de douze ans, en effet, M. José Ferrandiz Gil Ortega eut un accident : traumatisme crânien, fracture du rocher, six mois d'hôpital. Il dut ensuite séjourner plusieurs fois en service psychiatrique : pour ce seul motif, on lui refusa la naturalisation quand il devint majeur.

Le gouvernement arguait de son bon droit : l'article 46 du code de la nationalité permettait d'interdire l'acquisition de la nationalité française à « toute personne souffrant d'une grave incapacité physique ou mentale ». *Un arrêté le visant fut donc notifié à M. José Ferrandiz, en août 1960. Il se trouvait en traitement psychiatrique. Comment aurait-il pu comprendre alors son sort ? Onze ans plus tard seulement, il forma un recours que le Conseil d'Etat a examiné le vendredi 5 juillet. Entre-temps, il est vrai, sa situation ne s'était guère améliorée.*

Oubliant sans doute qu'il est encore Espagnol, M. Ferrandiz passe un jour au-delà des Pyrénées pour aller voir sa grand-mère. Séjour plus long que prévu : le temps d'accomplir son service militaire. Et lorsqu'il revient en France, « sa vie a changé ». *Son expérience espagnole l'amène naturellement à militer très vite dans les rangs des antifranquistes.* « Interpelé » *en 1970, au cours d'une manifestation, il passe quatre jours à l'hôpital et se voit condamner à huit mois d'emprisonnement pour rebellion et port d'armes.*

Ses ennuis continuent : le 28 mai 1971, M. Raymond Marcellin — alors ministre de l'intérieur — prend contre lui un arrêté d'expulsion. M. José Ferrandiz ne s'en va pas, ce qui lui vaut, le 17 juillet 1971, d'être encore arrêté et de retourner six mois en prison. Au terme de sa peine, il n'est pas reconduit à la frontière mais assigné à résidence dans la région de Rouen.

Aucune maladie mentale

Un rapport d'expertise psychiatrique, présenté au cours de son dernier procès, devrait pourtant rendre caduques les mesures successives prises à son encontre. « José Ferrandiz, *note ce rapport*, n'est atteint d'aucune maladie mentale ; ce n'est ni un débile ni un schizophrène, et si, dans sa jeunesse, il a fait des séjours en milieu psychiatrique, rien ne permet de penser qu'il soit sujet actuellement à des épisodes psychotiques d'une nature quelconque. » *Où est donc la* « grave incapacité mentale » *qui l'empêche d'être français ? Et, dès lors, comment prétendre l'expulser ?*

Simples questions que Me Philippe Waquet, avocat de M. Ferrandiz, a adressées aux conseillers d'Etat. Le commissaire du gouvernement, M. Rougevin-Baville, n'a pas cherché à contester le bien-fondé du recours. Mais il a voulu soulever des « objections de droit insurmontables » *qui le rendent irrecevable. Ce recours ne devait-il pas être formé deux mois, au plus tard, après notification du décret ? Aujourd'hui, quatorze ans ont passé.* « Mais la notification n'était pas valable », *rétorque Me Waquet. Bataille sur quelques lignes d'une loi de 1838 entre l'avocat et le commissaire. Enjeu pour le premier : rendre recevable un recours contre l'application de cet article 46,* « disposition odieuse »... *qu'une loi du 9 janvier 1973 est, fort opportunément (mais trop tard pour M. Ferrandiz), venue supprimer.*

Que le Conseil d'Etat donne raison à l'avocat, et le tribunal administratif, saisi de son côté d'un recours contre l'arrêté d'expulsion, pourra se débarrasser d'un dossier : on n'expulse pas un citoyen français. Mais que — se rendant aux arguments du commissaire du gouvernement, — il juge légale la notification du décret faite à M. Ferrandiz le 22 août 1960, et celui-ci se verra à jamais refuser le droit d'être français, en application d'un texte que le législateur a, depuis, lui-même supprimé. Et Ubu serait roi dans les arcanes de la justice.

Arrêt à huitaine.

DOMINIQUE POUCHIN.

Voici le symbole de notre vocation : Servir tous les échelons du marché textile de la production à la consommation.



Seule la complémentarité des technologies les plus avancées et de la parfaite connaissance des tendances et aspirations des consommateurs, autorise la dynamique et la cohérence d'un marché.

Elle permet d'orienter la production, de conseiller la transformation, d'optimiser la distribution.

Elle nous amène à suivre les fibres, de leur naissance à leur consommation.

Elle nous permet d'offrir à chaque stade d'évolution, la gamme de nos services et notre expérience textile.

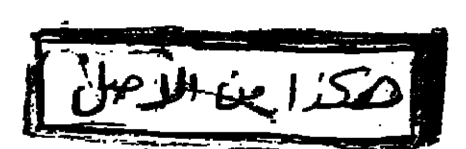
Telle est la mission que nous nous sommes fixée.

GROUPE MONTEDISON
montefibre

MONTEFIBRE

Le premier producteur de fibres textiles européen qui souhaite mieux vous connaître pour mieux vous servir.

MARQUE DE LA MONTEDISON S.p.A. - ITALIE



Le Monde DE L'ÉCONOMIE

L'endettement extérieur aggrave les risques d'insolvabilité

Par PAUL FABRA

A la suite de spéculations particulièrement hasardeuses sur le marché des changes, plusieurs banques, au cours des derniers mois, ont été mises en difficulté et certaines d'entre elles ont été acculées à la faillite. Aux Etats-Unis ce fut d'abord la Banque de San-Diego, puis la National Franklin. Dans la Confédération helvétique, la Société de banque suisse a essuyé, comme chacun sait, de grandes pertes et l'on dit que ce fut également le cas pour le Crédit suisse (deux des trois grandes banques du pays ont donc été touchées par la tourmente). En Allemagne, après les malheurs de la West Deutsche Landersbank une petite banque bavaroise a été fortement éprouvée, tandis que la chute retentissante de la banque Herrstatt, survenue récemment, a secoué profondément les marchés, non seulement en République fédérale, mais dans toute l'Europe.

L'écroulement de la banque Herrstatt a rappelé — mais n'est-ce pas trop tard pour éviter d'autres accidents du même genre ? — que les déposants ne disposent après tout que d'une créance sur la banque auprès de laquelle ils ont un compte ouvert et qu'il peut arriver des circonstances où cette créance n'est pas honorée. Cette « redécouverte » est à l'origine du malaise qui règne actuellement. Il aura suffi par exemple, il y a une huitaine de jours, qu'une banque de la place de Paris, pourtant honorablement connue, réclame par télex à tel de ses créanciers étrangers une somme importante pour que tout de suite les bruits les plus alarmistes et du reste infondés courent sur sa solvabilité.

Dans quelle mesure les opérations sur le marché des changes font-elles courir un risque au système bancaire en France et à l'étranger ? Dans quelle mesure la politique d'endettement systématique sur le marché de l'euro-dollar que certains pays, dont le nôtre, pratiquent pour financer leur déficit extérieur aggrave-t-elle la situation ? Telles sont quelques-unes des questions que l'on se pose dans le climat d'aujourd'hui.

On aurait tort de ne prêter attention qu'au seul secteur bancaire. Le caractère de plus en plus artificiel et brutal des variations de cours de change fait courir d'autres dangers qui, pour être moins visibles, n'en sont pas moins réels. Comme on le sait, le Trésor public et les entreprises nationales ont en France depuis le début de cette année emprunté quelque 3.5 milliards de dollars, dont une partie seulement, il est vrai, a été effectivement encaissée (le Trésor ne commencera qu'au cours de la deuxième quinzaine du mois d'août à tirer sur la ligne de crédit qu'il s'est fait ouvrir pour une période de sept ans).

QUELQUES-UNES DES BANQUES QUI ONT ESSUYÉ LES PLUS GROSSES PERTES SUR LE MARCHÉ DES CHANGES

U.B.S.

L'Union de banques suisses (U.B.S.), dont le siège est à Zurich, est le premier établissement helvétique, devant la Société de banque suisse et le Crédit suisse. Au classement mondial, elle occupe le quarante-septième rang, avec un bilan total de 12,5 milliards de dollars. L'U.B.S. a constitué avec la S.B.S. et le Crédit suisse un véritable pool de l'or, qui a passé des accords de commercialisation avec l'Afrique du Sud et concurrence très fortement la place de Londres en ce domaine.

Westdeutsche Landesbank

La Westdeutsche Landesbank Girozentrale s'inscrit au deuxième rang des établissements ouest-allemands, derrière la Deutschebank et à peu près à égalité avec la Dresdnerbank. Issue de la fusion des caisses d'épargne centrales de Rhénanie et de Westphalie, c'est un établissement de droit public soumis à la tutelle conjointe de ces deux Länder et des caisses, dont elle gère les fonds et coordonne les activités. Sous la conduite de son président, Ludwig Poullain, un développement très rapide l'a hissé au vingtième rang mondial avec un bilan total avoisinant 20 milliards de dollars.

Banque Herstatt

L'une des premières et des plus respectables « petites » banques privées allemandes (trente-cinquième rang), fondée au dix-huitième siècle, et dont le siège est à Cologne. Son capital est détenu à 80 % par un magnat de l'assurance, Hans Gerling, et le total de son bilan « était » supérieur à 2 milliards de DM (800 millions de dollars).

Franklin Bank

La Franklin New York Bank est la vingtième banque des Etats-Unis et la cent deuxième sur le plan mondial. Filiale de la Franklin National Corporation, dont l'un des principaux actionnaires est le financier italien Sindona, elle a connu un développement spectaculaire depuis quelques années.

Conséquences indirectes de la hausse du franc

Il n'en est pas moins vrai que les rentrées de devises dues à ces emprunts sont sans doute la principale cause de la bonne tenue du franc sur les marchés des changes, bien que la France soit un des pays où le taux d'inflation est le plus élevé du monde et que ses échanges avec l'extérieur sont désormais constamment déficitaires. Mais cette appréciation du franc a pour conséquence automatique d'aggraver le risque de change des entreprises qui empruntent des devises.

Voilà la raison principale pour laquelle jusqu'à maintenant les entreprises privées ou les quelques rares entreprises publiques qui ont le souci primordial de leurs comptes d'exploitation se sont montrées fort hésitantes à s'endetter à l'étranger. Reste à savoir si les rigueurs de l'encadrement du crédit ne vont pas faire tomber au moins en partie cette réserve salutaire. Les crédits obtenus à l'étranger, sont en effet placés hors encadrement. Ainsi voit-on dès maintenant certains établissements bancaires conseiller à leurs clients, y compris à de moyennes entreprises, de se procurer par ce biais les fonds dont ils ont besoin.

Jeu particulièrement dangereux car les autorités monétaires, en même temps qu'elles encouragent ouvertement les appels au crédit extérieur (on peut emprunter librement à une banque étrangère jusqu'à 10 millions de francs et les banques françaises peuvent facilement consentir des avances en devises à leurs clients), interdisent de se prémunir contre le risque de change par une couverture à terme. Cette prohibition se comprend puisque le but avoué du Trésor est de faire entrer des devises pour combler le déficit extérieur et soutenir le cours du franc. Or, l'emprunt à l'étranger ne se traduirait évidemment par aucune entrée de devises si au même moment où l'emprunteur prenait livraison des dollars, ou des deutschemarks ou des francs suisses, il pouvait les revendre à terme (à trois mois, par exemple, s'il doit les rembourser à cette échéance).

(Lire la suite page 15, 3e col.)

L'imposition généralisée des plus-values du capital

I. — Une situation peu satisfaisante

Par JACQUES DELMAS-MARSALET (*)

Il a beaucoup été question ces derniers temps, d'une généralisation de l'imposition des plus-values (différence entre le prix de vente et le prix d'achat) du capital. M. Jacques Delmas-Marsalet, qui exerce les fonctions de commissaire du gouvernement auprès des formations de jugement du Conseil d'Etat en matière fiscale (1), expose les réflexions personnelles que lui a suggérées son expérience du contentieux fiscal quant à l'intérêt d'une réforme. Dans un prochain article, il exposera les modalités possibles de celle-ci.

PARMI les mesures économiques et sociales annoncées récemment par le gouvernement, on aura remarqué avec intérêt la décision prise de mettre à l'étude un projet d'imposition systématique de toutes les plus-values, destiné à entrer en application en 1976. Cette décision est, en effet, une des seules qui, allant au-delà des besoins de l'action conjoncturelle s'attaque au problème à long terme d'une réforme de structure de notre fiscalité directe. A condition d'être conduite à son terme, sans être édulcorée, elle peut contribuer à rééquilibrer la répartition de l'impôt sur le revenu entre les différentes catégories de contribuables en remédiant à l'une des causes, trop souvent méconnue, d'injustice de notre système fiscal : celle qui tient au caractère tronqué et, de ce fait, partial de la définition même du revenu imposable.

Une définition tronquée du revenu imposable

La seule définition objective du revenu que l'on puisse tirer de la théorie économique est celle qu'en a donné, il y a longtemps déjà, l'économiste anglais J.R. Hicks : le revenu d'un agent économique, au cours d'une période déterminée, et ce qu'il peut dépenser (ou ajouter à son capital par l'épargne) sans s'appauvrir, c'est-à-dire sans amputer le patrimoine dont il disposait au début de la période. Cette définition est, en particulier, la seule qui concorde avec les concepts de revenu et de capital employés en comptabilité nationale, le « capital national » ne pouvant s'accroître, en valeur réelle, de période en période, que du montant du revenu non immédiatement dépensé.

Du point de vue fiscal, cette définition conduit à comprendre dans le niveau imposable, pour leur valeur réelle (c'est-à-dire pour une valeur épurée des effets de la dépréciation monétaire), tous les gains nets réalisés par les contribuables au cours de l'année d'imposition, quelles qu'en soient la forme (gains en nature ou en argent), la source (travail, activité professionnelle ou placement d'un capital) et la périodicité. Elle conduit, en particulier à regarder comme de véritables revenus toutes les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'éléments du capital fussent-elles exceptionnelles.

Cette définition économique du revenu, qui rejoint le bon sens — car comment faire comprendre au contribuable moyen qu'il puisse exister des gains ne constituant pas des revenus ? — est celle qu'a adoptée, dès 1966, une commission de réforme fiscale constituée dans un pays aussi peu suspect d'attirance pour le socialisme que le Canada, et ce après une longue enquête à l'anglo-saxonne ayant comporté l'audition de plus de deux mille personnes et organisations (2). C'est également la conception adoptée, *de facto* et malgré des nuances dans l'application, aux Etats-Unis.

Ce n'est malheureusement pas la conception qui est consacrée, au moins de manière générale, par le droit fiscal français. A la vérité, celui-ci ne comporte aucune définition législative du revenu imposable. Dans le silence des textes, la jurisprudence s'est référée, pour le définir, à la vieille théorie de la « source » et à la distinction civiliste des « fruits » et des « produits » qui se situaient, il est vrai, dans la ligne des intentions du législateur de 1917 et de la conception cédulaire du premier « impôt général sur le revenu » institué à cette époque. Selon cette conception, constituent seuls des revenus ceux des gains réalisés par les contribuables qui sont les fruits périodiques d'une source habituelle ou, tout au moins d'une source « aménagée » de profits : qu'il s'agisse du travail, d'une activité professionnelle ou même d'une activité occasionnelle dans la mesure où celle-ci est « susceptible de se renouveler ».

S'agissant des revenus du capital, cette définition recouvre évidemment les intérêts et dividendes périodiquement versés aux propriétaires des capitaux investis. Mais elle exclut en principe, et sauf disposition législative expresse, l'imposition comme revenus des gains exceptionnels et des plus-values du capital. Plus précisément, ces gains et plus-values ne seront, de droit commun, imposables que s'ils apparaissent comme le fruit d'une activité déployée par le contribuable et non s'ils sont le seul résultat du hasard ou de la chance. Tout se passe donc comme si le droit fiscal français avait ajouté au vieux précepte dont la paternité est attribuée à Guizot ce conseil de prudence : « *Certes, enrichissez-vous. Mais veillez à ce que votre enrichissement n'apparaisse pas, directement ou indirectement comme le résultat de votre travail, de votre compétence ou de vos diligences, car sinon il serait imposable. Attendez plutôt que la croissance économique et le développement urbain, c'est-à-dire le fruit du travail des autres et des besoins collectifs, vous procurent, en quelque sorte gratuitement, des gains sans contrepartie : car alors vous échapperez à l'impôt.* »

Cette conception restrictive du revenu imposable s'est trouvée, il est vrai, battue en brèche, à plusieurs reprises, par le législateur lui-même. Celui-ci est intervenu : dès 1932, pour inclure dans les bénéfices imposables des entreprises industrielles et commerciales les plus-values réalisées par elles à l'occasion de la cession d'éléments de leurs actifs ; en 1941, pour soumettre à l'impôt sur le revenu les produits des opérations de Bourse réalisées, à titre habituel, par des particuliers ; enfin, depuis 1963, pour imposer certaines plus-values foncières ou immobilières réalisées par les contribuables. Mais ces interventions ont été plaquées sur un état du droit — et plus encore des esprits — qui reposait, et repose encore, sur une conception erronée, parce que tronquée, du revenu.

Cela explique que, malgré des progrès récents, l'imposition des plus-values n'ait été introduite que de manière dérogatoire par rapport à un droit commun qui l'excluait en principe et moyennant un luxe de précautions qui en limitent singulièrement la portée : qu'il s'agisse de la définition des cas dans lesquels sont imposables les profits retirés de la cession d'immeubles, des modalités de calcul des plus-values de cession des terrains à bâtir retenues dans l'assiette de l'impôt ou des taux forfaitaires d'imposition dont bénéficient les profits de construction et les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de parts de sociétés ou d'éléments d'actif des entreprises.

Des conséquences contraires à l'équité fiscale

Or cette situation est profondément malsaine, tant du point de vue économique que du point de vue social.

Economiquement, le fait d'imposer, de surcroît dans des conditions disparates, certaines plus-values seulement, tout en laissant les autres hors du champ d'application de l'impôt, risque de créer des distorsions entre les différentes formes de placement de l'épargne. C'est ainsi que la franchise d'impôt dont bénéficient les produits des transactions sur l'or n'est pas faite pour limiter l'engouement qu'a toujours manifesté l'épargne française pour le placement en métal jaune, même si cet engouement a d'autres causes. D'une manière plus générale, l'exonération ou la sous-imposition des plus-values du capital privilégie les placements les plus spéculatifs au détriment d'autres formes de placement de l'épargne, souvent plus utiles, mais dont la rémunération est, elle, imposable.

Socialement, d'autre part, la conception restrictive du revenu imposable qui continue à prévaloir en droit fiscal français est à l'origine d'un certain nombre des injustices qui caractérisent notre système d'impôt sur le revenu.

D'abord parce qu'elle crée dans le système une brèche permettant à certains contribuables de faire échapper, plus ou moins durablement, tout ou partie de leurs gains à l'impôt. L'évolution économique fait apparaître périodiquement de nouvelles professions dont la rémunération n'est pas constituée par des « revenus » au sens habituel et restrictif du terme, mais par la remise de parts du capital de sociétés ou, plus fréquemment encore, par la réalisation de plus-values sur le capital investi. Dans un système qui repose sur une distinction fondamentale entre le revenu et les « gains en capital », l'imposition de ces formes a-typiques de rémunération donne lieu à des contestations perpétuelles et parfois, malheureusement, couronnées de succès. Que l'on songe, par exemple, qu'il a fallu attendre 1963 avant de trouver le moyen d'imposer, de manière systématique sinon encore tout à fait satisfaisante, les gains réalisés par les promoteurs immobiliers. C'est malheureusement là un exemple dont l'expérience du contentieux fiscal laisse craindre qu'il se reproduise dans l'avenir.

En second lieu, la conception restrictive du revenu imposable qui continue à prévaloir en droit commun aboutit incontestablement à privilégier les gains du capital, lorsqu'ils ne sont pas le fruit d'une véritable activité, par rapport aux gains du travail et des professions les plus courantes. Ce n'est pas ici le régime fiscal des « revenus » de l'épargne qui est en cause — encore qu'en ce domaine l'équité commande de supprimer les prélèvements libératoires partout où ils subsistent. C'est, beaucoup plus profondément, une question d'adéquation de la définition du revenu par rapport aux gains réels des contribuables. Sous réserve de certains avantages en nature encore mal appréhendés par l'impôt, les revenus du travail — salarié ou indépendant — sont les seuls qui soient *définis* de manière à inclure, très exactement, tous les gains effectivement perçus par les travailleurs. Force est de constater à l'inverse que, exception faite de l'imposition de certaines plus-values, les « revenus » du capital ne recouvrent qu'une partie des gains réalisés par les détenteurs de capitaux : celle qui prend la forme d'intérêts ou de dividendes. Ils n'incluent pas de manière générale ceux de ces gains qui prennent la forme de plus-values sur le capital investi.

(Lire la suite page 14, 1re col.)

★ Maître des requêtes au Conseil d'Etat.

(1) N.D.L.R. — Nous rappelons à nos lecteurs que dans les litiges opposant les particuliers à l'administration, les commissaires du gouvernement près la juridiction administrative n'ont pas pour rôle de représenter le gouvernement, mais d'exprimer, en toute indépendance, leur opinion sur les questions de droit et de fait posées par les affaires ainsi que sur les solutions qu'elles appellent, en application de la loi.

(2) V. *Report of the Royal Commission on Taxation*, dit « *Rapport Carter* », multigraphié. Queen's Printer, Ottawa, 1965.

BULLETIN

Inflation d'État et rationnement

A l'origine de l'inflation il y a l'Etat, le financement de l'effort de guerre par des pièces rognées ou du papier-monnaie. Une fois engendré, ce Léviathan n'a pu que s'engraisser toujours davantage d'assignats ou d'autres faux billets. Inflation par l'Etat et inflation de l'Etat.

A l'arrivée, si l'on peut dire, on retrouve encore l'Etat sous sa forme la plus irritante — mais la bureaucratie est devenue tellement « naturelle » que le citoyen n'a même plus conscience de sa résignation quotidienne.

Ainsi pour ne pas accélérer la hausse des prix, les pouvoirs publics en France projettent de recourir au rationnement de l'énergie et notamment de surveiller quelque huit millions de foyers domestiques pour leur utilisation de mazout. À quelles promesses administratives, pour ne pas dire à quelles tracasseries, ne faut-il pas s'attendre ?

Une autre solution — respectueuse des libertés de chacun — aurait consisté à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande de fuel par le mécanisme des prix, quitte à assurer réellement un minimum de revenus aux ménages les plus pauvres. Au lieu de cela, l'Etat va dicter leur conduite aux citoyens dans un domaine qui, aussi mineur soit-il, n'en relève pas moins de la vie privée et des goûts personnels.

Ainsi les vieux vont devoir se chauffer comme les jeunes, les familles nombreuses comme les célibataires, ceux qui sont frileux comme ceux qui ne le sont pas. Et ne faudra-t-il pas prévoir un règlement par région pour tenir compte du climat, et des exceptions, parce que les saisons sont capricieuses ?

De plus qui dit règlement, dit fraude, marché noir, où les privilégiés et les débrouillards, ceux qui ont des « relations » se retrouvent toujours. Sans compter que la seule annonce du rationnement a déjà provoqué chez les plus « malins », ou qui ont les moyens de l'être, la constitution de stocks de précaution.

Mais dans un état d'inflation, l'Etat d'inflation n'a d'autre solution que d'enfler encore sa monstruosité.

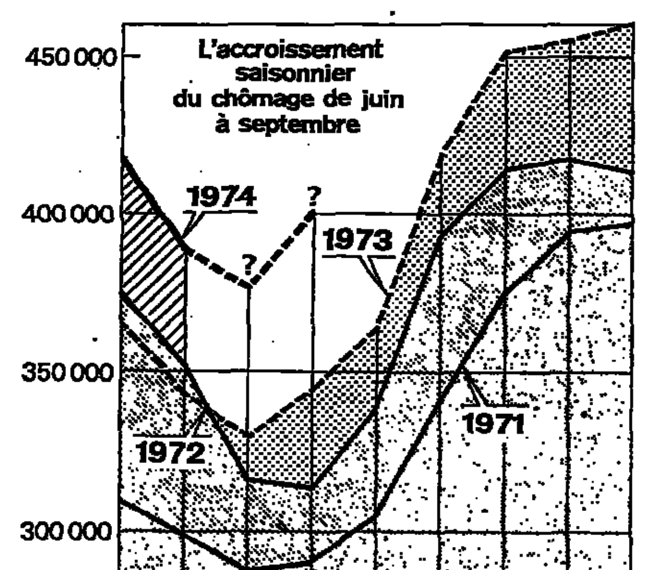
LE MONDE

FAITS ET TENDANCES

EN DÉPIT DE LA CROISSANCE DES EFFECTIFS SALARIÉS

Des problèmes spécifiques d'emploi vont se poser dès l'automne

DIFFICULTÉS, voire crise de l'emploi à l'automne ? Il y a six mois, tant au patronat qu'au gouvernement, on se déclarait inquiet : pas de problème, disait-on, pour le printemps 1974 ; en revanche, à l'automne, la situation pourrait être moins bonne. Aujourd'hui les sombres perspectives se sont éloignées : au C.N.P.F. comme au ministère du travail, on estime qu'une dégradation de l'emploi pourrait ne se faire sentir qu'au printemps 1975...



Évolution des demandes d'emploi non satisfaites, avant correction des variations saisonnières

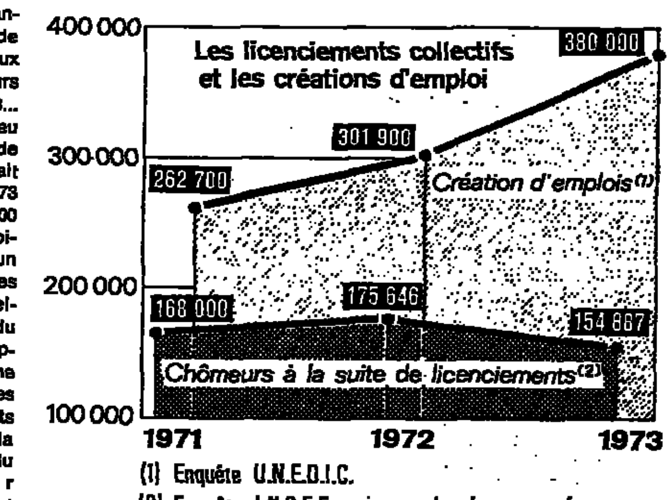
En fait, la situation de l'emploi est complexe. Des facteurs positifs sont à noter, d'autres moins satisfaisants sont à relever. La facilité relative avec laquelle l'économie a absorbé l'arrivée massive des jeunes et le maintien, ces derniers mois, d'un taux de croissance plus élevé que prévu sont à l'origine des changements d'appréciation. Mais personne ne sous-estime les problèmes qui se poseront dès le retour des vacances et des congés payés.

Un retour en arrière montre tout d'abord à quel point l'économie française a pu faire face ces dernières années à l'accroissement de la population active et éviter une forte poussée du chômage. Depuis 1969, les créations d'emplois n'ont jamais été aussi importantes : de 200 000 à près de 400 000 dans les seuls secteurs de l'industrie et du commerce privés. En 1973, surtout, la croissance de la population employée (environ + 3 % pour les affiliés de l'UNEDIC au lieu de 2,4 et de 2,2 % pour les années précédentes) (1) a été si rapide que le nombre des personnes disponibles à la recherche d'un emploi (ce qu'on appelle la population disponible) a diminué : le nombre de ces « chômeurs », selon la définition du Bureau international du travail, est tombé de 450 600 en 1972, soit 2,2 % de la population active, à 393 700 en 1973, soit 1,9 %. Quant aux chômeurs secourus ils n'étaient pas plus nombreux fin 1973 que fin 1972, alors que persistait, voire s'accroissait dans certaines branches indutrielles la pénurie de main-d'œuvre.

Nombre record d'emplois créés

Une remontée du chômage est certes perceptible depuis le début de cette année mais elle n'a pas la gravité que les statistiques officielles peuvent laisser supposer (141 500 chômeurs secourus en mars 1974, au lieu de 138 600 en janvier et 125 200 il y a un an). Quant à l'évolution des demandes d'emploi non satisfaites, elle est perturbée par la meilleure implantation géographique de l'Agence nationale pour l'emploi et par les efforts de prospection qu'accomplit son personnel.

Dès lors, selon l'INSEE, il n'est plus possible de comparer les 413 000 demandeurs d'emploi de décembre 1972 aux 461 000 demandeurs de décembre 1973... S'il n'y avait pas eu le dynamisme de l'Agence il n'y aurait eu, en effet, fin 1973 que 411 000 à 422 000 demandeurs. Ce bilan, plus positif qu'un examen des seules statistiques mensuelles du ministère du travail le laissait supposer, ne supprime pas pour autant les problèmes persistants de l'emploi, et cela explique l'effort du gouvernement pour ouvrir le 11 juillet des négociations tripartites.



(1) Enquête U.N.E.D.I.C.
(2) Enquête I.N.S.E.E. en mars de chaque année

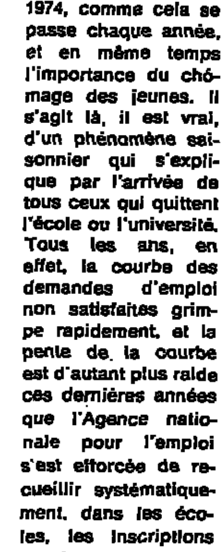
Cette meilleure prospection a l'intérêt de mieux mettre en lumière un problème qui est loin d'être nouveau puisque le nombre des jeunes chômeurs par rapport à la population disponible n'a pas beaucoup varié depuis dix ans. En fait, le problème a changé de dimension : ce sont désormais des dizaines et des dizaines de milliers d'adolescents qui recherchent un emploi en septembre. Et cette année leur quête risque d'être d'autant plus difficile que les entreprises embaucheront sans doute moins qu'il y a un an.

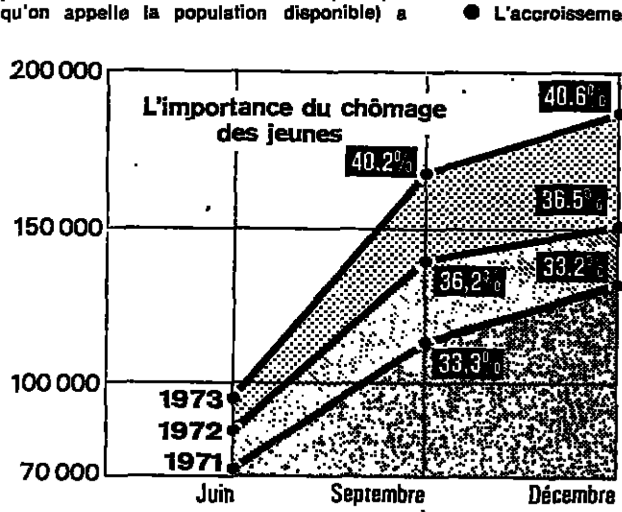
● Autre problème, plus grave encore par le nombre de personnes concernées : le taux élevé du chômage des femmes. Pour des raisons économiques (le haut niveau de l'activité de l'industrie et du commerce), pour des raisons psychologiques et sociales aussi, les femmes recherchent de plus en plus un travail. Il est d'ailleurs significatif de constater que 50 à 60 % des emplois salariés créés sont occupés par des femmes. Mais cette expansion n'est pas suffisante puisque le nombre et le pourcentage des femmes parmi les chômeurs sont en légère augmentation depuis 1972 : plus de 50 % des demandeurs d'emploi au lieu de 46 % il y a dix ans.

● Dernier point chaud dans le domaine de l'emploi : les licenciements individuels et collectifs. L'augmentation des personnes licenciées a été très rapide ces dernières années : 58 000, soit 23 % de la population disponible en mars 1963, 175 000 en mars 1972 (41,5 %) et 155 000 en mars 1973 (41,1 %). Or ces licenciements, dus le plus souvent aux mutations de l'économie et à sa modernisation, pourraient s'amplifier dans les mois et les années à venir. A la poursuite de la modernisation de l'industrie, cause d'un chômage dit « structurel », s'ajouteront les difficultés financières de nombreuses sociétés, facteur d'un chômage « conjoncturel ». Et le dernier numéro d'*Economie et Statistiques* (2) n'exclut pas que dans les années à venir le chômage, évalué en France à 2 % de la population active, atteigne 4 %, comme cela est déjà arrivé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Trois problèmes principaux peuvent être distingués :

● L'accroissement soudain du chômage au deuxième semestre 1974, comme cela se passe chaque année, et en même temps l'importance du chômage des jeunes. Il s'agit là, il est vrai, d'un phénomène saisonnier qui s'explique par l'arrivée de tous ceux qui quittent l'école ou l'université. Tous les ans, en effet, la courbe des demandes d'emploi non satisfaites grimpe rapidement, et la pente de la courbe est d'autant plus raide ces dernières années que l'Agence nationale pour l'emploi s'est efforcée de recueillir systématiquement, dans les écoles, les inscriptions des jeunes.





Évolution des demandes d'emploi de jeunes âgés de moins de 25 ans, en valeur absolue et par rapport au total des demandes (sans tenir compte de la meilleure implantation de l'Agence nationale de l'emploi)

Pour toutes ces raisons les discussions entamées le 11 juillet porteront en priorité sur ces catégories de demandeurs d'emploi. Certes il sera question de mieux garantir leurs ressources mais les discussions aborderont le problème bien plus difficile de leur orientation et de leur formation. Car l'une des caractéristiques communes aux différents types de chômeurs est l'inadaptation au marché, c'est-à-dire l'incompatibilité entre le poste qu'ils souhaitent et celui que l'employeur propose. Les solutions à envisager consisteraient sans doute à améliorer à la fois la rémunération et les conditions du travail manuel.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Selon l'INSEE, la croissance des effectifs salariés, calculée sur d'autres bases que celles de l'UNEDIC, a été de 2,6 % en 1973, de 2 % en 1972 et de 1,8 % en 1971.
(2) Etude de M. Bruno Durieux, dans *Economie et Statistique*, juin 1974.

En 1973

Le prix des terres agricoles a connu sa plus forte hausse depuis dix ans

POUR la deuxième année consécutive, la hausse du prix des terres agricoles a été en 1973 plus rapide que le dérapage des prix à la production : respectivement 14,2 % et 7 %. C'est la plus forte augmentation constatée sur le marché foncier depuis dix ans. L'hectare se négocie désormais en moyenne à 10 000 francs. Le prix des terres labourables a largement passé ce cap, atteignant 10 700 francs (+ 14,5 %), alors que les cours des herbages sont de l'ordre de 9 600 francs (+ 13,7 %).

Le « boom » sur les terres agricoles amorcé en 1972 (+ 10 %) s'est donc confirmé : la valeur des labours et des pâturages a augmenté l'an passé, en francs constants, alors que de 1967 à 1971 il avait stagné. Cette moyenne recouvre toujours les mêmes inégalités régionales. En Aquitaine et en Champagne, la hausse a été la plus forte avec des accroissements moyens de, respectivement, + 24 et + 33 %, et des augmentations considérables en Dordogne (+ 44 %), en Gironde (+ 30 %) et dans les Ardennes (+ 35 %). Diverses autres régions ont également connu des hausses très vives : + 20 % en Alsace, + 18 % en Poitou-Charentes et en Bourgogne (+ 34 % dans la Nièvre), + 17 % en Auvergne, en Franche-Comté et dans le Midi-Pyrénées (+ 31 % dans les Hautes-Pyrénées et + 26 % dans le Tarn-et-Garonne).

Fortes hausses aussi en région parisienne (+ 16 %), en Provence (+ 14 %), en Haute-Normandie (+ 16 %) : elles sont exceptionnelles si l'on se réfère au niveau déjà atteint par les prix de ces trois régions qui sont pratiquement les plus chères de France. C'est ainsi que l'hectare moyen de terres agricoles franchit le cap des 30 000 F en région parisienne (il est encore plus élevé dans les trois anciens départements de l'ancienne Seine-et-Oise), s'en approche de près dans le Var et le Vaucluse, et le dépasse dans les Bouches-du-Rhône.

Une seule région semble être restée à l'écart, en 1973, du phénomène de hausse : le Nord, où les prix n'ont progressé que de 4 %.

Les bons résultats de l'agriculture...

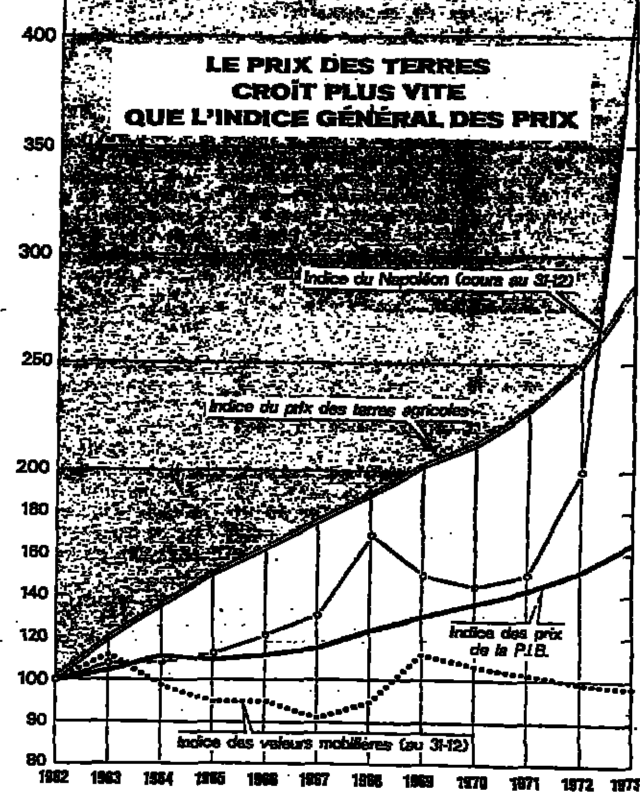
La dynamique de ces augmentations est à gros traits la même qu'en 1972 : les bons résultats enregistrés par l'agriculture. En effet, les difficultés rencontrées au cours de ces derniers mois n'ont pas empêché le revenu paysan global de progresser de 10,4 % (*le Monde* du 20 avril) au cours de l'année écoulée, consolidant les résultats de 1972 (+ 13,4 %) et de 1971 (+ 6,8 %). Les agriculteurs ont donc pu mettre à profit l'augmentation de leurs recettes pour donner suite à leurs projets d'agrandissement.

Et, encore une fois, ce sont dans les régions où les spéculations offrent les meilleures rentes aux producteurs que la hausse est la plus forte. C'est-à-dire que le prix des terres labourables a — de nouveau — progressé plus rapidement (+ 14,5 %) que celui des herbages (+ 13,7 %). L'hectare de labour coûte en moyenne 10 700 F, celui de prairie 9 600 F.

...et les aléas monétaires

Toutefois la liaison revenu-prix des terres n'est pas absolue : le prix des vignobles d'appellation subit des hausses très sensibles — 50 % dans l'Aude, 25 à 60 % dans la Marne, 20 à 40 % en Saône-et-Loire, 25 à 30 % en Gironde — en dépit de l'effondrement des cours du vin depuis l'automne dernier.

En fait, il semble que, plus encore que la conjoncture agricole, les aléas monétaires aient été l'élément déterminant des hausses de prix : la trerre est apparue comme un refuge aussi sûr que l'or. Alors que depuis dix ans un capital placé en valeurs mobilières a vu son pouvoir d'achat se dégrader constamment, le pouvoir d'achat des terres a augmenté de près de 60 %. Il n'y a guère que l'or dont la performance soit plus remarquable : un capital thésaurisé en napoléons a plus que quadruplé en dix ans.



Plusieurs indices sont révélateurs des comportements spéculatifs :

— Pour la première fois depuis de nombreuses années, le volume de transaction a diminué : 62 000 hectares contre 630 000 en 1971 et 655 000 en 1972. Les « offreurs de terre » ont en effet une tendance à retarder la vente dans l'espoir de nouvelles augmentations ;

— La demande « non agricole » a été vive alors que traditionnellement elle restait peu active. Quelque 124 000 hectares ont été achetés par les « citadins », presque autant qu'en 1972, alors que le marché « s'est rétréci » de 45 000 hectares ;

— La flambée des prix est intervenue, alors que le volume des prêts fonciers accordés par le Crédit agricole a diminué de 7,2 % par rapport à 1972, année où l'augmentation de la terre avait suivi un fort développement de ces prêts (+ 23,2 %).

A ces chefs de la hausse s'en ajoutent d'autres dans certaines régions, tels que l'engouement pour les résidences secondaires — dans les Hautes-Pyrénées l'augmentation a été de 31 % et suit une hausse de 12 % en 1972 — ou la spéculation immobilière (l'hectare a pris plus de 20 % sur la Côte d'Azur et presque autant dans les environs de Paris).

L'effet modérateur résultant de l'action des SAFER n'a pu être qu'assez faible. Créées en 1960, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ont pour mission d'acquérir des propriétés terriennes et de les céder, une fois équipées, à des exploitants pour qu'ils s'installent ou qu'ils s'agrandissent. Or les contraintes du marché foncier ont pesé sur leur activité :

— En 1973, les SAFER ont acquis 78 300 hectares contre 86 400 l'année précédente et 77 700 en 1971. Le prix moyen d'achat a été de l'ordre de 900 francs l'hectare, de 12 % inférieur seulement à l'ensemble des transactions, alors que le taux est habituellement de 20 % ;

— Les SAFER ont dû « préempter » 25 % des surfaces qu'elles ont acquises contre 18 % en 1972, et ce à un prix très proche du prix moyen du marché (9 700 francs l'hectare). Au total, les sociétés d'aménagement foncier ont dû déstocker : elles ont rétrocédé 82 400 hectares — plus qu'elles n'en ont acquis, — ce qui a permis l'installation de 612 agriculteurs (surface moyenne d'installation : 36 hectares) et l'agrandissement (+ 20 % de la surface) de 7 510 exploitants.

Il reste que la situation de l'agriculteur face à son outil de travail numéro un, la terre, est de plus en plus délicate. Alors que rien ne laisse envisager une détente du marché en 1974, les perspectives du revenu paysan sont mauvaises (*le Monde* du 9 avril). C'est dire que le marché sera de plus en plus dominé par les demandes spéculatives des « citadins ».

Il semble donc qu'à plus ou moins brève échéance le problème de rapport entre la propriété du sol et la production agricole se reposera. Avec acuité : car le dossier est toujours aussi noir pour les paysans !

ALAIN GIRAUDO.

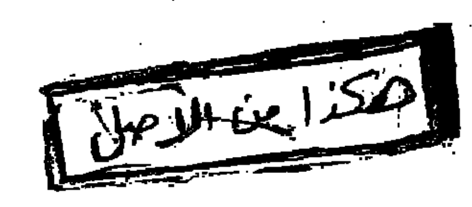
L'imposition des plus-values du capital

(Suite de la page 13.)

L'observation serait de peu d'importance si la détention du capital était également répartie entre toutes les catégories socio-professionnelles et à tous les niveaux de revenu. Mais cela n'est évidemment pas, l'épargne n'étant financièrement possible qu'à partir d'un certain seuil de revenu et augmentant, en valeur relative, avec le niveau du revenu. Il en résulte, du point de vue fiscal, une discrimination entre ceux des contribuables qui n'ont pas atteint le seuil d'épargne (c'est-à-dire les travailleurs salariés ou indépendants qui ne disposent que de leur revenu professionnel) et ceux qui, ayant dépassé ce seuil, ont eu la possibilité financière, en épargnant (ou la chance, en héritant), d'accéder à la détention d'un capital. Dans un système qui n'inclut pas de principe, tous les gains en capital dans le revenu, le poids de l'impôt se trouve fatalement et inéquitablement reporté des seconds vers les premiers. Le phénomène est, d'ailleurs, aggravé par le fait que les formes de placement qui ménagent le plus de possibilités de réaliser des plus-values en franchise d'impôt ne sont généralement pas celles auxquelles a immédiatement accès la petite et moyenne épargne.

Malsaine en elle-même, et inacceptable dans un pays ayant atteint notre niveau de développement, cette situation risque, au surplus, de porter en elle les germes de sa propre destruction. Elle peut, en effet, conduire à des réactions de refus de l'impôt par la grande majorité de ceux qui s'y trouvent aujourd'hui soumis. Le problème est, on le sait, d'actualité. Les déclarations faites par certaines organisations syndicales au cours de la campagne pour l'élection présidentielle montrent qu'il sera impossible de porter la pression fiscale directe, en France, à un niveau comparable à celui qu'elle atteint chez nos partenaires tant que les cadres moyens ou supérieurs, qui ont le triste privilège d'être aujourd'hui les « gros contribuables », à défaut d'être toujours les titulaires des revenus les plus élevés, auront le sentiment qu'il subsiste quelque part, dans notre système fiscal, des privilégiés, véritables élus de certains paradis fiscaux. Dans une telle situation, en effet, l'augmentation de la part de l'impôt sur le revenu par rapport à celle des impôts de consommation, dans l'ensemble des ressources fiscales — qui est souhaitable du point de vue de l'équité fiscale, — ne peut être obtenue par la voie d'un relèvement des taux d'imposition qui ne ferait qu'aggraver les inégalités existantes. Elle doit être recherchée exclusivement dans la voie d'un élargissement de l'assiette de l'impôt.

JACQUES DELMAS-MARSALET.



La « liquidité » du secteur bancaire et la spéculation sur les monnaies

Aux États-Unis, les dépôts à terme ne vont plus que dans les grandes banques

New-York. — Il ne sera que trop facile aux politiciens de toutes tendances de tirer des conclusions hors de propos sur le sujet des difficultés dans lesquelles se débat la banque Franklin National de New-York. Certains seront tentés de sermonner le public sur le danger de confier ses économies à une banque dont le principal actionnaire est un étranger. D'autres en tireront une leçon sur la nécessité de restreindre, ou de contrôler plus étroitement, les opérations internationales des banques de dépôt. A d'autres, enfin, la Franklin apparaîtra comme la « pointe de l'iceberg » causé par la politique de restriction du crédit appliquée par la Federal Reserve Bank. Autrement dit, d'autres banques seraient sur le point de subir le même sort.

Au contraire, il y a quasi-unanimité dans les milieux avertis pour considérer que ces conclusions, basées comme elles le sont sur des parcelles de vérité, ne visent pas le vrai problème de la Franklin. Le problème fondamental, c'est la Franklin elle-même qui l'aurait créé, et ni M. Michele Sindona, ni les cours des changes flottants, ni le « credit crunch » (restrictions de crédit), ne peuvent en être rendus responsables, bien qu'ils aient pu contribuer à l'aggraver.

La Franklin National, organisée comme une banque de dépôts (commercial bank) *selon les statuts de l'Etat de New-York (1), avait, à la fois, son siège et toutes ses succursales dans les faubourgs de Long-Island, où elle était solidement établie, quand ses dirigeants prirent la décision d'envahir Manhattan, terrain de chasse des grandes banques.*

Au début, on parla beaucoup de la petite provinciale venue s'installer dans la grande ville. C'était, d'ailleurs, un thème utilisé par la publicité de la Franklin pour s'attirer la sympathie des petits déposants.

Mais la petite grandit trop vite — résultat d'une politique agressive, imaginative, d'une publicité voyante que d'aucuns jugeaient excessive pour une banque. Fin 1973, le volume des dépôts dépassait 3,72 milliards de dollars, ce qui faisait de la Franklin la vingtième banque des Etats-Unis.

La petite provinciale revêtait soudain aux yeux des grandes l'apparence d'un monstre marin sorti des eaux du Long-Island Sound.

On se souvient du reste. La banque déclara pour le premier trimestre de l'année courante un très modeste bénéfice de 582 000 dollars et renonça à payer un dividende. L'année précédente, le bénéfice avait été de 3,6 millions de dollars pour la même période. On remarque aussi que la Franklin essuyait des pertes pour créances irrécouvrables relativement supérieures à celles des banques concurrentes. La situation s'aggrava, le 13 mai, lorsque son président annonça une perte probable de 37 millions de dollars résultant d'opérations à terme sur le marché des devises étrangères, opérations qui auraient été effectuées sans autorisation par un intermédiaire étranger.

A la demande de la banque, ses actions et obligations n'ont plus été cotées depuis le 13 mai. Semaine après semaine, la Bourse maintient cette suspension dans l'attente des résultats revus et corrigés des opérations du premier trimestre, qui devraient cette fois se solder par un déficit. On pense que la Franklin rendra publics à la même occasion des résultats d'avril et de mai, pour rassurer ses actionnaires.

Entre-temps, les déposants ont retiré environ 20 à 25 % de leurs fonds. Du vingtième rang, la Franklin est tombée au trente-sixième parmi les banques américaines. Mais la Federal Reserve Bank a aussi prêté jusqu'à 1 milliard. Si ce chiffre n'a pas été officiellement confirmé, il est certain que la banque centrale est intervenue, temporairement, bien que cette action ait été en contradiction avec la politique de restriction du crédit. Il semble assuré que la Fed interviendrait à nouveau demain, si cela était nécessaire, pour opérer un renflouage. De son côté, le Controller of the Currency *a fait pression avec succès sur les onze autres banques membres du Clearing de New-York — la Franklin étant le douzième membre — pour qu'elles consentent, sous garantie, des prêts à court terme pour un montant de 250 millions de dollars à la Franklin. En fait, ces prêts vont permettre de diminuer l'endettement de la Franklin auprès de la Fed, mais le taux d'intérêt sera évidemment supérieur (11 à 12 % environ, comparé au taux de 8 % de la Fed).*

Le monstre marin une fois échoué, et à leur merci, les grandes vont-elles maintenant le dépecer ? Il ne semble pas qu'aucune des grandes banques new-yorkaises ait besoin de douzaines de succursales supplémentaires dans la conjoncture actuelle. Les banques des autres Etats ne peuvent, de par la loi, en faire l'acquisition. Restent les banques étrangères, mais les candidates annoncées se sont vite récusées.

La solution la plus plausible est une retraite honorable, et protégée par les grandes, sur le territoire du Long-Island, patrie d'origine de la Franklin. Il est vraisemblable que cette retraite pourrait s'effectuer dans l'ordre et le calme. M. Michile Sindona a offert d'investir un supplément de 50 millions de dollars pour démontrer sa bonne foi, et de déléguer son droit de vote à M. David Kennedy de la Continental Illinois de Chicago et ancien secrétaire au Trésor. Le nom d'un industriel du textile new-yorkais, M. Sol Kitay, est également prononcé comme étant parmi ceux qui pourraient faire un apport de capitaux substantiel.

Tout le monde reconnaît désormais que, dans la conjoncture actuelle, seules les très grandes banques sont capables d'attirer les dépôts à terme. Les autres — la Franklin n'est pas en cela une exception — doivent se contenter des dépôts à vue et se cantonner plus ou moins dans ce qu'on appelle ici « la banque de détail ». Il est des risques, considérés comme normaux, dans d'autres circonstances et qu'elles ne peuvent se permettre de courir.

JAY McCULLEY.

(1) La législation des banques aux Etats-Unis ne permet pas aux banques de dépôts d'avoir des succursales dans plus d'un Etat. La Franklin National est, comme la plupart des banques américaines depuis que cela est permis, contrôlée par un holding, la Franklin New York Corporation.

L'endettement extérieur

(Suite de la page 13.)

Au lieu d'emprunter des dollars ou des devises, pourquoi les entreprises françaises n'empruntent-elles pas à l'étranger des euro-francs, c'est-à-dire des francs détenus par des non-résidents, ce qui aurait pour effet de supprimer tout risque de change ? La question peut paraître d'un caractère assez technique, mais elle vaut d'être posée car la réponse éclaire la situation véritable dans laquelle se trouve encore le franc.

Dans l'état actuel de la réglementation, les banques françaises n'ont pas le droit de prêter des francs à l'étranger et par conséquent les euro-francs sont très rares. Pour en obtenir, il faut consentir des taux d'intérêt très élevés sur la base de 18,5 % pour un an, loyer qui se compare avec le taux exigé pour obtenir actuellement des euro-livres sterling (17,5 %) ou des euro-lires (21,5 %), alors que le taux comparable pour l'euro-mark et l'euro-franc suisse est de 11 %, de 13 % pour l'euro-dollar, etc.

Livre sterling, lire italienne et franc français, voilà trois monnaies qui, actuellement, offrent à maints égards les mêmes caractéristiques parce que les pays auxquels elles appartiennent sont les plus touchés par l'inflation. Il est, en effet, trop commode d'expliquer l'existence de ce déficit par le seul renchérissement des produits pétroliers. La véritable cause est la création continue d'un pouvoir d'achat excédentaire qui se porte tout naturellement sur les produits étrangers tout en accélérant la hausse à l'intérieur.

En définitive, la politique d'endettement à l'étranger fait actuellement courir un double risque : les quelques entreprises privées qui se laissent tenter par ce genre d'opération pourraient bien, au cours des mois ou des années à venir, se trouver dans une situation fort difficile au moment où il faudra rembourser ; quant aux grands emprunteurs, la S.N.C.F., l'E.D.F., ils comptent sans doute sur le Trésor pour éponger les pertes qu'ils pourraient éventuellement essuyer. Autrement dit, c'est l'ensemble de la nation qui assume à leur place le risque de change.

Toute opération de secours se traduit par une relance de l'inflation. Après les difficultés de la Franklin, les autorités monétaires américaines ont fourni 1 milliard de dollars supplémentaires au marché. La Bundesbank vient de procéder à une action similaire pour empêcher que la débâcle de la banque Herrstatt ne s'étende.

Nul doute que cette politique menée non seulement par la France mais à une échelle encore plus grande par l'Italie (dont l'endettement avoisinerait désormais 9 milliards de dollars) et la Grande-Bretagne, sans compter quelques pays plus petits, a fortement contribué à détériorer la situation sur le marché des euro-devises sur lequel on comptait un peu trop légèrement pour éponger à perpétuité les déficits attribués à tort ou à raison à la hausse des produits pétroliers. Les emprunts lancés par les Etats ou les collectivités qui dépendent d'eux se présentent sous la forme de crédits à moyen ou long terme (cinq à dix ans) à taux renouvelable tous les six mois. Mais les banques qui se sont engagées à mettre ces sommes à la disposition des émetteurs se réapprovisionnent à très court terme tous les trois mois.

La « transformation » de ressources à court terme en immobilisations à long terme devient une opération particulièrement périlleuse quand les détenteurs de capitaux sont de plus en plus réticents à s'engager au-delà d'une courte période. Une des caractéristiques du marché de l'euro-dollar est que l'on ne connaît pas l'origine exacte des fonds ! Dans le monde capitaliste, l'épargne sur laquelle comptent les Etats les plus respectables pour éponger leurs déficits est quasi clandestine. Les Arabes, dont on pensait qu'ils placeraient leurs fonds sur ce marché, semblent de plus en plus préférer des placements moins rémunérateurs mais plus sûrs, tels que par exemple des bons du Trésor américain qui rapportent pourtant trois points de moins.

Reprise en main par les banques américaines

Dans ces circonstances, la Banque de France s'est crue obligée récemment d'avertir les principaux établissements de la place qu'elle n'interviendrait pas au cas où l'un d'eux viendrait à prendre des engagements trop risqués sur le marché de l'euro-dollar. Affirmation surprenante alors que l'Etat a montré l'exemple par le grand emprunt lancé au début de cette année et présenté à l'opinion publique comme un succès pour le crédit de la France.

Quoi qu'il en soit, la plupart des banques françaises ou étrangères estiment qu'il est désormais hasardeux de compter uniquement sur le marché des euro-dollars, dont les opérations se traitent à Londres, pour financer les opérations en devises, et cela d'autant plus que sur les quelque cent dix banques spécialisées que compte la City de Londres quelques-unes au moins sont connues pour la précarité de leur situation.

Pour parer à toute éventualité, les « banques sérieuses » se font désormais ouvrir des lignes de crédit auprès des banques américaines. Aussi la liquidité du marché européen des capitaux risque-t-elle de dépendre de plus en plus des grands établissements bancaires d'outre-Atlantique.

C'est là un des aspects de la reprise en main de l'économie occidentale par les Etats-Unis. Les pessimistes n'excluent pas pour autant la possibilité de voir éclater une grave crise financière si tout d'un coup se produisaient une ou deux faillites mettant en cessation de paiement tel ou tel établissement opérant sur le marché international. En attendant, le marché devient de plus en plus « sélectif », les prêteurs américains, notamment, discriminant davantage entre les différents débiteurs. C'est ainsi, par exemple, que depuis quelques mois il est devenu de plus en plus difficile pour les banques italiennes d'emprunter. Celles-ci, pour trouver les fonds dont elles ont besoin, doivent consentir des taux d'intérêt nettement plus élevés. Il en est de même pour un nombre croissant de pays.

PAUL FABRA.



LIVRES

LES NOTES DE LECTURE d'Alfred Sauvy

Charles Bettelheim

LA LUTTE DE CLASSES EN U.R.S.S.

Première période 1917-1923

LE titre, qui pourrait paraître agressif, est en soi très anodin, s'agissant seulement de la période léninienne. Mais le célèbre marxologue, qui étudie l'Union soviétique depuis quarante ans, et auquel on ne peut reprocher de s'être toujours redit, nous ouvre dans l'avant-propos un horizon plus lointain, donc plus proche, en particulier quand il est question des « rapports d'exploitation semblables à ceux qui existent dans les autres *(sic)* pays capitalistes ». Thèse générale : la révolution a bien détruit la propriété, mais non les anciens rapports sociaux. Et, dès lors, « tous ceux qui occupent les places constituent une bourgeoisie ».

Plongés dans le sujet, nous suivons une histoire minutieuse des faits survenus pendant ces six ans, le récit étant émaillé de considérations doctrinales prenant un solide appui sur les classiques, orthodoxes ou non. Les erreurs de Lénine sont expressément reconnues par lui, donc absoutes.

Trois points attirent particulièrement l'attention :

— La définition de la classe sociale. La citation donnée de Lénine ne mentionne pas la transmission des privilèges à travers les générations. Trotski parle d'ailleurs de disparition de toute transmission par héritage. Il n'est pas question de l'inégalité sociale devant l'enseignement, mais ce sera, sans doute, pour les autres volumes. En attendant, pour bien des personnes, l'expression « catégorie sociale » conviendrait mieux que celui de classe ;

— L'avant-propos souligne l'intensité de la lutte d'armements, qui oblige à consacrer 30 % du PIB aux dépenses militaires. Encore faut-il avoir ce précieux soubassement économique, appelé PIB, d'où une excuse, tout au moins à l'économisme ? ;

— Nous entendons enfin parler de compromis, de délai de transition et d' « expérience pratique » (citation de Lénine). Dès lors que sont invoquées ces notions, il est bien difficile de définir l'orthodoxie. Les récents discours de Fidel Castro sont troublants sur ce point.

Quels que soient les commentaires critiques possibles, ce premier volume est un instrument de premier ordre, assis sur une documentation serrée, qui ouvre un grand débat pour longtemps.

★ Paris, 1974. Editions du Seuil, Maspero, 523 pages, 45 F.

Centre des jeunes dirigeants d'entreprise

L'AUTORITÉ DE L'ENTREPRISE

FILS spirituel de juin 1936, le groupe Jeune patron, devenu Jeune dirigeant, riche aujourd'hui de trois mille adhérents, a beaucoup travaillé pour faire passer l'entreprise du droit divin au droit humain. Repoussant également libéralisme pur et planification autoritaire, le groupe s'attaque ici au statut de l'entreprise, contre lequel tant d'efforts se sont brisés. C'est pourquoi l'intention n'est pas ici de construire, de but en blanc, une maison nouvelle et de nous la céder, clé en main, mais de recueillir les premières réflexions des adhérents ; la maturation n'étant prévue que pour 1985, cet ouvrage n'est qu'un jalon. Sans nous attendre donc à voir analyser les notions d'autogestion ni même de cogestion (il n'est question pour le moment que d'information et de formation, donc de mouvements partant du haut), attachons-nous aux intéressantes idées émises sur l'élargissement du rôle du plan et sur l'extension des responsabilités de l'entreprise en matière d'emploi et de développement régional. A ce stade, les syndicats n'apparaissent pas encore dans ce chantier.

Suivons avec intérêt cette évolution vers un droit de l'entreprise en nous souvenant qu'en matière sociopolitique, le plus grave défaut est... l'anachronisme.

★ Paris, 1974. Flammarion, 379 pages, 50 F.

Jean Lhomme

POUR UNE SOCIOLOGIE DE LA CONNAISSANCE ÉCONOMIQUE

SUJET presque tabou, tant l'ignorance est admise, sinon bien vue, lorsqu'elle est suffisamment étendue. Elevé dans le bain libéral, comme les économistes de sa génération, M. Jean Lhomme a traversé la crise, le Front populaire, la guerre, l'occupation et le rationnement, les multiples expériences que nous observons et subissons depuis trente ans. Quiconque a beaucoup vu (et bien vu) peut avoir beaucoup retenu. Ce qui l'a frappé le plus dans ce panorama, c'est l'ignorance des contemporains au sujet de leurs affaires temporelles, ignorance qui n'empêche en rien, bien au contraire, jugements formels ni interventions.

Tout est prenant dans cet ouvrage, et bien souvent consternant par les constatations : la carence des moyens audiovisuels, par exemple, qui sacrifient l'information au spectacle, ou les confusions et ignorances sur l'emploi.

Non moins préoccupant est le résultat des enquêtes faites pour sonder la connaissance dont la plus saisissante est celle du C.E.R.C. due à M. Méraud. La non-liaison entre la production et le revenu nous afflige, sans être, loin de là, le seul fait lacrymogène. Quant à l'enquête de R. Kaes, elle porte plus sur les opinions et les attitudes que sur la connaissance, en particulier la connaissance des faits trop négligée, de façon générale, comme dans tout travail de ce genre.

Au-delà des illusions — même chez les intellectuels — correctement dénoncées, (par exemple, les investissements qui créent le chômage), se dégage l'idée que la non-information est moins dommageable peut-être que la contre-information, si courante dans les meilleures sources. Mais peut-être une enquête pleine d'intérêt pourrait-elle être tentée sur les connaissances économiques... des informateurs.

Il y a beaucoup à savoir encore sur l'ignorance. Saluons ce premier pas.

★ Paris, 1974. Hachette Littérature (plus dépliants), 157 pages, 24 F.

Jacques Wolff

SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE

CE second morceau d'une trilogie sera-t-il fébrilement consulté par le ministre des finances ? Il trouverait, en tout cas, un série de pages rédigées à son intention, notamment celles qui concernent « la faiblesse et la force » de ce grand décideur, sans oublier les groupes de pression, la classe dominante, les bureaux, l'opinion, etc., mais sans mention toutefois de la redoutable opposition sociale. Cet exposé troublant est suivi de textes... récréatifs sur les différences de formation des ministres des finances, dont de savoureux commentaires de... Boisbulibert.

Bien d'autres décideurs sont ensuite passés en revue (non les joueurs, ni les professeurs d'économie, réservés pour le volume suivant) et nous passons à la si peu rationnelle irrationalité.

Exprimons au professeur de Paris-1 trois sujets de satisfaction parmi d'autres : celui de nous avoir épargné des calculs et des modèles, par simple habitude scientifique, celui de n'avoir pas oublié les problèmes de population, ni même le vieillissement, si ignoré parce que permanent, celui, enfin, d'avoir cité une vue d'Adolphe Landry, dont nous fêtons, si discrètement, le centenaire.

Des textes bien choisis complètent chaque chapitre de cette lecture agréable, rafraîchissante, qui serait particulièrement utile à ceux qui voient tout en simple.

★ Paris, 1973. Editions Cujas, 510 pages, 42 F.

Jean Marczewski

CRISE DE PLANIFICATION SOCIALISTE ?

L'HISTOIRE quantitative de la *France*, à laquelle il a fait faire des pas de géant, n'a jamais empêché Jean Marczewski de suivre, de façon continue, les économies socialistes européennes, dont il est un des meilleurs spécialistes mondiaux. Sont décrits ici avec minutie et clarté le cheminement presque logique, la situation actuelle et ses contradictions, enfin les perspectives.

En premier lieu vient l'agriculture, assez diverse selon les pays, mais en grands progrès partout, ce qui n'est pas en contradiction avec l'abondance... intermittente des étalages, puisque le marché est loin d'être libre.

La phase primitive — à peu près stalinienne — de l'organisation industrielle est suivie d'une période de réformes marquée de progrès importants et inévitables, parmi lesquels figure en bonne place la reconnaissance du taux d'intérêt, condamné dogmatiquement, comme un couteau qui le serait en cour d'assises.

Les obstacles de l'organisation sont loin d'être surmontés et pourraient se concrétiser dans la difficulté de trouver... un bon indice de production.

La Yougoslavie n'est pas oubliée (l'Albanie, cependant, n'est pas traitée), non plus que l'expérience de Tchekino, ni surtout de l'artisanat, aussi important que mal connu, mais dont il aurait été utile de pénétrer le mécanisme effectif.

Faut-il ranger dans les premières causes de l'inefficacité relative l'importance du nombre de cultivateurs (réserve de progrès) ou l'insuffisance des stimulants, parmi lesquels sont citées en tête la concurrence, bien sûr, mais aussi... l'inexistence des grèves ?

Si riche est la matière que n'ont pu trouver place ni les migrations (ou refus de migrations) ni les retraites, le logement ou la natalité. Un second repas que demandent les convives, après une telle chère.

★ Paris, Presses universitaires de France, 1973, 298 pages, 42 F.

Raphaël Mahaux

LE GASPILLAGE DU CAPITAL HUMAIN DANS L'ENTREPRISE

Une enquête auprès de mille deux cents cadres et trois cents dirigeants
Préface de Joseph Basile

SI le mot « gaspillage » est en train de faire fortune, faute de faire celle des nations, c'est qu'il permet d'agréables défoulements vis-à-vis d'autrui et que, fort mal défini, il prête généreusement.

Il ne s'agit ni de plaintes sur l'improductivité, comme on pourrait le croire, ni de recherche technique de meilleures gestions. Ce sont des résultats d'une enquête fort éloquente auprès des intéressés (non manuels surtout), sur la façon dont ils se jugent utilisés.

Faut-il s'étonner de voir la plupart des répondants dénoncer la sous-utilisation de leur moi et d'apprendre que 80 % des personnes interrogées ne sont pas heureuses dans leur travail ? Il est vrai que l'ambiance de l'enquête s'y prête un peu, dans notre époque si éloignée de l'autosatisfaction comme de l'automorale.

Nous est rappelé ensuite que jamais la société n'a fait autant appel aux psychiatres. Peut-être faudrait-il, au-delà de cette vérité statistique, déterminer où sont la cause et l'effet.

Gardons-nous de jeter à quiconque la pierre ; la philosophale n'est pas encore trouvée dans ce domaine.

★ Verviers, 1974. Editions Marabout Monde moderne, 201 pages, 24 F.

Jean-François Bergier

NAISSANCE ET CROISSANCE DE LA SUISSE INDUSTRIELLE

DANS son célèbre *Voyage en Suisse*, Alexandre Dumas nous parlait beaucoup moins d'industrie que de glaciers, d'ours, de rochers et de truites. Et pourtant...

L'éminent Vaudois, professeur à Genève et Zurich, nous convie à remonter fort haut, non seulement à l'industrie avant l'industrie, mais à la préhistoire. Nous suivons ensuite le Moyen Age, tout étonnés d'une documentation aussi sûre, comme aussi de l'esprit... industrieux de ces habitants, non sans nous affliger, rétrospectivement, une fois de plus, de voir l'horlogerie française, chassée pour hérésie, se réfugier à Genève.

Au moment décisif, le dix-neuvième, deux grands atouts : la main-d'œuvre qualifiée et l'agriculture forte; nous retrouvons ici P. Bairoch et W. Rostov, le premier moins spectaculaire sans doute, mais combien plus pénétrant !

Quoi qu'il en soit, l'industrie suisse prend une place de choix dans les domaines les moins attendus ; peut-être les matières colorantes et la pharmacie auraient-elles mérité un peu plus de substance, tant elles dévoilent à l'extrême le grand secret de ce pays, dépourvu de ressources naturelles : « Donnez-moi un espace, peut-être un peu d'eau ; avec les hommes que je forme et les produits que j'importe, j'utiliserai l'ingrédient universel en sommeil, la matière grise. »

Regrettons un peu le manque d'indices quantitatifs nationaux et surtout l'absence de données sur les hommes, en particulier sur le renversement le plus étonnant de tous les temps en matière de migrations. Nous saluerons quelque jour ces compléments vitaux.

Cet excellent ouvrage, maniable à souhait, doit avoir sa place dans toute bibliothèque, d'historien et d'économiste, bien sûr, mais, aussi de tout autre.

★ Berne, 1974. Editions Francke, 170 pages.

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis numéro daté du dimanche-lundi un supplément radio télévision avec les programmes complets de la semaine.

LUNDI 8 JUILLET

● CHAINE I

20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Feuilleton : Deux ans de vacances, de J. Verne. Réal. G. Grangier.
Les trois jeunes garçons apprennent à vivre sur l'île et s'organisent.

21 h. 30 Emission littéraire : « Ouvrez les guillemets », de B. Pivot.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Actuel 2.
M. François Ceyrac, président du Conseil national du patronat français, répond aux questions de Philippe Bauchard (Europe 1), André Chambraud (le Point), *Raymond Gelly* (l'Humanité) *et Roger Michaud (France-Inter). Prés. D. Breem.*
21 h. 35 Le cabaret de l'histoire, de G. Breton.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Pour les jeunes : La courte échelle.
19 h. 55 Magazine : Les pieds sur terre.

20 h. 35 Film : « Cyclone à la Jamaïque », d'A. Mackendrick (1965), avec A. Quinn et J. Coburn.
En 1870, les enfants d'un planteur de la Jamaïque, regagnant l'Angleterre sur un navire marchand, tombent entre les mains d'une bande de pirates, et partagent leur existence, alors qu'on les croit morts.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Prestige de la musique. Orchestre national de l'O.R.T.F., dir. F. Leitner : « Concerto n° 3 en sol majeur pour violon et orchestre » (Mozart), « Symphonie n° 4 en mi bémol majeur, Romantique » (Bruckner). — 21 h. 30, Indicatif futur. — 22 h., Black and blue : Présentation des Festivals d'été. — 22 h. 45, Soliste, A. Lauteman (V. Mortari, A. Weber). — 23 h. 15, Libre parcours récital. — 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Dîner-concert : « Bourrée fantasque » (Chabrier), « Impromptu » (Pierné), « Prélude à l'après-midi d'un faune » (Debussy). — 20 h. 30 (S.), Musique ancienne. Radio-Brême présente un « Carmina Burana » (anonyme), par le Studio de musique ancienne de Munich. — 21 h. (S.), Aix-en-Provence. Duo de pianos Billard-Azaïs : « Sonate en sol » (J.-Ch. Bach), « Variations thème de Paganini » (Lutoslawski), « Lindaraja » (Debussy), « Trois danses slaves » (Dvorak), « Sonate en fa, opus 34 » (Brahms). — 23 h. (S.), Reprises symphoniques (A. Casanova, H. Tomasi). — 24 h. (S.), Molto cantabile. — 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

EUROPE 1 : 19 h. 20, Bilan de la Coupe du monde de football, avec Roger Piantoni.

TELEVISION (chaîne 2) : 20 h. 35, « Les problèmes économiques et sociaux vus par le patronat », avec M. F. Ceyrac.

MARDI 9 JUILLET

● CHAINE I

15 h. 35 Tour de France.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Hommage à Francis Blanche : A bout portant (rediffusion).
21 h. 30 Magazine : Pourquoi pas ? Latitude 101, de F. de la Grange. « La Perse des temps modernes ».
22 h. 30 Emission musicale : Cantates baroques.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. « L'Equipée sauvage », de L. Benedek (1953). Avec M. Brando et L. Marvin (N.).
Deux bandes de jeunes gens qui passent le week-end à moto sèment le trouble et le désordre dans une bourgade de la province américaine.
Sociologie des « blousons noirs » et romantisme de Marlon Brando il y a vingt ans.
Débat : La moto.
Avec la participation du professeur Leauté, directeur de l'Institut de criminologie ; de M. Barret, directeur du « Moto-Journal » ; de M. Pernet, journaliste à « l'Equipe » ; de M. Gentile, directeur adjoint d'une société d'assurance.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Tour de France.
20 h. 10 Pour les jeunes : Laurel et Hardy.

20 h. 35 Dramatique : « les Flocons rouges », de M. Lewis-Schreiber. Réal. B. Maigrot. Avec C. Jurgens, J. Holt, E. Allain.
Dans une station de sport d'hiver, une jeune femme qui attend son mari rencontre un monsieur riche, souffrant de l'insouciance de son épouse.
21 h. 30 Initiation artistique : L'œil apprivoisé. « Mille et une couleurs ».

● FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues, émission de R. Pillaudin enregistrée en public : « L'Indochine vingt ans après Genève », avec Madeleine Reberioux et Lê Thanh Khôi.
Ce dialogue a lieu justement peu après la transformation en mission permanente de la représentation qu'avait à Paris le gouvernement révolutionnaire provisoire (G.R.P.).
23 h. 20, Atelier de création radiophonique : « Réseau sept », de Jolas.

● FRANCE-MUSIQUE

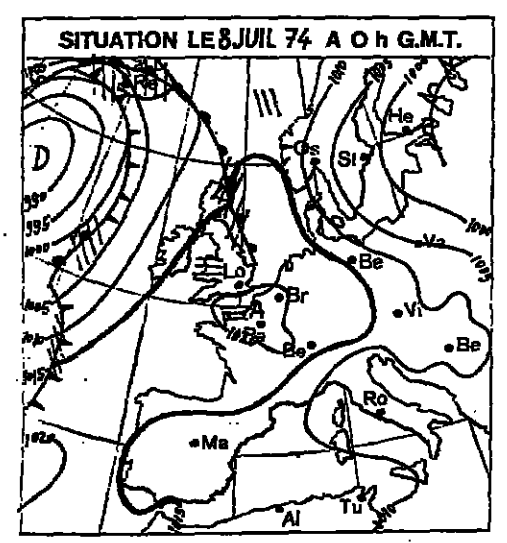
20 h. (S.), Dîner-concert : La musique de ballet de Léonard Bernstein. — 20 h. 30 (S.), Concours international de guitare. — 21 h. (S.), En direct de l'hôtel de ville d'Aix-en-Provence : Georghe Zamfir et son ensemble roumain. — 23 h., Aspect du sacré dans le monde moderne. Chœurs de la R.T.B.-B.R.T., quatuor vocal de l'Ensemble musica polyphonica (G. de Machaut, Stravinsky). — 24 h. (S.), La musique et ses classiques : M. Locke, A. Berg, P. Petit, Beethoven. — 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

FRANCE-INTER : 11 h. 30, M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, ministre de la justice.

EUROPE 1 : 19 h. 20, M. Michel Debré, ancien ministre.

MÉTÉOROLOGIE


SITUATION LE 8 JUIL 74 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 9-7-74 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ∼ Verglas dans la région

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages → Sens de la marche des fronts
Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 8 juillet à 0 heure et le mardi 9 juillet à 24 heures :

Les pressions restent élevées du sud des Açores à la France et à l'Europe centrale et, de ce fait, les perturbations du courant atlantique passeront sur les îles Britanniques et iront vers la mer de Norvège et la Scandinavie. Seuls quelques nuages, en bordure de ce courant perturbé, pourront toucher la France.

Mardi 9 juillet, le temps sera ensoleillé et chaud sur toute la France. Il y aura seulement quelques brumes le matin dans le Nord et le Nord-Ouest et quelques nuages passagers l'après-midi en Bretagne et près de la Manche.

Lundi 8 juillet, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1.024,4 millibars, soit 768,4 millimètres de mercure.
et 25.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8) : Biarritz, 25 et 15 degrés ; Bordeaux, 27 et 12 ; Brest, 21 et 12 ; Caen, 21 et 10 ; Cherbourg, 18 et 13 ; Clermont-Ferrand, 22 et 7 ; Dijon, 23 et 11 ; Grenoble, 21 et 9 ; Lille, 21 et 10 ; Lyon, 23 et 11 ; Marseille, 27 et 15 ; Nancy, 20 et 7 ; Nantes, 25 et 14 ; Nice, 25 et 21 ; Paris-Le Bourget, 24 et 10 ; Pau, 27 et 13 ; Perpignan, 31 et 22 ; Rennes, 21 et 12 ; Strasbourg, 21 et 13 ; Tours, 23 et 12 ; Toulouse, 27 et 12 ; Ajaccio, 25 et 15 ;

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 19 et 12 degrés ; Athènes, 31 et 23 ; Bonn, 19 et 8 ; Bruxelles, 21 et 10 ; Le Caire, 34 et 22 ; îles Canaries, 24 et 20 ; Copenhague, 20 et 14 ; Genève, 22 et 9 ; Lisbonne, 30 et 16 ; Londres, 23 et 16 ; Madrid, 34 et 15 ; Moscou, 18 et 14 ; New-York, 31 et 22 ; Palma-de-Majorque, 29 et 15 ; Rome, 26 et 20 ; Stockholm, 14 et 12.

Colloque

● *Un colloque, « Science, éthique, esthétique »,* aura lieu au siège de l'UNESCO, place de Fontenoy, à Paris, du 9 au 12 juillet, avec la participation de savants et d'universitaires de nombreux pays.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 7 juillet 1974 :

DES LOIS

● Fixant à dix-huit ans l'âge de la majorité ;

● Autorisant la ratification de l'acte additionnel portant modification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales ;

● Autorisant l'approbation de la convention générale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Niger en matière de sécurité sociale, signée à Niamey, le 28 mars 1973, et complétée par trois protocoles.

DES LISTES

● Des banques inscrites au 1er juillet 1974 ;

● Des banques inscrites et des banques radiées et modifications à des inscriptions.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS - IXe

CARNET

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de
Mlle Myassar Honda
avec M. Mouffock Yahia.
La cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité le 7 juillet 1974, à Alep (Syrie).
3, rue Serret, 75 015 Paris.

Nécrologie

— Le docteur et Mme Pierre Adler et leurs enfants,
M. et Mme Marc Bamberger et leurs enfants,
ses fils, belle-fille, petits-enfants, frère, belle-sœur, neveux et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Adélaïde ADLER,
née Bamberger,
orthophoniste,
survenu à Paris le 30 juin 1974 à l'âge de soixante-neuf ans.
Les obsèques ont eu lieu le 5 juillet 1974 dans la plus stricte intimité.
118, avenue du Général-Leclerc, 75 014 Paris.
1, rue de Lattre-de-Tassigny, 92 200 Neuilly-sur-Seine.

— Mme Roger Bellon, née Jacqueline Bondroit, son épouse ;
Mme et M. Jacques Pastorino, ses fille et gendre ;
Salina, Sandra et Jean-Roger Pastorino, ses petits-enfants ;
Mme Charles Rivière, née Paulette Bellon, sa sœur ;
M. et Mme Alain Bellon-Gronnier, ses neveu et nièce ;
Jean-Jacques et Roger Bellon-Gronnier, ses petits-neveux,
M. et Mme Jean Gronnier, ses beau-frère et belle-sœur ;
Mlle Sylvie Gronnier, sa nièce ;
M. et Mme Dotre, ses beau-frère et belle-sœur ;
Sylvie, Véronique et Thierry Bondroit, ses neveux ;
Les familles Bertulot, Marseul et Lepicouche,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 3 juillet 1974, dans sa soixante-neuvième année, de
M. Roger BELLON,
H.E.C.,
fondateur du laboratoire Roger-Bellon,
colonel-pilote honoraire de l'armée de l'air,
ancien parachutiste,
ancien déporté à Buchenwald,
grand officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec cinq citations,
médaille de la Résistance,
médaille de la Déportation,
croix du combattant volontaire de la Résistance,
commandeur du Mérite agricole,
médaille de l'aéronautique,
officier de la Santé publique,
officier de l'ordre de Léopold de Belgique,
croix de guerre belge 1939-1945,
et de nombreuses décorations étrangères,
maire de la commune de Romilly-sur-Aigre (Eure-et-Loir).
Un dernier hommage lui a été rendu le même jour dans la cour du manoir du Jonchet, à Romilly-sur-Aigre, à 11 h. 30.
L'inhumation a eu lieu ensuite dans le caveau de famille au cimetière de Romilly-sur-Aigre.
Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes.
55, boulevard du Commandant-Charcot, 92 200 Neuilly-sur-Seine.
Manoir du Jonchet, Romilly-sur-Aigre, 28 220 Cloyes-sur-le-Loir.

— Le président,
Le conseil d'administration,
La direction générale,
Le personnel du laboratoire Roger-Bellon,
ont le grand regret de faire part du décès de
M. Roger BELLON,
fondateur du laboratoire Roger-Bellon,
grand officier de la Légion d'honneur.
Un dernier hommage lui a été rendu le même jour dans la cour du manoir du Jonchet, à Romilly-sur-Aigre, à 11 h. 30.
L'inhumation a eu lieu ensuite dans le caveau de famille, au cimetière de Romilly-sur-Aigre.
Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes.
55, boulevard du Commandant-Charcot, 92 200 Neuilly-sur-Seine.
Manoir du Jonchet, Romilly-sur-Aigre, 28 220 Cloyes-sur-le-Loir.

— Mme Roger Sautereau et ses enfants, ainsi que tous ses amis, ont la profonde douleur de faire part de la mort de
Mme Alice CERF,
dite Jean Alley.
Ses obsèques ont eu lieu le 4 juillet dans la plus stricte intimité.

— Mme Pierre Couturier, née Marie-Thérèse Tavernier, son épouse,
Les Pères Jacques et François Couturier, eudistes,
M. et Mme Bruno Couturier et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Vallée, leurs enfants et leur petit-fils,
M. et Mme Olivier Bigault et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Pattier et leurs enfants,
M. et Mme Louis Couturier et leurs enfants,
M. et Mme Alain Rhôné et leurs enfants, ses enfants, ses petits-enfants, son arrière-petit-fils,
M. et Mme Pierre Hamelin, leurs enfants et petits-enfants,
Mme E.-P. de Courteille,
Mme Philippe Couturier, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Henry Tavernier, leurs enfants et petits-enfants,
Les enfants de M. et Mme Jean Couturier et leurs enfants, ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, petits-neveux et petites-nièces,
ont la douleur de faire part de la mort de
M. Pierre COUTURIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier du Mérite social,
pieusement décédé le vendredi 5 juillet.
Obsèques en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Versailles le mardi 9 juillet, à 14 h. 15.
Inhumation cimetière du Père-Lachaise, à 16 heures.
75, rue du Maréchal-Foch, 78 000 Versailles.

— Mme Bernard Decloux,
M. Thierry Decloux,
Mme Jean Decloux,
M. et Mme Ph. Decloux et leurs enfants,
Le baron et la baronne P. de Mareuil,
Le baron et la baronne G. de Mareuil et leur fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès subit de
M. Bernard DECLOUX,
leur époux, père, fils, frère, beau-frère et oncle, muni des sacrements de l'Eglise, en son domicile d'Orgerus, le 6 juillet, dans sa quarante-cinquième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le 10 juillet, à 10 h. 45, en l'église d'Orgerus, où l'on se réunira.

— M. Albert Dolmazon,
M. et Mme Claude Birard et leur fille,
M. et Mme Claude Brosse, leurs enfants et petit-fils,
Mlle Marie-Laure Chapelon,
Tous ceux qui l'ont connue et aimée,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Albert DOLMAZON,
née Jeanne Gerin,
directrice d'école honoraire,
survenu le 30 juin 1974 dans sa soixante-dix-neuvième année.
Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu le mardi 2 juillet à Vaison-la-Romaine.
Notre-Dame-des-Champs.
84 110 Vaison-la-Romaine.

— Mme Rodolphe Gutmann,
M. et Mme Melvin L. Perlman,
M. et Mme Ernest Gutmann,
Docteur et Mme Raymond Gutmann,
Mme Else Lewin,
M. et Mme Alfred Lewin,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Rodolphe GUTMANN,
conseil en brevets d'invention,
survenu le 5 juillet 1974 dans sa soixante-treizième année.
Les obsèques auront lieu le mardi 9 juillet.
Réunion au cimetière du Vésinet (Yvelines), à 14 h. 15 précises.
Ni fleurs ni couronnes.
73, avenue Niel, 75 017 Paris.

— Les associés, les collaborateurs et tout le personnel du cabinet Plasseraud,
ont le profond regret de faire part du décès de
M. Rodolphe GUTMANN,
conseil en brevets d'invention,
survenu le 5 juillet 1974 dans sa soixante-treizième année.
L'inhumation aura lieu le mardi 9 juillet au cimetière du Vésinet (Yvelines).
On se réunira à l'entrée du cimetière, à 14 h. 15.
Ni fleurs ni couronnes.
84, rue d'Amsterdam, 75 008 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Marcel JACQUINOT,
pianiste,
survenu le 3 juillet à Paris.
Les obsèques auront lieu le mercredi 10 juillet, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil.
Ni fleurs ni couronnes.
De la part de :
Mme Marcel Jacquinot,
M. et Mme Sigmund Mineikos de Gozdawa et leur fils.
6, rue Donizetti, Paris-16e.

— Marcel Larnaude
a la douleur d'annoncer le décès de
Mme Marcel LARNAUDE,
née Marcelle Favre,
survenu le 1er juillet 1974 en son domicile, 2, avenue de Ségur, Paris-7e.
Les obsèques ont eu lieu le vendredi 5 juillet 1974.

— Mme Maurice Levy,
Mme Raymond Weyl et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice LEVY,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier du Mérite agricole,
survenu dans sa quatre-vingt-douzième année.
Ses obsèques ont eu lieu à Colmar le 1er juillet en toute intimité.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.
9, rue Marbeau.

— Le recteur de l'académie de Dijon, chancelier de l'Université,
Les inspecteurs d'académie en résidence,
Les inspecteurs pédagogiques régionaux,
Les corps d'inspection de l'académie,
ont la douleur de faire part du décès de
M. René MICHEL,
inspecteur pédagogique régional de lettres.
Les obsèques ont été célébrées le 25 juin au Lion-d'Angers (Maine-et-Loire).
Hôtel de l'Académie, 51, rue Monge, 21 000 Dijon.

— On apprend la mort de notre confrère
M. René PARI,
photographe au « Figaro »,
décédé à Paris le dimanche 7 juillet.
[Né le 20 mai 1913, René Pari avait été pendant vingt ans photographe au « Figaro littéraire » et travaillait depuis trois ans au « Figaro ».
En 1944, il s'était engagé dans la 2e D.B. et avait suivi le général Leclerc dans la campagne d'Alsace.]

— Mme Julien I. Rouge,
Mme Rodolphe Rey,
M. Maurice-François Rouge,
M. et Mme Michel Bezançon,
Isabelle, Sylvie, Anne,
Toute sa famille et de nombreux amis,
ont l'immense chagrin d'annoncer le décès subit en son domicile, 97, rue du Bac, Paris-7e, le 4 juillet 1974, de
Mme Maurice-François ROUGE,
née Simone Rey.
Le service religieux aura lieu au temple du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e, le mardi 9 juillet, à 14 heures, suivi de l'inhumation dans l'intimité à Saint-Léger-en-Yvelines (Yvelines).
« Je vous donne ma paix. »
(Jean, 14-27.)
Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

— A l'occasion du quatrième anniversaire de la disparition du professeur André PHILIP, une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 888

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									■
IV						■	■		■
V				■					
VI				■					
VII		■		■				■	
VIII									■
IX		■				■			
X			■		■				
XI	■						■		

HORIZONTALEMENT

I. Prend le temps comme il vient. — II. Grosse chaleur. — III. Mange entre les repas. — IV. Le symbole de l'innocence et de la simplicité. — V. Lettres de séduction ; Prénom masculin. — VI. Moyen de défense type ; Se rejoignent en des croisements dangereux. — VII. Pièce de soutien. — VIII. Le petit écran. — IX. Ne peut que gagner à l'alignement ; N'était pas étrangère à la question. — X. Article étranger ; Localisé. — XI. De quoi assommer un bœuf ! ; Commence terrassier et finit architecte.

VERTICALEMENT

1. Dans son genre, on peut dire que c'était un collectionneur très spécialisé. — 2. Personne d'un certain âge ; Son cœur n'est plus libre *(épelé)*. — 3. Un qui est toujours prêt à faire des histoires. — 4. Câble ; Sans voiles. — 5. S'adapte parfois à un canard. — 6. Caractère grec ; Surveilla étroitement. — 7. Aromate ; Accompagnaient de leurs accents plaintifs les départs vers les champs Elysées. — 8. Etait malgré tout très fréquentable ; On a intérêt à ne pas l'oublier. — 9. Pronom ; N'implique aucune différence ; Malmené par le temps.

Solution du problème n° 887

HORIZONTALEMENT

I. Fauteuils. — II. Ossa ; Seau. — III. Si ; Dan. — IV. Slave ; Aél. — V. Oenone ; Ro. — VI. Citrons. — VII. Etreinte. — VIII. Ure ; EE ; St. — IX. Surette. — X. Se ; NS. — XI. Qui ; Ciel.

VERTICALEMENT

1. Fossoyeurs. — 2. Asile ; TR ; EQ. — 3. Us ; Ancres. — 4. Ta ; Voie ; Uni. — 5. Dentiers. — 6. Usa ; Ernée. — 7. Iéna ; OT ; Tri. — 8. La ; Ernest. — 9. Su ; Los ; Tell.

GUY BROUTY.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries : I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

ARTS ET SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. 30 : Manon.
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Fourberies de Scapin ; l'Ile des esclaves.

Les autres salles

Daunou, 21 h. : Les portes claquent.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong
Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui
Hébertot, 21 h. : Candida.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon
Le Lucernaire, 20 h. 30 : J'ai d'la chance.
Nouveautés, 20 h. 45 : Pauvre France.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe
Théâtre de la Cour des Miracles, 20 h. 30 : J'ai confiance en la justice de mon pays
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h. 30 : Phèdre — Salle II, 20 h. 15 : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; (La Galerie), 21 h. : les Ombres.

Les théâtres de banlieue

Puteaux, Théâtre des Hauts-de-Seine, 20 h. 30 : la Double Inconstance.

Les cafés-théâtres

Au bec fin, 21 h. 30 : Oraison et les dactylos ; 22 h. 30 : Je suis à vendre ; 24 h. : Yann B...
Au vrai chic parisien, 20 h. : Jacques Higelin ; 22 h. : Luis Rego.
Le Fanal, 21 h. : Histoire du fabuleux Cagliostro
Le Jour de Fête, 21 h. : la Manivelle ; 22 h. : Mi Gnasa ; 23 h. : C'est en se mouchant qu'on devient moucheron ; 24 h. : les Dessins de Laville.
Petit Casino, 21 h. 30 : La rentrée de Greta Garbo ; 22 h. 45 : Douby or not Douby.
Le Tripot, 20 h. 30 : les Aventures d'Aubergine.

Les chansonniers

Caveau de la République : Sept ans pis ou sept ans mieux.

Lundi 8 juillet

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Le music-hall

Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.
Olympia, 21 h. 30 : Billy Cobham.
Tour Eiffel, 21 h. 30 : Les magiciens sont parmi nous.

Le cirque

Carré Thorigny (hôtel Salé), 20 h. : le Cirque Gruss.

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS

Théâtre, hôtel d'Aumont, 20 h. 30 : Orphée-clown ; Auberge de l'Aigle-d'Or, 20 h. 30 : Comment harponner le requin.

Cinéma, hôtel de Lamoignon, 21 h. 30 : A nous la liberté, de R. Clair.

Musique, hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : G. Leonhardt, clavecin (Bach, Boëhm, Forqueray, Frescobaldi).

Dans la rue, place du Marché-Sainte-Catherine, 20 h. : George Dandin ; square Langlois, 20 h. 45 :

La danse

Biothéâtre, 20 h. 30 : Danses de l'Inde du Sud.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Théâtre français de la danse
Théâtre du Châtelet, 21 h. : Ballet-Théâtre, Joseph Russillo.
Théâtre d'Orsay, 18 h. : Graziella Martinez.

Les concerts

Eglise Saint-Médard, 21 h. : G. Fumet et J.-L. Gil, flûte et orgue (Bach, Haendel, Mozart, Vivaldi).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52)
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Omnia, 2e (231-39-36), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AXEL (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86)
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny Palace, 5e (033-07-76), Gaumont Sud, 14e (331-51-16), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Victor-Hugo, 16e (727-49-75)
LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Montparnasse Pathé, 14e (326-65-13), Madeleine, 8e (073-56-03), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain Village, 5e (633-87-59), Concorde, 8e (359-92-84)
LA COURSE EN TETE (Fr.) : Omnia, 2e (231-39-36).
LE CUISINIER DE LUDWIG (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount Montparnasse, 14e (326-22-17), Boul' Mich, 5e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount Maillot, 17e (747-24-24), Paramount Orléans, 14e (580-03-75), Paramount Montmartre, 18e (606-34-24), Lux Bastille, 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34)
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Royal Passy, 16e (527-41-16)
FEMMES AU SOLEIL (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Elysées II SP, 8e (225-64-29), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-56-16)
FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), UGC-Marbeuf, 8e (225-47-19)
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), UGC-Marbeuf, 8e (225-47-19).
HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78)
1789 (Fr.) : 14 Juillet, 11e (700-51-13), Quintette, 5e (033-35-40).
MONOLOGUE (Sov.) : La Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23)
LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.-Tch., v.o.) : Pagode, 7e (551-12-15)
MAGOO ET Cie (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), de 12 h. à 18 h. 30.
LES ORDRES SONT LES ORDRES (It., v.o.) : Balzac, 8e (359-52-70).
LE PROTECTEUR (Fr.) : Athéna, 12e (343-07-48), Gramont, 9e (742-95-82), Fauvette, 13e (331-60-74)
SHAFT CONTRE LES TRAFIQUANTS D'HOMMES (**) (A., v.o.) : Ermitage, 8e (225-15-99) ; (v.f.) : Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02).
SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Dragon, 6e (548-54-74) ; (v.f.) : Maxeville, 9e (770-72-87), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96), Mayfair, 16e (525-27-06), Montparnasse, 14e (326-65-13).
SWEET MOVIE (Fr.-Ca., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Quintette, 5e (033-35-40) ; (v.f.) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
STAVISKY (Fr.) Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) Caravelle, 18e (387-50-70)
SUPER TEMOIN (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; v.f. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
TERRE BRULEE (Ang., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
TOUTE UNE VIE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08)
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brés., v.o.) (**) : Studio Alpha, 5e (033-39-47)
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : U.G.C. Odéon, 5e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03), Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Liberté, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (734-20-70), Murat, 16e (288-99-75)
UN HOMME QUI DORT (Fr.) : le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. 15 et 22 h. 15
UNE TOSCA PAS COMME LES AUTRES (It., v.o.) : St-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Quintette, 5e (033-35-40)
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Arlequin, 6e (548-62-25), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Méry, 17e (522-59-54).

Les films nouveaux

MEURTRES AU SOLEIL, film américain de Antonio Isasi, avec C. Mitchum, K. Malden, R. Vallone. — v.o. : Saint-Germain Huchette (5e) (633-87-59), Mercury (8e) (225-75-90) ; v.f. : Clichy Pathé (18e) (522-37-41), Gaumont Convention (15e) (828-42-27), Fauvette (13e) (331-56-86), ABC (2e) (236-55-54), Gaumont Gambetta (20e) (797-02-74), Gramont (2e) (742-95-82), Belle Epine (Thiais), Flanades (Sarcelles), Publicis (La Défense), Artel (Rosny), Gamma (Argenteuil).

DON ANGELO EST MORT, film américain de Richard Fleicher, avec Anthony Quinn. — v.o. : Studio Cujas (5e) (033-89-22), Ermitage (8e) (359-15-71) ; v.f. : Rex (2e) (236-83-93), Telstar (13e) (331-06-19), Rotonde (16e) (633-08-22), Cyrano (Versailles), Dame Blanche (Garches), Ulis (Orsay), Alpha (Argenteuil).

LA VIREE SUPERBE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxéville, 9e (770-72-87), Luxembourg, 6e (633-97-77).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Maxéville, 9e (770-72-87).

Les grandes reprises

AIR MAIL (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).
LE BAL DES VAMPIRES (Ang.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (356-71-08).
BLOW UP (Ang., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES CHOSES DE LA VIE (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Biarritz, 8e (359-42-33) (sous-titres anglais), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Cinémonde-Opéra, 1er (770-01-90), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Actua Champo, 5e (033-51-60).
2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37)
DUEL (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40)
LOST WEEK-END (A., v.o.) : Dominique, 7e (551-04-55), relâche lundi.
M LE MAUDIT (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
MORGAN (Ang., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e, (326-48-18)
LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Paramount-Odéon (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Paramount-Maillot et Saint-Cyr (747-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Capri, 2e (508-11-69).
OUT I SPECTRE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h.
PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.f.) (*) : Escurial, 13e (707-28-04).
LA RUEE VERS L'OR (A.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LA SALAMANDRE (Suis.) : Monge, 5e (033-51-46).
SATYRICON (It., v.o.) (**) : Murat, 16e (288-99-75).
LES TROIS AGES (A.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paris, 8e (359-53-99).
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Action, 6e (325-85-78).
JEUX INTERDITS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44) Studio Raspail, 14e (326-38-98).
LITTLE BIG MAN (A.) (**) : Pagode, 7e (551-12-15), Vendôme, 2e (073-97-52), Marotte, 2e (231-41-39)
TRISTANA (Esp.) : V.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), La Clef, 5e (337-90-90)

Les séances spéciales

A BOUT PORTANT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h.
L'AUTRE (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90), 10 h., 12 h. et 24 h.
JERRY CHEZ LES CINOQUES (A v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h., 24 h.
JULES ET JIM (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (236-12-80), à 19 h. 50 et 22 h. 10.
JOHN MAC CABE (A., v.o.) Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LES MALES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h. 15.
MORE (vers. angl.) : le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h., 14 h., 16 h., 18 h.
MUSIC LOVER (Ang., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (236-12-80), à 11 h. 30 et 0 h. 30.
POPEYE ET MATHURIN : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82), à 13 h. 30, 15 h., 16 h. 30.
LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
SATYRICON (It., v.o., **) : Châtelet-Victoria, 1er (236-12-80), à 13 h. 30, 15 h. 40 et 17 h. 50.
SLEEPING BEAUTY (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90), 10 h., 12 h. et 24 h.
SHOW GRAND BURLESQUE AMERICAIN : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82), à 13 h. 30 et 24 h.
LE SURVIVANT (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90), 10 h., 12 h., 24 h.
TEX AVERY FOLIES (A., v.o.) : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82), à 19 h. 30, 21 h., 22 h. 30 et 24 h.

Les festivals

FESTIVAL BERGMAN (v.o.). — Racine, 6e (633-43-71) : L'Œil du diable.
FESTIVAL PAUL NEWMAN. — Studio Parnasse, 6e (326-58-00), 14 h. : la Brune brûlante ; 16 h. : Butch Cassidy et le Kid ; 18 h. : Rachel, Rachel ; 20 h. : l'Arnaqueur ; 22 h. : De l'influence des rayons gamma sur le comportement des marguerites.
HISTOIRE DE L'OUEST VUE PAR LE WESTERN (v.o.). — Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : La première balle tue.
HISTOIRE DE L'OUEST VUE PAR LE WESTERN (v.o.) — Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : le Convoi des braves.
HISTOIRE DE L'OUEST VUE PAR LE WESTERN (v.o.). — Action-République, 11e (815-51-33) : la Horde sauvage.
SEMAINE DU NOUVEAU CINEMA PORTUGAIS ET RETROSPECTIVE MANUEL DE OLIVEIRA (v.o). — Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15) : Acto da primavera.
SUSPENSE SUSPENSE (v.o.). — André-Bazin, 13e (337-74-39) : Les bourreaux meurent aussi.
FESTIVAL SCIENCE-FICTION (v.o.). — Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) : Le jour où la Terre s'arrêta.
POP' VARIATIONS (v.o.). — Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. : concert pour le Bangladesh ; 16 h. : Pink Floyd à Pompéi ; 17 h. 30 : Help ; 19 h. : Let it be ; 20 h. 30 : Gimme Shelter ; 22 h. : Easy Rider
FESTIVAL DU CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : les Comancheros ; 16 h. : la Diligence vers l'Ouest ; 18 h. : Catch 22 ; 20 h. : la Poussière, la Sueur et la Poudre ; 22 h. : Patton.
FESTIVAL DU CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : la Rivière rouge ; 16 h. : l'Etrange Créature du lac Noir ; 18 h. : Hombre ; 20 h. : Abattoir 5 ; 22 h. : les Cent Fusils.
FESTIVAL MARX BROTHERS (v.o.). — Noctambules, 5e (033-42-34) : Noix de Coco.

Visites et conférences

MARDI 9 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 14 h. 30 et 15 h. 30, 25 bis, rue Victor-Hugo, Mme Carcy : « Musée français du pain » (entrées limitées). — 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Legregeois : « L'hôtel de Lauzun ». — 15 h., devant Saint-Séverin, Mme Lemarchand : « Saint-Séverin et Saint-Julien-le-Pauvre ». — 15 h., 11, quai Conti, Mme Stoppelaere : « Hôtel des Monnaies ». — 21 h. 15, devant l'église Saint-Paul, Mme Gatouillat : « Le Marais illuminé ».

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'île Saint-Louis » (A travers Paris). — 15 h., métro Hôtel-de-Ville, M. Elby-Hennion : « Du Paradis au Marais au Marais du Temple : le Ciel et l'enfer » (Connaissance de Paris). — 15 h., portail de Saint-Gervais : « Jardins, cours et souterrains inconnus à Saint-Gervais » (Paris et son histoire).

A L'HOTEL DROUOT

Mardi

VENTES

S. 1. - Tabix XIXe. Bibelots. Bon mobilier. S.C.P. Loudmer, Poulain, Cornette de Saint-Cyr.
S. 4. - Bns meubles. Me Pescheteau.
S. 7. - Bib. Bijx. Me le Blanc.
S. 12. - Meubles. Me Thuillier.
S. 14. - Ameubl. Mes Boisgirard.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :

FRANCE :

Quinze jours	14 F
Trois semaines	20 F
Un mois	25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :

Quinze jours	20 F
Trois semaines	29 F
Un mois	38 F

EUROPE (avion) :

Quinze jours	31 F
Trois semaines	45 F
Un mois	60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

LA MORT DE FRANCIS BLANCHE

L'acteur, auteur et chansonnier Francis Blanche est mort samedi à Paris des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de cinquante-trois ans.

Un touche-à-tout loufoque

Francis Blanche avait touché à tout dans le spectacle, il avait mille occupations et il semblait toujours avoir l'air de vouloir créer d'autres occasions d'écrire, de jouer, d'animer.

Il avait débuté il y a trente-cinq ans avec des chansons d'actualités, des fables et des textes pour Charles Trenet (*Sur le fil*, *Débit de lait, débit de l'eau*), quand il rencontra Pierre Dac et s'engagea dans la voie loufoque, malmenant joyeusement la logique et l'esprit cartésien. Blanche et Dac allaient collaborer ensemble pendant quinze ans, lançant à la radio d'interminables feuilletons burlesques, plus de trois mille épisodes de dix minutes par jour de *Malheur aux barbus* et *Signé Furax*, qui racontait l'histoire d'un personnage mégalomane confronté à des situations contrastant avec son comportement. A la radio encore, Francis Blanche allait signer *les Kangourous n'ont pas d'arêtes* et prendre tous les dimanches, pendant des années, la voix de M. Macheprot pour lancer au téléphone gags, calembours, non sans un certain cynisme.

Petit, rondouillard et la voix haut perchée, Francis Blanche s'amusait aussi dans la chanson en parodiant *la Truite* de Schubert, dans le cinéma où il joua dans nombre de films qui étaient sauvés le temps d'un quart d'heure, par son irrésistible drôlerie (on se souvient notamment de son interprétation du commandant Schultz, dans *Babette s'en va-t-en guerre*), au théâtre enfin où il présenta deux pièces (*Adieu Berthe* et *Un yaourt pour deux*) qu'il interpréta lui-même en se laissant entraîner par le mouvement du dialogue, par le rythme, et en improvisant, en brodant, en développant des gags ou en faisant naître d'autres. — C. F.

[Francis Blanche était né à Paris le 20 juillet 1921. Auteur, producteur et animateur de radio, acteur de théâtre et de cinéma, Francis Blanche écrira aussi des chansons, des livres de poèmes, des revues, un ballet (*Septuor*), des scénarios parmi lesquels *l'Assassin est à l'écoute* (1948), *Une fille à croquer* (1951), *Ah ! les belles bacchantes* (1954). Francis Blanche avait aussi participé aux dialogues de *la Grande Bouffe* et avait réalisé lui-même, en 1962, *Tartarin de Tarascon*.

Parmi ses apparitions au cinéma, citons : *Tire-au-flanc* (1949), *Quai de Bercy* (1952), *Ah ! les belles bacchantes* (1954), *les Motards* (1958), *Babette s'en va-t-en guerre* (1959), *les Tontons flingueurs* (1963). Avec Pierre Dac, Francis Blanche avait récemment présenté un nouveau numéro burlesque au cabaret et au music-hall.]

O.R.T.F.

LA RÉFORME DE LA RADIO-TÉLÉVISION

M. Chirac : les ressources de la redevance seront réparties sur des critères de qualité

Dans une interview accordée lundi 8 juillet au *Quotidien de Paris*, M. Jacques Chirac, premier ministre — répondant à une question sur la concurrence dans le cadre de la réforme de l'O.R.T.F., et la garantie de qualité des futurs programmes, — déclare :

« Pour veiller au respect de ce niveau culturel, un organisme, dont les structures et les modalités restent à définir, sera chargé de répartir la redevance perçue par l'Etat entre tous les établissements publics autonomes nés de la décentralisation de l'O.R.T.F. Il le fera en fonction de plusieurs critères : celui du taux d'écoute et celui de la qualité culturelle des émissions. Pour la détermination de ces critères, il faudra, bien sûr, établir des bases solides. Mais, en tout cas, notre intention n'est pas du tout, bien au contraire, de négliger cet aspect essentiel de la télévision. »

M. Marceau Long : l'O.R.T.F. a prouvé sa maîtrise

M. Marceau Long a adressé, vendredi 5 juillet, un message aux agents de l'O.R.T.F. par le circuit vidéo intérieur. Après les décisions prises mercredi par le gouvernement, aboutissant à l'éclatement de l'Office, le P.-D.G. a demandé au personnel « *de ne pas céder à l'inquiétude* ».

« *Je sais*, a déclaré M. Long, *le désarroi de ceux qui, depuis de longues années, donnent à l'Office le meilleur d'eux-mêmes. (...) Osons le dire, même si c'est à contre-courant de l'opinion, qu'en ses dix années d'existence l'O.R.T.F. a prouvé sa maîtrise tant sur le plan des réussites techniques que sur celui de la qualité de l'art télévisuel, donc de celle du programme, quoi qu'en disent certains.* »

* * *

L'Intersyndicale des personnels de l'Office (S.N.J., F.S.U., C.G.T., C.F.D.T.) a commenté cette déclaration, vendredi en fin d'après-midi :

« *Loin d'apaiser les inquiétudes des personnels de l'O.R.T.F., la déclaration de M. Marceau Long n'a fait que les aggraver. D'autant plus que le P.-D.G. présente cette réforme comme un fait acquis, semblant préjuger la décision du Parlement. En février dernier, devant le comité d'entreprise, M. Marceau Long faisait du maintien d'un organisme central la pierre angulaire de l'unité de l'Office et des garanties de son personnel. Il n'est même plus question aujourd'hui de ce maigre paravent. Le P.-D.G. défend avec autant d'assurance un projet radicalement différent de celui dont il avait vanté les mérites. Comment, dans ces conditions, pourrions-nous croire aujourd'hui à ses apaisements de circonstance ? Comment n'apparaîtrait-il aps comme un agent liquidateur ? Pour défendre l'emploi, le personnel saitqu'il doit avant tout compter sur ses propres forces. Il se prépare à cette échéance.* »

Les représentants des partis politiques de gauche et des grandes centrales syndicales se réuniront le mardi 9 juillet pour arrêter une attitude commune vis-à-vis des projets gouvernementaux concernant l'O.R.T.F.

● *L'association « Télé-Liberté »* estime, dans un communiqué, que le gouvernement, qui « *refusait du bout des lèvres en public une privatisation directe qu'il appelait de tous ses vœux en secret, vient néanmoins de porter un coup décisif au service public de la radio-télévision* ».

● *Le syndicat général des journalistes Force ouvrière estime* — « *en accord avec les organisations F.O. de l'O.R.T.F.* » — que le projet de réforme de l'O.R.T.F. « *n'affranchira pas la radio et la télévision de la tutelle du pouvoir, les P.-D.G. des sociétés nationales étant nommés par le gouvernement* ».

● *Le comité de liaison presse-police-justice* annonce dans un communiqué sa décision « *d'engager une campagne d'information sur la défense du service public O.R.T.F.* ». Le comité se déclare « *solidaire des positions prises par les intersyndicales de journalistes et de l'O.R.T.F., notamment en ce qui concerne les menaces sur l'emploi* ». Le projet de réforme du gouvernement, ajoute-t-il, « *entraînera inéluctablement la privatisation* » de la télévision.

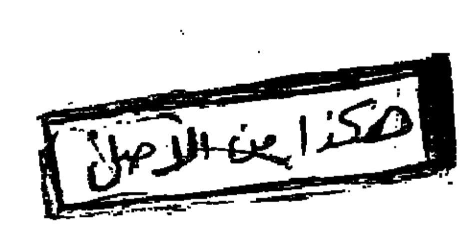
La Fédération syndicale unifiée pourrait adhérer à la C.F.D.T.

De toutes les organisations syndicales représentatives du personnel à l'O.R.T.F., la Fédération syndicale unifiée (F.S.U.) est celle que l'éclatement de l'Office met le plus dans l'embarras. Groupant des agents statutaires de diverses catégories — mais surtout des techniciens, — cette organisation autonome se trouve menacée puisque sa structure et, si l'on peut dire, sa doctrine syndicale se confondent avec l'Office.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que ce « mauvais tour » joué à la F.S.U. ait été une des raisons retenues par le gouvernement pour démanteler l'O.R.T.F. En effet, ce syndicat avait acquis, au fil des années, une puissance dans la « maison » avec laquelle les directeurs généraux successifs avaient dû compter. La F.S.U. groupant la grande majorité des techniciens, et ceux-ci ayant la possibilité, en cas de conflit, de priver l'antenne d'images, le syndicat détenait une autorité assez considérable, incarnée par son secrétaire général, M. Pierre Simonetti.

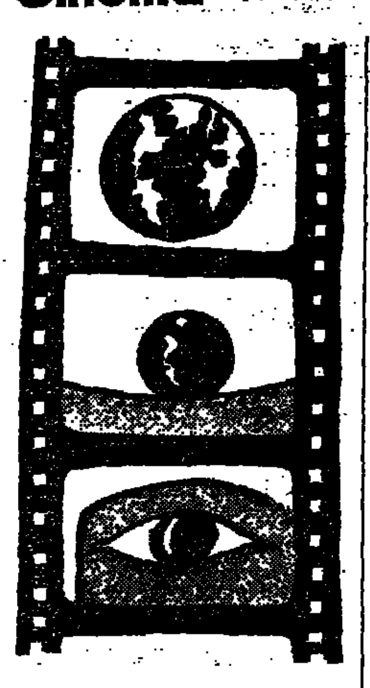
La dislocation de l'O.R.T.F. en sept morceaux entraînera l' « atomisation » de la F.S.U., pour ne pas dire sa « neutralisation » (sauf dans l'Office de diffusion). En outre, la notion de monopole — à laquelle était également attachée la F.S.U. — tend à s'estomper sérieusement. C'est pourquoi les dirigeants de la F.S.U. ont engagé de sérieux pourparlers avec ceux de la C.F.D.T. en vue du rattachement du Syndicat autonome de l'O.R.T.F. à la confédération que dirige M. Edmond Maire.

Un conseil national extraordinaire de la F.S.U. est convoqué le mardi 9 juillet pour décider de l'éventuelle adhésion de l'organisation à la C.F.D.T. Il est probable que la réponse sera positive.



ARTS ET SPECTACLES

Cinéma



L'Hollywood story d'un jeune exploitant

● « Le public n'est pas en caoutchouc », dit Nicolas Welfling qui fréquente le public des cinémas depuis deux ans. En professionnel. Il programme neuf cinémas à Paris ; il est le plus jeune en France à exercer ce métier. Les trois Luxembourg, les deux Elysées, le Point show, le Studio République, le New Yorker, le Dominique et le Panthéon, neuf salles, toutes classées « art et essais », sont les salles sur lesquelles il règne.

● Programmer un cinéma, c'est exercer une double activité. Il y a les exclusivités et aussi les reprises. Deux secteurs bien particuliers. « Pour l'exclusivité », dit Nicolas Welfling, « il faut d'abord trouver des films. Or aujourd'hui le moindre bout de pellicule va à l'U.G.C. ou chez Gaumont. Nous, les indépendants, nous n'avons plus rien. Nous jouons en reprenant des films encore en exclusivité mais que les grandes salles ont débarqués trop vite.

» Nous offrons pourtant d'autres avantages. Ainsi, quand nous promettons par exemple une date de sortie, nous la tenons. Mais ça ne tente plus grand monde. Les grands circuits ont gagné. Pour le répertoire, c'est autre chose. Il y a plein de recettes valables autrefois et qui, maintenant, ne marchent plus. Là aussi le problème, c'est de trouver un film. Tout le monde tape dans un stock de cinq cents films environ. Ce n'est pas beaucoup. »

● Employant une recette d'autrefois, Nicolas Welfling propose jusqu'au 20 août un festival « Hollywood story ». Huit films inédits, ou qui n'ont pas été projetés depuis vingt ou ou trente ans : « le Poison » de Billy Wilder, « Bedlam » de Mark Robson, « Mr and Mrs Smith » d'Alfred Hitchcock, « Air Mail » de John Ford, « la Route semée d'étoiles » de Leo McCarey, « Une incroyable histoire » de Ted Tetzlaff, « Sous le signe de la croix » de Cecil B. de Mille et « No room for the groom » de Douglas Sirk. Trois salles projettent ces films alternativement : le Dominique, le New Yorker, le Studio République.

● Ce programme a un petit air d'arrière-saison, manière de dire que les affaires vont mal. « Dès qu'on veut lancer quelque chose, on échoue. C'est vrai qu'on aime bien être hors du commun, mais si on peut même plus faire de coups... »

Etre le plus jeune programmateur de cinéma en France ne veut pas dire être le moins lucide.

A PROPOS DE « GÉNÉRAL AMIN DADA »

UN CERTAIN MÉPRIS POUR LES AFRICAINS

L'autobiographie cinématographique du président de la République de l'Ouganda, signée par Barbet Schroeder, est devenue un film commercial. De longues files d'attente stationnent quotidiennement devant les deux salles parisiennes qui présentent *Général Idi Amin Dada*. Les coupures que le chef de l'Etat ougandais a exigées et obtenues vont encore contribuer au succès de cette production auprès du grand public.

Or ce portrait sans complaisance — c'est le moins que l'on puisse dire — d'un personnage à la fois caustique et inquiétant risque de porter gravement préjudice à l'ensemble des Africains.

Certes, le cas d'Idi Amin Dada relève moins de la science politique que de la psychiatrie. Tantôt jovial, tantôt brutal, toujours imprévisible parce que mené par ses phantasmes, celui que ses compatriotes appellent Big Daddy ne suscite guère l'indulgence. Ses déclarations habilement sollicitées par Barbet Schroeder et par Jean-François Chauvel, ses réactions face à une caméra dont il n'ignore pas qu'elle fixe ses attitudes pour le monde extérieur, témoignent contre lui avec éloquence. L'Ubu noir que nous présente le film est rigoureusement indéfendable. Et aucun spectateur ayant assisté à la projection de *Général Idi Amin Dada* n'est enclin à trouver des circonstances atténuantes à celui qui prend ici allure d'accusé alors qu'il croit vraisemblablement faire figure de vedette.

Cependant, pour un public qui ignore à peu près tout du continent noir, c'est moins le président de la République ougandaise que l'Afrique noire tout entière qui est impitoyablement mise au pilori par un film à la vision duquel il prend un intérêt et un plaisir évidents. Les excès du personnage central avivent les sentiments racistes de spectateurs qui ont tendance à assimiler tous les dirigeants noirs et tous leurs administrés au fantastique « puncheur » de Kampala. Ce regard de voyeur jeté sur le chef de l'Etat ougandais, avec pourtant son propre accord, contribuera à développer une certaine forme de mépris à l'égard des Africains. La brutalité de *Général Idi Amin Dada* comme l'érotisme de *Black Love* relèvent d'une même nouvelle et perfide forme de faux exotisme. — Ph. D.

★ U.G.C. Marbeuf et Saint-André-des-Arts (*le Monde* daté 7-8 juillet 1974).

Expositions

LA « BANDE A SCHNEGG »

Le nom un peu canaille de « Bande à Schnegg » convient assez mal au groupe de sculpteurs présenté cet été au musée Bourdelle.

Groupe cohérent et sage dont plusieurs noms sont tombés dans un oubli total ; groupe né trop tôt ou trop tard, peut-être parce qu'il pouvait naître n'importe quand, car la « *synthèse hellénique de Polyclète à Praxitèle* » prêchée par Schnegg est un recours toujours possible dans les crises de toutes les actualités.

L'actualité en 1900 c'était la gloire de Rodin et le premier noyau de la bande à Schnegg se forme dans cette grande ombre puisque des « praticiens », évidemment techniciens de qualité, durent être engagés dans l'atelier du maître surchargé de commandes : les frères Schnegg, Dejean, Despiau, Pompon, Driver, Halou et Niederhausern-Rodo. D'autres rejoindront la bande : Arnold, Cavaillon, Marque, Jeanne Poupelet, Serruys et Wlérick. Des talents manifestes et très proches qui sont mal tombés : chacun méritait d'être découvert et peu d'entre eux l'ont été, coincés dans un triangle Rodin-Bourdelle-Maillol.

Le plus grave pour la bande est précisément que ses meilleurs artistes furent des précurseurs de Maillol qui, dans la même direction (méditerranéenne) saura se tailler la part du lion. Tous pratiquent, avec plus ou moins de brio, la « statuaire », les formes pleines bien harmonisées. Tous tentent d'élever leur modèle au niveau d'une « Eve » éternelle ou d'une déesse. Certains y parviennent presque. D'autres lui laissent trop volontiers l'accent passager d'une « Dédette » Un détail gêne dans le sourire ou la coiffure que Despiau ou Jeanne Poupelet sauront bien éviter. Maillol, moins Français, n'aura rien à éviter : il tutoie Vénus.

Sur un point capital, la bande, très unie, est particulièrement ferme : on ne continue pas Rodin. Pas de plans rompus, pas de modelé romantique. Fidèle à l'autorité de Schnegg, le groupe, qui respecte dans la limite de ses principes les différences individuelles — sa première exposition, en 1904, chez Barbazanges s'intitule « *Certains* », la dernière, en 1930, chez Ruhlmann, porte le nom éclectique de « *Sculpture française contemporaine* », — s'associe dans des manifestations (à la « Bande noire », par exemple) du type « Salon des Tuileries » de 1923, mais il s'ouvre peu. L'exposition manifeste bien son indéfectible imperméabilité : pour lui, le cubisme n'aura pas lieu.

L'œuvre des frères Schnegg reste limitée : Lucien (1867-1909), le chef de la bande, a peu produit. Des bustes attentifs d'où il faut détacher celui de Jeanne Poupelet (marbre, 1867, Musée d'art moderne), de loin le meilleur. Des nus lisses : *Aphrodite, l'Etreinte* ou *la Vigne*. De bons dessins, robustes, nobles et très ombrés. Gaston, assez peu conformiste — il passera à la peinture, n'aime pas le nu et se montre souvent expressionniste, — a produit encore moins. Citons *Lydie de trois quarts*, beau dessin à la mine de plomb.

* * *

Un ensemble consacré à Despiau, dont la découverte n'est plus à faire, suit. On insiste moins sur les célèbres bustes que sur les nus comme *la Grande Eve* ou *Assia*. Ce qu'il s'agit de découvrir, c'est que la bande produit aisément des œuvres de même venue. La *Vénus* de Driver, la *Jeune femme à genoux* et l'*Eve* de Dejean, les nus d'Arnold, les torses et la *Rolanda* de Wlérick, le *Lever* de Halou composent une suite relativement homogène de morceaux où le style et la qualité méritaient d'être soulignés.

Deux groupes sont surtout à signaler. Celui des œuvres de Wlérick, ici très bien représenté grâce à un riche envol de l'atelier, aux prêts du Musée d'art moderne et du musée de Mont-de-Marsan. Du beau travail. Du solide et du raisonnable dans la ligne de l'art français du XVIII[e] siècle, avec plus de robustesse. Quant au second groupe, c'est l'agréable surprise que réserve Jeanne Poupelet (1878-1932). Cette artiste si brillante dans la modestie constitue, grâce à ses superbes dessins d'animaux, à ses bronzes fermes et sensibles (*Imploration, Baigneuse*), à son aisance dans le maniement des techniques les plus variées, la partie la plus vivante de la présentation. Une « *Colette* » pour la bande à Schnegg. Très sérieuse, bien sûr, mais qui sait voir comme personne un *Canard s'épluchant*. La seule de cette bande bien sage à faire passer son *Anon* (bronze, 1909) très près du cubisme.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle. Jusqu'en septembre.

Festivals

Les Rencontres de La Rochelle en quête de leur public

La Rochelle. — Les Deuxièmes Rencontres internationales d'art contemporain s'achèvent dans une atmosphère chaleureuse et cependant un peu incertaine. Certes, les manifestations furent nombreuses et intéressantes, marquées surtout, au point de vue musical, par deux œuvres de Stockhausen, une de Boulez, et *De la nature de l'eau*, qui annonce peut-être l'épanouissement de Georges Aperghis, ainsi naturellement que par l'« opéra » de Bob Wilson. Mais le Festival ne semble pas avoir encore rodé sa formule ni trouvé son insertion dans la ville, où il réunit actuellement moins d'auditeurs que Royan, malgré une population bien plus jeune et nombreuse.

Il semble qu'on ne soit pas encore arrivé à créer une communauté véritable entre les mélomanes fervents qui suivent partout la musique contemporaine et un nouveau public qui bénéficierait de leurs échanges et de leur enthousiasme, ce qui est le caractère essentiel de Royan. Claude Samuel, qui en fut l'initiateur, n'a pas encore résolu le problème de La Rochelle, ville sans doute plus difficile à investir et à conquérir.

Sans doute faudrait-il y développer hors saison une prospection et une animation intensives, comme celles qui ont fait le succès immédiat des Rencontres de Metz. En outre, le programme des manifestations devra aussi être révisé. Ou bien on fait un festival de créations (ce qui fut loin d'être le cas cette année) qui s'adresse alors surtout à des spécialistes, ou bien on cherche à ouvrir l'accès de la musique contemporaine à un plus grand nombre, et dans ce cas il faut multiplier les initiations, les carrefours, les colloques, les expositions, bref créer un milieu vital qui donne leur sens à ces manifestations venues de loin et souvent bizarres.

La journée Boulez, samedi, a bien montré les imperfections de la formule actuelle. Donner sans explication *le Marteau sans maître, Eclat*, la *Deuxième Sonate* et *les Structures* n'avait guère de signification : les spécialistes connaissent ces œuvres de longue date ; le nouveau public pouvait difficilement accéder à ces œuvres qui, pour être célèbres, n'en sont pas moins ardues. Au contraire, la sobre présentation par Pierre Boulez de sa dernière œuvre, *Explosante-Fixe*, mettait chacun de plain-pied avec les problèmes de langage et de forme, et permettait d'avoir accès à la musique dans les dispositions d'écoute que le compositeur lui-même avait judicieusement définies.

Un Boulez comme un concert d'oiseaux

Cette œuvre déjà jouée assez souvent, mais une seule fois en France lors d'« Octobre à Bordeaux », fait concerter huit instrumentistes sur un matériau musical assez homogène, au cours de vingt séquences dominées par l'un ou l'autre, où chacun est libre d'insérer ses interventions comme il le veut, selon certaines règles. Dans ce grand dialogue, mené surtout par la flûte au début, la clarinette vers la fin, on retrouve comme un écho de *Domaines* mais considérablement élargi, détendu, libéré, et s'apparentant davantage à des concerts d'oiseaux où chacun chante pour lui-même, tout en réagissant aux courants d'intensité et de lyrisme de l'ensemble. L'intervention d'un matériel électronique qui amplifie, diffracte et fait voyager le son, mobilise et allège encore cette œuvre d'une vie frissonnante et poétique assez étonnante qui, pendant près d'une heure, captive l'attention comme un grand jeu d'intelligence sensible.

L'excellente équipe française mise sur pied à La Rochelle n'a cependant pas encore tout à fait atteint la transparence de l'équipe anglaise de la B.B.C. avec laquelle Boulez a travaillé jusqu'ici.

Un spectacle de ballets donné par le Théâtre du Silence, qui s'est fixé depuis trois mois à La Rochelle, a prouvé l'importance d'une implantation locale pour la musique contemporaine. Le théâtre, enfin comble, a fait une ovation à ces chorégraphies sur des œuvres de Globokar, Schoenberg, Riley et Ceunink, qui restent cependant des traductions un peu trop littérales souvent gratuites et gesticulantes, mis à part le pas de deux de Jean Guizerix sur les *Pièces* opus 19 de Schoenberg, assez beau poème de lignes expressives. Mais cette troupe généreuse, disciplinée et enthousiaste, a conquis la ville.

De la dernière journée consacrée à Bruno Maderna, très inégale comme le grand musicien récemment disparu, on retiendra surtout le *Troisième Concerto pour hautbois*, qu'interprétaient excellemment son ami Lothar Faber et l'Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F. dirigé par Maurice Le Roux. Chant du cygne, à la vérité, que cette œuvre ultime où le hautbois chante avec une suavité déchirante, sur un orchestre qui scintille et un moment éclate, avec à la fin ce contre-chant plus grave du cor anglais. On l'avait déjà entendu le matin dans un film de la télévision hollandaise, où son chant s'harmonisait merveilleusement avec le visage amaigri, tiré, mais pétri d'intelligence et de tendresse de Bruno Maderna qui le dirigeait avec tant de douceur dans un sourire comme pour accepter la mort.

JACQUES LONCHAMPT.

* * *

● ERRATUM — Le jeune garçon cité dans l'article sur la *Lettre à la reine Victoria* (*le Monde* du 6 juillet) s'appelle Christopher Knowles et non pas James Neu, qui est le nom d'un autre artiste de cette troupe.

Théâtre

A Nancy

« La Tentation de saint Antoine »

Au sommet d'une montagne de la Thébaïde, l'ermite Antoine écoute. La nature est muette. Mais de quelque part une vibration lancinante, des échos, des vapeurs de sons se répandent lentement. Autour de lui, l'espace devient plus désertique. Antoine écoute battre son âme. Le diable va poser sa main sur lui.

Le diable selon Flaubert, qui séduit par des images luxuriantes, qui s'insinue et consume par un langage où les passions et les délires des rêves se rassemblent. C'est lui qui descend sur scène, et ses sept péchés capitaux, convoqué pour l'une des plus étranges représentations que l'on puisse imaginer, donnée presque clandestinement à Nancy par une troupe d'inconnus.

« Antoine est seul », écrit Flaubert. Le lieu créé par le metteur en scène Jean-Marie Villegier est celui des profondes solitudes. Les témoins, douze ou quinze spectateurs (il ne peut y en avoir plus) sont assis au premier rang d'un balcon. La salle, rectangulaire, petite, forme la scène ; les acteurs jouent en bas, sur toute la surface du plancher. A la verticale du balcon, on découvre, en se penchant, une loge de comédien — table grise et miroir — adossée à un mur épais. De l'autre côté du mur, assez haut pour dissimuler une partie de la salle, un bout de lit, une table, une chaise : la « cabane » d'Antoine n'est pas austère, plutôt ordonnée et nette comme un autel. Les linges sont blancs, les murs, la lumière.

Le théâtre vu du dessus prend des formes particulières, verticales ou obliques, et les voix qui montent s'inscrivent dans cette géométrie, blanche elle aussi. Le texte apparaît non pas déguisé comme un acteur, mais vêtu de ses ornements propres. La mise en scène le place en état d'être dit, rien de plus.

La Tentation de saint Antoine est une œuvre cruelle. La défaite conduit l'ermite, qui s'abandonne de plus en plus aux visions qui le hantent. Les émissaires du diable veillent à son chevet, héritiers guettant la mort d'un saint. Les comédiens prononcent cette histoire d'une voix presque égale, nuancée avec précautions. Il faut prêter l'oreille. Les mouvements sont retenus, glissants, furtifs, aussi subtils que les discours du tentateur. Une ombre passe sur le mur, un personnage entre, dont on voit d'abord la chevelure et les épaules, ou sa main qui se pose sur un mur. Puis un autre le suit, et encore un autre, chacun traversant le seuil du théâtre que figurent la loge et son miroir. Ils tournent autour d'Antoine, disparaissent et reviennent avec cette obstination qui façonne l'angoisse. Ils portent des robes — noire, brune, grise — en forme d'aubes et des chaussons de danseurs. Antoine est seul et se défend mal. Son cochon, caché sous la table, son cochon en tablier rose, souffre lui aussi. Le spectateur à son balcon voit s'opérer l'exemplaire destruction d'un être chimérique. Le spectateur souffre, mais Antoine ne le sait pas. Il ne le saura jamais. Les douze témoins s'en vont sans applaudir.

LOUIS DANDREL.

Télévision

République et démocratie

Les mass media aux Etats-Unis, troisième et dernière partie, dimanche, deuxième chaîne. La critique d'une autocritique, un document de la C.B.S. tourné à l'occasion de la réinvestiture du président Nixon, en 1962, à Miami. Cela s'appelle l'« envers du décor ». Et cela montre comment est filmée, et puis filtrée, l'information la plus libre du monde avec celle que dispense l'Angleterre sur ses antennes. Filtrée par un « décideur » — « gate keeper » — chargé de trier l'énorme tas d'images enregistrées par dix-huit caméras à l'intérieur et à l'extérieur de la convention, discours et manifestations. Donc d'éliminer, donc de privilégier, bref de choisir. Au nom de qui ? De quoi ? Du public. Et du système. Ici la vérité en fait partie. C'est un devoir et c'est une source de profits. En la dévoilant, on prouve que si les hommes sont mauvais, le système est bon. En s'en délestant, à l'exemple de ce chef de service qui n'a pas de secret pour son subordonné, on s'élève dans l'échelle sociale.

Ce système, jusqu'à plus ample informé, c'est aussi, c'est encore le nôtre. Plaise au ciel, ou plutôt à l'Elysée, que nous adoptions enfin ces principes odieux et malsains. M. Pierre Desgraupes semblait bien de cet avis — et il sait de quoi il parle — quand il a souligné, avec une prudente véhémence, la nécessité et la vertu d'une presse télévisée à qui serait dévolu le rôle de contre-pouvoir.

* * *

Mme Hannah Arendt nous avait dit la veille, en réponse aux questions pertinentes de M. Roger Errera (« Un certain regard », première chaîne) son sentiment sur l'Amérique. Elle y enseigne depuis 1941 la philosophie politique. Ce n'est pas, d'après elle, un Etat-nation. Ce n'est pas non plus une démocratie. C'est une République. Les nouveaux venus sur son sol ne souscrivent ni à des coutumes, ni à une langue, ni à des souvenirs communs, mais à ce qui en Allemagne — son pays d'origine — ou en France, serait considéré comme un simple bout de papier : la Constitution des Etats-Unis. Elle a utilement rappelé l'impossibilité pour les « pères fondateurs » d'imaginer que l'exécutif, simple expression de la volonté populaire, puisse devenir un jour — allusion à l'affaire du Watergate — source de tyrannie. Et leur souci de respecter les minorités au point d'entraver le pouvoir de la majorité.

Plein de choses dans cette interview, plein d'idées, d'aperçus, de raccourcis (1) sur l'antisémitisme notamment, sur les rapports entre Israël et la Diaspora, sur le fait aussi que le judaïsme n'est pas une religion, même pas une croyance, simplement un mode de vie. Et aussi, et surtout, à notre avis, un héritage. Exaspérée par les cours d'instruction religieuse qu'elle suivait, gamine, elle se dresse un jour en pleine classe et lance : « Je ne crois pas en Dieu. » Réponse du rabbin : « Et alors ? Est-ce qu'on vous le demande ? »

CLAUDE SARRAUTE.

(1) Voir *le Monde des livres* du 20 octobre 1972.

Petites nouvelles

■ Quatrième prolongation pour le « Tartuffe », de Molière, mis en scène par Roger Planchon au Théâtre de la Porte-Saint-Martin : les représentations continueront jusqu'au samedi 20 juillet.

■ Le trente-neuvième Festival du folklore s'ouvrira à Nice, le 12 juillet. Vingt et un pays y participeront, dont l'Argentine.

■ Le Centre national français du film pour l'enfance et la jeunesse et le club des Quatre-Vents organisent à Courchevel un stage d'initiation aux techniques cinématographiques, du 22 juillet au 4 août. Renseignements : club des Quatre-Vents, 1, rue Gozlin, 75006 Paris. Tél. : 033-70-25 et 033-82-11.

■ Le Festival Roger Vitrac aura lieu cette année dans les villes du Haut-Quercy, du 29 juillet au 14 août. Au programme : « la Fête en plein air », pièce de Vaclav Havel, montée par le Théâtre du fil d'Ariane, et « les Chaises », d'Eugène Ionesco, jouée par le groupe théâtral de l'Héliotrope. Deux journées consacrées à « l'eau et la vie » auront lieu à Figeac les 9 et 10 août ; deux films, « Délivrance », de J. Boorman, et « le Fleuve », de J. Renoir, seront projetés le soir au foyer culturel de la ville. Trois soirées « cabaret », une « fête de l'eau » et dix jours consacrés à la recherche théâtrale sont également à l'affiche du festival. Rens. : Animation du Haut-Quercy, B.P. 51, 46200 Souillac.

■ La « Fête de l'été », qui a lieu à Valence jusqu'au 3 août, propose vingt-sept spectacles gratuits de théâtre, de variétés, de danse et de musique. Rens. : Syndicat d'initiatives, 26000-Valence.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

CABINET INTERNATIONAL
PARIS OUEST recherche

RESPONSABLE DU PLANNING COLLABORATEURS

formation supérieure souhaitée ou bonne expérience pratique.

Qualités requises :

- Négociateur ;
- Esprit logique ;
- Très méthodique.

Bonne rémunération et poste à pourvoir rapidement.

Adresser C.V., photo et prét. s. réf. 6.909 à

organisation et publicité
2, RUE MARENGO 75001-PARIS QUI TRANSMETTRA

Agrishell

Produits phytosanitaires du Groupe SHELL dans le cadre de son expansion

recherche

INGÉNIEURS AGRONOMES

ou diplômés ECOLE SUPERIEURE AGRICULTURE

même débutants
pour une fonction technico-commerciale auprès des Coopératives et Négociants.

Fixe important + primes.

Voiture fournie - Frais au réel.

Ecrire à : AGRISHELL,
Service des Relations Humaines.
Siège social :
243 bis, grande-rue de la Guillotière,
69007 LYON.

ASSISTANT CONTROLLER

NEAR CHARTRES

A billion dollar U.S. company in the manufacture, sales and service of industrial products is looking for an assistant controller for two of its marketing divisions.

A key member of the management team, he will be responsible primarily for accounting, monthly reports budgetary control and cash management.

This demanding position requires experience of control of a complete set of accounts in addition to being familiar with U.S. systems and procedures. A THOROUGH COMMAND OF ENGLISH AND FRENCH IS NECESSARY.

This position offers an exceptionnal career opportunity for a hardworking candidate who can mix easily in a group which is well established in France and rapidly expending its activities throughout Europe.

Please forward your resume quoting compensation desired under reference PH. 10.40.78 to :
GRAFA Publ., 82, rue du Fg-St-Honoré, 75008 Paris.
All applications will be treated with the maximum discretion.

FILIALE FRANÇAISE D'UN IMPORTANT GROUPE MULTINATIONAL

recherche pour seconder son Directeur Financier un

CHEF COMPTABLE

Il est demandé un homme dynamique

- capable de faire preuve d'initiative ;
- bilingue : Anglais/Français ;
- possédant une bonne connaissance des systèmes comptables américains.

Le poste offre pour un candidat de valeur la possibilité d'accéder à des fonctions plus importantes et la rémunération offerte tiendra compte de cette possibilité.

Lieu de travail : La Défense.

Adresser curriculum vitae détaillé, manuscrit avec prétentions et photo, sous réf. N° 120.370, REGIE-PRESSE,
85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transmettra.

emplois régionaux

chef comptable LYON

Une Société diffusant des produits de grande consommation (C.A. 100 millions), filiale d'un très important groupe chimique français, recherche un CHEF COMPTABLE confirmé.
Dans le cadre des procédures comptables définies par le groupe, il aura la responsabilité de la comptabilité générale et analytique ainsi que des problèmes fiscaux.

Adresser CV, lettre manuscrite avec photo et prétentions au Sce 5145.

plein emploi 118 rue réaumur paris 2

Société dominante en France dans la Fabrication de matériels pour l'industrie électrotechnique - 5 usines - recherche pour son Établissement région TARBES (1.250 personnes)

CHEF DU PERSONNEL

Il sera chargé, sous l'autorité du Directeur des Relations Sociales de la Société :

- De gérer le personnel de l'Etablissement : embauche, salaires, classification, promotion, information, relations humaines, etc. ;
- De conseiller les responsables des Départements de l'Etablissement dans leurs relations avec les partenaires sociaux.
- De participer à la définition et à l'application de la politique de gestion du personnel ;
- De participer à l'établissement des programmes de formation et de gérer ces programmes.

Ce poste convient à un homme de 30 ans minim., ayant une bonne connaissance de la législation sociale et quelques années d'expérience de la fonction.

Adr. curriculum vitae et prétentions à n° 59.582, CONTESSE Publ., 20, av. l'Opéra, Paris (1er), qui tr.

LA GUILDE INTERNATIONALE DU DISQUE (Vente par correspondance de disques, livres et articles de loisirs)
recrute

JEUNE ORGANISATEUR

SON PROFIL :

- Diplômé d'études supérieures type ESC ;
- Quelques années d'expérience en organisation générale administrative ;
- Connaissance pratique de l'Informatique.

SA MISSION :

Dans le cadre du lancement d'un nouveau système informatisé de Gestion Clientèle, il sera chargé

- de l'ensemble de la Codification ;
- d'établir les bibles de procédure ;
- de participer, en collaboration avec l'équipe Organisation et les Chefs de Service Clientèle, à la création de bibles de traitement et à la mise en place de nouveaux circuits ;
- d'assurer en permanence les liaisons informatique-utilisateurs et l'information et la formation du personnel.

Poste à pourvoir rapidement
Lieu de travail : EVREUX

Envoyer dossier de candidature complet en indiquant prétent. à Mme DEROIDE, G.I.D., B.P 1000, 27000 EVREUX.
Les premiers entretiens seront proposés entre le 18 et le 31 juillet.

VILLERS-SUR-MER

UN CHEF COMPTABLE

est recherché par une importante société de promotions et réalisations immobilières, implantée sur la CÔTE NORMANDE.

Il sera chargé de l'organisation et de la tenue de la comptabilité de l'ensemble des sociétés commerciales, et des opérations de promotion en liaison avec un service informatique extérieur.

Ce poste conviendrait à un homme titulaire du D.E.C.S. ou d'un niveau équivalent, ayant acquis 3 à 4 années d'expérience dans cette fonction.

IL LUI EST OFFERT DES POSSIBILITÉS DE LOGEMENT ET DE RÉELLES PERSPECTIVES D'AVENIR.

Les personnes intéressées sont assurées d'une discrétion absolue et doivent envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo et rémunération souhaitée sous réf. MCS-21-14S/M à :

C & L Associates
Management Consultants
42, rue La Boétie - Boîte Postale 45108
75368 - Paris Cedex 08

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
DU SECTEUR DE LA CONSTRUCT. MECANIQUE (BIENS D'EQUIPEMENTS)

recherche

POUR SON DEPARTEMENT MANUTENTION

INGÉNIEURS

- âgés de 30 ans minimum ;
- issus grande école : ENSI, INSA option génie mécanique de construction, A. et M., ECAM ou formation équivalente.

1er POSTE :

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

chargé suivi et coordination important contrat exportation. Poste exige bonne connaissance mécanique générale acquise de préférence en B.E. et aptitudes commerciales Bonne connaissance de la langue allemande.

2e POSTE :

INGÉNIEUR COMMERCIAL

Poste exige expérience commerciale acquise dans société vendant des biens d'équipements à l'exportation. Anglais courant indispensable, connaissance seconde langue appréciée.

Lieu de travail : SAINT-ETIENNE.
Déplacements de courte durée à l'étranger.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétent. à AGENCE HAVAS SAINT-ETIENNE, n° 48.377.

Banque Populaire

recherche
dans le cadre de l'évolution dynamique de sa structure

EXPLOITANTS Cl. IV et V

pour assumer les fonctions de

DIRECTEURS d'AGENCES et SOUS-DIRECTEURS

Nous offrons une formation permanente particulièrement orientée sur l'approche des entreprises et ouvrant de larges perspectives de carrière.

Ces postes sont à pourvoir d'ici décembre 1974. Mais quelle que soit votre date de disponibilité, écrivez dès maintenant sous réf. 57.407 C, Banque Populaire de Touraine et du Haut-Poitou, Direction du Personnel, B.P. n° 77 à 37000 Tours, qui étudiera votre candidature en toute discrétion.

Vous serez reçu pour un premier entretien à Tours ou à Paris.

GROUPE AMÉRICAIN
activités internationales
employant 25.000 personnes en Europe
recherche pour une filiale

près de MULHOUSE

CHEF DE PRODUIT

grande école, même débutant

responsable marketing et vente d'un produit industriel en Europe, y compris Grande-Bretagne

Indispensable parler couramment l'anglais
Une troisième langue serait utile

Env. d'urgence lettre man. + C.V. et indication de salaire à n° 59.729 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

Première entrevue à Paris vers le 15 juillet et décision avant le 25 juillet

---

chef de projet organisation informatique

Cadre : Importante Société leader sur son marché (produits de luxe). I.B.M. 370/135 DS, filiale d'un Groupe Français de dimension internationale.

Proche banlieue ouest, devant se décentraliser à ORLEANS (2e trimestre 1975).

Poste : il sera chargé d'importantes applications de gestion depuis leurs définitions jusqu'à leurs mises en place avec la responsabilité d'une équipe d'analyse et de programmation (Pl. 1). Il a reçu une formation supérieure (Grande Ecole souhaitée). Il possède une expérience d'environ 3 ans au niveau conception en informatique de gestion.

Sa capacité de contacts et ses qualités humaines lui permettent d'établir des relations et de dialoguer à tous niveaux.

Adresser C.V. détaillé (prétentions, photo) sous réf. 26.323/M, à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

IMPORTANT GROUPE MULTINATIONAL DE RECHERCHE SISMOLOGIQUE
(installé actuellement à PARIS)
recherche
dans le cadre de son transfert de Siège Social de PARIS à ANTIBES (06) fin 1974, et sous l'autorité du Département Administratif.

UN NOUVEAU

CHEF COMPTABLE

(diplômé B.E.T.S., D.E.C.S. ou équivalent)
Il doit posséder :

- l'expérience d'une comptabilité générale et analytique
- la connaissance de la comptabilité américaine (bilan et prévisions mensuelles)
- la pratique de la fiscalité française
- une bonne connaissance de la langue anglaise
- le sens de l'organisation et des responsabilités
- le goût des relations humaines

Le candidat (ou la candidate) retenu aura une rémunération qui ne sera pas inférieure à 60.000 Francs, ainsi que de nombreux avantages sociaux.

Le poste évoluera selon la capacité et les qualités du candidat.

Envoyer C.V et photographie à n° 6289
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS

emplois internationaux



TELEDYNE PHILBRICK

Pioneer of and leader in electronic Circuit Modules on Data Conversion seeks :

EUROPEAN SALES MANAGER

Excellent Knowledge of French and/or German. High salary, bonus scheme and fringe benefits are offered to aggressive and efficient applicant. Reply in confidence to James Royer, c/o Universal Media, chaussée de La Hulpe, 122, 1050 Brussels, Belgium.

Importante Société de Constructions Métalliques en ALGERIE, recherche pour son Bureau d'Etudes

A ALGER

et pour la coordination de ses chantiers

UN INGENIEUR

En constructions métalliques.
Rémunération selon expérience.
Avantages sociaux,
Logement assuré.
Ecr. av. C.V., photo et rém. à E.C.M., route de MEFTAH-OUED-SMAR (ALGER) ou se présenter le 9/7 à l'hôtel Montaigne avenue Montaigne à PARIS (8e). - M. REIMUND.

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE
recherche pour

AFRIQUE NOIRE

JH - BTS - DUT

ou EQUIVALENT
ayant connaissance matériaux de construction et quincaillerie de bâtiment.
Bonnes connaiss. anglais.

Avantages habituels d'expatriement.

Adress. C.V. et prétentions à n° 59.683, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

EXPLOITATION MINIÈRE
SUD DE LA FRANCE, recherche

DIRECTEUR D'EXPLOITATION

MISSION :

— Responsabilité technique de l'exploitation mine et usine de traitement ;
— Coordination des services locaux et relations avec le siège.

QUALITES REQUISES :

— Etre ingénieur des Mines ;
— Avoir démontré au cours du passé sa capacité à diriger une exploitation.

La préférence sera donnée à un candidat connaissant les gisements filoniens et le traitement par flottation.

La carrière du candidat retenu pourra évoluer à terme, suivant ses capacités, dans un groupe dynamique et en plein développement.

Adresser C.V. et prétentions à n° 59.787, Contesse Publ., 20, avenue Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

Un poste d'animateur permanent est vacant à partir du 1er août 1974 au F.J.E.P. Parmentier à GRENOBLE. Faire acte de candidature auprès de la F.O.L. de l'Isère (38, rue N.-Chorier, 3802 GRENOBLE CEDEX).

CADRE ADMINISTRATIF

apte à ass. RESPONSABILITE des SERVICES ADMINISTRAT. COMPTABILITE, FINANCE et GESTION, GESTION DU PERSONNEL, RECHERCHE PAR SOCIETE PROVINCIALE REG. OUEST - 450 PERSONN. CONNAISSANCES CONFIRM. et EXCELLENTES REFERENC. MORALES EXIGEES.
Ecr. n° 8.781, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

IMPORTANTE SOCIETE

GROUPE S.K.S.

Mécan. de précision fortement exportatrice
recherche

AGENT TECHNICO-COMMERCIAL

Niv. Ingénieur Mécanicien, résidence Chambéry, expérience et ouvert. commerciale souhaitées. Disponibilité aux déplacements, visite et prospection clientèle mach.-outils aviation Bureaux d'Etudes. Rémunérations garanties avec intéressement, stage assuré.
Prendre rend.-vous très rapidem. en adress. candidature, photo, C.V. et prétentions à ORCA, 20 bis, rue Lieut.-Colonel-Girard, 69007 LYON, sous référ. 368.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDERIE
recherche pour son usine de LA MAGDELEINE
A SOISSONS
(fabricat. chaudières, 900 pers.)

UN TECHNICIEN CONFIRME

pour prendre en charge l'atelier de nettoyage (procédés thermo-choc boîtes chaudes et boîtes froides).

Formation BTS + ESF ou équivalent.

Plusieurs années d'expérience, POSITION CADRE.

Adresser C.V. à S.G.F., Service du Personnel, 8, place d'Iéna, PARIS (XVIe).

ETABLISSEMENT PUBLIC
recherche

JEUNE CADRE

- formation scientifique école ingénieur ;
- rompu mathématiques, calcul scientifique, informatique scientifique, sensibilisé aux problèm. relations humaines ;
- 2 à 3 ans expérience dans domaines études et programme ;
- poste de travail dans équipe chargée coordination et planification dans domaine aménagements de l'eau ;
- port d'attache : TOULOUSE ;
- domaine action : grand Sud-Ouest.

Envoyer curriculum vitae avec photo et prétentions à n° 8.787, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

Société implantée
LOIR-ET-CHER
recherche

UN TRADUCTEUR DOCUMENTALISTE

Ce poste convient à :

- *documentaliste* ayant la pratique de la documentation technique américaine spécialement en électronique et électromécanique ;
- sera chargé de la traduction en français de documentation technique et de la correspondance en américain avec les fournisseurs.

Poste libre de suite.

Ecrire av C.V. dét. et prét. à n° 59.539, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

PARFUMERIE. SPEC. EAUX DE COLOGNE (16 mill. de C.A.) recherche pour résidence LYON

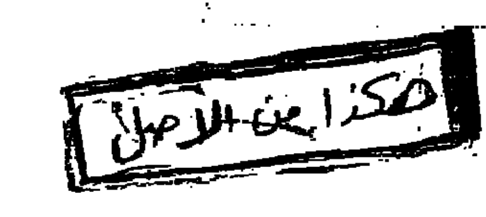
CADRE ADMINISTRATIF 30 ANS MINIMUM

Maîtrisant le contrôle de gest., sens de l'organisation et de la productivité, connaissances confirmées en personnel, achats, comptabilité.
Conn. de la profession souhaitée.
Adr. lettre man. indiqu. prét., C.V. détaillé et photo à S.G.I., B.P. 86, 21003 DIJON CEDEX.

emplois féminins

CLINIQUE BIARRITZ

rech. Sage-Fem. mixte. h. 24/48.
Tél. : 24-46-43 - BIARRITZ.



offres d'emploi

GALA COSMETIC GROUP (France) S.A.

recherche

CHEF DU SERVICE COMPTABLE

RUNGIS (SILIC)

La filiale française d'un groupe anglo-saxon, spécialisée dans la distribution de produits de beauté de renommée mondiale, recherche le chef du service comptable pour lui confier la gestion financière et comptable de ses activités.

Dépendant du Directeur Général, il sera chargé de :
- comptabilité générale et contrôle budgétaire ;
- procédures et systèmes de contrôle informatisés ;
- gestion de la trésorerie et relations avec les banques ;
- problèmes juridiques, fiscaux et de personnel.

Idéalement, il est demandé :
- une expérience comptable (jusqu'au bilan) acquise de préférence dans une firme U.S. ou anglaise ;
- une bonne connaissance de l'anglais ;
- la connaissance et la pratique des méthodes de travail et d'adaptation.

Ce poste exige un esprit créatif, une forte capacité de travail et d'adaptation.
Env. C.V. en indiquant la rémunération souhaitée sous référence FR 10-39-74 à : GRAFA Publicité, 32, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 PARIS.

Discrétion totale assurée.

CONTROL DATA
France

UNE ACTIVITE FORMATRICE ET UNE CARRIERE RAPIDE DANS UNE SOCIETE NOVATRICE

Jeunes diplômés, vous êtes animés par le désir de réussir au sein d'un Groupe jeune et dynamique, venez renforcer nos équipes d'

ingénieurs commerciaux

Après une période de formation personnalisée, vous aurez à développer dans les secteurs qui vous seront confiés la vente de nos produits pour ordinateurs.

Vous avez :
- un diplôme du type licence Sciences Economiques ou Sciences humaines, E.S.C.
- le sens de la négociation au plus haut niveau.

Une première expérience informatique serait souhaitée mais non exigée.

Ecrire ou téléphoner à P. Vallery - CONTROL DATA - 195 rue de Bercy 75582 Paris - Tél. 345.60.35 poste 2246.

BANQUE DE SUEZ ET DE L'UNION DES MINES

recherche

1) STÉNODACTYLOS CONFIRMÉES

2) DACTYLOS AIDES - COMPTABLES

3) STÉNODACTYLO

parlant allemand pour remplacement de 6 mois

4) ÉLECTRICIEN FRIGORISTE

— Bonne rémunération.
— Nombreux avantages sociaux,
— Restaurant d'entreprise.

Adresser lettre manuscrite + C.V. au service du Personnel, Réf. 0999/19, 9, rue Louis-Murat, 75384 PARIS CEDEX 08.

TRÈS IMPORTANT GROUPE DE DISTRIBUTION
(quartier Saint-Lazare)
recherche

2 ASSISTANTS DIRECTION DU PERSONNEL

Il leur sera confié : soit des études (enquêtes, analyses, proposition de solutions) concernant la gestion prévisionnelle des ressources humaines ; soit une fonction d'assistant à un responsable de personnel pour les problèmes de gestion et de communication. De réelles perspectives d'évolution sont offertes à tout candidat de valeur. Ces postes intéressent des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, ayant quelques années d'expérience de la fonction personnel. Curriculum-vitae manuscrit et prétentions sont adressés à INTERPLANS, Réf. 153 - 41 rue Ibry - 92200 NEUILLY qui transmettra.

Filiale THOMSON BRANDT

Machines automatiques de haute performance à processus commandé par ordinateur

recherche :

UN AGENT TECHNIQUE

ÉLECTROTECHNICIEN 2 A

Env. curriculum vitae, photo, no 59.278, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

---

offres d'emploi

Installations Techniques Bâtiment, second œuvre

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

200.000 F

Une société internationale fabriquant et installant des équipements de haute technicité, a décidé de prendre, sur le marché français, une position conforme à ses moyens et à sa renommée mondiale. Elle offre le poste de Directeur des Opérations pour la France à un Manager de formation grande école (X, Mines, P. et C., ECP, ETP, ESE, AM), parlant anglais, ayant réalisé des opérations importantes de bâtiment au sein de grandes entreprises de construction, d'Engineering ou de promotion. Sa responsabilité couvrant les activités commerciales et les travaux, il anime les directions régionales, la direction des ventes et les services d'état-major : technique, administratif et après-vente. Ce poste polyvalent peut satisfaire l'ambition d'une personnalité réaliste, efficace, ouverte éventuellement à une carrière européenne dans le Groupe.

sélé CÉGOS garantit une totale discrétion à l'étude de votre dossier.
Référence M. 23.341.
33, quai Galliení. — 92153 SURESNES.

Le Groupe DELALANDE

(Pharmacie, Parfumerie, Chimie, Electronique médicale)
276 M.F. de C.A.
20 % de progression annuelle
Recherche

ADJOINT à l'INTERNATIONAL VICE-PRESIDENT

qui coordonne les 7 filiales pharmaceutiques hors France
(50 M.F. de C.A.
30 % de progression annuelle)
négocie les accords de licences
participe à l'étude des implantations nouvelles

Cet adjoint sera de nationalité indifférente, médecin, pharmacien, chimiste ou études économiques supérieures connaissant l'industrie pharmaceutique et parlant parfaitement anglais et français.
Il résidera à Paris
assistera l'«International Vice-Président» et devra notamment :
- étudier les nouveaux marchés et proposer l'orientation des nouveaux produits,
- animer et coordonner le marketing des filiales,
- assurer leur contrôle de gestion

Adresser candidatures et C.V.
Directeur Encadrement DELALANDE S.A.
32, Rue Henri Regnault, 92402 COURBEVOIE

Importante Société Industrielle

équipée d'un IBM 370/135
DOS - POWER
nous confie la recherche de

RESPONSABLE D'EXPLOITATION

(Référ. 2747/M)

Ils devront posséder une expérience d'environ 2 ans du langage PL 1 (optimiser si possible). Il participeront, sous la Direction d'un Chef de projet, à l'analyse organique de chaîne de gestion. Statuts : CADRE - Rémunération : 52.000 francs.

DEUX ANALYSTES-PROGRAMMEURS

(Référ. 2749/M)

Dépendant du Directeur de l'informatique, le candidat dirigera le service Exploitation et Saisie de Données (30 personnes). Il devra avoir déjà exercé une fonction similaire, être un technicien expérimenté et un meneur d'équipe. Sa connaissance du matériel utilisé aura autant d'importance que ses qualités de méthode et d'organisation. Une rémunération de 70.000 F constituerait une base de discussion.

Faire acte de candidature sous la référence indiquée à Jean PORRACCHIA

"CARRIERES INFORMATIQUE"

Société d'Edition
Banlieue Sud recherche

ASSISTANT AU SERVICE CONTROLE FINANCIER

Fonctions :
rechercher auprès des personnes compétentes, analyser et exploiter les informations précises, nécessaires à l'établissement :
- des prévisions d'exploitation et de trésorerie,
- des tableaux de bord,
- du compte d'exploitation prévisionnel.

Qualifications :
- Connaissances approfondies de la comptabilité et des principes du contrôle de gestion.
- Capacité d'analyse et de critique objective de l'information.
- Goût pour la précision de l'information et la recherche de moyens permettant de l'améliorer.
- Sens de l'organisation
- Sens du contact humain avec une grande disponibilité d'esprit.

Adresser candidature avec c.v., prétentions et photo sous réf. 33635 à Havas Contact, 156 Bd Haussmann 75008 Paris.

---

offres d'emploi

MF Massey Ferguson

Premier Constructeur
mondial de matériel agricole
5 500 personnes en France,
recherche pour son usine de BEAUVAIS

chef des achats

Le Service (40 personnes) traite un volume d'achats de l'ordre de 300 millions de francs.
Le candidat souhaité possède une bonne expérience des achats et sera très introduit dans le domaine de la fabrication mécanique de moyenne et grande série.

Ecrire avec CV détaillé, photo au Service Resourcing 22, avenue Galilée 92350 - LE PLESSIS ROBINSON s/réf. 5 200/AS

plein emploi

LES LABORATOIRES SEARLE

recherchent

DÉLÉGUÉS (ÉES) A L'INFORMATION MÉDICALE

Niveau d'études : Baccalauréat ou diplôme universitaire scientifique adapté
Aptitudes aux relations humaines.

NOUS ASSURONS :
Une formation complète par stages rémunérés et perfectionnement continu des connaissances.
SALAIRE : fixe + primes en rapport avec les réalisations.

VOITURE PERSONNELLE INDISPENSABLE

SECTEURS A POURVOIR :
1) Paris - Région Parisienne.
2) Marne - Ardennes.
3) Var - Alpes-Maritimes et Corse.
4) Ariège - Hautes-Pyrénées - Pyrénées-Atlantiques Est.
5) Un poste itinérant en métropole.

STAGE PREVU DEBUT SEPTEMBRE

Envoyer candidature avec C.V. manuscrit et photo récente au
SERVICE ADMINISTRATIF SEARLE
20, r. des Fossés-Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05.
EN PRECISANT LE SECTEUR SOUHAITE

INFOREX

LEADER MONDIAL DE LA SAISIE MULTICLAVIERS

recherche urgent

JEUNE ANALYSTE PROGRAMMEUR

désirant faire carrière dans société en pleine expansion

Prendre contact rapidement avec M. Grellet...

SOCIÉTÉ INFOREX FRANCE
Tél. : 776-00-33 - 10, rue Jean-Jaurès, PUTEAUX.



recherche :

INGÉNIEURS ET CADRES DÉBUTANTS

E.C.P. - A. et M. - E.C.L., etc.
H.E.C. - E.S.C.P. - E.S.C.A.E., etc.

de préférence libérés des obligations militaires.

Ecrire B.P. 72, 92601 ASNIERES, ou se présenter, sauf samedi, de 8 à 11 h. et de 13 à 15 h. 30 : 157, avenue des Grésillons, GENNEVILLIERS. Tél. : 790-61-80.

ou à l'Agence Nationale pour l'Emploi des Hauts-de-Seine. 186 à 192, av. Joliot-Curie, 92-NANTERRE.

---

offres d'emploi

mako

Leader dans la branche des jeux d'activités manuelles et de société

cherche un collaborateur

RESPONSABLE MARCHÉS EXTÉRIEURS

SI vous avez prouvé vos qualités de vendeur et d'animateur à l'échelon international : vous êtes bilingue anglais et possédez éventuellement l'allemand ou l'espagnol ; vous avez une formation commerciale supérieure : vous êtes jeune, dynamique et créatif : vous pouvez voyager fréquemment.

NOUS VOUS OFFRONS un poste de responsabilité vous permettant de participer activement au développement d'une société dont les créations sont fabriquées dans sept pays sur quatre continents ; dont les exportations progressent de 70 % par an ; dont l'activité se traduit tant par la vente de ses articles que par la négociation de contrats de licence et de franchise.

VOUS AUREZ à prospecter intensivement sur le terrain ; à suivre nos distributeurs, licenciés, franchisés ; à négocier de nouveaux accords ; à étudier en permanence les besoins de chaque marché pour définir la politique commerciale et promotionnelle ; à forger votre avenir à la mesure de vos ambitions.

Ecr. av. C.V., photo et niv. de sal. à A. SARFATI, COMANO, 33, av Michelet, 94210 LA VARENNE

---

adjoint direction financière

SEB

Dans la nouvelle structure due à son expansion, la SEB crée le poste de CHEF DU DEPARTEMENT GESTION.
La Société est la filiale du groupe SEB (SEB-TEFAL-CALOR) et réalise un chiffre de 300 M. de F. Elle est située près de Dijon.

Sous l'autorité du Directeur Financier, cet adjoint aura l'entière responsabilité des comptabilités (générale, analytique et fiscale), du contrôle de gestion et de la trésorerie.

Il participera à l'établissement du plan financier, devra perfectionner les outils de gestion (budgets, contrôle, informations de gestion) et affiner les procédures administratives de contrôle en liaison avec les Responsables de Service de l'Entreprise.

Il animera un département de 25 personnes.

Le candidat recherché est de formation supérieure, ayant plusieurs années d'expérience de responsabilité de comptabilité, de contrôle de gestion ou de révision comptable.

Ecrire sous référence 28.518/M, à I.C.A. qui transmettra.

Les candidatures seront traitées confidentiellement par un Consultant.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

SI VOUS AVEZ :
— Un diplôme d'Etudes Supérieures ou de Grande Ecole,
— Exercé des responsabilités de Direction,
— 35 ans au moins.

SI VOUS ETES :
— Financier,
— Informaticien,
— Bilingue français-anglais.

SI VOUS VOULEZ :
— Prendre au 1er janv. 75 la **DIRECTION GENERALE** d'un Etablissement financier,

Envoyez C.V. manuscrit avec photos, niveau de salaire actuel et prétentions à :
REGIE - PRESSE, N° 71.537
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Il sera répondu à tous les candidats au début de septembre.

Notre Société occupe une position de leader dans le MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT pour l'Industrie des Plastiques

Nous souhaitons intégrer à notre équipe un

DIRECTEUR COMMERCIAL

Nous le voyons Ingénieur ou Diplômé d'Ecole Supérieure de Commerce
- possédant une réelle expérience commerciale de préférence dans la vente de produits techniques ou de biens d'équipement ;
- susceptible de participer à la politique commerciale, d'apporter son dynamisme à l'animation, à la direction des représentants et à la négociation des affaires importantes.

Adresser dès maintenant lettre manuscrite, C.V détaillé et photo à No 59 586, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra

Les candidatures seront examinées au cours de l'été, les premiers entretiens auront lieu début septembre

Discrétion de rigueur.

---

chef de produits junior

50.000 F +

Dans le cadre du développement de sa structure marketing, une société de cosmétologie de grande notoriété, filiale d'un des plus importants groupes français, recherche un jeune collaborateur, homme ou femme.

Après formation, il se verra confier la responsabilité d'une gamme de produits : coordination des études, relations avec l'usine et le laboratoire de lancement.

Pour réussir, il faut avoir une formation supérieure (H.E.C., J.F., E.S.C., Sciences Economiques) et une expérience de 2 à 3 ans dans le domaine de l'hygiène-beauté ou de la grande consommation.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous référence 1966/M.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton - 75006 Paris (membre de l'ANCERP)

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

PUISSANT GROUPE INDUSTRIEL

cherche

POUR FILIALE SPECIALISEE PRODUITS MECANIQUES LOURDS SUR DEVIS

DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES et COMMERCIAUX

Avec vocation de devenir à court terme

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

INGENIEUR GRANDE ECOLE
EXPERIENCE
BUREAU D'ETUDES
ET PRODUCTION

35 ANS MINIMUM.

Ecrire av. C.V. détaillé, photo attachée. et prétentions à N° 70.739, PUBLIALE, B.P. 153-02, 75062 PARIS, CEDEX 02 qui tr.

CABINET INTERNATIONAL D'AUDIT

recherche pour son bureau de PARIS

CONSEILLERS DE GESTION

Ils interviennent auprès de Sociétés, généralement internationales, dans tous les domaines du contrôle de gestion : analyse des coûts et contrôle budgétaire, systèmes d'information et de contrôle, gestion des stocks, structures et organisations administratives et comptables.

De formation supérieure (H.E.C., E.S.S.E.C., SUP. de CO ou équivalent), les candidats, âgés de 30 ans minimum, doivent pouvoir justifier de 5 années d'expérience réussie du contrôle de gestion dans une société industrielle ou un cabinet de conseil.

Une approche pragmatique des problèmes et la pratique de l'anglais sont requises. Des déplacements, en général de courte durée, sont à prévoir.

Ces postes offrent l'occasion d'initiatives personnelles et la possibilité d'accéder rapidement à des responsabilités. Une formation continue est dispensée en rapport avec les interventions diversifiées.

Une rémunération élevée peut être envisagée pour des candidats de valeur.

Les candidats intéressés sont priés de prendre contact confidentiellement en envoyant leur curriculum vitae avec indications de la rémunération souhaitée à Mr Terence Baker Whinney Murray Ernst & Ernst, 19, avenue Montaigne, 75008 PARIS ou en appelant 720-62-58.

DOCUMENTALISTE

En plus d'une formation scientifique, il est nécessaire d'avoir une bonne culture générale, en particulier des problèmes économiques, et une excellente connaissance de l'anglais (autres langues souhait.).

Le travail consiste en analyse, étude et synthèse de la documentation périodique, et en recherche d'information particulière à certains projets internationaux.
Envoyer C.V. et prétentions à Arthur D. Little, 90, Champs-Elysées, 75008 PARIS, en mentionnant sur l'enveloppe la référence D 74 M.

BANQUE SPÉCIALISÉE DANS LES FINANCEMENTS IMMOBILIERS

recherche son :

CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES

Ce poste requiert une compétence confirmée en comptabilité, des connaissances en informatique et la pratique des opérations financières liées à l'immobilier depuis plusieurs années.

Les candidats intéressés doivent envoyer curriculum vitæ détaillé, lettre manuscrite, photo et rémunération souhaitée sous référence M.C.S. 21-160 M, à :

C & L Associates
Management Consultants
42, rue La Boétie - Boîte Postale 45108
75366 - Paris Cedex 08

LA FILIALE PETROCHIMIE FRANÇAISE D'UN IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL

recherche

pour une fonction Technico-Commerciale dans le domaine des

ÉLASTOMÈRES

JEUNE CADRE

— ayant une formation d'ingénieur, chimiste de préférence ;
— 2 à 3 ans d'expérience ;
— possibilité de carrière internationale ;
— bonne connaissance de la langue anglaise ;
— mobilité géographique indispensable ;
— libre rapidement.

Ecrire avec C.V., photo et prét. ss réf. 1.186 à : SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, qui tr.

Management Consultant

Arthur D. Little, 1re Société mondiale, spécialisée dans l'étude des problèmes de développement industriel (1 650 personnes, CA 57 millions de $) recrute pour sa filiale française plusieurs consultants pour assurer son expansion.

Senior

Expérience professionnelle : une dizaine d'années dont plusieurs comme consultant, de préférence dans les produits de consommation.
Formation : grande école scientifique (X, Centrale, Agro, etc.) + formation économique complémentaire (M.B.A. ou équivalent). Excellente connaissance de l'anglais et autres langues étrangères appréciées.
Les candidats devront avoir des références de premier plan, tant pour leur capacité de négociation à un niveau élevé que pour la direction d'équipes de spécialistes internationaux.

Junior

Expérience professionnelle : quelques années de préférence dans grande Société internationale.
Formation : ingénieur formation économique complémentaire (MBA, INSEAD ou équivalent). Parfaite connaissance de l'anglais, autres langues étrangères appréciées.
Les candidats acceptés feront partie d'équipes de travail pluridisciplinaires internationales impliquant une grande capacité de travail et une facilité d'adaptation au changement.

Les candidatures seront traitées avec la plus grande discrétion et devront être adressées avec curriculum détaillé au Directeur Général de ADL France.
Il sera répondu à toutes les candidatures correspondant au profil décrit.



Arthur D Little
90, Champs Elysées - 75008 PARIS



REAL

LEADER DANS LA DISTRIBUTION DU MEUBLE

RECHERCHE

ANIMATEUR DE FORMATION

EXIGENCES :

Minimum 30 ans ; solide formation en psychologie; quelques années d'expérience en formation professionnelle et supérieure ; maîtrise des méthodes pédagogiques, de l'enseignement programmé et des techniques audio-visuelles.

FONCTIONS :

Assurer l'animation des hommes du dépôt (S.A.V., stockage et livraison) ; la formation psychologique et de culture générale des différentes catégories professionnelles du dépôt, ainsi que, avec l'assistance d'un technicien, leur formation technique.

AVANTAGES :

La rémunération sera fonction des compétences présentées. Position cadre.
Lieu de travail : Banlieue Nord.

Envoyer C.V. et photo à M. GAYRAUD
Direction du Personnel
106-108, avenue Lénine - 93380 PIERREFITTE.

FILIALE FRANÇAISE A PARIS

d'un GROUPE ALLEMAND D'ENGINEERING ET DE CONSTRUCTION, de réputation mondiale, spécialisé dans la livraison clé en main de grands laminoirs et d'équipements pour l'industrie métallurgique,

recherche

UN RESPONSABLE DE COORDINATION TECHNIQUE

1 RESPONSABLE DE LA COORDINATION COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

pour la réalisation à l'EXPORTATION de grands contrats, depuis la commande jusqu'au stade de la production industrielle. Ces deux spécialistes, qui devront avoir l'expérience à l'exportation d'affaires d'ensembles pour des installations industrielles, de préférence dans la métallurgie, travailleront à l'intérieur d'une équipe de spécialistes. Nous souhaitons une connaissance honorable de la langue anglaise et/ou allemande.
Adresser C.V., prétentions et votre date de disponibilité éventuelle à n° 59.783, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.
DISCRETION ASSUREE

Les Villes de COLOMBES, GENNEVILLIERS, LEVALLOIS et NANTERRE réunies en un Syndicat Intercommunal pour l'Informatique recherchent leur

DIRECTEUR INFORMATIQUE

Sa mission :

— Diriger une équipe chargée d'exploiter un système informatique en télétraitement composé de 4 ordinateurs satellites connectés à un calculateur central ;
— Diriger une équipe d'analystes et de programmeurs pour la réalisation de systèmes de gestion municipale en base de données.

Cette fonction implique de grandes responsabilités. Elle demande un sens aigu des relations humaines allié à un goût réel pour le travail en équipe.

Le Candidat retenu aura :

— Une formation Grandes Ecoles ou équivalente ;
— Une expérience confirmée d'au moins 5 ans en Informatique.

Envoyer C.V. + lettre et photo à :
Monsieur le Maire de NANTERRE, Président du Syndicat Intercommunal, 92014 NANTERRE CEDEX.

NOUS SOMMES UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE, MEMBRE D'UN GROUPE EUROPÉEN. NOUS CHERCHONS POUR NOTRE DÉLÉGATION A PARIS, EN COURS DE CRÉATION,

un futur directeur

C'est un **EXPERT COMPTABLE** de 35 ans minimum, ayant acquis une bonne expérience dans un cabinet d'expertise et, si possible, pratiqué l'audit.
Dans l'immédiat, il reprend et traite les dossiers de révision et d'audit existants. Progressivement, il assure la gestion et le développement de la délégation en créant une équipe. **La connaissance de l'anglais est un atout pour sa réussite.**
Les Experts comptables intéressés adressent leur dossier de candidature (ss réf. 2711 M) à Mme M.-C. TESSIER.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE-75008 PARIS
membre de l'ANCERP

DELATTRE-LEVIVIER

(Groupe CREUSOT-LOIRE)
16, boulevard Malesherbes, PARIS (8e)

Nombreux établissements et filiales métropole et hors métropole
Forte expansion

recherche pour son siège social à PARIS

COLLABORATEUR

ATTACHE AU CHEF COMPTABLE

pour centralisation et établissement bilan social, bilan fiscal, bilan consolidé.

— âge minimum 25 ans ;
— solide expérience pratique.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et prétentions au Service du Personnel.

IMPORTANT CENTRE DE RECHERCHES DE LA BANLIEUE OUEST
recherche pour son Service
DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN - ÉLECTROMÉCANICIEN ou ÉLECTRONICIEN

ayant si possible reçu une formation au C.E.I.P.I. Connaissances anglais et allemand, bon esprit d'analyse et de synthèse.

Contribution au logement assurée.

Envoyer C.V., photo et prétentions à n° 59.696, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

BRANCHE : MECANIQUE - USINAGE MECANO-SOUDURE et MONTAGE
recherche
pour son USINE EN EXPANSION

INGÉNIEUR DIPLOMÉ ou similaire

ayant au minimum 6 ans d'expérience dans les fonctions fabrication, achats, études.

Il devra se consacrer à l'amélioration des coûts et des prix de revient des fabrications.

Belle situation et avenir assurés pour la personne ayant les qualités requises et indispensables pour mener à bien les missions qui lui seront confiées.

Langue anglaise indispensable.
LOGEMENT ASSURE.

Ecr. avec C.V., photo et prétentions, n° 59.465, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

SOPRA

Société de Conseil et d'Assistance en **INFORMATIQUE**

recherche

DIPLOMÉS GRANDES ÉCOLES

Commerciales ou Scientifiques pour devenir

- **RESPONSABLES de PROJETS** dans le secteur Bancaire Réf. 42 D
- **INGENIEURS COMMERCIAUX** Administration de biens Réf. 42 E
- **INGENIEURS EN ORGANISATION** Réf. 42 F

Toutes les candidatures seront examinées avec la plus grande discrétion.

Ecrire à SOPRA
90, rue de Flandre 75019 - PARIS

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE MÉTALLURGIE FINE

recherche pour son SERVICE INFORMATIQUE Paris-3e

CADRE INFORMATICIEN

CONFIRME

Cette personne devra sous la responsabilité du Chef de Service assurer :
- la responsabilité des études et du groupe de programmation ;
- diriger et mener à bien des projets DB/DC.

Elle devra avoir une expérience d'au moins 5 ans dans un poste de niveau similaire et posséder une très bonne connaissance des points suivants :
- Langages PL 1 COBOL - GAP 2.
- Télétraitement.
- Matériel IBM 370/125 sous DOS.

Le sens des contacts humains à tous niveaux est indispensable pour ce poste.

Ecr. avec C.V., photo, prét., n° 59.634, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

GROUPE INTERNATIONAL
MATERIEL ELECTRONIQUE

jeune adjoint au chef comptable

Proche Banlieue Sud. ≃ 50.000 F / AN

Pour prendre en main la comptabilité générale.
Des compétences en fiscalité et de bonnes notions d'Anglais seraient un atout.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par

Information Carrière SVP 11.11

Information Carrière SVP 11.11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.

REFERENCE 315

37, rue du Gal Foy
75008 Paris.

LE GROUPE **AKZO**
(Chimie – 100.000 personnes)
crée à PARIS une nouvelle Filiale pour une de ses Divisions
Il recherche

UN CADRE COMMERCIAL

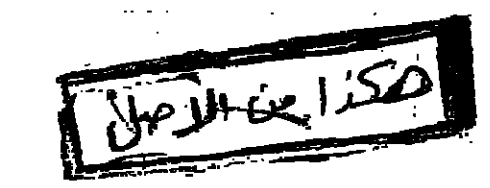
Ce poste convient à un homme 28 ans minimum, de formation supérieure, ayant de réelles connaissances en Chimie et en Marketing, doublées d'une expérience de plusieurs années dans le Domaine Commercial. Il assistera le Directeur Commercial, et se déplacera fréquemment.
Anglais courant nécessaire.

Rémunération départ 65.000 F

Démarrage souhaité 1er Octobre 1974

Ecrire Service K

Psychologie appliquée
JUSTET



offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE
Secteur LOISIRS
recherche pour proche banlieue PARIS NORD

CHEF COMPTABLE

MISSIONS :

Sous la responsabilité du Contrôler :
— Etablir et contrôler des écritures comptables;
— Fournir situation et résultats mensuels ;
— Animer les services de comptabilité matières, clients, fournisseurs et trésorerie.

EXIGENCES :

Il est nécessaire de posséder de très bonnes connaissances comptables (B.P. ancien régime, D.E.C.S.) et une expérience réelle.
Ce poste, qui implique une relative autonomie, exige des qualités de personnalité, de décision et de diplomatie.

Adresser C.V., photo à nº 60.230, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

SOCIETE MTE

La Société appartient au groupe CREUSOT-LOIRE JEUMONT-SCHNEIDER et offre des possibilités d'avenir très intéressantes au sein d'une EQUIPE D'ETUDES DE NOUVEAUX SYSTEMES DE TRANSPORT, à

ingénieur ou universitaire

aimant les maths appliquées et connaissant la programmation, pour lui confier les travaux d'analyse, d'élaboration de modèles mathématiques et d'optimisation.

Envoyer C.V. et prétentions à la SOCIETE MTE, 32, quai National - 92806 PUTEAUX.

IMPORTANT GROUPE
PRODUITS CHIMIQUES - PARIS
recherche

1) UN INGÉNIEUR CHIMISTE

— ayant une expérience industrielle en FERMENTATION ;
— âge minimum 35 ans.

2) UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

(diplômé d'une école de chimie).

Pour assurer la promotion et la vente de ses produits industriels.

Possédant plusieurs années d'expérience dans les domaines :
— explosifs ;
— produits chimiques minéraux.

Pour ces deux postes les candidats (hommes ou femmes) devront nécessairement :
— connaître l'anglais.
— pouvoir se déplacer en France et à l'étranger.

Envoyer C.V. détaillé (photo et rémunération souhaitée) à SWEERTS - B.P. 269 - 75424 PARIS CEDEX 09 sa référence nº 1.185.

VAL-DE-MARNE (R.E.R.)
Groupe français multinational
SECTEUR OPTIQUE
offre
situation intéressante à

CHEF-COMPTABLE
ADJOINT

Sera chargé :
— de la supervision et de l'ordonnancement des tâches comptables ;
— de l'amélioration des procédures et méthode de comptabilisation ;
— de la mise en place et du suivi de certain projet de réorganisation des services comptables dans le cadre d'un système informatisé.

Ce poste conviendrait à candidat 30 ans minimum :

— de formation comptable supérieure ou équivalente ;
— ayant minim. 5 ans expér. dans grande société utilisant l'informatique ;
— rompu aux techniques comptables avec sens développ. de l'organisation.

De réelles perspectives d'avenir dans groupe en plein développement.

Poste disponible immédiatement pour entrer en fonction à convenir.

Il sera répondu à toute lettre manuscr. accompagnée du C.V. détaillé, photo et prétentions adressée à :
M. Devilly, 7, r. de la Liberté, 94 - Joinville-le-Pont.

IRIA
Ets Public de rech. banlieue Ouest, dem. pour son serv. Edition et publication d'ouvrages scientifiques, un
CHEF DE SERVICE
ayt bonne formation en informatique et possédant expér. ds un poste similaire. Envoyer C.V. à IRIA, Service du Personnel, B.P. 5, LE CHESNAY.

NOBEL-BOZEL PLASTIQUE
recherche
CHEFS de groupe comptable AIDE-COMPTABLE.
Ecr. M. CUAZ, Tour Roussel-Nobel, Cedex nº 3, 92080 PARIS - LA DEFENSE.

CAISSES DE RETRAITES COMPLEMENTAIRES
recherchent
JEUNES GENS
21 ans min. Niveau BAC ou supérieur ou diplôme de comptabilité avec ou sans expér. professionnelle mais souhaitant se former à des tâches administrat. entraînant rapidement la prise de responsabilité.

40 h. en 5 jrs. Avantages sociaux, cantine, retraite, emplois très stables.

Ecrire avec C.V., photo et prét. nº 59.599, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

Centre DOCUMENTATION
recherche
INGENIEUR
METALLURGIE
ou CONSTRUCT. MECANIQUE
pour rédaction d'analyses à domicile ou sur place.
Connaissant angl. et allemand, russe souhaité (version).
Tél. C.N.R.S. - 636-62-94, p. 319.

O. C. S.
Programmeurs-Assembleurs et COBOL - Tél. pour rend.-vous au 246-69-09.

Sté de Conseil en Informatique
recherche
ANALYSTES-PROGRAMMEURS.
PROGRAMMEURS.
CONFIRMES FORTRAN.
Libres rapidement.
Lieu de travail : PALAISEAU.
Téléphoner au 202-60-60.

IMPORTANTE ENTREPRISE DE BATIMENT
recherche
dans le cadre
de son développement
CHEF DE GROUPE
pour la Région Parisienne.

Responsable d'un secteur de travaux, il aura sous ses ordres une équipe avec laquelle il sera chargé de réaliser et de gérer un chiffre d'aff. de l'ordre de 50 millions de francs.

Adr. C.V. et prét. à nº 59.954, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), qui tr.

LABORAT. PHARMACEUTIQUE
près CERGY-PONTOISE
recherche
TECHNICIEN SUPÉRIEUR
CHIMISTE
Synthèse organique, expérience de 2 à 5 ans souhaitée.

Envoyer C.V. et prétentions à CASSENNF, Sce du Personnel, 17, rue Pontoise, 95520 OSNY.

Société commerciale rech. pour son siège social à
SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)
CADRE COMPTABLE
— Titulaire du B.T. comptable ;
— B.T.S. ou D.E.C.S.,
pour prendre en charge la comptab. analytique et budget.
— Ce poste conviendrait à un candidat jeune et dynamique ayant quelques années expér. et voulant s'intégrer dans une société en vive expansion.

Ecr. avec C.V. et prétent. sous nº 92.306 B à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

Importante Société
IMMOBILIERE
de haute montagne
(savoie)
recherche

CHEF de VENTE

La saison de vente comportant une période de pointe particulièrement absorbante, ce poste demande dynamisme et grande disponibilité.

Il existe une réelle possibilité de promotion au sein de notre équipe de direction. La rémunération sera fonction de la valeur du candidat. Fixe + pourcentage
Facilités de logement.
Ce poste est à pourvoir rapidement
Ecrire avec CV manuscrit et photo à
PARFRANCE nº3004
4, rue Robert Estienne
75008 Paris q. tr.

Cabinet expert comptable dem.
1) STAG. CONFIRME(EE) ou COMPT. EXPERIMENTE(EE)
2) SECRETAIRE DACTYLO
Pour 1er septembre ou lib. ste.
Ecr. ou tél. Cabinet Menier, 3, rue Lacuée-12e - 346-63-43.

Entr. install. trait. eaux usées Paris rech. JNE CHEF B.E., 30 a. min., format. CENTRAL, A.M. ou équ., tr. b. not. phys., chimie. Sera respons. de la créat. B.E. et dépt rech. et dével. CENAF sélec., RIC. 98-39.

Société pétrole quartier Etoile recrute pour début septembre
1 AGENT ADMINISTRATIF
pour réaliser travaux contrôle et consolidation bilan, connais. de l'anglais souhaitée. Emploi stable, avenir ouvert à élément dynamique. Adr. C.V. et prét. nº 82.355, Publ. ROGER BLEY 101, r. Réaumur, 75002 Paris q.t.

SAGEM PARIS (16e)
recherche
PROGRAMMEURS
CONFIRMES COBOL ANS.
Adr. C.V. + photo + prét., à M. CAMUS, 6, avenue d'Iéna, 75783 PARIS CEDEX 16.

Urgent. Société d'Engineering Paris Gare du Nord, recherche pour emplois fixes
DESSINATEURS
P1 - P2 - E2 - E1
toutes catégor. pour installat. équipem. usines et produits chimiques. Vacances assurées. Ecrire nº 82.563 Publ. BLEY, 101, r. Réaumur, Paris-2e, q. tr.

Vous avez une formation supérieure niv. EXPERTISE COMPTABLE, et quelques années d'expérience en AUDIT et ORGANISATION
Vous avez des connaissances en INFORMATIQUE.
Le contrôle et l'organisation comptables vous intéressent.
Vous avez le goût des voyages et vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

TOTAL
COMPAGNIE FRANÇAISE
DES PETROLES
Vous propose au sein de sa Direction Financière (Groupe) un poste d'
AUDITEUR-ORGANISATEUR
pour interventions dans ses filiales et participations en FRANCE ainsi qu'à l'ETRANGER.

Adr. C.V. manus., détaillé avec photo et prét. au Département Gestion du Personnel, R-GP, 5, rue Michel-Ange, 75781 Paris, Cedex 16, sous réf. nº 74.016.

Direction Départem. de l'Equip.
recherche
INGENIEUR
chargé d'études trafic transp. en comm. en liaison av. études d'urban. Adr. C.V. et prét. à : D.D.E., 34, RUE CHANZY. 72040 LE MANS.

IMPTE ENTREPRISE T.P.
SUR PLAN NATIONAL
recherche
METREURS G.O.
Ecrire et envoyer C.V. à : nº 8.760, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

COMPTABLE QUALIFIE
pr tenir comptabilité générale. Se présenter : LOUBERT, 22, cours Barsac, Paris-Grand Bercy (XIIe).

IMPORTANTE SOCIETE
NORD DE PARIS
recherche
RESPONSABLE
D'EXPLOITATIONS
D'APPLICATIONS
R. J. E. et temps réel
S/370-158 sous V.S. 2
et L.M.S. à partir
d'un terminal lourd.

Il aura la responsabilité ;
— De la mise en exploitation des projets en cours (dossiers de procédures, sauvegarde, gestion des bibliothèques et des catalogues) ;
— Du planning d'exploitation ;
— De la gestion du terminal.

Ce poste exige ordre et méthode ainsi qu'une connaissance des systèmes d'exploitation.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions, sous nº 4.604 à : Lévi-Tourney, 5, cité Pigalle, 75009 Paris, qui transmettra.

Au sein de son département
COMPTABILITE FINANC.
3M
propose différents postes de
COMPTABLES
ET
AIDES-COMPTABLES
Orientation vers les différents groupes (import., comptabilité générale, fournisseurs, etc.), conseillés en fonction du profil des candidats.

Postes stables avec nombreux avantages scx = 13e mois, participation, prime vacances, mutuelle, restaur. entreprise, clubs sportifs, etc.

Adr. C.V. et prétentions, sous réf. 77/M, au Serv. O.P., 135, bd Sérurier, 75019 PARIS.

INGENIEUR MECANICIEN
Expérience entretien, mise en route usines dans pays de l'Est. Durée approximative 6 mois. Départ 6 juillet.
Envoyer C.V. dét. av. photo à :
SELECT-SERVICE
40, rue de Chabrol. Paris-10e.

Importante Ecole Secondaire Contrat « Association »
Région Parisienne, recherche :
RENTREE SEPTEMBRE
PROFESSEURS
PHILOSOPHIE
(11 H.)
ECONOMIE
(12 H.)
SCIENCES PHYSIQUES
TEMPS COMPLET

Sérieuses références exigées, sinon s'abstenir.
Ecrire HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, - Ss réf. 67.247.

Société Produits chimiques
recherche
COLLABORATEUR COMMERCIAL
Aura responsabilité Vente adjuvants pour matière plastique à L'EXPORTATION
Déplacements à l'étranger.
Connaissance matière plastique souhaitée.
ANGLAIS - ALLEMAND COURANTS
Résidence PARIS
Avant. scx, restaurant entrepr. 5 × 8 × 13, horaires personnal.

Adr. C.V. Direction Administrat.
ROUSSELOT S.A.
8, rue Christophe-Colomb.
75008 PARIS.

AFNOR
Association Française de Normalisation
offre un poste d'
ADJOINT
AU CHEF DE SERVICE
CONTROLE ET EDITION DES NORMES
Cadre formation Universitaire (préfér. disciplines scientifiques) ayant si possible participé à la confection de publications techniques ou professionnelles. Aptitude au dialogue avec les services auteurs des normes et avec les imprimeurs.

Ecr. au Service du Personnel Tour Europe - Cédex nº 7. 92080 PARIS - LA DEFENSE.

THOMSON C.S.F.
DIVISION
« Faisceaux Hertziens »
recherche pour :
— sa plate-forme d'essais,
— ses laboratoires,
— ses chantiers,
ÉLECTRONICIENS
A.T.E. 1 - A.T.E. 2
Bac F2, FPA, BTS, DUT...
(libérés obligations militaires)

Ecr. avec C.V. sous référ. 210, Service Recrutement, 53, rue Greffulhe, 92300 Levallois.

Agence Financière de Bassin
SEINE - NORMANDIE
Etablissement Public d'Etat
recherche pour
embauche rapide :
1) 1 INGÉNIEUR HYDRAULICIEN
DEBUTANT
intéressé par les problèmes de travaux et de relations avec les maîtres d'ouvrages.
2) STATISTICIEN
DEBUTANT
NIVEAU MAITRISE
pour études
hydroclimatologiques

Ecrire avec C.V. et prétent. à M. le Chef de la Division « Ressources » Ag. Financière de Bassin « Seine-Normandie », 3, rue Saint-Charles, 75015 Paris, qui convoquera directement les candidats présélectionnés.

IMPORTANTE
SOCIETE
INDUSTRIE
PAPIER-CARTON
offre
pour début septembre
à PARIS
un poste de
DIRECTION COMMERCIALE
Age souhaité :
30-35 ans minimum.
Langue anglaise
indispensable.
Salaire :
100.000 F.

Il sera répondu à tte lett. man. accomp. C.V. dét., photo, adr. à B.E.O. (réf. 5.963), 3, rue de Téhéran - 75008 Paris. DISCRETION ASSUREE.

IMP. SOCIETE RECHERCHE
TRADUCTRICES dact. russe
INTERPRETES traduct. russe
Se présenter EROM, 90, Champs-Elysées, Paris (8e).

INGENIEURS informatique
Programmation, analyses, temps réel, langage Assembleur. EROM, 90, Champs-Elysées, 8e.

Sté Constructions Métalliques et Electromécaniques, Paris (18e), proximité Gare du Nord, rech.
METREUR TECHNIQUE
pour élaboration projets, prix, descriptifs. Niv. Bac technique. Ecr. prét., C.V., ss nº 18.957 à J.R.P., 39, rue de l'Arcade, Paris (8e), qui transm.

Sté Erse Z.I., 1, av. Marcel-Berthelot, 92390 VILLENEUVE-LA GARENNE, 733-26-20, recherche
CORRESPONDANCIERES
Serv. administr. commerc., bon contact, tél., dynamiques et méthod. Se présenter.

EXECUTIVE SECRETARY
for
MANAGING DIRECTOR
of International Advertising Agency European division :

— french nationality desired,
— spoken and written english,
— bilingual shorthand,
— full responsabilities.

Location Paris

Send resume to, nº 520.372, REGIE-PRESSE
85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

IMPORTANTE SOCIETE
C O U R B E V O I E
(près Pont de Neuilly)
recherche
AGENT TECHNIQUE
POUR
ETUDES D'AVANT-PROJET
CALCUL DE RENTABILITE
DES INVESTISSEMENTS
DANS LE DOMAINE
DU RAFFINAGE.
Ce poste conviendrait à un
D. U. T.
GESTION DES ENTREPR.
OU DE
FORMATION SCIENTIFIQ.

• 40 heures en 5 jours ;
• Avantages sociaux.

Adresser C.V. (photo ret. et prétentions) en précisant date de disponibilité s/réf. RAMU, à EMPLOIS ET CARRIERES 30, r. Vernet, 75008 Paris q. tr.

emplois féminins

Ch. empl. de mais. pour s'occuper enfant 10 mois et tenir intérieur. Logée, nourrie. Tél. : 788-01-41, après 18 heures.

TRADUCTRICE DACTYLO **RUSSE**
PROTECHNA. - 770-28-35.

Organisme Professionnel (VIIIe)
QUARTIER MONCEAU
recherche
SECRETAIRE STENO-DACTYLO
Bonnes connaissances allemand. Libre suite ou 1er septembre. 40 h., sam. lib., 13e mois, rest. entrepr. Ecr. av. C.V. et prét. : S.G.I.C.F., 3, avenue Ruysdaël, Paris (8e).

IMPORTANTE SOCIETE
près gares NORD et EST
recherche :
SECRETAIRE-STENODACTYLO-AIDE-COMPTABLE
CONFIRMEE
pour assurer secrétariat d'un service d'études, Recherches et Développement ; tâches diverses et intéressantes.
Horaire : 8 h. 30 - 17 h. 30.
Avantages sociaux.
Rémunération début :
2.300 F × 8.
Possibilités vacances AOUT.
Ecrire M. LACOUR,
32, rue Le Peletier, PARIS (9e).

SOCIETE D'OPTIQUE
de renommée MONDIALE
(quartier REPUBLIQUE)
recherche
pour son service
EXPORTATION
SECRETAIRE DE DIRECTION
Française ou Anglaise.
STENODACTYLO expérim.

— 28 a. min., parlant couram. anglais et français ;
— Base sal. 40 h., 2.800 F. Horaire individualisé. Poste nécessitant dynamisme, initiative, ordre ;
— Avantages sociaux.

Adr. C.V. man. à ESSILOR International, M. LUXCEY, 61, rue Beaubourg, Paris (3e).

Important laboratoire de Produits pharmaceutiques
7e ARRONDISSEMENT
recherche
1 SECRETAIRE STENODAC. BILINGUE ANGLAIS
13e mois. 5 × 8. Avant. socx, restaurant entreprise. Env. C.V., photo et prét. à VI nº 742, 162, boulevard Montparnasse-14e.

SOCIETE IMMOBILIERE
BRITANNIQUE
recherche
SECRETAIRE-
STENODACTYLO
BILINGUE
ayant bonne présentation pour s'intégrer dans équipe commerciale jeune et dynamique. Lieu de travail Paris-Ouest. Ecrire avec C.V., photo et prét. nº 92.092 B-BLEU, 17, rue Lebel (94300), Vincennes, q. tr.

Recherchons, URGENT,
3 MECANOGRAPHES COMPTABLES
2e ECHELON.
Se présenter Agence OPERA, 5, rue du Helder, Paris-9e.
Téléphone : 770-95-30.

ORGANISME PUBLIC
recherche
RÉDACTRICE TRADUCTRICE
POUR TRADUCTIONS
DOCUMENTS ECONOMIQUES
ETRANGERS ET REDACTION
NOTES DE SYNTHESE.
Tél. : 525-51-00, poste 326.
CFCE, 10, av. d'Iéna, Paris-16e.

autos-vente

Part. vend cause double emploi Renault coupé 17 TL export. 73. Coul. bche, état imp., 30.000 km. Prix intéressant. Crédit possible. Intermédiaire s'abstenir.
Tél. : 207-40-58, à partir 18 h.

NEUBAUER
PEUGEOT
OCCASIONS-CONFIANCE
LOCATION
TOURISME-UTILITAIRE

proposit. com. capitaux

Al pr format. de cadres mod. de simulat. C.A. 2.000.000 F/a. Ecr. Imbert, 23, r. Simart, Paris-18e.

L'immobilier exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par **Le Monde**

appartem. vente

Paris

Près Parc MONTSOURIS. ODE. 95-10. Rav. P. Maison ds Jardinet. Triplex 50m2, tt cft, caractère. — SOLEIL - CALME.

VIIe. Près Chps-de-Mars. Partic. vd 85m2, tt cft, 4e ét., soleil. 380.000 francs. Tél. : 555-19-37 après 18 heures.

ETOILE. V.-Hugo. Imm. récent. 9e ét., 102m2. balc., tél., soleil. 630.000 francs. Tél. : 522-62-14.

SUR BOIS, VUE EXCEPTIONN. Réc. dble living, chbre 90m2. BALCON-TERRASSE. 578-93-93.

— CENSIER —
Stud. kitch., w.-c., dche. REF. NEUF. 49.000 francs. 331-77-79.

16e PASSY Imm. p. de taille, 2 p., entr., cuis., bns, wc. Tél. Prix 140.000 F. LAB. 13-09.

Région parisienne

SURESNES. — Vue Paris, 4 pièces, tout confort.
PUTEAUX. — 2 pièces confort. Px except. - G. COGE, 506-18-21.

NEUILLY RESID. Imm. neuf, gd stand., lux. appt, dble liv., 3 ch. + 3 s. de bns, étage élevé, balc. Vue sur Bois et jardin. Px 1.460.000 F. - LAB. 13-09.

COURBEVOIE. Imm. P. de T., 3 p. 60m2, tt cft. 150.000 francs. Tél. : LAB. 13-09.

appartem. achat

URGENT, rech. 16e, 7e, Appart. 5-6 pièces gde surf. LAB. 13-09.

bureaux

PLACE D'ITALIE
Bureaux meublés, 4 lignes tél., 100 m² environ, tout conf., bail précaire ou autre. Tél. 588-61-41.

locations non meublées

Demande

Part à part. Couple enseignants mutés cherche 3 pièces tout conf. déb sept. région Montmorency est. C. Vidal, 37, rue Lhomond, Paris (5e).

propriétés

Part. vend Vitry-sur-Seine, belle ppté type F 6, tout cft, téléph., terr. Prix justifié. 455-24-16.

pavillons

SURESNES, 2 niveaux, confort. Prix intér. G. COGE, 506-18-21.

locaux commerciaux

BOULOGNE - J.-B.-Clément maison-boutique ts comm., 40 m², 145.000 F. Tte ppté - 522-62-14.

A VENDRE
A CHAMPIGNY-SUR-MARNE
av. de Général-de-Gaulle
(quartier commerçants résident.)
PETIT IMM. HAUT STANDING
façade marbre 3 niveaux
+ s/sol entièr. aménagés
en burx, lux. Moq., téléphones (surf. 280 m²). Poss. au r.-ch. bout. ts commerces. Pr rens. tél. h. b. 283-46-82, ag. s'absten.

.. vend beau local professionn. Bagneux (92) actuellement ATELIER D'ARTISTE 76 m² en 2 niveaux 170.000 F. Poss. locat. appartem. contigu. pièces confort - 735-94-93.

villas

Très belle villa résidentielle, 7 pièces, jardin. Px 680.000 F. G. COGE - 506-18-21.

villégiatures

Particul. loue appart. 3 pces grd standing. Chatou, R.E.R. Août. Téléphone : 966-49-36.

Nous prions les lecteurs répondant aux "ANNONCES DOMICILIEES" de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du " Monde Publicité " ou d'une agence.

demandes d'emploi demandes d'emploi

CHEFS D'ENTREPRISES

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Vous propose une sélection de collaborateurs dans les catégories suivantes :
— INGENIEURS TOUTES CATEGORIES.
— CADRES ADMINISTRATIFS et COMMERCIAUX.
— JOURNALISTES (presse écrite et parlée).

CADRE FINANCIER. — 32 ans. Formation droit, sciences po. Anglais courant, connaiss. allemand. Solide expér. des techniques bancaires, de la négociation de contrats et de la réglementation à l'export. Etudes de synthèse en matière économiq. RECHERCHE : poste permettant responsabilités, PARIS, région parisienne.

INGENIEUR MECANICIEN C.N.A.M. — 44 ans. Formation supérieure écoles d'organisation gestion et management. Expér. gestion générale prévisionnelle et contrôle gestion production proto. et série, bur. d'études et de projets, service technico-commercial. RECHERCHE : responsabilité direction générale ou technique.

INGENIEUR ORGANISATION PRODUCTION. — 40 ans. E.S.M.E. + I.A.E. + informatique. Allemand, anglais, 8 ans d'expér. implantation organisation et contrôle production, secteurs électronique électromécanique et nucléaire, 6 ans expér. vente, après-vente matériel industriel et scientifique. RECHERCHE : poste organisation de production, gestion industrielle, commerciale PARIS ou région parisienne.

INGENIEUR CIVIL H.E.I. — 39 ans. Expér. : service contrôle et B.E., installations thermiques, appareils chaudronnerie, codes constructeurs et réglementations Service commercial, chaudières industrielles : devis, projets, contacts clients et sous-traitants. RECHERCHE : poste resp. dominante techn., proj., affaires, event. entretien.

AGENCE SPECIALISEE DES INGENIEURS ET CADRES
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09.
Tél. : 280-61-45, poste 30.

TECHNICIEN SUPERIEUR titul. DUT (biol. applic., opt. ABB), ch. poste à respons. dans labor. de recherche ou labo pharm. Paris ou proche banl. Lib. O.M. 768, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H., 27 ans, maît. fac. lettres, angl. cour. (séj. U.S.A., Can.), exp. comm., étud. ttes propos. Ecr. nº 769, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INDUSTRIEL
Un réalisateur concepteur (document., format. spéc. ou permanente : étude et réalisation de projets, scénario apr. marketing, media par diapo ou fils, responsab du budget sur ces réalisat., économie pour impte Sté), est disposé à s'intégrer à votre équipe ou à organiser votre service audio-visuel. Ecrire au nº 6.662 P. Lichau, 18, r. Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, q. tr.

J.F 30 ans. maîtr. lettre, Sc. Po., angl., exp. enseign., ch. situation édition, presse, etc. BLAVIGNAC, 13, r. Muriers-20e, Téléph. : 797-33-16.

Hom. 53 ans, Cadre Comptable, niveau expertise, connaissant informat. Expérience Bilan - Gestion Personnel des P.M.E., recherche situation en rapport. 6.000 × 13.
Ecr. nº 7.3, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Urgent. J.F. 24 ans, licenciée en droit, maîtrise de Sc. Po., préparation DES, SC. PO, conn. angl., cherche emploi dans Presse, Radio, TV, Edition, etc., à Paris. Disponible début août.
Ecrire n 6.523, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Américaine, 27, M.A., parl. fr., conn. chinois, all., esp., expér. act. prof. angl. en France, poste adm., ch. pl. oct. 578-08-80 ou écr. 781, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 32 ans, Bac. autodidacte, habitué rel. publiques et comm., ch. poste à resp. évolutif dans banque ou secteur comm. ou relations publiques, préférence Rhône - Alpes. Étud. ttes offres très précises.
Ecr. nº 8.790, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JNE INGENIEUR CHIMISTE, 27 ans, dégagé obligations militaires. 18 mois stage en usines chim., cherche P.M.E., poste en fabrication ou laboratoire, région indifférente.
Ecr. HAVAS SETE. Nº 286.738.

Jeune Anglaise ch. sit. au pair, rég. Annecy-Genève. Famille avec enfant 7 ou 8 ans. Janvier-août 1975. Rendez-vous possible entre 21 et 28 juill. Ecr. J. Pratt, Burn View, Fence Houses, Co. Durham, Angleterre.

Jeune Femme, 28 ans
SECRETAIRE DE DIRECTION
form. univ. complém., ch. pl. st. mi-tps apr.-midi Paris. Libre 1er septembre. Prét. 1.500 F - Ecr. nº 751, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ADJOINT
DIRECTION du PERSONNEL
et RELATIONS HUMAINES
45 ans, expér. plusieurs années, recherche pour raison prochaine cessation d'activité Sté, poste à responsabilités, gestion administrat. et personnel., recrut., formation continue, paie sur ordin., serv. socx, relations syndicales. Etudierais toute offre. Ecrire nº 60.048, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Ingénieur système, 27 ans, 6 ans expérience IBM 360/370, ayant exercé responsabilités importantes pour mise en place grands systèmes. Cherche emploi poste similaire Outre-Mer, étranger ou province.
Ecr. 2697 HAVAS MULHOUSE.

Ingénieur chimiste, 30 ans, exp. mise en œuv. élastomères, coûts, contrôle, développement, contacts haut niveau, ch. poste à responsabilité dans équipe jeune, préf. chimie organique province. Fabrication développ. assistance techn. Salaire départ 65.000. Nº 8.754, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

25 ans, licencié Droit Privé, Libéré O.M.,
cherche place stable
Sud de la France.
Ecrire HAVAS Montpellier, sous nº 193.737, qui transmettra.

Traducteur diplômé, rech. contact avec entreprise ou société d'édition pour traduction Néerlandais., All., Angl. Téléph. matin 958-78-11.

Cadre supérieur, 50 ans, 20 ans expér. direct. commerc. et administrat. désire chang. situat. rais. conven. personn., cherche poste impliq. respons. Import. Ecr. nº T 58.451 Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Jne Fille 25 ans, DES, Sc. Eco, 2 ans expér. profess. banque, Service conn. statistiques, informat., anglais, cherche situat. urban., journalisme, service. Ec. ss nº T 58.457, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Collaboratrice DIRECTION
50 a. veuve, lic. en droit, angl. courant et ccial, recycl. disciplines sociales 1973-74, ch. POSTE RESPONSABILITES, préfér. 16e, Boulogne, Paris - Ouest. Libre 1er août. Ecrire nº T 58.524, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e).

J.F. célib., secrétaire direct. comm., B.T.S., angl., all., ital., expér. gr. entr. France, R.F.A., voit., ch. Paris ou proche banl. sud-ouest empl. stab. sept. déplac. étrang. souh. pos. cadre, 3.500 × 40 × 13. Ecrire sous nº T 58.472 à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e. ou tél. 626-33-63 après 19 h.

J.F. maît. let. mod. tril., angl.-esp., ch. empl. été touris. ou enseig. Chantal Castérau, 1, rue Moutera, 75012 Paris.

ACHETEUSE
25 ans., expér. achat-approv., recherche situat. stable avec respons. Déplacem. poss. Libre 1er septembre. Ecrire HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, Paris (8e), sous référ. 67.184.

J.H. 26 a., dég. O.M., DES Droit privé affair., DES Sc. pol., exp. avocat, angl., ex. toute propos. admin., sté privée, vu poste à pourvoir Guyane française ou Amérique du Sud. Lib. sept. Ecr. nº 772, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Métreur-vérificateur
Ne pouvant part. vac., cherche charette descriptif
20 juillet - 20 août
Tél. : 224-54-53.

B. VENDEUR exp., 41 a., bac., dyn., b. prés., ch. sit. av. resp. élevées. Er. Mabaud P. 17 HLM La Louette. 04300 Forcalquier.

GEOGRAPHE
26 ans, spécialisé dans les études de circulation en milieu urbain. Thèse Doctorat en voie d'achèvement. Expér. bureau d'études. Etud. toutes propositions. Libre immédiatement.
Ecr. HAVAS Marseille, 90.886.

CADRE TECHN.-CCIAL
30 ans, Doct. Chimie Appliquée, Bilingue allemand + anglais. Exp. : Recherche labo polym. Application et mise au point de produits matière plastique. Fabricat. extrusion thermoplast. Contacts haut niv. ttes industr. CH. POSTE RESPONSABILITE de pr. ds ind. chim. ou para-ch. Ecr. nº 778, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

INGENIEUR ELECTRONIQUE
37 ans habitant R.F.A.

— Expérience fabr., études, marketing, confirmées.
- Anglais, allemand, français courants

recherche
Poste Technico-commercial chez fabric. français matér. O.E.M., désireux s'implanter en R.F.A., éventuellement en Gde-Bretagne.

Ecr. s. nº 1.893 à Régie-Presse GmbH - D6 Frankfurt (Main), Rathenauplatz 1A, R.F.A., q. tr.

INGENIEUR AGRONOME
+ MASTER OF SCIENCE (G.B.)
25 a., dég. O.M., ch. sit. province. Ecr. nº 767, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

COLLABORATRICE TRIL.
FRANÇAIS - ANGLAIS - ESP.
14 ans U.S.A.
Expér. profess. Marketing, Adm. Organ. Relat. hum. Excellente présentation. Liberté de voyager. Libre de suite. Tél. : 588-11-47.

Ing. 37 a. expér. chauff. climat., maîtr. chant. ch. poste respons. Ecr. nº 71.525, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q.t.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET L'ENVIRONNEMENT

La nature vue des bureaux de Bruxelles

Quand on parle d'environnement dans les bureaux des Communautés, à Bruxelles, c'est au futur ou au conditionnel. L'urgence des mesures anti-pollution, les cris d'alarme devant le pillage des milieux naturels, la lutte quotidienne des citoyens pour sauvegarder un peu de soleil ou de silence, rien ne paraît arriver jusqu'au cerveau du diplodocus européen.

Le 27 juin dernier les neuf ministres de l'environnement devaient se réunir. Au programme, des sujets d'actualité : la crise et l'environnement, le principe pollueur-payeur, la convention de Paris sur la pollution des mers par les eaux terrestres, une directive sur la qualité des eaux de rivière destinées à la consommation.

Certains ministres fraîchement nommés ont argué de leur faible compétence, d'autres redoutaient qu'on leur fasse adopter des directives et préféraient les recommandations, non contraignantes. Bref, on a remis la réunion au mois d'octobre, en se promettant de mettre alors les bouchées doubles. Trois autres directives seront à l'ordre du jour : l'une fixant le taux de plomb dans l'essence, l'autre la teneur en soufre des gas-oils, une troisième prévoyant la récupération des huiles usées.

En attendant, on s'est mis en vacances. Aussi, lorsque, le 3 juillet, le service « environnement » des Communautés convia les journalistes des Neuf pour dresser le bilan 1973, M Michel Carpentier, son directeur, était-il bien embarrassé. Il n'avait rien à offrir de concret. Rien qu'une montagne de rapports, de dossiers, de propositions (il paraît qu'il y en a vingt sur la table du conseil).

Les Communautés ne sont pas pressées. Elles ont mis treize ans pour prendre conscience du problème de l'environnement. Il leur a fallu deux autres années pour se doter d'un programme « d'action ». Un document de 70 pages qui prévoit des recherches approfondies sur la plupart des nuisances et l'harmonisation des législations qui les combattent. Le tout corseté d'un calendrier précis étalé sur 1974 et 1975. Mais on a attendu encore un an pour connaître le premier train de directives... toujours pas adoptées.

Comment expliquer, sinon excuser, cette lenteur ? L'équipe de Michel Carpentier est modeste — une vingtaine de personnes — mais fort active. Son travail n'est pas en cause. Mais les Neuf ont des préoccupations différentes. Les Allemands sont très soucieux de pollution atmosphérique et obsédés par la présence de plomb dans l'air. Les Hollandais préfèrent qu'on s'occupe de l'eau. Les Britanniques se montrent attachés à la protection de la nature et, pour le reste, sont satisfaits d'eux-mêmes. Les Italiens, eux, ne savent plus où donner de la tête tant ils ont de retard.

Un seul credo

Il y a aussi la pesanteur de toute procédure « législative ». Quand le service environnement des Communautés pense qu'une mesure antinuisances peut convenir à tout le monde il rédige un texte et le soumet à la Commission. Celle-ci, composée de treize commissaires (dont MM. Ortoli et Cheysson pour la France), l'examine. Si elle le juge acceptable, elle le transmet au conseil des ministres. Mais ce texte sera-t-il un « règlement » (applicable tel quel), une directive (adaptable par chacun) ou une simple « recommandation » ? C'est ici que la politique s'en mêle. Les Anglais, derniers inscrits au club européen, sont allergiques aux décisions astreignantes. A les écouter, les ministres ne voteraient que ces vagues recommandations qui soulagent la conscience et permettent de ne rien faire.

Il est vrai que les ministres de l'environnement sont aussi mal aimés à Bruxelles qu'ils le sont dans leurs capitales respectives. Les Communautés se sont constituées il y a seize ans pour favoriser la croissance économique de l'Europe. Règle du jeu : la libre concurrence. On en est resté à ce credo et à cette liturgie. Tout ce qui pourrait les remettre en cause est sacrilège.

Réfléchir sur la destruction de l'environnement, c'est poser la question de la croissance à tout prix. Limiter les nuisances, c'est gêner l'industrie et peut-être fausser les règles de la concurrence en pénalisant les plus pollueurs.

Aussi la seule mesure qu'ait adoptée le conseil des ministres touche-t-elle à ce dernier point. Chaque fois que l'un des Neuf va adopter chez lui une loi ou un règlement protégeant l'environnement, il doit en aviser les Communautés. Dès lors, celles-ci peuvent se donner un an de réflexion pour savoir si la mesure doit être généralisée. En attendant, on sursoit à l'exécution. Cette règle, édictée pour harmoniser les législations, n'est-elle pas un frein aux initiatives les plus audacieuses ?

« Sur trente texte portés à notre connaissance, nous n'en avons « retenu » que neuf, se défendent les fonctionnaires de Bruxelles. Certains d'entre eux seront repris dans des directives communautaires. »

Certes, mais dans combien de temps ? Et c'est oublier que la compétition internationale, dans la lutte anti-pollution, serait payante. Si les Allemands adoptent des normes sévères de rejets atmosphériques, nul doute que les citoyens, en France et ailleurs, ne réclament de leur ministère des normes équivalentes.

La loi française de 1964 sur l'eau — et les agences de bassin qui en découlent — sont un modèle. Si les fonctionnaires de Bruxelles, par la voie des directives, voulaient étendre le même système aux huit autres pays d'Europe, ils y mettraient dix ans. Mais qu'est-ce qui les retient de faire à notre institution une « publicité » telle (visites, rapports, films, etc.) qu'elle oblige les Huit à créer leurs propres agences de bassin ?

Le malheur, c'est qu'à Bruxelles, l'opinion publique, on ne connaît pas. On ne semble même pas regarder autour de soi. On y verrait pourtant, aux abords du siège même des Communautés, flamber la contestation. Les Bruxellois, accablés par les outrages incessants que les bétonneurs « à l'américaine » infligent à leur ville, ne veulent pas que les bureaux « européens » s'étendent encore. Trois cents familles sont menacées d'expulsion au profit de nouveaux bureaucrates. « No parlez pas d'environnement, clament les contestataires, commencez par en faire ici même, sous vos fenêtres. »

Mais l'organisation européenne reste aveugle et sourde. En matière d'environnement comme dans les autres domaines, elle ne croit qu'aux experts et aux techniciens, pas aux sentiments des foules. Et elle s'embourbe, là comme ailleurs.

MARC AMBROISE-RENDU.

LES ASSEMBLÉES RÉGIONALES

• LE CENTRE :

5000 hectares « réservés » en Sologne

De notre correspondant

Orléans. — Outre la présence de MM. Pierre Sudreau et Jean Royer, dont c'était la première apparition sur les bancs de l'assemblée régionale, l'événement marquant de cette nouvelle session, qui s'est achevée le 6 juillet à Orléans, aura concerné l'aménagement de la Sologne. Le conseil régional, en effet, a approuvé l'acquisition et l'aménagement de 5 000 hectares de terrains qui seront ouverts au public. La participation de l'Etat et des collectivités sera demandée pour cette opération.

Elle est la première des « soixante mesures » proposées par le professeur Aguesse, président de la Fédération nationale des sociétés de protection de la nature au comité économique et social du Centre. Celles-ci avaient été adoptées à l'unanimité dès la première session du comité économique et social au mois de juin.

Les conseillers ont, en outre, pris la décision de demander le classement de la Sologne en « zone à caractère pittoresque » et de rechercher des mesures propres à enrayer le morcellement des propriétés et à s'assurer la maîtrise de l'eau. Enfin, il s'agira de maintenir les habitants sur le territoire solognot en favorisant le développement de l'agriculture, de l'artisanat et d'une industrie légère. La Sologne, on le sait, tend de plus en plus à devenir une vaste propriété privée, lieu de détente d'une minorité privilégiée.

Les domaines d'antan se morcellent, bouleversant l'équilibre écologique, et les nouveaux propriétaires se retranchent derrière un rideau de barbelés. Enfin, l'agriculture recule et le pays se vide de ses travailleurs.

Cet ensemble de mesures suffira-t-il ? Examinant les orientations possibles du budget pour 1975, les conseillers ont écouté un long exposé du préfet de région, M. Paul Masson : « *Les choix reposent sur une double alternative*, a expliqué le préfet : *concentration ou diversification d'une part, quantitatif ou qualitatif d'autre part. Or le qualitatif paraît être l'apanage de la région, mieux placée que l'Etat pour intervenir sur des situations qu'elle connaît bien, moins engagée que les collectivités locales devant les exigences immédiates des citoyens...* »

Le compte rendu d'exécution du sixième Plan a fait enfin l'objet de plusieurs rapports. Des retards et des insuffisances dans le domaine des équipements sanitaires, des équipements scolaires du premier degré, sportifs et socio-éducatifs ont été constatés. Et l'on a évoqué la sous-évaluation de la croissance démographique, qui prive la région de crédits plus importants. — R. G.

• PICARDIE :

Préoccupation première les télécommunications

(De notre correspondant.)

Amiens. — Les télécommunications ont tenu la vedette à la dernière session budgétaire du conseil régional de Picardie. Lorsque avait été établi le budget primitif, la région avait envisagé un montage financier qui, avec le concours des sociétés départementales d'équipement, devait permettre de réaliser auprès de la Caisse des dépôts un emprunt de 20 millions de francs pour les télécommunications. L'assemblée avait alors inscrit au budget un crédit de 1 million et demi de francs pour couvrir les intérêts de l'emprunt.

Mais une quinzaine de régions en France ont eu la même idée, ce qui se traduit par un volume d'emprunts considérable auquel l'administration centrale à Paris semble apparemment peu désireuse de souscrire. Les élus picards se demandent alors si le projet pourra aboutir.

En attendant, la région a toutefois voté, pour cette année, un crédit de 3 700 000 F, sous forme d'avance remboursable, pour l'équipement de télécommunication en Thiérache, une zone en retard en Picardie.

Quelques jours auparavant, le comité économique et social avait étudié l'exécution du VI° Plan à fin de 1973. Il avait confirmé ses craintes « *sur l'impossibilité de réaliser d'ici à 1975 le rattrapage que le retard accumulé au cours des trois dernières années exigerait d'effectuer dans les secteurs essentiels comme ceux des communications, de la santé, du logement et de l'éducation* ». Il a regretté le « désengagement » de l'Etat qui s'est traduit par un alourdissement des charges pesant sur les collectivités locales, dont les investissements sont actuellement financés à concurrence de 62 % par des emprunts. — M. C.

● BONNES CHANCES POUR LE « TUNNEL ». — *Le retour au pouvoir de M. Wilson menaçait le projet du tunnel sous la Manche, les travaillistes estimant une révision nécessaire. M. Léo d'Erlanger, président de la Channel Tunnel Investment, s'est montré cependant très optimiste lors de l'assemblée annuelle de la société. Il a fait remarquer* que la situation inflationniste actuelle favoriserait la construction du tunnel. Le coût, certes, s'en verrait accru, mais les recettes augmenteraient parallèlement.

Président, depuis 1939, de la Channel Tunnel Investment, M. d'Erlanger, âgé de soixante-seize ans, cède la place à M. W. Merton.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

LE «FRANCE» SERA DÉSARMÉ

(Suite de la première page.)

La différence entre le déficit total annuel du navire et le montant de la subvention budgétaire au cours des précédents exercices comme pour 1974 devait être supportée par la Transat. Ce qui signifie que, pour continuer à faire naviguer ce paquebot de prestige, cette dernière était obligée de puiser dans sa trésorerie déjà malmenée. Du coup, tout programme d'investissement dans des navires de commerce modernes et rentables (porte-conteneurs, méthaniers) devenait aléatoire. Le *France* était sans doute le plus beau fleuron de la Transat, mais aussi un boulet paralysant.

Au-delà des bilans qui condamnent sans appel le dernier paquebot de la Transat, la question s'est posée — et a alimenté d'interminables controverses — de savoir si le maintien de ce navire se justifiait. Les défenseurs de *France* se comptaient surtout parmi le personnel de la Transat, bien sûr, et parmi ses marins et ses agents du service hôtelier, mais aussi parmi tous ceux qui avaient eu le privilège de voyager à bord, soit pendant les cinq jours de la traversée transatlantique, soit au cours des luxueuses croisières qui étaient devenues sa spécialité. Croisières qui, en dépit de leurs prix élevés, restaient déficitaires. Le dernier périple autour du monde s'est soldé par un déficit de quelque 35 millions de francs. Parmi ces « tenants » s'était placé en tête M. Yves Guéna, ministre des transports d'avril 1973 à mars 1974.

En face, dans cette querelle politico-maritime, le camp des opposants n'a cessé de se renforcer, au premier rang desquels se distinguaient le ministère des finances et M. Valéry Giscard d'Estaing.

Les effectifs à bord du bateau sont actuellement de neuf cent cinquante personnes environ. Avec les rotations d'équipage, le personnel de réparation ou de carénage au Havre, les agents et commissionnaires à l'étranger, on peut dire que le navire « procure » directement ou indirectement 2 000 à 3 000 emplois. Son désarmement va donc entraîner une procédure de licenciements collectifs. C'est au cours des prochains mois qu'au sein d'organismes paritaires et consultatifs, comme par exemple le conseil supérieur de la marine marchande, toutes les possibilités de reclassement du personnel hôtelier, des marins et des officiers seront examinées.

Intervenant quelques jours après la démission de M. de La Martinière, président de la Compagnie générale maritime (C.G.M.), le retrait du dernier grand des mers pose en termes très préoccupants la question de l'avenir de la Transat et des Messageries maritimes dans la Compagnie générale maritime. C'est M. Jacques Ribière, nouveau directeur général de la Transat et de la Compagnie générale maritime qui doit assumer une double responsabilité : éviter un traumatisme social dans les compagnies qu'il dirige et, par une solidarité toujours vérifiée, dans tout le monde maritime ; redonner une ambition nouvelle à la Compagnie générale maritime. Il lui faudra être diplomate avec les syndicats, agressif avec les armateurs concurrents, persuasif et discipliné avec l'État son tuteur.

L'affaire du *France* et son épilogue illustre enfin les difficultés des armateurs de paquebots à lutter contre la concurrence de plus en plus vive des compagnies aériennes et à se maintenir (compte tenu du régime social qui leur est imposé) sur le marché mondial des croisières. Après *France*, d'autres navires français de passagers seront-ils contraints de disparaître ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

L'AVION A VAINCU LE BATEAU (1)

	1963	1969	1972
Nombre total de passagers	3 766	8 790	13 141
Par air	2 956	8 452	13 048
Par mer	810	338	101
% par voie maritime	21,5	3,8	0,8

(1) Evolution du trafic maritime et aérien sur l'Atlantique Nord (en milliers de passagers).

LE SUCCESSEUR DE « NORMANDIE »

La décision de mettre en chantier *France* a été prise le 25 juillet 1956. Le président du conseil était M. Guy Mollet. Tenue par son cahier des charges d'assurer l'exploitation de la ligne de paquebots d'intérêt général Le Havre-New-York, la Compagnie générale transatlantique (C.G.T.) privée de *Normandie*, détruit par un incendie dans le port de New-York durant la seconde guerre mondiale, remplissait cette obligation avec les paquebots *Ile-de-France*, construit en 1927, et *Liberté*, un ancien navire allemand datant de 1930. La C.G.T. avait l'obligation d'assurer le remplacement de ces deux bateaux quand ils auraient dépassé vingt-cinq ans d'âge.

Les pouvoirs publics, constatant l'évolution alors très favorable du trafic maritime transatlantique et la nécessité de maintenir et de développer le pavillon français sur l'Atlantique nord, firent voter les crédits nécessaires pour étudier le remplacement *d'Ile-de-France* et de *Liberté*.

Finalement, plutôt que de construire deux paquebots moyens de 35 000 tonnes, on opta pour la formule d'un seul grand paquebot de 55 000 tonnes que la Transat accepta de financer sur ses propres ressources. Un seul homme politique d'importance s'opposa alors à la construction de *France* : M. Antoine Pinay, et il faut bien souligner que, à l'époque, personne n'envisagea de faire faire au futur paquebot autre chose que des dessertes régulières entre l'Europe et les Etats-Unis.

France fut lancé le 11 mai 1960 aux Chantiers de Penhoët, à Saint-Nazaire (Mme de Gaulle était sa marraine), livré le 5 janvier 1962 et mis en service le 3 février 1962. Il a coûté 418 millions de francs dont finalement 110 millions furent pris en charge par l'Etat au titre de la politique d'aide à la construction navale.

Filant 30,30 nœuds, long de 315,50 mètres pour une largeur de 33,70 mètres, *France*, dont la jauge brute est de 66 000 tonneaux et le port en lourd de 14 000 tonnes, a une capacité de 2 044 passagers, répartis en deux classes, première et touriste. Son équipage, de 1 046 personnes en 1970, a été ramené à 952 personnes à la fin de 1973.

Outre *France*, cinq navires de croisière ou assimilés naviguent encore sous pavillon français : *Renaissance* (12 000 tonneaux, 390 passagers), le *Mermoz* (13 000 tonneaux, 600 passagers), *Massalia* (10 000 tonneaux, 600 passagers), armés par la Nouvelle Compagnie de paquebots (filiale des Chargeurs réunis) : l'*Ile de Beauté* (11 000 tonneaux, 400 passagers), et *Roussillon* (8 700 tonneaux, 300 passagers), armés par la Compagnie générale transméditerranéenne (filiale de la Transat).

● LA DESSERTE DE LA CORSE. — La desserte aérienne de la Corse est déficitaire en 1973, comme elle le fut en 1972. Les résultats d'exploitation sont négatifs : de l'ordre de 10 millions de francs pour Air France et de 5 millions pour Air Inter.

Dans une réponse écrite à M. Jean Zuccarelli, maire de Bastia (radical de gauche), parue au *Journal officiel* du 4 juillet, M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, explique cette situation « *par les caractéristiques très particulières du trafic qui enregistre de très fortes pointes et qui oblige, de ce fait, les compagnies à mettre en ligne du matériel mal utilisé (remplissages très faibles dans le sens retour). D'autre part, la rentabilité plus faible d'Air Inter est tout à fait normale, la compagnie — qui dessert Calvi depuis 1969 — n'ayant débuté réellement son exploitation sur Bastia qu'en juin 1973* ».

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

BILLET

A GOUSSAINVILLE

Un petit bureau de poste en grève

Depuis plus de trois semaines, une vingtaine d'employés de la poste de Goussainville sont en grève. Si l'on fait abstraction des tours qui émergent au creux du vallon, le petit bourg endeuillé l'année dernière par la catastrophe du salon aéronautique est semblable à bien d'autres en Ile-de-France. Beaucoup de verdure, une église, des pavillons ni plus avenants ni plus laids qu'ailleurs, des petites rues bien tracées et bordées d'arbres. Mais il y a ces tours, symboles de la rapide croissance de la population, qui, en vingt ans, est passée de deux mille à vingt-cinq mille habitants.

Pour faire face à cet accroissement, l'administration vient de faire construire un nouveau bureau de poste, clair, fonctionnel, plus grand, comportant sept guichets au lieu des deux du bureau précédent. Voilà pour les locaux. Pour les effectifs, on a vu moins grand... Il n'y a que trois employés (un de plus) face au public.

Alors, les postiers se sont mis en grève le 13 juin. Mme R., qui est employée à la poste depuis vingt ans, raconte qu'il y a trois semaines elle a vu sur le tableau de service qu'elle devrait travailler le lendemain de 7 heures à 20 heures ; pendant l'heure du repas, elle a même dû assurer un double service.

Peu avant, une auxiliaire avait démissionné après une matinée épuisante au télégraphe. S'ajoutent à cela des rapports difficiles avec le receveur. Les postiers veulent assurer un service public convenable : cela suppose, à leur avis, cinq employés supplémentaires.

Côté public, la grève n'est pas toujours bien accueillie. Véhémentement, une femme déclare à qui veut l'entendre : « Moi je vais faire la grève à la fin de l'année ; « y » pourra les garder ses calendriers. » *Un monsieur âgé, simple mais très digne, déplora que son petit-fils n'ait pas reçu sa convocation à l'université ; une vieille femme toute craintive s'inquiète d'un colis de charcuterie que sa sœur lui a envoyé de Bretagne.*

La grève va-t-elle encore se prolonger ? Des négociations devaient s'ouvrir, lundi 8 juillet, en présence du directeur régional des P.T.T. Les discussions devaient porter essentiellement sur les effectifs : aux cinq emplois réclamés, l'administration avait proposé, le 19 juin, un poste supplémentaire. Elle estimait qu'avec cette création la situation à Goussainville serait « avantageusement normale » *dans le département du Val-d'Oise.*

De leur côté, les grévistes et les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. tiennent bon : assemblée générale quotidienne, organisation de la solidarité ; « grâce aux collectes, on a atteint 3 millions d'anciens francs ».

DROIT SYNDICAL

JUGÉE AMBIGUE ET PARTIELLE

La dénonciation des accords d'entreprise par la Société Berliet est déclarée nulle par le tribunal de Lyon

Lyon. — La 1re chambre civile du tribunal de grande instance de Lyon a rendu le 5 juillet un jugement déclarant « *nulle et de nul effet* » la dénonciation qu'avait notifiée la société des automobiles Berliet, le 16 novembre 1972, de l'ensemble des accords d'entreprise signés entre elle et les syndicats depuis 1955, dénonciation qui devait prendre effet le 16 novembre 1973

L'affaire avait été portée devant le tribunal par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de l'entreprise pour lesquels Mes Sgorbini, Lenoir et Lafay-Autin faisaient valoir qu'en dénonçant les accords et en annonçant ensuite qu'elle en rétablissait les parties relatives aux avantages sociaux, la direction avait en fait procédé à une dénonciation partielle contraire au code du travail et à la législation en vigueur.

Ils avaient aussi souligné qu'à leur avis, il s'agissait pour la direction de reprendre uniquement les avantages consentis aux syndicats C.G.T. et C.F.D.T. dans leur représentation au sein de l'entreprise et dans les moyens dont ils avaient pu progressivement au fil des années bénéficier à la suite de revendications et de mouvements syndicaux.

C'est cette thèse qui a été retenue par les juges. Pour eux la dénonciation globale suivie aussitôt de la remise en vigueur d'une certaine partie des dispositions prévues par les accords confère à celle-ci le caractère partiel prohibé par la loi. Ils estiment de plus que cette décision comportait une ambiguïté car elle ne signifiait pas expressément quels étaient les accords visés — plusieurs s'étant succédé de 1955 à 1970 — et les dispositions de certains d'entre eux pouvant être tenues aujourd'hui pour des pratiques et usages définitivement acquis.

S'il est vrai que la direction, par l'intermédiaire de son avocat, Me Venet, avait explicité lors du débat le sens qu'il fallait donner à ces dénonciations, le tribunal relève que ces précisions n'ont été apportées qu'à l'occasion de la procédure entamée devant lui, mais que tel n'était pas le cas le 16 novembre 1972 de la lettre que reçurent les syndicats.

Cette décision du tribunal de grande instance de Lyon rejoint donc celle qu'il avait déjà rendue en déclarant nulle en raison de ce même caractère partiel la suppression des six heures d'information accordées aux syndcats.

J.-M. Th.

● TEIJIN VENDRA LES VOITURES VOLVO AU JAPON. — La firme suédoise a conclu avec l'entreprise nippone Teijin un accord de principe portant sur l'importation et la vente des véhicules Volvo au Japon. Selon le journal *Nihon Kogyo Shimbun*, Teijin importerait cinq mille voitures la première année, huit mille la deuxième et dix mille la troisième. — *(Agefi.)*

SYNDICATS

AU CONGRÈS DE LA FIOM

Syndicalistes des pays pauvres et des pays riches se sont affrontés

De notre correspondant

Stockholm. — Incidents, querelles, failles plus ou moins profondes ont marqué le vingt-troisième congrès mondial de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM) qui s'est tenu, du 2 au 6 juillet, au nouveau palais du Parlement à Stockholm.

Ce congrès triennal, qui réunissait quelque quatre cents délégués (dont ceux de F.O. et de la C.F.D.T. pour la France) représentant 12 millions de métallos de soixante pays, a été entièrement dominé par quelques « *délégations lourdes* » : Allemagne, Etats-Unis, Japon, et, à un moindre degré, Angleterre et Suède. Il a reflété les problèmes d'intérêt et de conscience des nations occidentales face aux délégués des pays du tiers-monde, moins représentés dans la mesure où les scrutins tiennent compte du nombre des adhérents aux syndicats.

Les remous les plus importants ont été provoqués par l'élection du nouveau président de la FIOM. Malgré le soutien de la majorité des pays au secrétaire général adjoint, M. Daniel Benedict (Américain qui travaille depuis plusieurs années en Amérique du Sud pour la FIOM), c'est un autre Américain, M. Herman Rebhan, candidat des « grands » (Allemagne, Japon, Etats-Unis), qui a été élu. M. Rebhan, l'un des dirigeants du syndicat des travailleurs américains de l'automobile (U.A.W.), a recueilli 7 900.000 voix avec l'appoint supplémentaire de quelques petites fédérations, tandis que M. Benedict n'en regroupait que 4 millions.

L'amertume des délégations des pays en voie de développement a été résumée par un délégué colombien, M. Cabrera : « *Nous venons de voir naître un nouvel impérialisme, l'impérialisme syndical. Tout congrès devient inutile à l'avenir si trois pays détiennent seuls le pouvoir de décision.* » A quoi faisait écho un représentant des petites nations, le Hollandais M. Wim Wamsteeker : « *C'est une page noire de l'histoire de la FIOM ; espérons que les trois « grands » comprendront les conséquences de ce vote sur l'atmosphère au sein de la Fédération.* »

Antagonismes

Pour la première fois aussi dans un tel forum, certains antagonismes ont éclaté au grand jour : tentative du Liban de faire expulser Israël, demande de la délégation argentine d'une minute de silence à la mémoire du président Peron..., initiatives qui jetèrent un froid glacial et furent, avec une courtoise fermeté, immédiatement stoppées.

Une motion allemande demandant que la FIOM engage ses membres à militer en faveur de la liberté de l'avortement et de la libéralisation de la législation sur la contraception s'est heurtée pour des raisons éthiques à la résistance de plusieurs délégués américains et latino-américains, mais a été finalement adoptée à une très large majorité, de même que les motions, également allemandes, en faveur de l'égalité des droits de la femme.

Seize résolutions concernant les deux thèmes principaux du congrès : « L'humanisation de l'environnement du travail » et le « Contrôle des sociétés multinationales », ainsi que l'aide aux pays en voie de développement, le contrôle des mouvements de devises, la condamnation du régime chilien et des gains scandaleux des sociétés pétrolières, etc., ont pu être adoptées sans problème. Sans doute, les travaux et débats ne se sont pas tous déroulés « *dans l'esprit de ferme union* » souhaité par le président sortant, le « maître » de l'I.G. Metall ouest-allemand, M. Edgar Loderer.

Mais, comme l'affirmait le Premier suédois, M. Olof Palme, dans son discours au début du congrès : « *Le capital collabore sans peine par-dessus les frontières. Il est beaucoup plus difficile aux organisations populaires de trouver, par-delà les frontières géographiques, les barrières linguistiques, les particularités nationales et la pesanteur qui en découlent, les moyens de coopérer efficacement sur le plan international.* »

Après l'accord C.G.C.-C.N.P.F.

DE NOUVELLES RÉACTIONS SYNDICALES SONT ENREGISTRÉES

Après l'accord C.G.C.-C.N.P.F. sur la concertation dans l'entreprise (*le Monde* du 6 juillet), la C.F.T.C., tout en constatant que cet accord est, sur certains points, « *assez proche* » de ses positions, déclare qu' « *une organsation catégorielle ne saurait être compétente pour traiter avec le patronat l'ensemble du problème de la concertation dans l'entreprise* ».

L'Union confédérale des ingénieurs et cadres C.F.D.T. s'élève aussi « *contre la pratique de négociations entre le patronat et une seule des organisations syndicales* » et estime que cette initiative « *laisse sceptique sur l'orientation des projets gouvernementaux* ».

Cet accord, estime l'organisation C.F.D.T. est « *une illusion* », « *une tromperie* » et « *un danger* ».

Quant à l'Union des cadres et techniciens (U.C.T.), elle craint « *que l'accord intervenu entre deux forces hostiles à toute transformation profonde ne serve d'alibi ou de contre-feu à une indispensable réforme de l'entreprise* ».

Faits et chiffres

Énergie

● UN NOUVEAU GISEMENT DE GAZ NATUREL a été découvert dans le delta du Hackensie (nord-ouest du Canada.

Immigration

● DE NOMBREUX IMMIGRES CLANDESTINS pourraient être expulsés de Grande-Bretagne. Les trois quarts de ceux d'entre eux qui se sont fait connaître à l'administration, croyant pouvoir bénéficier de l'amnistie décrétée en avril dernier, ne sont en effet pas concernés par cette mesure.

Industrie

● MICHELIN ET LA FIRME AMERICAINE GOODYEAR, premier fabricant mondial de pneumatiques, auraient décidé de construire dans la zone industrielle du Havre une unité de production d'isoprène. Cette matière première entre dans la fabrication du caoutchouc synthétique. L'usine, d'une capacité de 40 000 tonnes par an alimenterait la Compagnie du polyisoprène synthétique, filiale à 50/50 des deux entreprises, et qui s'approvisionne jusqu'à maintenant au Japon.

● DUNLOP-PIRELLI, quatrième fabricant mondial de pneumatiques, vient de vendre sa filiale canadienne, Dunlop-Canada, au numéro deux de la profession, le géant américain Firestone, pour la somme de 10,25 millions de dollars canadiens (50,7 millions de francs).

● SIEMENS devrait enregistrer, en 1974, dans le secteur de l'informatique une perte de 190 millions de deutschemarks (360 millions de francs), a indiqué M. Plettner, président du comité directeur. Pour l'ensemble des activités du groupe, en 1974, M. Plettner escompte une progression du chiffre d'affaires d'environ 10 %.

● QUATRE SYNDICATS de la transformation de matières plastiques vont confier au CLIPS (Comité de liaison intersyndical des transformateurs de matières plastiques et similaires) le soin d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics. Cette initiative, à laquelle pourrait se joindre le Syndicat des jouets, va renforcer les prérogatives du CLIPS, organe de liaison créé en 1953. M. Demarne, président du S.E.T.F.P. (films plastiques), a été chargé de coordonner les actions du CLIPS et de renforcer ses structures ; le CLIPS regroupe 179 firmes, employant 55 000 personnes, qui ont réalisé dans le secteur de la transformation plastique un chiffre d'affaires de 7,5 milliards de francs en 1973.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

SELON LE « SUNDAY TELEGRAPH »

Le gouvernement travailliste prendrait le contrôle des sociétés opérant dans la zone britannique de la mer du Nord

Le gouvernement travailliste de M. Wilson envisagerait de prendre une participation de 51 % dans les sociétés exploitant le pétrole « britannique » de la mer du Nord. Telle serait, selon le « Sunday Telegraph », l'une des principales mesures contenues dans un Livre blanc préparé par le ministre de l'énergie, M. Eric Varley.

Ce document (qui serait publié dans une dizaine de jours) prévoirait également :

● *Une augmentation du prix des licences accordées par le gouvernement aux compagnies qui prospectent et exploitent le pétrole en mer du Nord ;*

● *La création d'une société nationale à laquelle les compagnies pétrolières devront obligatoirement vendre leur pétrole.*

En outre, diverses mesures seraient prises afin de faire bénéficier l'Ecosse d'une part importante des revenus pétroliers de l'Etat, de nombreux gisements se trouvant en effet au large des côtes écossaises. Les travaillistes voudraient ainsi reconquérir sur les mouvements nationalistes le terrain perdu aux dernières élections.

Le gouvernement s'est refusé, jusqu'à présent, à tout commentaire sur les « révélations » du Sunday Telegraph. *Lors de la campagne électorale de février 1974, une vive polémique avait opposé travaillistes et conservateurs à propos de l'exploitation du pétrole de la mer du Nord. M. Wilson avait notamment affirmé que le pétrole et les bénéfices qu'il apportera doivent* « appartenir au pays » *et* « non à des sociétés anonymes multinationales ».

Il est à prévoir que les conservateurs vont réagir vivement aux projets gouvernementaux. Quant aux compagnies, certaines ont déjà fait savoir que de telles mesures seraient de nature à mettre en danger les programmes d'investissements en mer du Nord.

COLLOQUES

LES EXPERTS COMPTABLES VEULENT DEVENIR LES « CHEFS D'ORCHESTRE » DES GRANDES SOCIÉTÉS

(De notre correspondant.)

Bordeaux. — Le septième congrès national de l'Institut français des experts-comptables, lequel réunit près de trois mille personnes, s'est tenu du 3 au 7 juillet à Bordeaux. Trois cents congressistes ont débattu de la formation de l'expert-comptable, le but étant de fournir aux entreprises des professionnels aptes à leur apporter cet instrument de gestion indispensable que constitue la certification des informations.

Les congressistes ont insisté sur la nécessité d'offrir aux futurs experts-comptables plusieurs voies d'accès à la profession. La voie normale consisterait dans une formation spécifique mais non exclusive dispensée par l'enseignement supérieur ; il s'agirait aussi de ménager des passerelles qui permettent aux élèves des grandes écoles de s'orienter vers l'expertise comptable.

Les congressistes ont également étudié le contenu de l'enseignement : ils souhaitent que, outre les matières traditionnelles (comptabilité, droit, économie), l'enseignement théorique soit étendu à d'autres disciplines telles que les techniques de communication, la psycho-sociologie, l'informatique.

CONJONCTURE

LES CRAINTES SUR L'EMPLOI SONT TRÈS EXAGÉRÉES déclare M. Giscard d'Estaing à M. Bergeron

« Les craintes concernant l'emploi sont actuellement très exagérées, a déclaré M. Giscard d'Estaing », a dit M. Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, à l'issue de l'entretien qu'il a eu, le 5 juillet, avec le président de la République.

Le syndicaliste a indiqué que la conversation avait beaucoup porté sur l'emploi et sur la hausse des prix. M. Giscard d'Estaing a réaffirmé sa volonté de lutter contre l'inflation, *« qui est une exigence tant pour l'économie française que pour les travailleurs ».* Il estime qu'il a des chances de réussite et fait preuve d'un optimisme relatif, conscient des difficultés. Le président a également confirmé que la politique contractuelle ne serait pas remise en cause, *« qu'il s'agisse de l'assurance chômage ou des retraites complémentaires ou de tout autre système ».*

Pour parer aux risques de crise

M. OLIVIER LONG PROPOSERAIT LA CRÉATION D'UN GROUPE DE HAUT NIVEAU AU SEIN DU GATT

Selon le correspondant à Genève du *Washington Post,* M. Olivier Long, directeur général du GATT (accord général sur les tarifs et le commerce) aurait proposé, *« avec le ferme appui des Etats-Unis »,* de mettre en place, au sein du GATT, un groupe à haut niveau pour traiter des situations de crise en matière de commerce international.

A l'instar du Comité des gouverneurs du Fonds monétaire international, le groupe de travail du GATT ne comprendrait pas plus de vingt hauts responsables. M. Long aurait demandé qu'une décision soit prise à ce sujet au début de l'automne.

Au même moment sera créé au sein du F.M.I., le comité intérimaire des gouverneurs qui doit prendre la suite du comité des Vingt chargé de la réforme monétaire.

● REDUCTION DE PERSONNEL CHEZ BRITISH LEYLAND. — Dans ses deux usines Cowley à Oxford, la direction entend diminuer de 10 % l'importance des effectifs et améliorer de 7 % la productivité sur les chaînes. Il est prévu d'arriver à ce résultat sans licenciement par des encouragements aux départs volontaires.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SLEVE

Rappelons que, depuis le 18 juin 1974, la société procède à l'émission d'obligations convertibles pour un montant de 12 millions de F. Ces obligations, émises au pair, soit 250 F, offrent au souscripteur un rendement acturial brut de 9,77 % avec un intérêt de 9,75 %.

Elles pourront à tout moment être échangées contre des actions, à raison d'une action pour une obligation, à partir du 1er janvier 1975, et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois après la date à laquelle elles auront été appelées au remboursement.

Les fonds collectés contribueront vestissement nécessaire au développement des activités. Ils permettront également de renforcer la structure financière et viendront s'ajouter à l'autofinancement qui, pour l'exercice 1974, devrait représenter un montant de 21 millions de francs environ.

En outre, cette émission, pour laquelle des actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel, doit permettre une plus large diffusion sur le marché.

B.A.L.O. du 17/6/1974. Visa COB N 74-59 du 21/5/1974.

PRICEL

Les actionnaires de la société se sont réunis le 26 juin 1974 en assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, sous la présidence de M. Charles-Albert de Waziers.

L'assemblée ordinaire annuelle a approuvé les comptes de l'exercice 1973, qui se soldent par un bénéfice net de 26 517 107 F, contre 24 171 258 F en 1972, en augmentation de 9,7 % : elle a décidé la répartition d'un dividende net de 15,75 F, au lieu de 15 F pour l'exercice 1972, payable le 12 juillet à chacune des 1 092 750 actions anciennes, soit, avoir fiscal compris, un revenu global de 23,625 F par action.

Il est, en effet, rappelé que le conseil d'administration, dans sa séance du 22 février 1974, a décidé le doublement du capital par incorporation de réserves et attribution d'une action gratuite, jouissance exercice 1974, par action ancienne dont la répartition matérielle aura lieu à une date qui sera communiquée aux actionnaires.

Cette assemblée a nommé M. Paul Delattre administrateur et renouvelé les mandats de MM. Jacques Fabry, Renaud Gillet, Roger Martin et René Paira.

L'assemblée générale extraordinaire, tenue à l'issue de la précédente, a donné au conseil d'administration l'autorisation de porter, en une ou plusieurs fois, le capital au maximum au double de son montant actuel, soit à 437 100 000 F, autorisation que le conseil n'a pas actuellement l'intention d'utiliser.

L'ORÉAL

Assemblée Générale du 28 Juin 1974

Réunie sous la présidence de M. François Dalle, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice 1973 :

- **Chiffre d'affaires consolidé*** F 2,7 milliards (H.T.) **+ 34,3 %**
- **Bénéfice net consolidé*** F 137,1 millions **+ 42,3 %**
- **Bénéfice net par action** *(part du Groupe) :* F 94,40 **+ 27,8 %**

(en supposant converties les obligations 1973 : F 88,17, + 19,4 %).

- **Dividende global par action** **F 27** dont avoir fiscal 9 F.
- **Nouveaux Administrateurs :** C. Zviak, D. G. L'Oréal; P. Liotard-Vogt, Pdt Adm. Dél. Nestlé Alimentana S.A.; A. Fürer, D. G. Nestlé-Alimentana S.A.

* hors Synthélabo consolidé pour la 1re fois en 1973 : L'ORÉAL + 17 %.

Attribution gratuite
d'1 action nouvelle
pour 1 action ancienne.

Tout en manifestant une certaine prudence pour 1974, M. Dalle a exprimé l'espoir d'un doublement du chiffre d'affaires consolidé et des bénéfices en 5 ans et a souligné l'extrême attention portée à la qualité des services rendus aux consommateurs. Il a marqué l'intérêt pour L'Oréal, sur le plan de la recherche et de l'implantation internationale, des récents accords avec Nestlé.

Rapport 1973 sur demande à :
L'OREAL
Direction financière
14, rue Royale
75008 Paris

GROUPE ROBECO

Clos le 3 juillet, le montant de la souscription à l'émission d'actions ROBENTO, nouvelle société d'investissements du groupe, s'est élevé à plus de 80 millions de florins.

NOVACEL

L'assemblée ordinaire, réunie le 21 juin sous la présidence de M. Guy Plessix, a approuvé les comptes de l'exercice 1973.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 275 818 907 F et le bénéfice net de l'exercice, compte tenu de plus-values sur réalisations immobilières et de provisions sur titres et créances, ressort à 7 309 793 F.

Les chiffres correspondants de 1972, année qui fut marquée par une grève de trois semaines, étaient de 232 475 250 F et 2 791 237 F.

Le président a précisé la situation de la société à fin mai 1974.

La demande est, en général, soutenue, particulièrement dans le secteur des « produits chimiques » et dans celui des « produits industriels adhésifs ».

Le chiffre d'affaires de la société est en hausse de 19 % par rapport à celui qui a été réalisé durant la même période de 1973. Cette augmentation comprend une part due à la répercussion, dans les tarifs, dans les limites possibles et autorisées, des hausses de coûts de revient.

Le dividende net de 8 F sera mis en distribution le 8 juillet. Chaque action recevra ainsi, avoir fiscal de 4 F compris, un revenu global de 12 F comme l'an dernier.

L'assemblée a nommé comme nouvel administrateur M. Pierre Mougel, directeur général de la société.

Les filiales, qui exploitent les activités de la société à l'étranger, sont également en progression. Il en est de même pour les filiales dans lesquelles Novacel est associée pour d'autres activités.

Les résultats provisoires à fin mai, pour l'ensemble des sociétés, sont favorables. Cependant, compte tenu de l'incertitude de la conjoncture à venir, il est difficile d'estimer le résultat de fin d'année.

La direction de la société utilise tous ses moyens pour s'adapter aux circonstances tout en poursuivant l'exécution des plans d'investissements importants précédemment décidés.

FORGES DE STRASBOURG

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 26 juin 1974 sous la présidence de M. Raymond Winocour, a approuvé les comptes de l'exercice 1973 et voté toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration.

A structures égales, le chiffre d'affaires hors taxes de la société se serait élevé à 251 909 297 F, soit une progression de 13,3 % par rapport à 1972. Toutefois, l'apport de la division machines outils COMESSA à la société Pinchart-Deny-Grimar, au 1er janvier 1973, a eu pour effet de ramener le chiffre d'affaires hors taxes à 236 951 112 F, soit une augmentation de 6,6 %, dont 34,4 millions de francs à l'exportation.

Après dotation aux comptes d'amortissement de 8 569 996 F et aux comptes de provision de 1 407 580 F le compte d'exploitation de l'exercice fait apparaître un solde créditeur de 10 785 732 F.

Après impôt sur les sociétés de 1 456 077 F et compte tenu des pertes et profits antérieurs ou exceptionnels, le bénéfice au bilan s'élève à 6 852 344 F.

L'assemblée a fixé le dividende de l'exercice à 3,70 F par action de 50 F nominal, auquel s'ajoute 1,85 F représentant l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), soit un revenu global de 5,55 F ; le dividende sera payable le 22 juillet 1974 contre remise du coupon n° 27.



Lors de l'Assemblée des actionnaires réunie le 26 juin 1974, Monsieur René DURAND, Président du Conseil d'Administration a notamment fourni les précisions suivantes sur l'activité de la Société durant l'exercice 1973 :

mises en chantier :
18 programmes nouveaux

Les 18 programmes immobiliers nouveaux lancés en 1973 représentent :
- 1.120 logements
- 67.000 m2 utiles de bureaux, commerces et entrepôts.

commercialisation :
451.000.000 F

Les résultats commerciaux ont atteint un niveau record supérieur à l'objectif annuel. Ils concernent pour moitié le secteur Habitations et pour moitié le secteur Bureaux-Industrie-Commerces.

résultats :
13.100.000 F (+ 18 %)

Le résultat avant impôts (mais après amortissements et provisions) de COGEDIM et de ses filiales, s'est élevé à 13.100.000 F, en progrès de 18 % sur 1972.

Il permet de distribuer aux actionnaires un dividende global de 10,20 F par action et d'affecter aux réserves une somme de 6.200.000 F.

augmentation de capital :
+ 20.000.000 F

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission de 200 000 actions nouvelles de 100 F chacune, émise avec une prime de 25 F.

A la suite de cette augmentation le capital s'élèvera à 60.000 000 F et les capitaux propres de la Société à 87.000 000 F.

Lors du Conseil d'Administration réuni à la suite de l'Assemblée, Monsieur Michel MAUER, Administrateur Directeur Général, a été nommé Vice-Président Directeur Général.

SLIVINTER

Société Lyonnaise d'Investissement en Valeurs Internationales

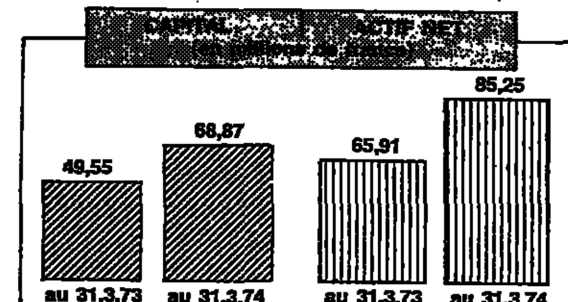
Société d'Investissement à Capital Variable — Ordonnance du 2 novembre 1945
Décrets du 28 décembre 1957 et du 20 septembre 1963

Siège social : 49, Avenue de l'Opéra — 75002 PARIS

R.C. Paris 69 B 841



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 28 juin 1974



Actions étrangères	43,05
Obligations françaises	26,95
Actions françaises	4,75
Obligations étrangères	3,30
Liquidités	21,95

L'Assemblée Générale réunie le 28 juin 1974 sous la présidence de M. Gilbert CAZES a approuvé les comptes de l'exercice 1973-1974. Le bénéfice distribuable s'élève à F. 3.519.746. L'Assemblée a décidé d'attribuer à chaque action un revenu global de F. 5,52 composé d'un dividende net de F. 5,11 et d'un impôt déjà payé au Trésor de F. 0,41.

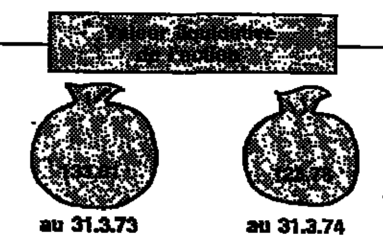
Ce dividende est matérialisé par le paiement à partir du 1er juillet 1974 :
- du coupon n° 9 de F. 2,46 représentant le produit des obligations françaises non indexées,
- du coupon n° 10 de F. 2,65 correspondant aux autres revenus encaissés par la Société.

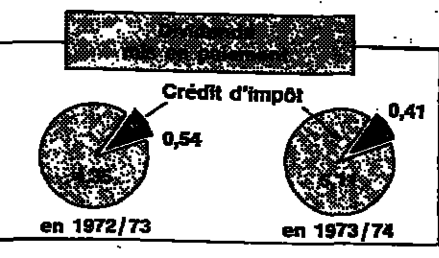
Ces coupons donnent droit à des crédits d'impôt respectivement de F. 0,29 et F. 0,12.

Le montant du dividende pourra être réinvesti en actions de la Société, en franchise totale de droit d'entrée, pendant un délai de trois mois à compter de la mise en distribution.

Au cours de l'exercice, la valeur liquidative de SLIVINTER a reculé de 6,94 %, revenant de F. 133,01 à F. 123,78.

(en F.)





Au cours de son allocution, le Président a précisé que le recul de la valeur liquidative de l'action SLIVINTER de F. 123,78 au 31 mars à F. 115,69 le 25 juin était uniquement dû à la faiblesse des cours de bourse et notamment à celle des valeurs liées au secteur du pétrole au Canada et aux Etats-Unis, lesquelles figurent pour une part notable dans le portefeuille de SLIVINTER.

Aussi, la Société a-t-elle renforcé ses liquidités qui représentent actuellement 26,65 % des actifs contre 21,95 % il y a trois mois. En contrepartie, la part des actions françaises a été réduite de 4,75 % à 2,50 % et les valeurs norvégiennes et australiennes ainsi que les mines d'or ont été liquidées. Par contre, le poste des obligations allemandes a été augmenté à 5,20 % contre 2,10 %.

OMNIUM DE PUBLICITE PRODIE

LIGHT

Servicos de Eletricidade S.A.

LIGHT— Servicos de Eletricidade S.A. (LIGHT)

Invitation for Bids N. 3 (IBRD)

Sealed bids will be received by LIGHT— Servicos de Eletricidade S.A. at the office of its Superintendency: Foreign Supply, attention of: Supply Department, Avenida Passos, 115-12th Floor, Rio de Janeiro, GB, Brasil, for the furnishing and delivery of equipment required for the expansion of its transmission and distribution system.

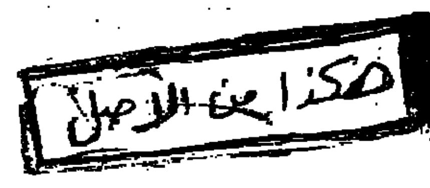
EQUIPMENT REQUIRED:
Seven (7) Power Transformers, single phase, three windings, 500/138/13.8 kV, rating OA-120 MVA/FOA, 200 MVA 60 cycles.

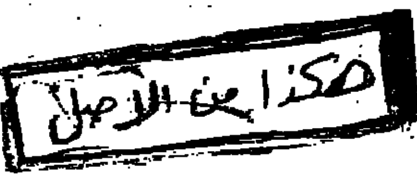
Bids to be received by 2.00 pm hours (local time) on September 17th, 1974.

Bids are invited from suppliers in member countries of the International Bank for Reconstruction and Development (IBRD) or Switzerland. The purchase of the material referred to in this invitation will be financed by the International Bank for Reconstruction and Development.

Bids must be submitted strictly in accordance with the instructions and specifications prepared by LIGHT— Servicos de Eletricidade S.A. Such instructions and specifications, which comprise the bidding documents, are available in English, and may be obtained only from The Treasury Dept., Av. Marechal Floriano, 168— Fundos— Guichet 10, Rio de Janeiro, GB, Brasil, not later than thirty days after publication of this invitation for bids, against a non-refundable payment of Cruzeiros 500.00 (five hundred Cruzeiros) per set of documents.

A bid guarantee of 5 per cent (five per cent) of the value of the proposed material up to a limit of Cruzeiros 1,000,000.00 (one million Cruzeiros) or the equivalent in foreign currency, shall accompany each bid.





LES MARCHÉS FINANCIERS

ALLEMAGNE

DIMINUTION DE L'ACTIVITÉ DES BOURSES ALLEMANDES

Le chiffre d'affaires de la Bourse des valeurs de Francfort a diminué, au premier semestre de 1974, de 29 % par rapport à la même période de 1973. Il s'est établi à 6,3 milliards de DM contre 8,8 milliards l'année dernière. Le recul est plus sensible sur le marché des actions (2,9 milliards contre 4,8 milliards) que sur le marché des valeurs à revenu fixe (3,4 milliards contre 4 milliards).

A Dusseldorf, le recul du chiffre d'affaires est encore plus important : — 36 %. Selon la direction de la Bourse, la part de la place de Dusseldorf dans le chiffre total de toutes les Bourses de R.F.A. reste inchangé à 34 %.

HAUSSE DES COURS DU NICKEL ET DU MANGANÈSE

Alors que l'ensemble des métaux non ferreux traversent une période ed baisse, les cours du nickel et du magnésium font exception et sont orientés à la hausse.

Les cours extrêmes du nickel se situaient entre 2,20-2,35 dollars par livre-poids à Londres pour les plus hauts de 1974 et à 1,42-1,52 pour les cours les plus bas. Durant la semaine, les cours se sont élevés à 2,25-2,40, ce qui constitue un nouveau record.

Il est à noter que la plupart des producteurs ont récemment augmenté leurs prix à 1,85 dollar par livre-poids contre 1,62 précédemment.

Quant au magnésium, les prix ont atteint 630-660 livres sterling par tonne (Cif), en hausse de 10 livres par rapport à la semaine dernière. La demande demeure très forte depuis le début de l'année, malgré les ventes effectuées sur les stocks stratégiques des Etats-Unis. On avait en effet espéré que les ventes américaines seraient en mesure de satisfaire la demande. — (Agefi.)

LONDRES

Mieux disposé

La tendance se raffermit quelque peu, lundi à l'ouverture. Seuls les pétroles perdent encore du terrain. Stabilité des mines d'or. Progrès des fonds d'Etat.

OR (ouverture) dollars : 131 50 contre 134

VALEURS	CLOTURE 5·7	CLOTURE 8 7
War Loan 3 1/2 %	23 7/8	23 3/4
Beechamps	188 ..	190 1/2
British Petroleum	366 ...	368 1/2
Shell	175 ...	177
Vickers	105 ...	106 1/4
Imperial Chemical	204 ...	202
Courtaulds	92 ...	90 1/4
De Beers	219 ...	220 ..
* Western Holdings	24 1/4	24 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	122	122 ..
* West Driefontein	32 1/2	32 3/8

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	4 juill.	5 juill.
Valeurs françaises	76,4	78,2
Valeurs étrangères	86,2	85,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	65,4	66,2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5·7	8·7
1 dollar (en yens)	287 37	288 07

NOUVELLES DES SOCIETES

VINIPRIX. — La progression du chiffre d'affaires au 30 juin 1974 a atteint 18 %.

SAINT-GOBAIN - PONT-A-MOUSSON. — La différence de cours de l'action entre le 28 juin et le 5 juillet s'élève à 3,30 F, compte tenu du coupon de 7,40 F, et non à 10,70 F, comme indiqué par erreur dans « le Monde » daté 7-8 juillet.

AQUITAINE. — L'Australian Aquitaine Petroleum Pty, filiale de la compagnie, a découvert des traces d'hydrocarbures en mer de Timor (nord de l'Australie) au lieu de forage Puffin-2. Les intérêts de la S.N.P.A. dans cette région s'élèvent à 37,5 % par sa filiale australienne, dont les autres partenaires sont l'ARCO (50 %) et Esso (12,5 %).

B. A. L. O.

Le numéro du 8 juillet publie notamment les insertions suivantes :

Interbail. — Emission d'un emprunt de 50 000 000 de francs représenté par 50 000 obligations de 1 000 francs émises à 997 F et portant un intérêt de 12 %. Elles seront amorties en treize annuités constantes de la troisième à la quinzième année.

Amsterdam - Rotterdam Bank N.V. — Insertion faite en vue de l'introduction en Bourse de Paris de 298 951 actions ordinaires Amsterdam-Rotterdam Bank N.V. de 20 fl. nominal chacune, placées et entièrement libérées, provenant de l'augmentation de capital de 268 914 380 Fl. à 274 893 400 Fl.

Bailbail-Sicomi. — A compter du 1er juillet 1974, et jusqu'à nouvel avis du conseil, le prix d'émission est fixé à 1 120 F par action (valeur nominale 1 000 F, plus prime d'émission 120 F). A la même date, le prix de rachat est fixé à 1 066,80 F (valeur de reprise 1 120 F, sur laquelle s'imputent les frais de rachat). Au 31 mars, le capital s'élevait à 122 168 300 F. Le conseil est habilité à porter sur ses seules décisions le capital à 500 millions de francs.

Cofipa-Sicomi. — A compter du 1er juillet 1974, et jusqu'à nouvel avis du conseil, le prix d'émission est fixé à 1 300 F par action (valeur nominale 1 000 F plus prime d'émission 300 F).

A la même date, le prix de rachat est fixé à 1 238,25 F (valeur de reprise 1 300 F, sur laquelle s'imputent les frais de rachat, qui s'élèvent forfaitairement à 4,75 %, toutes taxes comprises). Au 31 mars 1974, le capital s'élevait à 162 124 000 F. Le conseil est habilité à porter, sur ses seules décisions, le capital à 500 millions de francs.

Lambert Frères et Cie. — L'attribution des actions créées en représentation de l'augmentation de capital par incorporation de réserves débuteront le 16 juillet 1974.

S.I.A.S. — Emission d'un emprunt de 30 362 100 F représenté par 101 207 obligations de 300 F nominal émises au pair, qui bénéficieront d'une option d'échange contre des actions de la société les Produits organiques du Santerre « Orsan ».

Ces obligations, qui seront créées jouissance 1er juillet 1974, rapporteront un intérêt de 9 %. L'emprunt sera amorti en onze ans à partir du 1er juillet 1978.

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	
Effets privés	....	14 1/8 %
Moyen terme	....	12 1/4 %

COMPTANT (suite)

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
(Ny) Sado	118	122
Santa-Fe	51 ..	51 ..
Saffo	81 40	78 ..
Safinex	480 .	480
Cambodge	51 10	51
Clause	448	453 .
Indo-Hévéas	113	o89
Agr. Ind. Madag.	52 ..	52
Mimot	63	o60 50
Padang	71	71 .
Aliment. Essent.	44 20	44 60
Allobroge	127 ..	122
(Ny) Alsac. Super.	o385	380
Banania	263	249
Fromage Bel	o125 20	o121 50
Berthier-Saveco	660	633
Cédis	442	424
(M) Chambourcy	...	190
Compt. Moderne	180	d187
Docks France	286	297
Economats Centr.	o286	o277
Epargne	147	o145
Fr. Paul-Renard	399 80	o385
Générale-Aliment.	96	94
Genvrain	208	208
Gervais-Danone	188	182
Goulet-Turpin	160	160
Lesieur (Cie fin.)	228 80	220 20
Gr. Moul. Corbeil	170	178 .
Gr. Moul. Paris	207	208
Nicolas	423	405
Piper-Heidsieck	...	420
Potin	379	370
Rochefortaise	140 10	141
Roquefort	241	241
Saupiquet	175	174
Sup.-Marché Doc.	269	270
Taittinger	438	425
★ Unipol	170	168
Bénédictine	2300	2205
Bras. Indochine	...	660
Cusenier	o445	432
Dist. Indochine	315	o303
Dist. Réunies	236	231
Européenne Bras.		390
Ricqlès-Zan	o 71 ..	o71
Saint-Raphaël	210	218
Gest. P. Sogepal	... ..	..
Union Brasseries	..	92
Raff. et Sucr. Say	116	113 .
Sianna	218	220
Sucrerie (Cie Fr.)	...	228
Sucr. Bouchon	169	169 50
Sucr. Soissonnais	...	362
Un. Sucr. Aisne	...	233
Berliet	..	* 84
Chausson (Us.)	62 ..	61 50
Motobécane	107	106 20
Saviem	69	71
S.E.V. Marchal	o 55 70	54
Bois Dér. Océan	166 50	168 50
Borie	221	227 50
Camp. Bernard	163	d169 60
C.E.C.	c188	186 50
Cerabati	142 50	148 20
Chim. de la route	.	232 80
Ciments Vicat	196	195
Drag. Trav. Pub.	87 10	85 10
Dumez	...	265
F.E.R.E.M.	d 90	o 90
Française d'entr.	14 ..	o 13 45
G. Trav. de l'E.	75	74 80
Herlicq	182	189 30
Lambert Frères	99 60	96 60
Leroy (Ets G.)	184 80	189 50
Origny-Desvroise	126 .	126
Porcher	.	356 20
Rougier	212	203 50
Constr. Routes	26 30	27 .
Routière Colas	172 80	o188
Sablières Seine	...	171
Savoisienne	169	165
Schwartz-Hautm.	84 ..	82
Spie-Batignolles	46	45
T.P. Fouger. SNCT	101	101
Trindel		150
Voyer S.A.	d143	141 40
Dunlop	30	30 ..
Safic-Alcan	134	134
Bit. Asph. Centr.	145	145
Camiphos		96
Gaumont	526	526 .
Pathé-Cinéma	103 .	102
Pathé-Marconi	72 .	71
Tour Eiffel	..	..
Air-Industrie		81
Applic. Mécan.	138	130 80
Arbel	182	180
Asc. Westingh.	..	50
Ateliers G.S.P.	o 59 30	59 30
Av. Dass.-Breguet	185	180
Bernard-Moteurs		19
B. S. L.	268	258
Cie des Compt.	114	114 50
C. M. P.	.	216 50
Cope All. Europe	242 ..	241

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
De Dietrich	390	391
Duc-Lamothe	...	345
E.L.M. Leblanc	o421	408
Ernault-Somua	294	286
Facom	789	789
Forges Strasb.	58 .	53
(Li) F.B.M. ch. fer	o103	o103
Frangeco	750	730
Frankel	194	188
Huard-U.C.F.	96 10	97 50
Jaeger	125 50	127 .
Luchaire	73	78
Manhurin	274	270 80
Métal Déployé	106 50	103
Nadella	o123	119 50
Nodet-Gougis	221 20	214 .
Peugeot (ac. ent.)	o 18 10	o17 70
Ressorts-Nord	76 80	73 80
Roffo	102	98
S.A.F.A.A. Ap. Aut	34	34 50
Satam	173	170
Sicli	195	191
Soudure Autog.	98	96
S.P.E.I.C.H.I.M.	124	124
Stein et Roubaix	121	120
Stokvis	c31 20	c30 60
Trailor	827 .	835
Virax	120 .	120
Chant. Atlantique	250	250
At. Ch. Loire	83 50	85 10
France-Dunkerque	39 80	38 30
Ent. Gares Frig.	153 .	148 20
Indus. Maritime	269	260
Mag. gén. Paris	194 50	190 50
Cercle de Monaco	50	51
Eaux Vichy	382	398
Grand Hôtel	...	1700
Sofitel	40 60	40
Vichy (Fermière)	.	180
Vittel	325	337
Aussedat-Rey	98 50	102
Darblay S.A.	32 60	32 50
Didot-Bottin	185	185
Imp. G. Lang	18 90	18 20
Navarre	...	113 40
Néogravure	12 20	12
Papeter. France	45 80	44 10
(B.) Pap. Gascogne	240	240
La Risle	...	112 70
Rochette Cenpa	124 ..	120 10
A. Thiéry-Sigrand	198 80	199 90
Bon Marché	29 80	28 60
Louvre	216	207 40
Mars. Madagasc.	55 50	56 50
Maurel et Prom.	103 70	105 20
Optorg	156	154 50
Palais Nouveauté	330	330
Prisunic	70 .	69 80
Uniprix	73	70
Claude	72 50	73 50
Crouzet	150	149
Europ. Accumul.	323	315
Felmen	722	700
C.I.P.E.L.	98	94
Lampes (part.)	547	525
Merlin Gérin	156	152
Mors	37 50	36 50
Mot. Leroy-Somer	1100	1075 .
Océanic	96	91 20
Paris-Rhône	151 60	o146 50
Piles Wonder	395	395
Radiologie	177 60	180
SAFT. Acc. fixes	758	750
Schneider Radio	o115 .	119 60
S.I.N.T.R.A.	389	374 .
Carnaud	60 50	60 60
Cefilac	90	99
Davum	381	380 50
Escaut-Meuse	186	182 10
Fonderi précis.	..	44 60
Gnaugnon (F. de)	116	110 40
Profilés Tubes Est	45 10	45 10
Senelle-Maub.	99	102
Tissmétal	.. ..	62 30
Vincey-Bourget	.. ..	71
Wendel S.A.	.. ..	23
Huaron	113	108 50
Kinta	...	260
Mokta	119 50	118 50
Amrep G.	361	353
Antargaz	199	192
Hydroc. St-Denis	162	151
Labo. Industrie	..	91 60
Lille-Bonnières-C.	162	152
Omn. F. Pétr.	295	2 3
Oblig. Conv.	289	283
Shell française	72	
Astral	103 .	100 ..
Carbone-Lor.	.. 10	99
Castaigne S.A.	o454	454
Cochery	52 40	o 52 40
Delalande S. A.	472	472
Finalens	30 ..	30 60
FIPP	37	37
(Ly) Gerland	262	267
Gévelot	541	541
Grande-Paroisse	86 40	86 50
Huiles G. et dér.	78 50	78
Labaz	605	622

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Lorilleux-Lefranc	234	230 10
Novacel	o129 70	125 70
Quartz et Silice	80	79 .
Ripolin-Georget	87 60	84
Rousselot S.A.	300	303 50
Soufre Réunies	241	240
Synthelabo	380	383 .
Thann et Mulh.	92 10	92 .
Maroc-Distrib.	.	..
Agache-Willot	48 50	46 60
Fourmies-S.F.R.F.	53	51 60
Lainière-Roubaix	71	69
Roudière	560	552
Timwear	27 10	27 .
M. Chambon	o136	139
Delmas-Vieljeux	293	229
Messag. Marit.	o 31 60	31
Nat. Navigation	88	86
Navale Worms	112	112 .
Navigation Mixte	154 10	154 10
Saga	42 20	41 50
Transat. (Cie Gle)	73	73 .
C.G.T.A.P.	41 10	41 30
S.C.A.C.	167	162
Stemi	277	263 50
Tr. C.I.T.R.A.M.	147 .	148
Transport Indust.	128	125 .
(Li) Baignol-Far.	78 50	69
Bis S.A.	o370	360 .
Blanzy Ouest	160	161
La Brosse	104	104
Cigarettes indo.	189 50	182
Degremont	... .	164 60
Dong-Trieu		164
Duquesne-Purina	280	269
Ferrailles C.F.F.	318	310
Havas	133 50	133 50
G. Magnant	.	69
Novafer	190 .	198
Publicis	126	126
Sellier-Leblanc	175	170
(Ly) Tan. Fr. Réun	o 14 60	o 14 60
Brass. du Maroc	... .	308
Brass. Ouest-Afr.	..	98
Elf-Gabon	250	246
Min. et Métall.	o374 .	o374
Peñarroya (M)	....	5400
C.E.C.A. 5 1/2 %	d410 .	d410
Emprunt Young	...	170
Nat. Nederlanden	... .	113 50
Phénix Assurance	..	16 60
Algemeine Bank	447	426
Bco Pop. Español	434	430
B. N. Mexique	27 10	27 10
B. règl. intern.	4280	4500
Bowring C.T.	4 50	4 85
Commerzbank	...	271
Deutsche Bank	470	446
Bowater	16	16 50
Bruxelles Lambert	242	237
Gén. Belgique	...	300
Rolinco	200 20	198 50
Robeco	312 80	303 30
Cavenham	10 60	10 20
Grand Metropolit.	. 90	5
Lyons (J.)	.	15 10
Goodyear	76 10	76
Pirelli	. ..	7 25
I.H.C.	45	42 20
Kubota	.	8 50
S.K.F.	334	320 ..
Femmes d'Aujour.		82
Marks Spencer	16 60	16 10
A.E.G.	...	180
E.M.I.	d 11 80	10 80
Hitachi	2 90	2 85
Honeywell Inc.	279	265
Matsushita	6 70	6 70
Otis Elevator	160 ..	168
Sperry Rand	185	176
Xerox Corp.	538	530
Arbed	551	560
Cockerill-Ougrée	135	132 10
Finsider	.	.
Hoogovens	125	124 .
Mannesmann	...	295 ..
Steel Cy of Can.	... ..	148
Thyss. c. 1 000	118	120
Blyvoor	62 50	62 70
De Beers (port.)	24 60	25
De Beers p cp 2		96
Geduld	.	19 60
General Mining	158	146
Hartebeest	153 10	153 10
Johannesburg	.	134
Middle Witwat.	23 40	23 70
President Steyn	126	124 50
Stilfontein	31 60	31 50
Vaal Reefs	221	211 20
Welkom	33	31
West Rand	27	26
Alcan Alum.	.	142
Cominco	129 90	126 90
Finoutremer	..	158
Noranda	185	182 ..
Vieille Montagne	570	565
Zambian Angl.-Am	14 70	13 80
Am. Petrofina	. .	145
British Petroleum	42	42
Gulf Oil Canada	130	134

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Petrofina Canada	105 ..	o 98
Shell Tr. (port)	20 25	19 80
Dart Industries	.. ..	92 ..
Foseco	.	10 ..
Gevaert	161	161 ..
Glaxo	35 ..	35 ..
Grace and Co.	... ..	121 ..
Pfizer Inc.	179 ..	183 .
Procter Gamble	... ..	476 ..
Courtaulds	..	11 ..
Est Asiatique	111 20	115 ..
Wagons-Lits	...	101
Barlow-Rand	16 65	16 85
British Am. Tob.	23	21 90
Suéd. Allumettes	126 50	123

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser	. . .	1050 .
Cellulose Pin	. . .	132
Coparex	308	328 .
Dofan	o 78 .	o 78 .
Ecco	506 .	476 .
Esso-Chimie	o 61	58 .
Eurafrep	.. o.	2300 .
Intertechnique	126	o127 ..
Locatel	703 .	708 ..
Métall. Minière	.. ..	36 .
Pronuptia	... ..	340 .
Sabl. Mor. Cor.	... ..	156 .
S.P.R.	... ..	295 ..
Tranchant Electr.	78	o 76 ..
Ufinex		127
Oce v. Grinten	337	323 .

OBLIG. ECHANG.

Valeur d'échange au 8/7
O. C. B. :
Val. de 2 actions, soit.. *574 ..

SICAV

Plac. Institut.	10978 23	10607 95
1re catégorie	9187 82	9007 57

8·7	Emission frais inclus	Rachat net
Actanea	110 87	105 84
Actions sélec.	129 59	132 71
Addificandi	141 51	135 09
Agfimo	142 33	135 88
A.L.T.O.	127 78	121 99
America-Valor	*226 77	216 49
Assurances Plac.	104 82	100 07
Bourse-Investiss.	111 08	106 05
B.T.P. Valeurs	107 53	103 90
C.I.P.	224 48	214 31
Convertibles	101 52	96 92
Convertimmo	110 11	105 12
Drouot Invest.	137 22	131 00
Elysées-Valeurs	149 57	142 79
Epargne-Croiss.	469 09	447 82
Epargne-Inter	220 16	210 17
Epargne-Mobil.	142 12	135 68
Epargne-Oblig.	121 68	116 07
Epargne Revenu	232 76	222 21
Epargne Valeur	152 72	145 79
Foncier Investiss	262 95	241 51
Fortune 1	114 24	109 06
France-Croissanc.	103 96	99 25
France-Epargne	98 18	93 72
France-Garantie	182 98	179 40
France-Invest.	*117 40	112 08
Laffitte Rend.	108 79	103 86
Laffitte-Tokyo	114 36	109 17
Nouv. France-Obl.	225 95	215 71
France Placement	*125 10	119 37
Gestion Rendem.	153 37	146 42
Gest. Sél. France	129 66	123 78
I.M.S.I.	124 50	118 86
Indo-Valeurs	141 75	135 32
Intercroissance	132 85	126 83
Intersélection	123 96	118 34
Livret portef.	*162 85	156 47
Paribas Gestion	115 60	110 36
Pierre Investiss.	152 12	148 09
Rothschild-Exp.	223 23	213 11
Sélect.Croissance	449 90	429 50
Sélect. Mondiale	101 78	97 16
Sélection-Rend.	116 89	111 59
Silvafrance	141 68	135 26
Silvam	107 30	102 52
Silvarente	126 97	121 21
Silvinter	111 45	106 40
Sogépargne	246 20	235 09
Sogevar	274 48	262 03
Soleil-Investiss.	122 20	116 66
U.A.P. Investiss.	103 06	98 39
Unifoncier	259 86	248 08
Unijapon	128 03	123 08
Unisic	105 70	100 86
Worms Investiss.	190 13	181 51
8 7		
Credinter	123 45	117 85
Croissance-Imm.	121 32	115 82
Epargne-Unie	249 03	237 74
Euro-Croissance	*120 04	114 60
Financière privée	*275 39	262 91
Fructidor	119 68	114 23
Gestion Mobilière	*161 24	153 93
Mondiale Investis	*165 72	158 21
Oblisem	121 25	115 75
Optima	125 36	119 68
Sicavimmo	148 71	141 97
S. I. Est	*309 99	295 93
Sogiaco	*105 60	100 81
Soginter	*346 16	330 46
Univalor	129 66	123 78
Valorem	135 25	129 12

*Cours précédent

BOURSE DE PARIS — 5 JUILLET — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	38 20	2 28
5 %	68	2 12
5 % 1920-1980	129	2 12
3 % amort. 45-54	70 50	2 78
4 1/4 % 1963	92	0 54
4 1/4-4 3/4 % 63	91 80	3 61
Emp. N. Eq. 5½ 65	93 90	3 97
Emp. N. Eq.6%66	92 40	4 57
Emp. N. Eq.6%67	85 80	0 57
Empr. 7 % 1973	86	3 27
E.D.F. 6 1/2 1950	110 .	0 83
— 5 % 1960	92 40	1 81

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1953	338	331
— parts 1959	327	327
Ch. France 3 %	.	97 60
Abeille-I.G.A.R.D.		495
Abeille (Vie)	300 .	306
A.G.P.	398	398 .0
Concorde	345 .	345
Epargne France	385	393
Fonc. T.I.A.R.D.	93 ..	91
Foncière (Vie)	337	337 .
France (I.A.R.D.)	380	378

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (Vie)	435	418
Préservatrice S.A	325	325
Prévoyance	728	728 .
Protectrice A.I.R.	256 .	265 .
Alsacien. Banque	*288	287 .
(Li) Bque Dupont	...	226 .
Banque Hervet	...	250 .
Sté B. et Partic.	...	.
Banque Worms	164	168 ..
C.F.E.C.	...	557
C.G.I.B.	...	...
Codetel	96 .	..
Cofica	80 .	77 40
C.A.M.E.	. .	o 9 40
Créd. gén. indust.	129 .	128
(M.) Crédit Mod.		
Crédit Universel	189	185
Financière Sofal.	136	d141
Finextel	180	180 50
Foncia-Crédit	o202	196
Fr. Cr. et B. (Cie)	69 10	70 10
France-Bail	220	221
Hydro-Energie	57	57
Immobanque	112	111 .
Immoffice	115	115
Interbail	124 50	118 30
Locafinancière	112 40	110 50
Lyon-Alemand	122 20	125
Soc. Mars. Crédit	265 50	255 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq.	245	244 50
SLIMINCO	125	127 .
Sté Cent. Banque	75	75
SOFICOMI	130	o125
Sovabail	131	131 .
UCIP-Bail	114	112
Ufiner	286 10	285 60
Unibail	124	o124
Un. Ind. Crédit	150	127 20
Fonc. Chât.-d'Eau	650	650
(M) S.O.F.I.P.	169 .	165
Fonc. Lyonnaise	674 .	674
Immob. Marseille	937	912
Midi	565	565 .
Rente Foncière	855	835
S.I.L.I.C.	270 ..	251.
SINVIM	180	180
Voitures à Paris	340	341
Cogifi	112	106
Foncina	107 50	105
Gr. Fin. Constr.	108 .	108 .
Imminde	109 .	107
Imminvest	85	85
Cie Lyon Im.	94 80	91
Sagimo	98	97 90
UFIMEG	86	86 10
U.G.I.M.O.	101 .	101 .
Union Habit	127 50	121 ..
Un. Imm. France	112	112

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Acier Investiss.	94	93
Gestion Sélect.	193	195
Invest. et Gest.	110	108 ..
Parisienne Plac.	172	172
Placem. Inter	100	100
Sofragi	240	248
Abeille	212	212
Applic. Hydraul.	943	945
Artois	78	79
Centen. Blanzy	274	272
(Ny) Centrest	...	121
(Ny) Champex	105	c185
Charg. Réun. (p.)		2785
Orléans	88 .	88 20
(Li) Dév. R. Nord	121 50	118
Electro-Financ.	235	228
Fin. Bretagne	32 80	31 35
Fin. Haussmann	a 50	52
Financière Iéna	160	160 ..
Gaz et Eaux	o328	318
La Mure	77	79
Lebon et Cie	181 ..	180 .
(Ny) Lardex	114	114
Cie Marocaine	30 50	30 20
O.V.A.I.M.	63 25	63 80
OPB-Paribas	95	93
Ouenza	.	30 05
Providence S.A.	276	o268
Révillon	465	452

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
456	4,50 % 1973	382	375	375	376 70
1025	C.N.E. 3 %	970	949 40	995 .	950
220	Afrique Occ.	205	209 80	209 80	206 50
280	Air Liquide	260	266 10	268	266 10
72	Als. Part. Ind	61 80	61 80	61 80	61 10
82	Alsthom	79 10	80 10	80 05	80
36	Astar P. Afi.	29 90	28 50	28 50	28
..	Applicat. gaz	1425	1487	1575	1520 .
475	Aquitaine	378 50	390	397 80	395
82	— (certif.)	68	67 10	70 50	68
165	Arjom.-Prioux	151 50	152	151 90	*138 20
210	Aux. Entrepr.	180	184 50	194	181 .
181	Auxil. Navig.	175 50	175 50	176	178 60
70	Babc.-Fives	65 95	68 50	68	67 20
159	Bail-Equip.	138 40	131	131 .	131
186	Bail-Invest.	148 20	140 .	142	148
260	B.C.T.	169	161 50	160	161 50
170	Bque Indoch.	148 50	151	151 30	150
95	Bazar H.-V.	86	85	86	83 60
168	Béghin-Say	158	147	159 60	154 10
	Bic	575	583	597	582
495	Bouygues	447	446	446	438 .
805	B.S.N.-G.D.	700	705	726	730
1940	Carrefour	1768	1782	1762	1740
148	Casino	1310	1382	1385	1400
235	C.D.C.	225	226 50	225 50	222 50
245	C. Rout.-Nob.	230 .	230 10	230 10	231
149	Cetelem	139 10	139 20	139 20	137 ..
198	Char. Réun.	194	194	194	192
82	Chât.-Comm.	72	70 50	70 40	69 30
240	Chiers	240	238	236 50	235 10
99	Chim. Rout.	90 10	89	92	90 50
96	Cim. Franç.	86 80	86 70	86 50	85 .
111	— (obl.)	109	107 20	106 50	107 20
183	Cim. Lafarge	178 30	176	176	175 10
2480	— (obl.)	238 50	238 30	238 80	234
127	C.I.T. Alcatel	1190	1210	1128	1220 .
31	Citroën	33 10	34	34 10	34
375	Clin-Midy	338 50	340	342	388
...	Club Méditer.	822	848	870	840
111	Cofimeg	96 20	98 20	96 20	96 20
68	Cofimer	67 .	67	67	67 30
290	Cie Bancaire	227	227	232	231
315	C.G.E.	285	293	294 50	294
106	C. Entrepr.	98 20	98 30	100	100 .
114	Cot.-Foucher	110 50	110 20	111	109 50
135	Cr. Com. Fr.	110 50	112 80	114	111
151	— (obl.)	156 20	156 20	156 20	154 90
315	Créd. Fonc.	284	258 20	285 20	285 20
172	C. F. Imm.	150 70	150	150 10	133 50
136	Créd. Indust.	119	*118	119	116
319	Créd. Nat.	296 50	293	235 20	298
120	C. Nord. U.P.	123	124	124	121 80
127	Creusot-Loire	118 80	118 20	119 80	118 20
124	C.S.F.	109	112	116	111 20
104	D.B.A.	96 ..	95	95 .	96 80
173	Denain N.-E.	169 .	158	158 .	160 50
72	Dollfus-Mieg.	68 ..	69 50	68 50	68 30

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
575	Cie Gle Eaux	535	541	542	539
94	Electro-Méc.	86 10	87 05	87 10	89 35
260	Eng. Matra	255	260 10	261	261
194	E. J. Lefebvre	170	178 50	178 50	175
91	Esso S.A.F.	75 80	78 10	78 80	76 60
155	Eurafrance	134	141 .	140	138 50
315	Europe n° 1	308	313	313	312
235	Ferodo	216	228	227 50	223 50
156	Fin. Paris P.B.	125	134	131 50	136
58	Fin. Un. Eur.	50	50 60	50 10	51
55	Fraissinet	50 80	51	51	50 20
156	Fr. Pétroles	133 10	136	136	136
38	—(Certific.)	34 80	33 60	33 60	33 50
92	Galeries Laf.	88 20	87 ..	88	88 60
110	Gle d'entr.	180	202	101	100
290	Gle Fonderie	260	260	268	261 .
	Générale Occ.	240	249 80	249 80	248 80
180	G. Tra. Mars.	168	177	177	175 .
465	Guyenne-Gas.	425	416	416	412
155	Hachette	125 50	130 .	135	132 60
230	Hutch.-Mapa.	220	231	221	232 50
595	Inst. Mérieux	509	52.	535	525
805	J. Borel Int.	656	680	680	664
94	Jeumont Ind.	88	91	90 40	90
62	Kali Ste Th.	65 10	69	69	69
70	Kléber-Col.	59	62	62	60 80
290	Lab. Bellon	279 90	279 50	279 50	275 10
365	La Hénin	290	282 50	280	280
1580	Legrand	1521	1555	1565	1540
170	Locabail	158	150	149	147
154	Locafrance	127	128 ..	129	125 60
220	Locindus	185 50	187	188 20	186 10
1700	L'Oréal	1803	1645	1645	1645
2880	— obl. conv.	2750	2760	2760	2760
428	Lyonn. Eaux	356	354	357	368 .
43	Mach. Bull	34 80	36 .	36	35 .
885	Mais. Phénix	725	718	721	7 8
104	Mar. Firminy	102 40	103	103 .	1.2
58	Mar. Ch. Réu.	57	51 ..	51	50 80
1900	Mat. Téléph.	1730	1830	1804	1810
54	M.E.C.I.	48 10	49 90	52 ..	51 .
145	Mét. Norm.	136 80	138 90	137 30	135 ..
798	Michelin B.	751	774	774	760
470	— oblig.	457	467	467 .	467
640	Moët-Hen.	540	580	577	574
2690	Moulinex	2550	2465 ..	2430	2394
	Mumm	475	505	618	505
265	Nat. Invest.	235 10	244 30	244 30	240 10
88	Nickel	81 80	83 .	83 20	82
129	Nobel-Bozel	115 20	114	118 50	115 ..
34	Nord	33 .	33 40	33 40	33 .
107	Nouvel. Gal.	95 80	99 40	99	98
285	Olida-Caby	254 50	253 50	253 50	253 50
71	Opfi-Paribas	68 90	68 50	68 50	68 50

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
131	Paris-France	130	130 30	130 30	130 30
124	Part. Etudes	111 10	113 50	112 50	111 30
163	Patern. S.A.	161 .	161	162	161 80
70	Pechelbronn	66 80	69 .	69 05	66 70
.	P.U.K.	112	112 50	112	112 50
132	Penarroya	74 50	76	78 20	77 50
75	Penhoët	211	218 ..	220	220 .
295	Pernod	426	438	438	435
450	Perrier	235	228	231 80	179 10
260	Pétroles B.P.	41 20	40 85	40 40	40 80
50	Peugeot	166 50	170	172 80	171 ..
215	— (obl.)	237 50	232	234	232
285	Pierre Auby	60 80	60 50	60 50	58 40
61	P.L.M.	130 50	136	137	133 50
515	Poclain	430	435 50	438 50	427 .
100	Paliet et Ch.	95	96	96 ..	96. .
63	Pompey	61 50	61 50	62	61 ..
111	P.M. Labinal	99 50	102	102	104
71	Prénatal	68 40	69	67 50	67 80
101	Presses Cité	90 ..	89 .	89	88 10
250	Prétabail Si.	205 .	209 .	149	210
325	Pricel	309	310	309	308 .
315	Primagaz	285	285 10	286 10	285 10
84	Printemps	82 80	82 30	83	82 .
285	Radar S.A.	258	264	265	260
408	— (obl.)	371 50	373	373	371 ..
365	Radiotech.	275	288	290	290
152	Raffin. (Fse)	128	128	129 50	130
164	Raff. St-L.	144 40	148	148 ..	145 20
416	Redoute	380	396	392	388
145	Rhône-Poul.	133 60	137 50	136 60	136 .
485	Ricard	434	449	449 50	448
245	Rouss. Uclaf	226 50	233 20	237	234
530	Rue Impérial	500	470	470	470
77	Sacilor	75 50	76 50	76 50	76 10
498	Sagem	448	439	442	447 .
31	Saint Frères	31 50	31 20	31 20	31
132	Saint-Gobain	108 10	110 20	111 30	110 20
220	Sal. Midi	205	214	214	214
	S.A.T.	765	765	782	752
169	Saulnes	164	164	164	163 10
240	Saunier-Duv.	222 50	219 90	219 90	215 90
166	Schneider	144 10	148	147	146
56	SCOA	55 10	53 50	53 50	53 10
106	Sefimeg	99	97 90	97 90	97 90
98	Selchimé	90 10	90 80	90 80	90 80
390	S.I.A.S.	379 50	385	389	389 .
295	Sign. E. El.	265	2.2	262	262
101	Simco	99 60	100	100	100 ..
86	S.I.M.N.O.R.	88	84	84	82
151	Sk. Rossignol	1440	1427	1440	1420
78	Sogerap	74	74	74	73 50
525	Sommer-All.	501	502	502	492
143	Sovac	127	132	132	132
218	Suez	197	195	198	190 10
181	Talec-Luz.	190	190	190	160
235	T.R.T.	221	220	220	220 60
850	Tél. Electr.	790	786	786	770
675	Tél. Ericss.	627	625	630	615
100	Terres Roug.	68 50	64 10	64 50	64 80

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
176	Thomson Br.	157	162 50	163 50	164 50
165	U.I.S.	131 .	130	130	130
320	U.C.B.	260 50	260 50	265 50	255 30
180	Un. Fr. Bques	149 80	149 50	155	154
84	U.T.A.	62	60	60	60
111	Usinor	93 50	95 50	96 50	98
125	— (obl.)	128	126	126	123 50
138	Vallourec	127 ..	130	130 10	127 50
.	V. Clicquot-P.	680	702	705	688
840	Viniprix	758	755	763	755
110	A.K.Z.O.	99 20	99 20	99 20	98 90
290	Amer. Tel.	214 20	214 30	214 30	213
31	Ang. Am. C.	26 90	27 25	27 50	27 50
270	Amgold	247 50	249 50	254	249 50
320	Astur. Mines	273 .	263	270	265
345	B. Ottoman	271 80	248	259	259
256	BASF (Akt.)	246 ..	238	234	233 30
220	Bayer	215 10	198 90	198 90	201
160	Buffelsfont.	137 10	138 10	140 50	140
71	Canad. Paci.	63 40	64	63 90	65 20
15	Charter	14 20	14 05	14 10	14 35
195	Chase Manh.	164	165	165	165
435	C.F. Fr.-Can.	421 .	421	421	421
28	De Beers (S)	18	18 10	18 10	17 70
785	Dome Mines	205	206	208	206
820	Du Pont Nem.	761	760	760	750
530	East Kodak	483	484	484	482
121	East Rand	98 50	97 30	100 80	98
280	Ericsson	242	239	240	237 10
360	Exxon Corp.	333 80	335	334 50	334 10 .
255	Ford Motor	231 80	231 60	280 .	231 60
149	Free State	136 10	138 20	144	139

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
240	Gen. Electric	228	229	228 90	226 50
245	Gen. Motors	230	231 ..	231 ..	231 ..
21	Goldfields	18 55	18 80	18 90	18 45
56	★ Harm. Gold	47	47 80	48 50	48 85
230	Hoechst Farb	225 50	223 50	273 60	222 30
24	Imp. Chem.	23 10	22 60	22 60	22 35
140	Imperial Oil	130 20	129 20	129 20	131 70
1050	I.B.M.	1080	997	997 ..	997
137	Internickel	127 50	127 80	127 80	126 80
99	I.T.T.	92 90	92 60	92 50	92 05
200	Mob. Oil Co.	185 50	187	186 80	190 .
5500	Nestlé	4880	4910	4910	4860
610	Norsk Hydro	459	460	486	470
10	Olivetti	8 55	8 95	8 85	8 95
686	Petrofina	525	545	558	555
55	Philips	49 70	49 .	49 10	48 70
149	Prés. Brand	130 90	129 50	133	130
285	Quilmès	275 50	282	280	279
700	★ Randfont.	168	170 10	171 ..	166 70
66	Rand. Selec.	57 50	57 60	58 20	58 70
141	Royal Dutch	135 50	131 90	131 90	131 10
14 50	Rio Tinto Zinc	13 50	13 85	13 85	13 85
188	St-Helena	160 10	161	164	162 .
485	Schlumberger	454 80	458 .	453	450 .
21 50	Shell Tr (S.)	20 40	20 05	20 10	20 ..
440	Siemens A.G.	413	401	400 50	395 ..
39	Sony	34 80	35 60	35 60	35 10
16	Tanganyika	13 85	13 .	13 15	13 ..
205	Unilever	189 60	186 50	186 50	185 50
26	Union Corp.	21 70	22 .	22 30	22 45
170	U. Min. 1/10	153	150 20	152 ..	154 50
300	West Drief.	273 50	276 ..	281 50	276
140	West Deep.	128	127 70	131 50	128 20
210	West Hold.	195	197	201 50	201
6	Zambia Cop.	4 30	4 10	4 15	4 10

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5 7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 827	4 803	4 80
Canada ($ can. 1)	4 962	4 938	4 95
Allemagne (100 DM)	188 800	188 500	188 50
Belgique (100 fr.)	12 695	12 630	12 10
Danemark (100 Krd.)	81 050	81 050	81 40
Espagne (100 pes.)	8 445	8 432	8 42
Grande-Bretagne (£ 1)	11 482	11 477	11 50
Italie (100 lires)	0 748	0 747	0 71
Norvège (100 krn.)	89 500	89 150	89 50
Pays-Bas (100 fl.)	181 950	181 250	180 50
Portugal (100 esc.)	19 380	19 330	19 70
Suède (100 krs.)	110 250	109 550	109 50
Suisse (100 fr.)	162 450	161 100	162 ..

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5 7
Or fin (kilo en barre)	19500	20365
Or fin (kilo en lingot)	20000	20300
Pièce française (20 fr.)	194 50	208 50
Pièce française (10 fr.)	173 50	170 ..
Pièce suisse (20 fr.)	201 80	225 30
Union latine (20 fr.)	170 10	208 .
Souverain	202	208 ..
Pièce de 20 dollars	1000 40	1056 40
Pièce de 10 dollars	520	550
Pièce de 5 dollars	325	335 .
Pièce de 50 pesos	890 .	892 ..
Pièce de 10 florins	188 50	186 .

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 7-8 juillet 1974 a été tiré à 499 397 exemplaires.

A B C D E G H

RÉUNIS LE 10 JUILLET AU CAIRE

Les ministres de l'OPAEP pourraient décider la levée de l'embargo vers les Pays-Bas

Les ministres du pétrole des dix Etats membres de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) se réuniront le mercredi 10 juillet au Caire. A l'ordre du jour de leur conférence figurent la levée de l'embargo vers les Pays-Bas, les prix du pétrole et divers projets d'investissements communs.

Une réunion de travail du bureau exécutif s'est tenue le 7 juillet dans la capitale égyptienne. Selon l'un des membres du bureau, M. Rabei Dajani, les ministres décideraient mercredi la levée effective de l'embargo pétrolier qui frappe officiellement les Pays-Bas depuis près de neuf mois. Mais l'attitude de l'Arabie Saoudite, opposée jusqu'à maintenant à une telle mesure, reste peu claire. D'aucuns espèrent cependant une décision positive de l'OPAEP, l'accord de désengagement israélo-syrien ayant en quelque sorte détendu l'atmosphère. En ce qui concerne les prix du pétrole, le représentant du roi Fayçal reviendra vraisemblablement à la charge pour obtenir une baisse des prix affichés.

Les ministres de l'OPAEP devraient se mettre d'accord sur la création d'une société d'investissements commune au capital de 900 millions de dollars. Cette société financerait les réalisations d'ensembles pétrochimiques dans le monde arabe. Deux autres projets seront examinés par les ministres. Ils concernent la mise en place d'organismes pour les opérations de prospection et la construction et la réparation des pétroliers.

Quant à la création d'une société commune de vente de pétrole, elle n'est pas « *nécessaire* » pour le moment, a indiqué le secrétaire général de l'OPAEP, M. Ali Attiga, dans une interview publiée par un hebdomadaire algérien.

PAS DE RATIONNEMENT DE L'ESSENCE déclare M. d'Ornano

Compte tenu de l'évolution présente de la consommation, le gouvernement n'envisage pas de rationner l'essence, déclare en substance M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, dans une interview accordée à notre confrère *France-Soir*. Evoquant le rationnement du fuel domestique, le ministre indique, comme nous l'avions annoncé, que la procédure retenue était celle d'un « *crédit de consommation* » qui serait personnalisé. Il n'y aura donc pas de tickets. Des quotas seront prévus pour les résidences secondaires, et une commission d'appel sera créée pour réparer les injustices toujours possibles. Un rationnement du fuel lourd n'est pas pour l'heure envisagée, indique encore le ministre, qui précise, d'autre part, que l'E.D.F. n'aura sans doute pas à recourir à des coupures de courant.

LES NÉGOCIATIONS SUR LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES COMMENCENT MARDI 9 JUILLET

Les représentants des sept organisations de fonctionnaires (F.O., F.E.N., C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.C., autonomes) et le secrétaire d'Etat à la fonction publique, M. Roger Poudonson, entameront mardi 9 juillet à 10 heures des négociations sur l'évolution des salaires en 1974.

Les difficultés économiques, ensuite le décès de M. Pompidou, avaient empêché les partenaires sociaux de se réunir pour essayer d'élaborer un accord. Depuis le début de l'année, plusieurs augmentations unilatérales ont été décidées : 2 % le 1er février, 2,25 % le 1er avril et 3,25 % — en partie non hiérarchisés — le 1er juin.

L'objectif est, cette fois, de fixer les conditions d'un maintien et d'une progression du pouvoir d'achat des fonctionnaires et d'examiner aussi, comme l'a indiqué le secrétaire d'Etat — au cours de contacts préliminaires, — l'ensemble du dossier : traitements, bas salaires, effectifs, durée du travail, retraite. L'intention des syndicalistes est d'obtenir, dès juillet, un acompte provisionnel afin de tenir compte de la rapide augmentation des prix.

LIP : les stages continuent.

Après un tract de la C.F.D.T. affirmant que seuls deux cent trente ouvriers de Lip, sur environ trois cent soixante salariés en chômage, seraient appelés à poursuivre des stages en juillet pour être réembauchés par la suite (*le Monde* du 6 juillet), M. Claude Neuschwander, dirigeant de la Compagnie européenne d'horlogerie, a fait savoir que la totalité des personnes non encore reclassées poursuivraient leur stage jusqu'à la fin de l'année.

Conformément aux accords signés et aux assurances reçues à ce sujet de la part du préfet de région, aucun de ces travailleurs ne serait éliminé de la liste d'attente de réembauche.

● *La chambre syndicale des médecins des Yvelines* a décidé d'organiser, mardi 9 juillet, une grève d'avertissement des consultations pour protester contre les menaces de la caisse primaire centrale d'assurance-maladie de la région parisienne.

Les gouverneurs des banques centrales réunis à Bâle, se préoccupent de la crise de confiance sur le marché des euro-dollars

Les gouverneurs des banques centrales de l'Europe occidentale, des Etats-Unis et du Japon, à l'occasion de leur réunion mensuelle lundi et mardi à Bâle, s'entretiendraient surtout de la crise de confiance qui affecte le marché des euro-dollars à la suite de la faillite de la banque ouest-allemande Herstatt. Impliquées dans cette faillite à hauteur d'une quarantaine de millions de dollars sur des opérations de change au comptant, les banques américaines ont manifesté une très vive irritation vis-à-vis de la Bundesbank, qui avait suspendu brutalement ces opérations ; elles commencent même à revendiquer le droit d'annuler dans les vingt-quatre heures les transactions à terme sur devises si celles-ci présentaient un quelconque danger. Habituellement, ces transactions se font par téléphone et sur parole, avec confirmation ultérieure. Toute modification de ces usages dans le sens restrictif aurait des conséquences très graves pour le fonctionnement des marchés internationaux des changes, sur qui pèseraient une suspicion et une insécurité permanente.

Pour l'éviter, les représentants de la Réserve fédérale des Etats-Unis pourraient demander l'intervention de la Bundesbank pour régler au mieux les conséquences très fâcheuses de cette malheureuse affaire Herstatt, dont toutes les retombées ne sont pas encore connues. D'une manière plus générale, une pression accrue s'exercerait sur les autorités monétaires allemandes et helvétiques pour obtenir une accentuation des contrôles sur les opérations de change, qui ont déjà provoqué un certain nombre d'« accidents » depuis le début de l'année. Ces « accidents » incitent les investisseurs internationaux à se tourner exclusivement vers les grands établissements, et à accorder la préférence à la place de New-York, où les besoins sont grands, les taux d'intérêt de plus en plus élevés et les garanties mieux assurées. Si cette situation se prolongeait, elle aurait pour effet de drainer vers les Etats-Unis la plus grande partie des capitaux flottants disponibles, dont ceux des pétroliers arabes, au moment même où les pays occidentaux consommateurs de brut en ont le besoin le plus urgent.

A la fin du mois, le volume des engagements en euro-dollars atteignait selon la Banque des règlements internationaux (B.R.I.) 170 milliards contre 155 milliards à la fin de 1973, niveau lui-même supérieur de 50 % à celui de fin 1972. Dans un rapport confidentiel, la B.R.I. suggérerait aux banques centrales de s'engager comme « prêteurs de dernier ressort » sur ce marché, et de coordonner leurs efforts, si besoin était, pour assister les établissements en position délicate.

Le jumelage Nice-le-Cap n'a donné lieu à aucun incident

De notre envoyé spécial

Nice. — En dépit des traditions, il n'y avait, semble-t-il, pas lieu de pavoiser. C'est avec discrétion que l'on a célébré, le 6 juillet, sur la promenade des Anglais, le jumelage entre Nice et Le Cap. L'importance de cette association avec la capitale législative de la République Sud-Africaine n'était apparemment soulignée que par la présence de nombreux policiers aux abords de la villa Masséna où M. Jacques Médecin, maire de Nice, député (réformateur) des Alpes-Maritimes, accueillait M. David Bloomberg, maire du Cap.

Des mesures de sécurité inhabituelles avaient été prises en effet pour éviter tout incident lors de la cérémonie contre laquelle ont protesté, dans une déclaration commune, les partis de l'union de la gauche, les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et la Fédération de l'éducation nationale, afin de dénoncer ce geste d'amitié envers le pays de l'« apartheid ».

Les signataires de cette déclaration ont notamment rappelé que l'Afrique du Sud, « *pays raciste* », a été, pour sa politique de ségrégation, « *mis au ban de la société internationale* », et que cette nation a été exclue de la plupart des rencontres sportives internationales et, dernièrement, des compétitions mondiales de jeux d'échecs qui ont eu lieu à Nice. Le communiqué dit en conclusion : « *Et c'est avec une ville d'un tel pays que notre municipalité entend nouer des relations, en affirmant qu'il y a communauté de culture. Il faut dire que pour certains le dépaysement ne doit pas être absolu. (...) Si le racisme n'est pas ici une politique, notre région a connu et connaît encore une certaine flambée raciste.* »

A ce propos, les représentants de plusieurs associations dont la Ligue des droits de l'homme et le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix) ont, au cours d'une conférence de presse, fait un rapprochement entre la cérémonie du jumelage et un autre « événement » : l'incendie à Nice, le 1er juillet, d'un bidonville où habitent deux mille travailleurs nord-africains, l'un des plus grands bidonvilles qui existent encore en France. Certains militants ont déclaré qu'à cette occasion la municipalité avait fait la preuve de son indifférence à l'égard du sort des travailleurs immigrés, « *qui, à Nice plus qu'ailleurs, vivent dans une situation de ghetto et un climat d'insécurité, comme en témoignent de nombreuses agressions dont ils ont été victimes au cours des derniers mois* ».

Selon le compte rendu d'une réunion du conseil municipal de Nice, le 22 mars dernier, le projet de jumelage avec la ville sud-africaine avait vu le jour « *après de multiples contacts* » et après une visite au Cap de M. Jacques Médecin au nom du groupe d'amitié France-Afrique du Sud de l'Assemblée nationale.

En accueillant la délégation sud-africaine le maire de Nice a déclaré que « *la vie en Afrique du Sud méritait d'être mieux comprise et expliquée. Il n'y a pas dans ce pays de ségrégation correspondant à un esclavage, mais un développement parallèle de deux populations* ». Après avoir ajouté : « *Pour comprendre l'esprit libéral qui anime le peuple sud-africain, il faut aller sur place.* » M. Médecin a affirmé que les relations internationales d'une municipalité ne devaient pas obligatoirement traduire son approbation d'un régime « *puisque aussi bien Nice est déjà jumelée avec Yalta en Union soviétique* ». Après cette réception, un Niçois faisait toutefois remarquer que ce jumelage était, « *qu'on le veuille ou non, une caution apportée au régime sud-africain, car celui-ci recherche d'autant plus ce genre de relations qu'il est isolé et rejeté dans le monde entier* ».

Avant de faire un long plaidoyer en faveur d'une meilleure compréhension des nécessités de la politique de l' « apartheid », le maire du Cap avait déclaré : « *Nos deux villes sont vraiment sœurs jumelles (...), toutes deux possèdent une vieille tradition de civisme libéral* ». — F. C.

Selon les Australiens et les Néo-Zélandais

La France a procédé à un nouveau tir nucléaire aérien en Polynésie

Paris ne fait aucun commentaire

Le premier ministre australien, M. Gough Whitlam, a annoncé ce lundi matin 8 juillet, à Canberra, que son gouvernement avait des raisons de croire que la France s'était livrée, dimanche matin 7 juillet, à une expérience nucléaire dans le Pacifique sud. M. Norman Kirk, premier ministre néo-zélandais, a fait à Wellington une déclaration semblable. A Paris, on continue de maintenir le silence sur les essais en cours à Mururoa (Polynésie).

C'est le dimanche 16 juin à Mururoa, par un tir de très faible puissance, qui aurait été évaluée à cinq kilotonnes environ, que la France avait repris sa campagne d'essais aériens en Polynésie, la huitième organisée sur ces atolls depuis 1966 (il n'y eut pas d'expériences en 1969 pour des raisons d'économies budgétaires). Le tir du dimanche 7 juillet est, apparemment, le cinquante-quatrième du genre pour la France, si on compte les essais au Sahara intervenus à partir de février 1960.

Les gouvernements australiens et néo-zélandais n'ont pas indiqué leurs sources d'information ni la puissance du tir enregistrée. On sait seulement, de source française, qu'est notamment prévu, dans le courant de cette campagne en Polynésie, l'essai d'une bombe nucléaire tactique larguée d'un biréacteur d'appui léger de l'armée de l'air. Deux exemplaires de cet appareil ont été acheminés, en pièces détachées, à Mururoa, puis remontés sur place. L'un d'eux a été aperçu en vol d'essai, après le premier tir sous ballon du dimanche 16 juin au-dessus de l'atoll.

De tels essais en atmosphère ont été organisés pour continuer la modernisation de la force nucléaire de dissuasion, et notamment pour mieux assurer la miniaturisation et le « *durcissement* » des charges explosives, ainsi que la mise au point de missiles à têtes multiples.

La présidence de la République à Paris avait indiqué, le samedi 8 juin, après la décision de créer une zone de sécurité interdite à la navigation autour de Mururoa, que les essais nucléaires atmosphériques de 1974 seraient « *normalement* » les derniers de ce type et que la France passerait aux explosions souterraines aussitôt terminée cette campagne. Mais de nombreux observateurs, en France et à l'étranger, doutent de cette assurance, dans la mesure où le passage aux tirs souterrains dépendra, pour beaucoup, des résultats de la première expérience de ce type sur l'atoll de Fangataufa.

Notant que la série d'expériences atmosphériques en cours était « *un sujet de profonde préoccupation* » pour le gouvernement australien, M. Gough Whitlam redoute que son pays ne reçoive sous peu de nouvelles retombées radioactives. De son côté, le premier ministre néo-zélandais a déclaré avoir reçu du président Valéry Giscard d'Estaing une lettre mettant l'accent sur la décision de la France de s'en tenir à des explosions souterraines, mais M. Norman Kirk a ajouté : « *Mon gouvernement n'en doit pas moins continuer à souligner les dangers inhérents à tous les essais.* »

A La Haye, la Cour internationale de justice doit siéger à nouveau, ce lundi après-midi, pour examiner la plainte déposée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande contre les essais nucléaires du Pacifique.

Le représentant australien, M. M. H. Byers, soutient la thèse que les essais français, par leurs retombées radioactives sur le sol australien, sont une atteinte à la souveraineté de son pays : « *L'explosion elle-même*, a-t-il notamment déclaré samedi, *a lieu sur un territoire qui, selon la Constitution française, est considéré comme un territoire français d'outre-mer, mais ses conséquences ne se produisent pas en territoire français.* » Les plaidoiries australiennes, qui ont commencé jeudi 4 juillet, devraient se terminer ce lundi après-midi.

Dans la revue « Défense nationale »

La dissuasion nucléaire ne peut être ni rejetée absolument ni érigée en panacée

estime le Père René Coste

Dans le numéro de juillet de la revue *Défense nationale* (1), le Père René Coste, professeur de théologie aux facultés catholiques de Toulouse, traite des « *forces armées et de la dynamique de la paix* » *du point de vue théologique* ».

Après avoir observé qu'en l'occurrence le théologien ne peut s'abstraire du politologue, l'auteur affirme que la guerre n'est pas fatale et ne l'a jamais été. A propos de la guerre nucléaire, il estime que :

« *D'un côté, la guerre nucléaire est éthiquement injustifiable à partir d'un certain seuil : ce seuil, impossible à définir d'une façon abstraite, où elle deviendrait tellement meurtrière — et tellement aveuglément meurtrière — qu'elle se révélerait un processus purement démentiel. Faut-il même parler pratiquement de seuil ? Les premiers tirs atomiques seraient gros du risque le plus terrible du plus terrible engrenage.*

» *Du point de vue éthique, la guerre nucléaire est historiquement possible. Peut-on compter avec certitude sur un comportement toujours raisonnable et moralement responsable des hautes autorités politiques ? Par ailleurs, la menace nucléaire, théorisée et pratiquée comme dissuasion nucléaire, en raison même du risque démentiel qu'elle contient, est devenue historiquement un facteur de paix et qui semble devoir le rester dans un avenir proche. Voilà la contradiction politico-militaire radicale de notre temps.*

» *Du point de vue éthique, la dissuasion nucléaire ne peut être ni rejetée absolument, car elle a une certaine rationalité de paix — quoique précaire et provisoire — dans le monde réel d'aujourd'hui, ni érigée en panacée, car elle devient alors le mythe le plus dangereux de l'histoire. Du même point de vue, il n'est pas possible de ne pas la considérer comme une impasse historique. Dès lors, la question devient celle-ci : comment débloquer pratiquement la situation historique présente de telle façon qu'une stratégie réaliste de la paix y trouve son compte ?* »

Le Père Coste rappelle que la théologie catholique, « *tout en étant fermement opposée à la guerre et en souhaitant sa disparition totale, s'est toujours refusée à la considérer comme intrinsèquement immorale et à la condamner d'une façon absolue. La contradiction n'est qu'apparente. La raison de ce refus réside dans la prise en considération lucide de la présence massive de la violence dans les rapports interhumains. Le concept-clef qui permet l'articulation entre l'analyse du réel et la décision éthique est celui de légitime défense. Ce qui entraine la conséquence que la véritable appellation de la théorie serait la suivante : doctrine théologique de la résistance collective contre l'agression* ».

La guerre d'agression est à considérer comme « *le crime suprême de notre temps* ». Au concept — traditionnel — de « guerre juste », le Père Coste préfère celui de « *résistance collective armée contre l'agression* », et à « moindre mal » il substitue « *éthique de détresse* ». A l'adage : « *Si vis pacem, para bellum* », l'auteur estime l'heure venue de préférer : « *Si vis pacem, para pacem.* »

Le Père Coste n'entend nullement suprimer le commandement évangélique de non-violence. Il existe, à son avis, d'authentiques vocations de non-violence absolue. « *Chacun est appelé à vivre la non-violence dans toute la mesure du possible* », « *le Christ n'a pas voulu interdire à ses disciples de recourir à la légitime défense, du moins lorsqu'elle paraît indispensable pour la défense d'autrui, quand il est injustement attaqué.* »

D'autres développements concernent le problème de la morale chrétienne, l'humanisme, la dialectique de la paix. En conclusion, le Père Coste déclare qu'« *il n'est pas possible de ne pas éprouver fortement l'inconfort de toute réflexion éthique concernant les problèmes de la paix et de la guerre* ».

(1) 1, place Joffre, 75007 Paris.

